

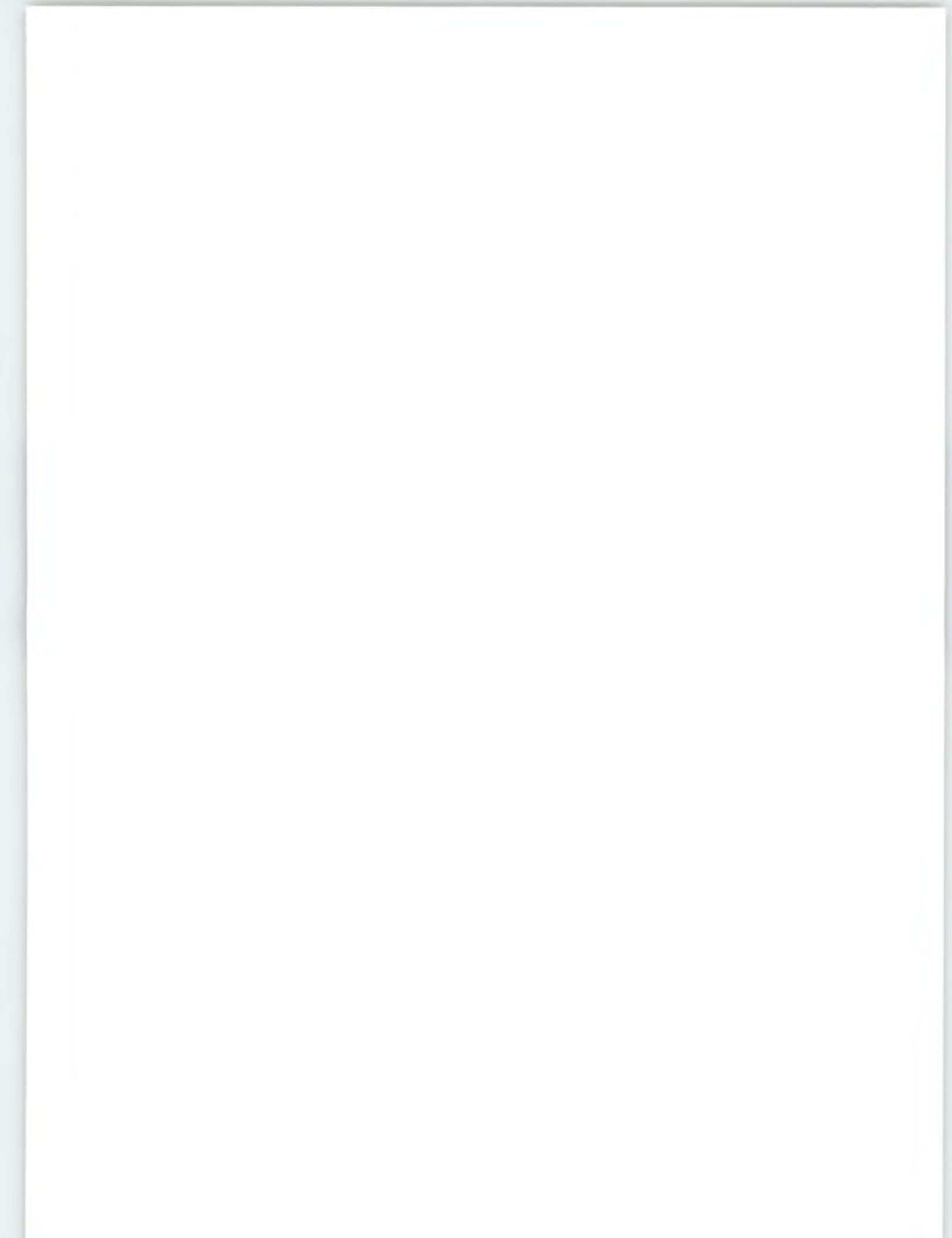
Budget de dépenses

2003-2004

Volume I

Crédits et plans annuels de gestion
des dépenses de l'Assemblée nationale
et des personnes désignées





Budget de dépenses

2003-2004

Volume I

Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées

pour l'année financière
se terminant le 31 mars 2004

Déposé à l'Assemblée nationale
conformément
aux articles 45, 46 et 47
de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)
par madame Monique Jérôme-Forget,
présidente du Conseil du trésor
et ministre responsable de l'Administration gouvernementale

ISSN 0706-0319

ISBN 2-551-21811-X

2^e édition

Dépôt légal, 2^e trimestre 2003

Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

Un Budget de dépenses 2003-2004 et les Plans annuels de gestion des dépenses s'y rapportant ont été déposés à l'Assemblée nationale le 11 mars 2003. Les crédits requis pour ce budget n'ont pas été votés, l'Assemblée nationale ayant été dissoute le lendemain. Le présent Budget de dépenses 2003-2004 est déposé à l'Assemblée nationale suivant l'élection du 14 avril 2003.

INFORMATIONS TOUCHANT LE BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004

Le présent volume réunit les informations se rapportant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux personnes désignées par cette dernière, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbying. La première section portant sur l'Assemblée nationale comprend ses crédits 2003-2004 ainsi que son plan annuel de gestion des dépenses pour l'année financière. L'autre section présente les crédits et les plans annuels de gestion des dépenses de chacune des personnes désignées.

En plus du présent volume « *Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées* », trois autres volumes composent les informations touchant le Budget de dépenses 2003-2004 :

Volume II : Crédits des ministères et organismes

Ce volume présente les crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2003-2004 en distinguant le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuille et programme.

Volume III : Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

Ce volume regroupe les Plans annuels de gestion des dépenses en forme abrégée. On retrouve au début de ce volume un sommaire du budget de dépenses par portefeuille.

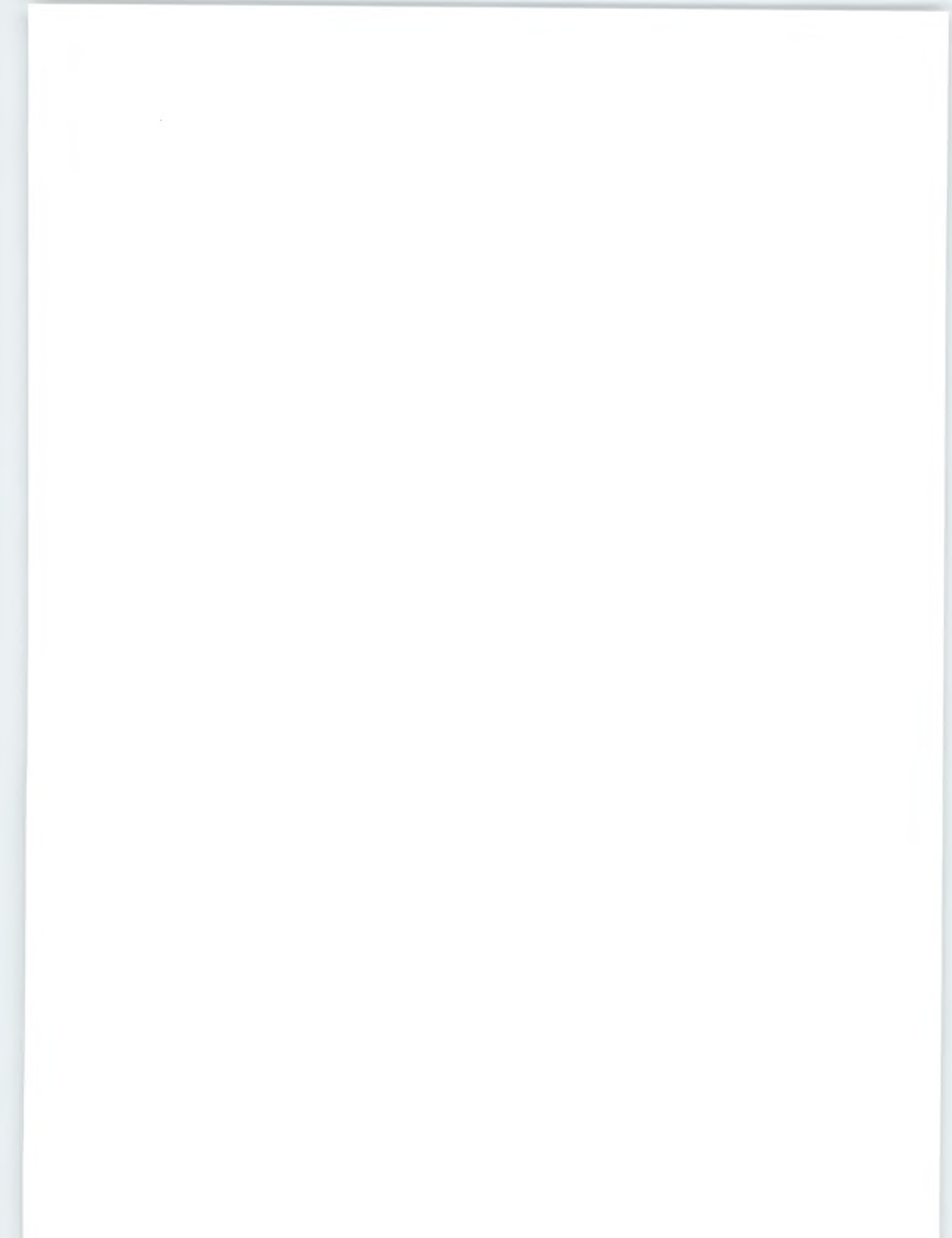
Volume IV : Message de la Présidente du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires

Ce volume débute par un message de la Présidente du Conseil du trésor qui donne les faits saillants du prochain budget de dépenses. Les chapitres qui suivent fournissent des informations complémentaires sur le budget de dépenses ainsi que d'autres renseignements portant sur des sujets qui y sont rattachés.

Table des matières

	Page
ASSEMBLÉE NATIONALE	
Introduction	3
Crédits	5
Plan annuel de gestion des dépenses	13
 PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE	
Crédits	17
Plans annuels de gestion des dépenses	
▪ Le Protecteur du citoyen	25
▪ Le Vérificateur général	29
▪ Le Directeur général des élections	33
▪ Le Commissaire au lobbying	37

ASSEMBLÉE NATIONALE





INTRODUCTION

L'administration de l'Assemblée nationale a pour objectif de soutenir les députés dans leurs fonctions de législateur, de contrôleur de l'action gouvernementale et d'intermédiaire entre les électeurs et l'administration publique. Afin de mener à bien sa mission, l'Assemblée s'est dotée d'un plan stratégique articulé autour de trois orientations visant à faire converger les efforts des diverses branches de son administration dans la même direction.

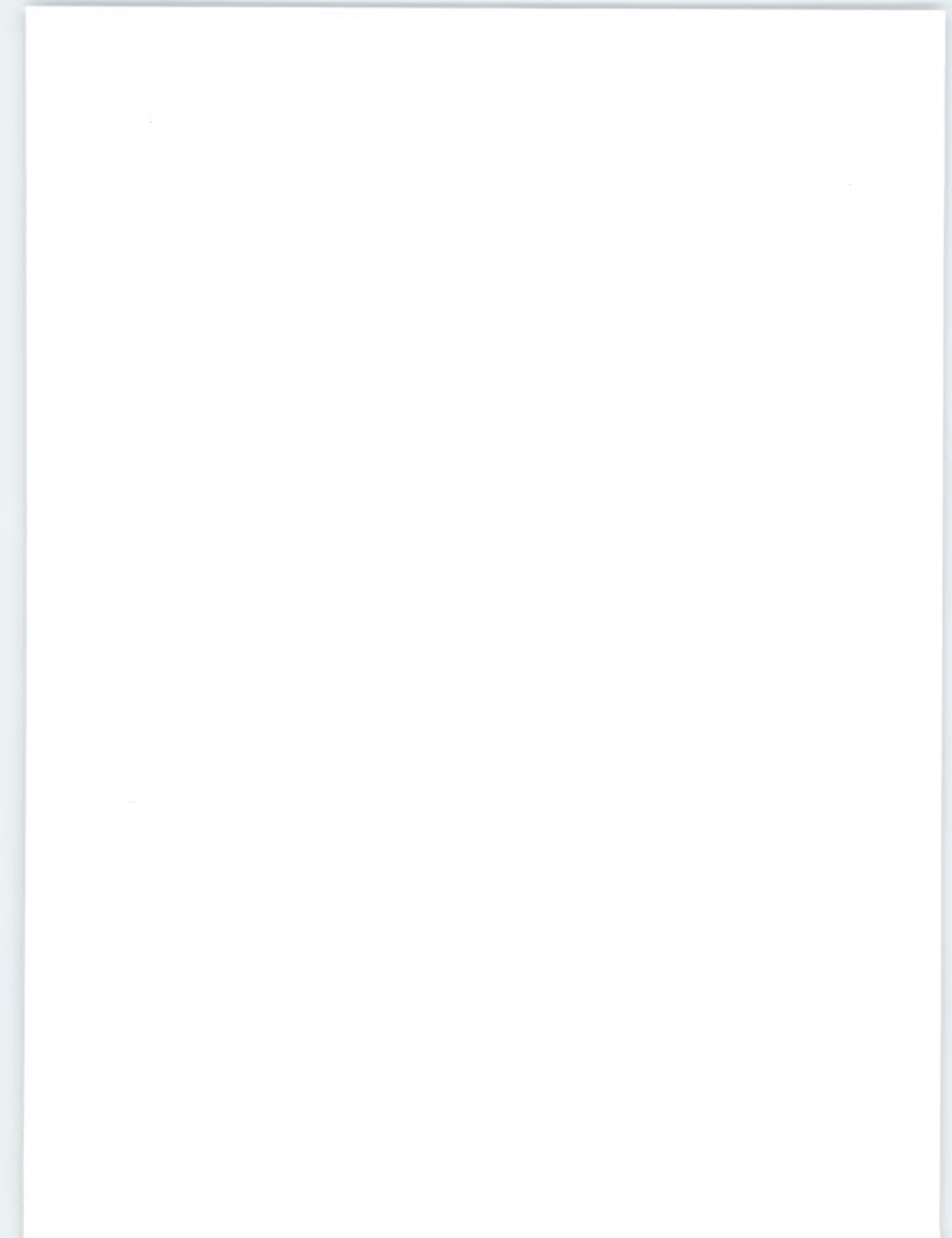
Des services améliorés et mieux adaptés pour renforcer l'efficacité de l'Assemblée nationale et mieux appuyer les députés dans l'exercice de leurs fonctions. Cette orientation traduit la volonté de l'administration d'améliorer la qualité du soutien à l'ensemble des parlementaires, notamment en profitant des occasions offertes par les technologies.

Une Assemblée nationale mieux connue, plus accessible et davantage mise en valeur. Il s'agit ici de mieux faire connaître au citoyen la mission, le rôle et le fonctionnement de l'Assemblée et de ceux qui la composent, les députés.

Une administration qui mise sur la compétence et la mobilisation de son personnel ainsi que sur une gestion moderne et efficace des ressources. Afin d'offrir le meilleur service possible aux députés, l'administration de l'Assemblée doit assurer le renouvellement de son personnel et maintenir les compétences de ses employés.

Les députés doivent pouvoir compter, dans l'exercice de leurs fonctions, sur des services administratifs indépendants de ceux du gouvernement. Les orientations stratégiques énumérées ci-dessus visent néanmoins à ancrer l'administration de l'Assemblée dans le processus global de modernisation de la fonction publique.

Le budget de dépenses qui apparaît dans le présent volume est inscrit à titre indicatif puisque c'est au Bureau de l'Assemblée nationale qu'il revient d'y apporter, au besoin, des modifications et de l'approuver.



Assemblée nationale

Programmes	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Secrétariat général et Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et institutionnelles	16 619,9	-	6,0	16 625,9	15 770,4
2. Secrétariat général adjoint aux affaires administratives	33 567,3	4 570,0	5 800,3	34 797,6	36 997,3
3. Services statutaires de soutien aux parlementaires	41 446,8	-	-	41 446,8	43 232,1
	91 634,0	4 570,0	5 806,3	92 870,3	95 999,8
Moins : Crédits permanents				92 870,3	95 999,8
Crédits à voter				-	-

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	66 291,2	66 201,1
Fonctionnement	25 188,4	25 309,5
Transfert	154,4	139,0
Total	91 634,0	91 649,6
Effectif des programmes	586	586
Effectif total	586	586
Budget d'investissements		
Immobilisations	5 806,3	8 920,2
Total	5 806,3	8 920,2

Programme 1**Secrétariat général et Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et institutionnelles**

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Affaires parlementaires	5 952,0	-	-	5 952,0	5 363,8
2. Affaires institutionnelles	10 667,9	-	6,0	10 673,9	10 406,6
	16 619,9	-	6,0	16 625,9	15 770,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'Assemblée nationale, (L.R.Q., c. A-23.1)					
Élément 1				5 952,0	5 363,8
Élément 2				10 673,9	10 406,6
Crédit à voter				-	-

Ce programme vise à assister les députés dans l'exercice de leur rôle de législateurs et de contrôleurs de l'activité gouvernementale, à informer les parlementaires et les citoyens des activités de l'Assemblée nationale, à assurer la gestion de la bibliothèque, des activités protocolaires et pédagogiques de même que des activités interparlementaires.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2003-2004	2002-2003
	1	2		
	(000 \$)			
Rémunération	5 470,3	7 923,2	13 393,5	12 305,4
Fonctionnement	481,7	2 640,3	3 122,0	3 354,6
Transfert	-	104,4	104,4	104,4
	5 952,0	10 667,9	16 619,9	15 764,4
Effectif total	101	157	258	257
Budget d'investissements				
Immobilisations	-	6,0	6,0	6,0
	-	6,0	6,0	6,0

Programme 2

Secrétariat général adjoint aux affaires administratives

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Soutien administratif et technique	15 314,6	-	5 710,3	21 024,9	23 060,0
2. Soutien à la gestion des ressources	18 252,7	4 570,0	90,0	13 772,7	13 937,3
	33 567,3	4 570,0	5 800,3	34 797,6	36 997,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'Assemblée nationale, (L.R.Q., c. A-23.1)					
Élément 1				21 024,9	23 060,0
Élément 2				13 772,7	13 937,3
Crédit à voter				-	-

Ce programme vise à assurer le soutien nécessaire aux parlementaires et aux unités administratives au regard de la gestion des ressources financières, humaines et matérielles d'une part, et des services reliés à la diffusion des débats, aux technologies de l'information, à la sécurité des personnes et des biens, ainsi que la gestion du parc immobilier et des restaurants d'autre part.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)				
Rémunération	9 374,9	11 585,9		20 960,8	20 117,0
Fonctionnement	5 939,7	6 666,8		12 606,5	12 536,1
	15 314,6	18 252,7		33 567,3	32 653,1
Effectif total	198	130		328	329
Budget d'investissements					
Immobilisations	5 710,3	90,0		5 800,3	8 914,2
	5 710,3	90,0		5 800,3	8 914,2

Programme 3

Services statutaires de soutien aux parlementaires

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Indemnités et allocations	21 305,9	-	-	21 305,9	22 457,9
2. Personnel des députés	17 996,9	-	-	17 996,9	18 539,2
3. Services de recherche des partis	1 515,0	-	-	1 515,0	1 510,4
4. Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale	629,0	-	-	629,0	724,6
	41 446,8	-	-	41 446,8	43 232,1
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, (L.R.Q., c. C-52.1)					
Élément 1				12 988,5	14 259,9
Élément 4				629,0	724,6
Loi sur l'Assemblée nationale, (L.R.Q., c. A-23.1)					
Élément 1				8 317,4	8 198,0
Élément 2				17 996,9	18 539,2
Élément 3				1 515,0	1 510,4
Crédit à voter				-	-

Ce programme vise à assurer aux députés les ressources nécessaires à l'exercice de leur fonction.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2003-2004	2002-2003
	1	2	3	4		
	(000 \$)					
Rémunération	13 954,2	16 155,4	1 198,3	629,0	31 936,9	33 778,7
Fonctionnement	7 351,7	1 791,5	316,7	-	9 459,9	9 418,8
Transfert	-	50,0	-	-	50,0	34,6
	21 305,9	17 996,9	1 515,0	629,0	41 446,8	43 232,1

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Secrétariat général et Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et institutionnelles		
Fondation Jean-Charles-Bonenfant	104,4	104,4
Programme 3 - Services statutaires de soutien aux parlementaires		
Autres projets de transfert	50,0	34,6
Total	154,4	139,0

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Organismes à but non lucratif	50,0	34,6
Personnes	104,4	104,4
Total	154,4	139,0

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Support	154,4	139,0
Total	154,4	139,0

**PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

ASSEMBLÉE NATIONALE

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses de l'Assemblée nationale est regroupé à l'intérieur de trois programmes. Ces programmes, par les crédits qui y sont consacrés, visent l'optimisation des créneaux d'activités de l'Assemblée nationale.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Secrétariat général et Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et institutionnelles	16 619,9	855,5	15 764,4	15 764,4
2. Secrétariat général adjoint aux affaires administratives	33 567,3	914,2	32 653,1	32 653,1
3. Services statutaires de soutien aux parlementaires	41 446,8	(1 785,3)	43 232,1	43 232,1
Total	91 634,0	(15,6)	91 649,6	91 649,6
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	586	—	586	—

Le budget de dépenses 2003-2004 de l'Assemblée nationale s'établit à 91,6 M\$, soit le même montant qui a été dépensé en 2002-2003.

Précisons que le budget de dépenses de l'Assemblée nationale apparaissant aux crédits 2003-2004 y est inscrit à titre indicatif seulement et qu'il revient au Bureau de l'Assemblée nationale d'y apporter des modifications, s'il le juge à propos.

Programme 1 : Secrétariat général et Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et institutionnelles

Ce programme vise à assister les députés dans l'exercice de leur rôle de législateurs et de contrôleurs de l'activité gouvernementale, à informer les parlementaires et les citoyens des activités de l'Assemblée nationale et à assurer la gestion de la Bibliothèque, des activités protocolaires et pédagogiques de même que des activités interparlementaires.

Les dépenses de ce programme augmentent de 0,9 M\$ en 2003-2004 par rapport au budget de dépenses 2002-2003. Cette augmentation découle principalement de la hausse du coût des traitements.

Programme 2 : Secrétariat général adjoint aux affaires administratives

Ce programme vise à assurer le soutien aux parlementaires et aux unités administratives au regard de la gestion des ressources financières, humaines et matérielles et des services reliés à la diffusion des débats, aux technologies de l'information, à la sécurité des personnes et des biens d'une part, ainsi que de la gestion du parc immobilier et des restaurants d'autre part.

L'augmentation du budget de dépenses de 0,9 M\$ s'explique principalement par un accroissement de 0,5 M\$ des dépenses reliées à la masse salariale et par un accroissement de 0,4 M\$ des frais d'énergie reliés au fonctionnement et à l'entretien des immobilisations.

Programme 3 : Services statutaires de soutien aux parlementaires

Ce programme vise à assurer aux députés les ressources nécessaires à l'exercice de leur fonction.

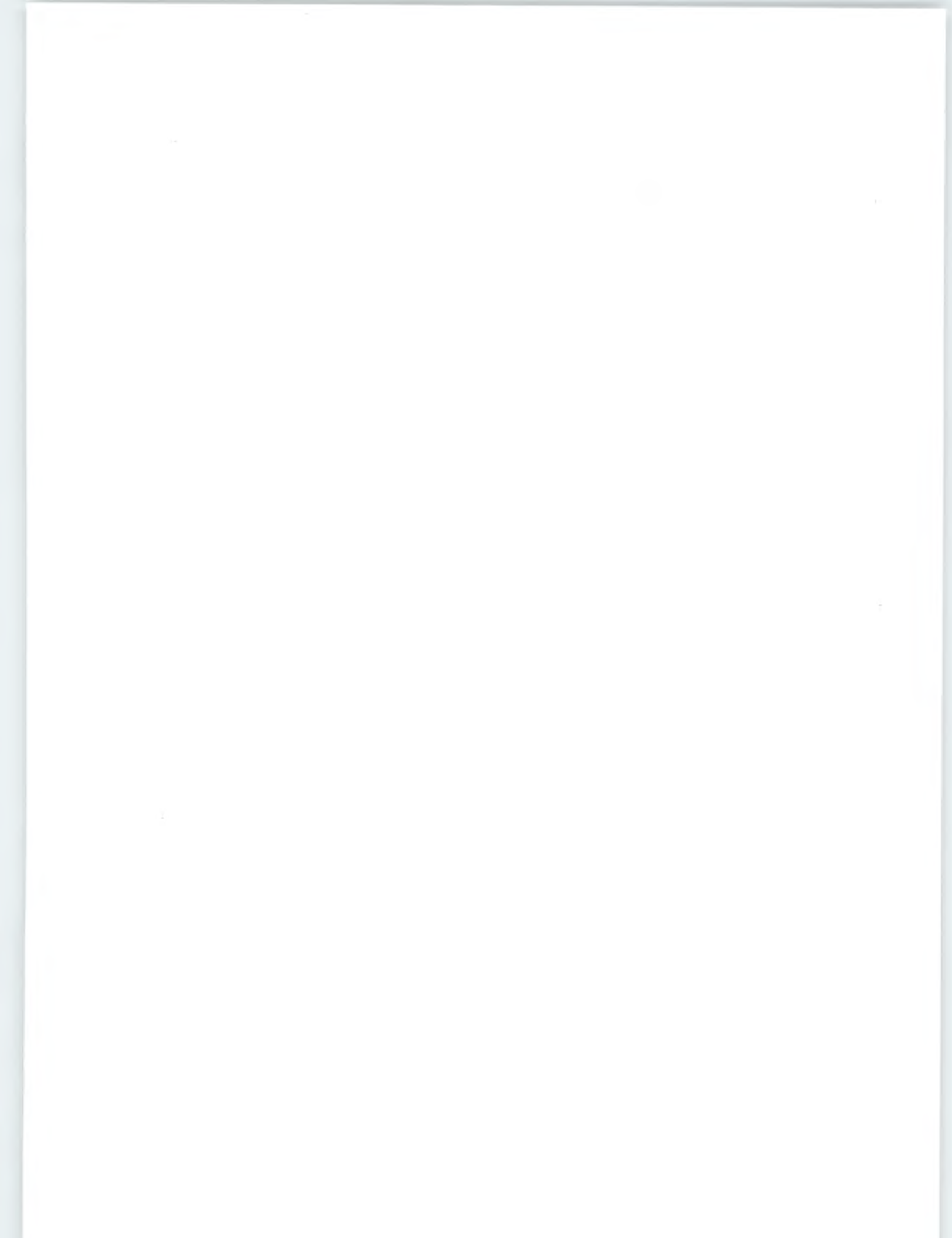
Les dépenses de ce programme diminuent de 1,8 M\$ par rapport au budget de dépenses de 2002-2003. Cette variation budgétaire découle principalement de l'accroissement des dépenses générales des députés de 0,8 M\$ et d'une diminution de dépenses au chapitre du régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale de 2,6 M\$.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 \$)	2002-2003 (000 \$)
Immobilisations	5 806,3	8 920,2
Prêts, placements et avances	—	—

Le budget d'investissements pour l'exercice 2003-2004 montre une variation de 3,1 M\$ à la baisse par rapport au budget de 2002-2003. Pour 2003-2004, la mise à niveau des infrastructures technologiques de même que l'acquisition du matériel et équipement s'y greffant constituent la majeure partie des sommes qui seront investies.

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Personnes désignées par l'Assemblée nationale

Programmes	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Le Protecteur du citoyen	8 003,5	110,3	200,0	8 093,2	8 012,1
2. Le Vérificateur général	19 279,0	415,9	250,0	19 113,1	18 983,0
3. Administration du système électoral	72 260,0	1 520,0	1 910,0	72 650,0	37 308,6
4. Le Commissaire au lobbying	2 495,4	121,2	18,0	2 392,2	1 830,4
	102 037,9	2 167,4	2 378,0	102 248,5	66 134,1
Moins :					
Crédits permanents				72 900,3	37 558,9
Crédits reportés				225,5	-
Crédits à voter				29 122,7	28 575,2

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	35 750,9	44 142,5
Fonctionnement	63 555,0	19 090,2
Transfert	2 732,0	2 484,7
Total	102 037,9	65 717,4
Effectif des programmes	562	544
Effectif total	562	544
Budget d'investissements		
Immobilisations	2 378,0	2 674,5
Total	2 378,0	2 674,5

Programme 1

Le Protecteur du citoyen

Élément	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Le Protecteur du citoyen	8 003,5	110,3	200,0	8 093,2	8 012,1
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le Protecteur du citoyen, (L.R.Q., c. P-32)					
Élément 1				250,3	250,3
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				225,5	-
Crédit à voter				7 617,4	7 761,8

Ce programme vise à permettre au Protecteur du citoyen de se saisir des griefs des citoyens à l'endroit de l'administration publique.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)		
Rémunération	6 319,6		6 319,6	6 182,5
Fonctionnement	1 683,9		1 683,9	1 732,6
	8 003,5		8 003,5	7 915,1
Effectif total	94		94	94
Budget d'investissements				
Immobilisations	200,0		200,0	200,0
	200,0		200,0	200,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Programme 2

Le Vérificateur général

Élément	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Le Vérificateur général	19 279,0	415,9	250,0	19 113,1	18 983,0
Crédit à voter				19 113,1	18 983,0

Ce programme vise à permettre au Vérificateur général d'effectuer la vérification financière, la vérification de la conformité et celle de l'optimisation des ressources du Fonds consolidé du revenu, des ministères, de plusieurs organismes et entreprises du gouvernement et à communiquer le résultat de cette vérification dans un rapport à l'Assemblée nationale.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses		Élément	2003-2004	2002-2003
	1			
		(000 \$)		
Rémunération	16 294,4		16 294,4	14 966,0
Fonctionnement	2 984,6		2 984,6	3 522,9
	19 279,0		19 279,0	18 488,9
Effectif total	252		252	234
Budget d'investissements				
Immobilisations	250,0		250,0	950,0
	250,0		250,0	950,0

Programme 3

Administration du système électoral

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Gestion interne et soutien	16 152,9	640,0	610,0	16 122,9	13 562,6
2. Commission de la représentation électorale	203,8	-	-	203,8	201,1
3. Activités électorales	55 903,3	880,0	1 300,0	56 323,3	23 544,9
	72 260,0	1 520,0	1 910,0	72 650,0	37 308,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi électorale, (L.R.Q., c. E-3.3)					
Élément 1				16 122,9	13 562,6
Élément 2				203,8	201,1
Élément 3				56 323,3	23 544,9
Crédit à voter				-	-

Ce programme vise l'application des lois concernant l'administration des élections et le financement des partis politiques.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	11 545,4	-	-	11 545,4	22 173,3
Fonctionnement	4 607,5	203,8	53 171,3	57 982,6	13 280,6
Transfert	-	-	2 732,0	2 732,0	2 484,7
	16 152,9	203,8	55 903,3	72 260,0	37 938,6
Effectif total	195	-	-	195	195
Budget d'investissements					
Immobilisations	610,0	-	1 300,0	1 910,0	1 000,0
	610,0	-	1 300,0	1 910,0	1 000,0

Programme 4

Le Commissaire au lobbyisme

Élément	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	Crédits
1. Le Commissaire au lobbyisme	2 495,4	121,2	18,0	2 392,2
Crédit à voter				2 392,2
				1 830,4

Ce programme vise à permettre au Commissaire au lobbyisme d'assurer la surveillance et le contrôle des activités de lobbyisme auprès des titulaires de charges publiques qui oeuvrent au sein des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)		
Rémunération	1 591,5		1 591,5	820,7
Fonctionnement	903,9		903,9	554,1
	2 495,4		2 495,4	1 374,8
Effectif total	21		21	21
Budget d'investissements				
Immobilisations	18,0		18,0	524,5
	18,0		18,0	524,5

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 3 - Administration du système électoral		
Financement des partis politiques	2 732,0	2 484,7
Total	2 732,0	2 484,7

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Organismes à but non lucratif	2 732,0	2 484,7
Total	2 732,0	2 484,7

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Support	2 732,0	2 484,7
Total	2 732,0	2 484,7

**PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES
DES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

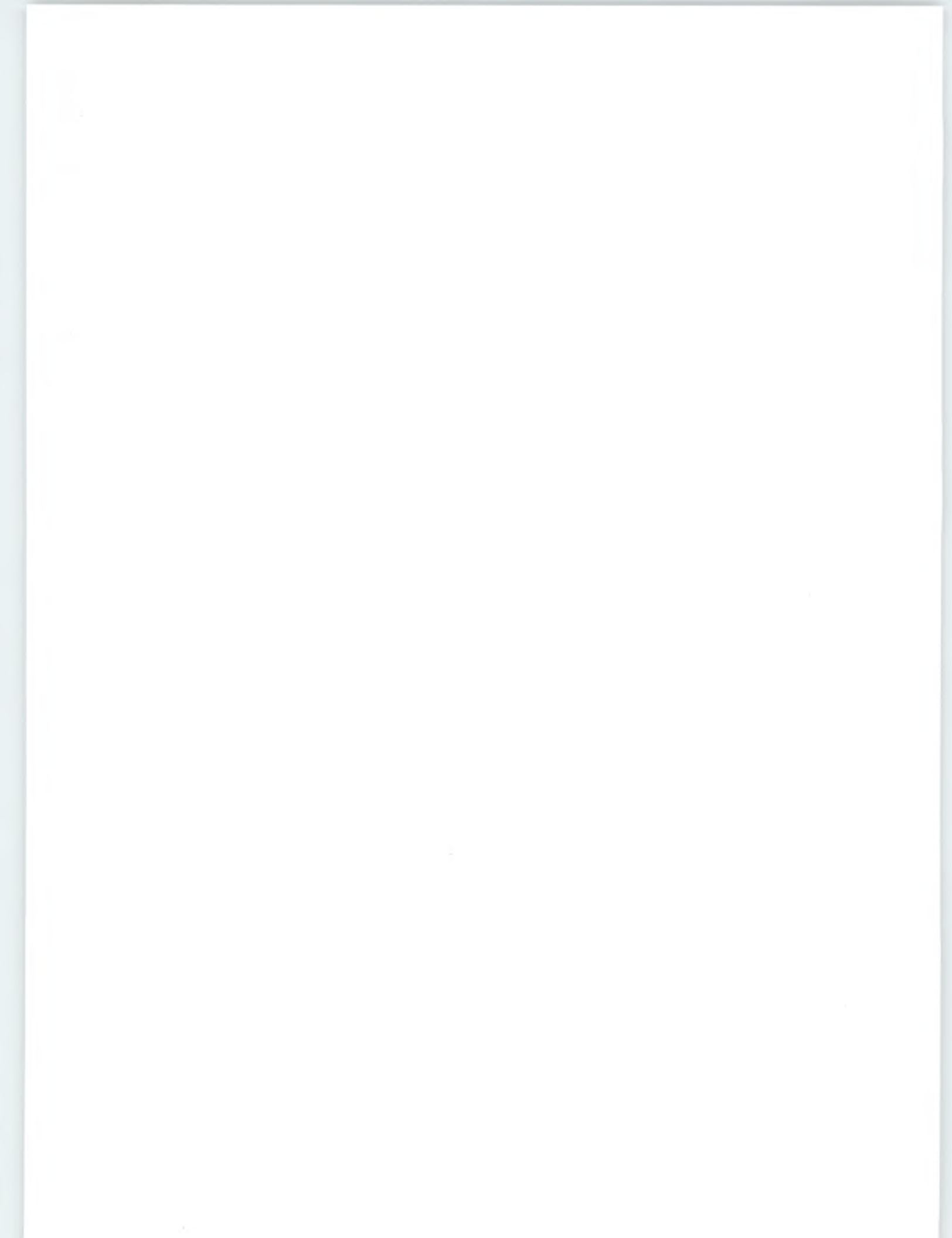
LE PROTECTEUR DU CITOYEN

LE MESSAGE DE LA PROTECTRICE DU CITOYEN

Le plan annuel de gestion des dépenses de l'année 2003-2004 découle des orientations et des objectifs du plan stratégique 2001-2004 transmis au président de l'Assemblée nationale en mars 2001. Il fait état de l'attribution prévue des ressources confiées au Protecteur du citoyen pour compléter la mise en œuvre de ses orientations stratégiques, selon les exigences prévues à la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01).

Ce plan, que je m'engage à réaliser, vise à mieux protéger les citoyens et les citoyennes contre les erreurs ou les injustices de l'administration publique, conformément à la mission du Protecteur du citoyen.

PAULINE CHAMPOUX-LESAGE



LE PROTECTEUR DU CITOYEN

LE PLAN BUDGÉTAIRE

La variation budgétaire, comparativement à l'année dernière, provient du report de crédits non utilisés en 2002-2003.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Le Protecteur du citoyen	8 003,5	88,4	7 915,1	7 601,7
Total	8 003,5	88,4	7 915,1	7 601,7
Effectif (ETC)	94	0	94	—

Ce programme vise à permettre au Protecteur du citoyen de se saisir des griefs des citoyens à l'endroit de l'administration publique, d'intervenir afin de corriger une situation préjudiciable et d'éviter qu'elle ne se reproduise. Il vise également à prévenir les préjudices ainsi qu'à protéger les droits et les valeurs démocratiques.

Le Protecteur du citoyen prévoit pour 2003-2004 des dépenses semblables à l'année précédente, aucun élément particulier ne venant modifier significativement les activités nécessaires à l'accomplissement de sa mission, si ce n'est une dépense particulière estimée à 47 000 \$ pour assurer l'organisation du conseil d'administration de l'Institut International de l'Ombudsman dont il sera l'hôte en octobre 2003.

Quant à l'effectif, il a été accru de neuf postes par décret au cours de l'année 2002-2003. La correction apportée par le décret reflète les transferts de postes et les ajouts de crédits de rémunération obtenus au cours des années précédentes.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 \$)	2002-2003 (000 \$)
Immobilisations	200,0	200,0
Prêts, placements et avances	—	—

En 2003-2004, les dépenses d'investissements permettront d'entreprendre la refonte du système de gestion des dossiers d'enquête. Des dépenses d'investissements seront aussi nécessaires pour maintenir le parc d'équipements informatiques qui soutient la réalisation de la mission du Protecteur du citoyen.

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LE MESSAGE DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

Le plan annuel de gestion des dépenses pour l'année budgétaire 2003-2004 a été préparé en conformité avec notre plan stratégique 2003-2006 qui sera déposé à l'Assemblée nationale prochainement. Ce plan, que je mettrai en œuvre, vise à assurer la continuité de mes activités de vérification ainsi que leur développement.

DORIS PARADIS, CA
Vérificatrice générale par intérim

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LE PLAN BUDGÉTAIRE

L'objectif du programme est de permettre au Vérificateur général d'effectuer d'une part des travaux de vérification des états financiers, des travaux de vérification de la conformité aux autorisations et des travaux de vérification de l'optimisation des ressources du Fonds consolidé du revenu, des ministères, des organismes et entreprises du gouvernement ainsi que des bénéficiaires de subventions. D'autre part, il vise à lui donner les moyens de communiquer le résultat de ces travaux dans un rapport déposé à l'Assemblée nationale.

Notons que le 18 avril 2002, le Bureau de l'Assemblée nationale a approuvé un plan de redressement des effectifs du Vérificateur général; ces derniers avaient diminué de plus de 50 postes au cours des dix années précédentes. Le plan de redressement qui fut approuvé vise à augmenter ces effectifs de 43 postes : 25 postes en 2002-2003 et 18 autres en 2003-2004.

Pour 2003-2004, l'application de ce plan de redressement occasionne donc une augmentation budgétaire de 1,3 M\$. Toutefois, une partie de ce montant, soit 383 000 \$, servira à supporter l'augmentation annuelle des salaires et des autres coûts. Ainsi, en 2003-2004, sur les 18 postes additionnels autorisés, le Vérificateur général prévoit combler 11 postes.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

		2003-2004		2002-2003	
		BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
		(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
		(1)	(2) = (1) - (3)	(3)	(4)
2.	Le Vérificateur général	19 279,0	790,1	18 488,9	17 163,6
Total		19 279,0	790,1	18 488,9	17 163,6
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)		252	18	234	234

La variation du budget en 2003-2004 s'explique comme suit :

- 1 251 000 \$ dû à l'augmentation des ressources prévue dans le plan de redressement de l'effectif visant à rétablir l'effectif de vérification à un niveau plus acceptable et ainsi contribuer à réduire le fort taux de roulement du personnel;
- 9 100 \$ par l'augmentation de la dépense de loyer;
- et par la réduction de dépenses non récurrentes de 470 000 \$ liées au déménagement du bureau de Québec.

L'écart entre le budget de dépenses pour 2002-2003 et la dépense probable découle principalement des coûts supplémentaires occasionnés par le déménagement qui ont été comptabilisés comme investissements.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 \$)	2002-2003 (000 \$)
Immobilisations	250,0	950,0
Prêts, placements et avances	—	—

La variation du budget d'investissements en 2003-2004 s'explique par des dépenses non récurrentes de 700 000 \$ en 2002-2003 liées à l'aménagement dans les locaux du nouveau bureau de Québec.

Au cours de 2003-2004, les dépenses d'investissements du Vérificateur général se rapporteront surtout au matériel informatique.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

LE MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Ce plan annuel de gestion des dépenses a été préparé en conformité avec nos orientations stratégiques 2001-2005 qui ont été transmises le 30 mars 2001 au président de l'Assemblée nationale.

L'information budgétaire qui est incluse dans ce plan de gestion des dépenses couvre l'année budgétaire 2003-2004. Ces données ne sont inscrites qu'à titre indicatif compte tenu qu'en vertu de la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01), le Directeur général des élections n'est pas tenu de présenter un plan annuel de gestion des dépenses.

Toutefois, la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01) vise le Directeur général des élections au regard de la planification stratégique, nommément par le rapport annuel de gestion.

MARCEL BLANCHET

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget du Directeur général des élections du Québec (DGE) et celui de la Commission de la représentation électorale (CRE) sont inclus dans le programme 3 du portefeuille Personnes désignées par l'Assemblée nationale, soit l'Administration du système électoral. Ce programme vise l'application des lois concernant l'administration des élections et le financement des partis politiques.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
3. Administration du système électoral	72 260,0	34 321,4	37 938,6	37 938,6
Total	72 260,0	34 321,4	37 938,6	37 938,6
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	195	0	195	195

Le budget de dépenses 2003-2004 du DGE est supérieur de 34,3 M\$ à celui de 2002-2003. Cet écart s'explique notamment par l'ajout en 2002-2003, sur le budget d'origine de 23,3 M\$, d'une somme de 3,0 M\$ pour la tenue d'élections partielles, de 12,0 M\$ pour la réalisation d'activités préparatoires à la tenue d'élections générales et d'une provision pour la tenue d'un tel événement. De plus, le budget de dépenses 2003-2004 inclut une somme de 46,0 M\$ pour la tenue d'élections générales et 2,7 M\$ pour les élections scolaires.

Les prévisions budgétaires du DGE, figurant au budget de dépenses 2003-2004, n'y sont inscrites qu'à titre indicatif. Il revient à une commission parlementaire, lors de l'étude de ces prévisions budgétaires et du rapport financier préliminaire, de les approuver et de déposer son rapport à l'Assemblée nationale.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 \$)	2002-2003 (000 \$)
Immobilisations	1 910,0	1 000,0
Prêts, placements et avances	—	—

Au cours de la prochaine année, les investissements du DGE se rapporteront principalement à trois axes d'intervention de la planification stratégique, à savoir « L'utilisation optimale des technologies », « Des services de qualité aux citoyens et aux partenaires » et « Le partage de l'expertise ».

LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME

LE MESSAGE DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME

Le 13 juin 2002, l'Assemblée nationale adoptait la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (2002, c. 23) et nommait, le 14 juin, un Commissaire au lobbyisme chargé de la surveillance et du contrôle des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques.

Depuis mon entrée en fonction le 5 août 2002, trois priorités ont guidé mes actions :

- L'acquisition d'une expertise spécifique en matière de lobbyisme par le recrutement de ressources humaines compétentes et la dotation de ressources matérielles, financières et informationnelles adéquates eu égard au mandat qui m'a été confié;
- La diffusion de l'information relative à la loi et à ses objectifs auprès d'acteurs multiples et diversifiés du monde du lobbyisme et du public en général;
- L'élaboration d'un code de déontologie des lobbyistes présenté à la présidente de l'Assemblée nationale dans les délais prescrits par la loi, le 30 janvier 2003, puis déposé devant l'Assemblée nationale, le 11 mars dernier.

Par ailleurs, je me suis engagé avec mon équipe dans le processus d'élaboration d'un premier plan stratégique qui précisera les orientations, les objectifs et les actions qui garantiront la réalisation de mon mandat. Suivra l'élaboration d'un plan annuel de gestion des dépenses pour l'exercice 2004-2005.

ANDRÉ C. CÔTÉ

LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME

LE PLAN BUDGÉTAIRE

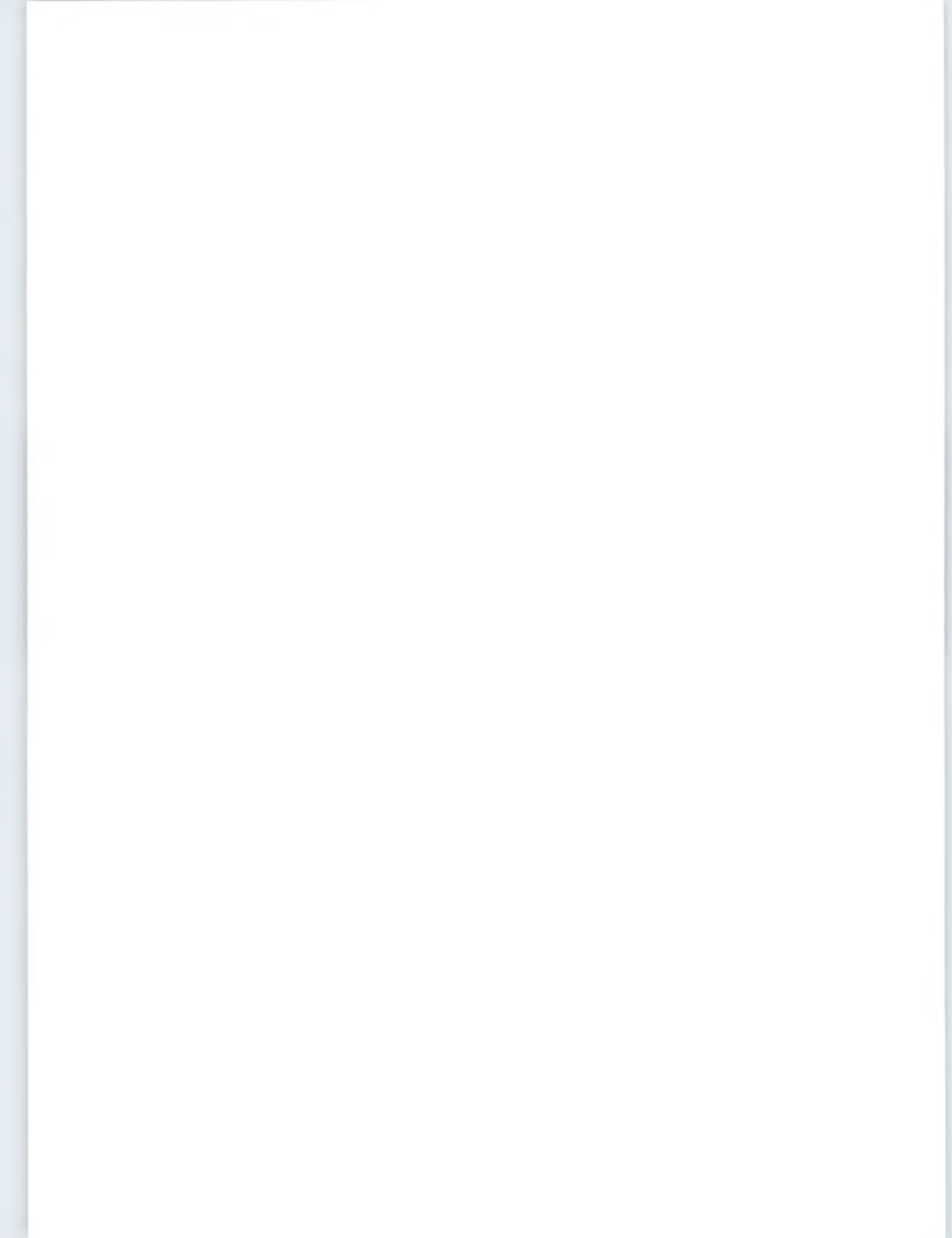
LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
4. Le Commissaire au lobbyisme	2 495,4	1 120,6	1 374,8	852,2
Total	2 495,4	1 120,6	1 374,8	852,2
Effectif (ETC)	21	0	21	—

L'augmentation du budget de dépenses 2003-2004 résulte de la première année budgétaire complète du Commissaire au lobbyisme.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 \$)	2002-2003 (000 \$)
Immobilisations	18,0	524,5
Prêts, placements et avances	—	—





Budget de dépenses

2003-2004

Volume II

Crédits des ministères et organismes



100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

Budget de dépenses

2003-2004

Volume II

Crédits des ministères et organismes

pour l'année financière
se terminant le 31 mars 2004

Déposé à l'Assemblée nationale
conformément
aux articles 45 et 47
de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)
par madame Monique Jérôme-Forget,
présidente du Conseil du trésor
et ministre responsable de l'Administration gouvernementale

ISSN 0706-0319

ISBN 2-551-21812-8

2^e édition

Dépôt légal, 2^e trimestre 2003

Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

Un Budget de dépenses 2003-2004 et les Plans annuels de gestion des dépenses s'y rapportant ont été déposés à l'Assemblée nationale le 11 mars 2003. Les crédits requis pour ce budget n'ont pas été votés, l'Assemblée nationale ayant été dissoute le lendemain. Le présent Budget de dépenses 2003-2004 est déposé à l'Assemblée nationale suivant l'élection du 14 avril 2003.

INFORMATIONS TOUCHANT LE BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004

Le présent volume présente les crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2003-2004 en distinguant le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuille et programme. Il est à noter que les tableaux apparaissant au début de ce volume englobent non seulement les crédits et les dépenses des ministères et organismes du gouvernement mais aussi les crédits et les dépenses du Volume I concernant l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière. Ces tableaux sont présentés ainsi afin de faciliter l'accès à l'information portant sur les crédits et le budget de dépenses.

En plus du présent volume « *Crédits des ministères et organismes* », trois autres volumes composent les informations touchant le Budget de dépenses 2003-2004 :

Volume I : Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées

Ce volume réunit les informations se rapportant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux personnes désignées par cette dernière, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbying.

Volume III : Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

Ce volume regroupe les Plans annuels de gestion des dépenses en forme abrégée. On retrouve au début de ce volume un sommaire du budget de dépenses par portefeuille.

Volume IV : Message de la Présidente du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires

Ce volume débute par un message de la Présidente du Conseil du trésor qui donne les faits saillants du prochain budget de dépenses. Les chapitres qui suivent fournissent des informations complémentaires sur le budget de dépenses ainsi que d'autres renseignements portant sur des sujets qui y sont rattachés.

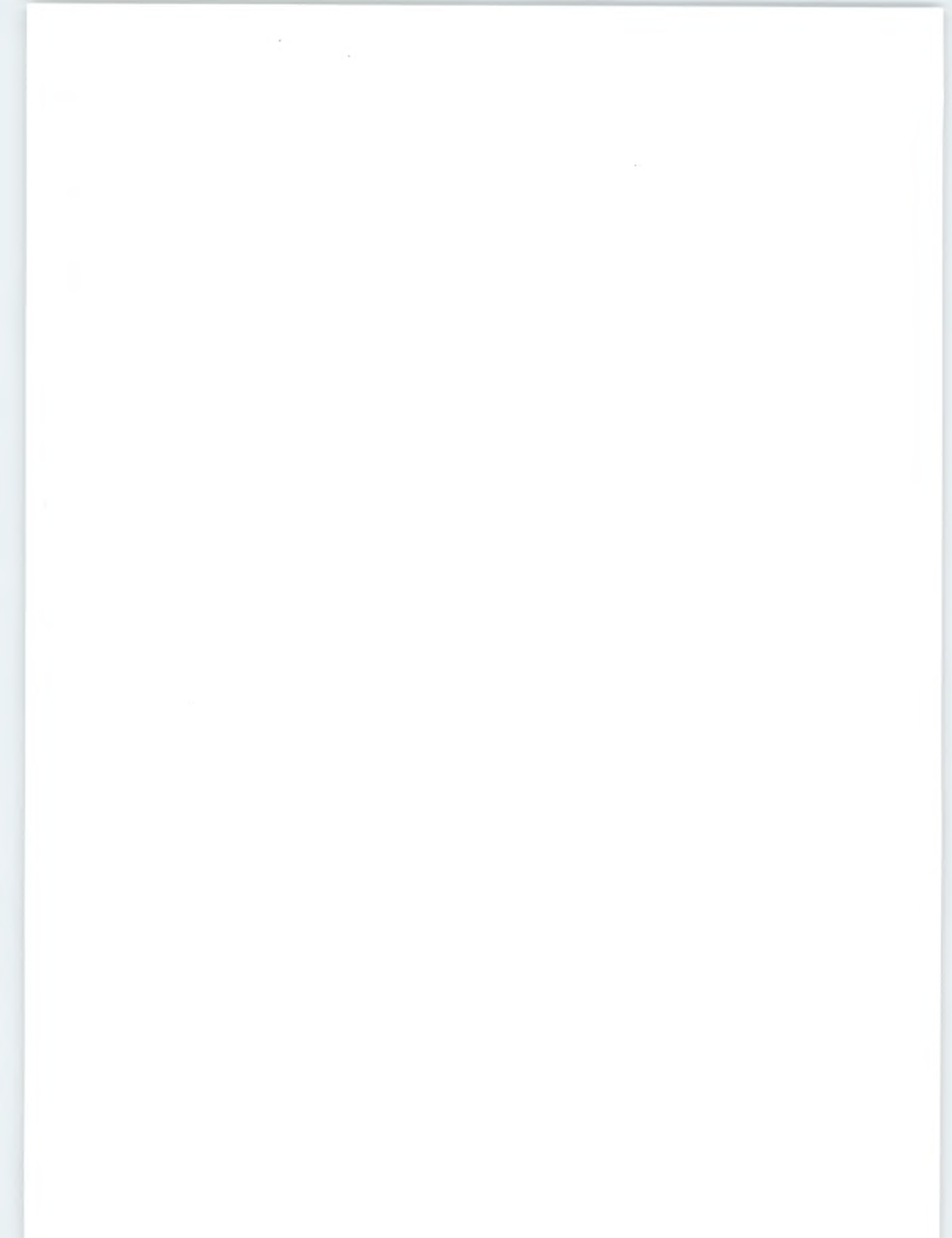


Table des matières

	Page
NOTES EXPLICATIVES	
1. Objet du Budget de dépenses et des crédits	A-3
2. Contenu du Volume II du Budget de dépenses	A-4
3. Modifications à la structure des portefeuilles et des programmes	A-6
4. Modalités régissant les crédits	A-11
5. Termes apparaissant au Budget de dépenses	A-13
6. Définition des supercatégories	A-15
7. Définition des catégories	A-17
Illustration du tableau d'un programme	A-19

SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Budget de dépenses	B-3
Distinction entre le budget de dépenses et les crédits	B-4
Sommaire des crédits	B-5
Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables aux années financières 2004-2005 et 2005-2006	B-6
Sommaire des crédits 2003-2004 pouvant être reportés en 2004-2005	B-7
Programmes faisant l'objet d'un crédit au net	B-8

CRÉDITS PAR PORTEFEUILLE

Affaires municipales, Sport et Loisir	1-1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2-1
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	3-1
Conseil exécutif	4-1
Culture et Communications	5-1
Développement économique et régional	6-1
Éducation	7-1
Emploi, Solidarité sociale et Famille	8-1

Table des matières

	Page
Environnement	9-1
Finances	10-1
Justice	11-1
Relations avec les citoyens et Immigration	12-1
Relations internationales	13-1
Ressources naturelles, Faune et Parcs	14-1
Revenu	15-1
Santé et Services sociaux	16-1
Sécurité publique	17-1
Transports	18-1
Travail	19-1

NOTES EXPLICATIVES

the 1990s, the number of people in the world who are under 15 years of age is expected to increase from 1.1 billion to 1.5 billion.

As the world's population grows, the demand for food and other resources will increase. This will put pressure on the environment and on the world's food supply.

One way to meet this demand is to increase the amount of food that is produced. This can be done by using more land for agriculture or by using more intensive farming methods.

Another way to meet this demand is to reduce the amount of food that is wasted. This can be done by improving food storage and distribution systems.

There are many other ways to meet this demand, and it is important that we find ways to do so in a sustainable and equitable manner.

The world's population is growing, and the demand for food and other resources is increasing. We need to find ways to meet this demand in a sustainable and equitable manner.

One way to do this is to increase the amount of food that is produced. This can be done by using more land for agriculture or by using more intensive farming methods.

Another way to do this is to reduce the amount of food that is wasted. This can be done by improving food storage and distribution systems.

There are many other ways to do this, and it is important that we find ways to do so in a sustainable and equitable manner.

The world's population is growing, and the demand for food and other resources is increasing. We need to find ways to meet this demand in a sustainable and equitable manner.

One way to do this is to increase the amount of food that is produced. This can be done by using more land for agriculture or by using more intensive farming methods.

Another way to do this is to reduce the amount of food that is wasted. This can be done by improving food storage and distribution systems.

There are many other ways to do this, and it is important that we find ways to do so in a sustainable and equitable manner.

The world's population is growing, and the demand for food and other resources is increasing. We need to find ways to meet this demand in a sustainable and equitable manner.

One way to do this is to increase the amount of food that is produced. This can be done by using more land for agriculture or by using more intensive farming methods.

Another way to do this is to reduce the amount of food that is wasted. This can be done by improving food storage and distribution systems.

There are many other ways to do this, and it is important that we find ways to do so in a sustainable and equitable manner.

NOTES

EXPLICATIVES

1. OBJET DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Le Budget de dépenses 2003-2004 est déposé à l'Assemblée nationale dans le but de faire autoriser les crédits requis au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 2004. Les crédits portent sur les dépenses et les investissements dont les paiements grèvent le Fonds consolidé du revenu. Selon l'un des fondements de notre système parlementaire, les revenus perçus par le gouvernement sont versés au Fonds consolidé du revenu et aucune somme ne peut y être prélevée sans le consentement des parlementaires.

De façon à présenter toute l'information pertinente aux parlementaires, le Budget de dépenses présente non seulement les crédits soumis au vote de l'Assemblée nationale mais aussi les crédits permanents octroyés en vertu d'une loi particulière, ainsi que les crédits déjà votés en vertu de lois de crédits. L'ensemble de ces crédits permet de pourvoir au paiement des dépenses et des investissements prévus au Budget de dépenses.

MANDATS SPÉCIAUX

En raison de la tenue d'élections générales le 14 avril, l'Assemblée nationale a été dissoute le 12 mars 2003. Le Budget de dépenses déposé le 11 mars 2003 pour l'année financière 2003-2004 n'ayant pas fait l'objet d'un vote de crédits, aucune autorisation émanant de l'Assemblée nationale n'a permis aux ministères d'encourir des dépenses à compter du 1^{er} avril 2003.

En l'absence de disposition législative autorisant le paiement d'une dépense urgente et nécessaire, l'article 51 de la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01) prévoit que le gouvernement peut donner un ordre de préparer un mandat spécial pour l'autorisation de la dépense d'un montant jugé suffisant. Il s'agit d'une procédure d'exception qui vise, en situation d'urgence et lorsque l'Assemblée nationale ne siège pas, à pourvoir aux dépenses requises pour assurer le maintien des services à la population.

Pour l'année financière 2003-2004, trois mandats spéciaux d'un montant total de 11 059 501 800 \$ ont été délivrés pour couvrir les diverses charges et dépenses du gouvernement pour les mois d'avril, mai et juin 2003. Ces mandats spéciaux ont été autorisés en vertu des décrets suivants :

- décret 456-2003 du 31 mars 2003 autorisant un montant de 3 537 282 700 \$ pour des dépenses à encourir en avril 2003;
- décret 540-2003 du 16 avril 2003 autorisant un montant de 3 731 157 400 \$ pour des dépenses à encourir en mai 2003; et
- décret 611-2003 du 28 mai 2003 autorisant un montant 3 791 061 700 \$ pour des dépenses à encourir en juin 2003.

Le Budget de dépenses 2003-2004 intègre ces mandats spéciaux.

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

Dans notre cadre institutionnel, un mandat spécial a le même effet qu'un crédit. Les montants autorisés sont rendus disponibles aux ministères qui procèdent à des engagements selon la procédure habituelle.

Étant une procédure d'exception, un mandat spécial doit faire l'objet d'une reddition de comptes à l'Assemblée nationale dès que celle-ci reprend ses travaux. En vertu de l'article 92 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001), chaque mandat spécial doit faire l'objet d'un rapport du Contrôleur des finances qui est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 3^e jour suivant la reprise des travaux.

2. CONTENU DU VOLUME II DU BUDGET DE DÉPENSES

Le Volume II présente les crédits des ministères et des organismes du gouvernement et comprend deux sections. La première section est consacrée au sommaire des crédits et du budget de dépenses des ministères et des organismes du gouvernement et la seconde présente les crédits et les dépenses de chacun des portefeuilles ministériels.

SECTION : SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Cette section couvre non seulement les ministères et les organismes du Volume II mais également l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne dont le budget et les crédits sont présentés au Volume I. Elle est composée de tableaux résumant, par portefeuille et au total, les dépenses et les crédits selon différentes composantes, à savoir :

- le tableau « *Budget de dépenses* » qui compare le Budget de dépenses 2003-2004 à la dépense probable 2002-2003;
 - le tableau « *Distinction entre le budget de dépenses et les crédits* » qui fait le lien entre le budget de dépenses et les crédits;
 - le tableau « *Sommaire des crédits* » qui présente la répartition des crédits selon le mode d'autorisation;
 - le tableau « *Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables aux années financières 2004-2005 et 2005-2006* » qui inclut les programmes comportant des crédits portant sur une période de plus d'un an. Une information plus détaillée sur ce sujet est fournie à la suite de la présentation des programmes de chacun des portefeuilles concernés;
 - le tableau « *Sommaire des crédits 2003-2004 pouvant être reportés en 2004-2005* » qui précise, par portefeuille, le montant maximal de crédits qui pourront être reportés s'il y a un solde de crédits non utilisés et si les conditions apparaissant au Budget de dépenses sont respectées. Les conditions qui s'appliquent aux crédits reportés sont précisées au bas des tableaux des crédits d'un programme;
-

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

- le tableau « *Programmes faisant l'objet d'un crédit au net* » qui énumère les programmes qui font l'objet d'un crédit au net.

SECTION : CRÉDITS PAR PORTEFEUILLE

Cette section présente, pour chacun des portefeuilles, le budget de dépenses et les crédits prévus en 2003-2004 comparés à ceux de 2002-2003. L'effectif prévu en 2003-2004 est aussi comparé à celui de 2002-2003. Des tableaux ventilant les budgets de dépenses et d'investissements pour l'ensemble du portefeuille et pour chacun des programmes sont également présentés.

De façon plus précise, la section se compose des éléments suivants :

- un tableau sommaire qui présente la conciliation entre les dépenses et les crédits du portefeuille et ce, répartie par programme. Les crédits à voter y sont distingués des crédits déjà autorisés, tels que les crédits permanents, les crédits reportés et les crédits déjà votés. Un tableau complémentaire présente les budgets de dépenses et d'investissements ventilés selon les différentes supercatégories. L'effectif total des programmes et des fonds spéciaux, s'il y a lieu, y est également précisé;
- le tableau sommaire du portefeuille est ensuite repris pour chacun des programmes, réparti cette fois-ci par éléments de programme. Les budgets de dépenses et d'investissements sont aussi ventilés selon les différentes supercatégories. La prévision de crédits reportés est, s'il y a lieu, indiquée;

L'utilisation du crédit au net ainsi que du crédit portant sur une période de plus d'un an est, le cas échéant, spécifiée. Les règles régissant le transfert de crédits à partir d'une provision de même que les conditions concernant le report du crédit se rapportant à ce programme sont précisées, si applicables;

- un tableau « *Crédits de transfert* » qui présente, pour chacun des programmes, les dépenses prévues à la supercatégorie « Transfert » ventilées par projets. Ces dépenses sont également réparties par bénéficiaires et par catégories de dépenses.

Cette section peut également inclure, lorsque cela s'applique, les tableaux suivants :

- un tableau « *Crédit au net* » qui indique les montants de prévisions des dépenses et des revenus associés au crédit au net ainsi que les modalités d'application;
 - un tableau « *Crédits à voter pour des dépenses imputables aux années financières 2004-2005 et 2005-2006* » qui précise les programmes incorporant de tels crédits à voter;
 - un tableau « *Crédits affectés à un fonds spécial* » qui précise, pour chacun des programmes, les crédits affectés à chaque fonds spécial. L'effectif total affecté aux fonds spéciaux du portefeuille est également totalisé.
-

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

3. MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DES PORTEFEUILLES ET DES PROGRAMMES

Le Budget de dépenses prévu pour l'année financière 2003-2004 reflète la structure de programmes qui découle de la nouvelle composition du Conseil des ministres annoncée le 29 avril 2003 par le premier ministre. Cette section décrit les principales modifications apportées aux structures de programmes par rapport à la structure budgétaire en vigueur au cours de l'exercice financier 2002-2003. Un signe (+) indique l'ajout d'une responsabilité alors qu'un signe (-) signifie le retrait d'une responsabilité.

AFFAIRES MUNICIPALES, SPORT ET LOISIR

- (+) Le programme *Développement du sport et du loisir* est ajouté en provenance de l'ancien portefeuille « Tourisme, Loisir et Sport ».
- (-) Les éléments « Société du Palais des congrès de Montréal » et « Régie des installations olympiques » du programme *Promotion et développement de la Métropole* apparaissent maintenant au portefeuille « Développement économique et régional ».

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

Les activités du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ont été regroupées en deux programmes *Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments* ainsi que *Organismes d'État*.

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

- (+) L'élément « Provision pour réallouer, avec l'autorisation du Conseil du trésor, toute partie de crédit applicable à des activités devant être transférées d'un portefeuille à un autre pour donner suite à la réorganisation gouvernementale annoncée le 29 avril 2003 » a été ajouté au programme 5 *Fonds de suppléance*.

CONSEIL EXÉCUTIF

- (+) Le programme *Réforme des institutions démocratiques* est ajouté au portefeuille « Conseil exécutif ».
 - (+) Le programme *Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif* incorpore un nouvel élément, soit le « Secrétariat à la communication gouvernementale ».
 - (-) Le programme *Développement de la Capitale-Nationale* est retiré. Ces activités se retrouvent maintenant au portefeuille « Ressources naturelles, Faune et Parcs ».
-

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

CULTURE ET COMMUNICATIONS

Afin de refléter la modification apportée à la Charte de la langue française, l'élément « Commission de la langue française » a été fusionné à l'élément « Office québécois de la langue française ».

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

- (+) Les programmes apparaissant auparavant aux portefeuilles « Industrie et Commerce », « Régions » ainsi que « Recherche, Science et Technologie », à l'exception de l'élément « Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé », sont regroupés afin de former le nouveau portefeuille « Développement économique et régional ».
- (+) Les éléments « Société du Palais des congrès de Montréal » et « Régie des installations olympiques » se retrouvant antérieurement au portefeuille « Affaires municipales et Métropole » ont été ajoutés au portefeuille « Développement économique et régional ».
- (+) Le programme *Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi*, l'élément de programme « Investissement Québec » de même que certaines autres activités du ministère des Finances ont été transférés au portefeuille « Développement économique et régional ».
- (+) Le programme *Promotion et développement du tourisme* apparaissant autrefois au portefeuille « Tourisme, Loisir et Sport » fait maintenant partie du portefeuille « Développement économique et régional ».

EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE

- (+) Les programmes *Planification, recherche et administration, Services à la famille et à l'enfance* ainsi que *Prestations familiales* de même que l'élément « Conseil de la famille et de l'enfance » en provenance de l'ancien portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine », ont été intégrés au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille ».
 - (+) L'ajout de l'élément « Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance » découle de l'adoption de la *Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance* (2002, c. 47).
-

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

ENVIRONNEMENT

- (+) Les éléments « Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec » et « Centre d'expertise hydrique du Québec » ont été ajoutés au programme *Protection de l'environnement* afin de distinguer les activités faisant l'objet d'ententes de gestion.

L'élément « Politiques environnementales et développement durable » du programme *Protection de l'environnement* a été scindé pour former les éléments « Politiques environnementales du milieu industriel, des changements climatiques et du développement durable » et « Politiques environnementales en matière d'eau, d'activités agricoles et municipales ».

FAMILLE, ENFANCE ET CONDITION FÉMININE

À compter de 2003-2004, ce portefeuille n'apparaît plus au Budget de dépenses.

- (-) Les programmes *Planification, recherche et administration*, *Services à la famille et à l'enfance* ainsi que *Prestations familiales* de même que l'élément « Conseil de la famille et de l'enfance » se retrouvent dorénavant au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille ».
- (-) Le programme *Condition féminine* a été transféré au portefeuille « Relations avec les citoyens et Immigration ».
- (-) Les éléments « Conseil des aînés » et « Secrétariat aux aînés » sont fusionnés au portefeuille « Santé et Services sociaux ».

FAUNE ET PARCS

À compter de 2003-2004, ce portefeuille n'apparaît plus au Budget de dépenses.

- (-) Le programme apparaissant au portefeuille « Faune et Parcs » est devenu un élément de programme du portefeuille « Ressources naturelles, Faune et Parcs ».
-

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

FINANCES

- (-) Le programme *Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi*, l'élément « Investissement Québec » de même que certaines activités apparaissent dorénavant au portefeuille « Développement économique et régional ».

Les activités du ministère des Finances ont été regroupées en trois programmes : *Direction du ministère, Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement* ainsi que *Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite*.

INDUSTRIE ET COMMERCE

À compter de 2003-2004, ce portefeuille n'apparaît plus au Budget de dépenses.

- (-) Les programmes qui apparaissaient auparavant au ministère de l'Industrie et du Commerce font maintenant partie du portefeuille « Développement économique et régional ».

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

- (+) Le programme *Le Commissaire au lobbyisme* a été ajouté au portefeuille « Personnes désignées par l'Assemblée nationale » à la suite de l'adoption par l'Assemblée nationale de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (2002, c. 23).

RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

À compter de 2003-2004, ce portefeuille n'apparaît plus au Budget de dépenses.

- (-) Les activités qui se retrouvaient auparavant au portefeuille « Recherche, Science et Technologie » à l'exception de l'élément « Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé » sont intégrées au portefeuille « Développement économique et régional ».
 - (-) L'élément « Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé » est fusionné au portefeuille « Santé et Services sociaux ».
-

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

RÉGIONS

À compter de 2003-2004, ce portefeuille n'apparaît plus au Budget de dépenses.

- (-) Le programme qui apparaissait au portefeuille « Régions » est maintenant intégré au portefeuille « Développement économique et régional ».

RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET IMMIGRATION

- (+) Le programme *Condition féminine* de l'ancien portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine » est ajouté au portefeuille « Relations avec les citoyens et Immigration ».

RESSOURCES NATURELLES, FAUNE ET PARCS

- (+) Le portefeuille « Faune et Parcs » a été fusionné avec le portefeuille « Ressources naturelles, Faune et Parcs ».
- (+) Le programme *Développement de la Capitale-Nationale* est devenu un élément du programme *Direction du Ministère et développement de la Capitale-Nationale* à la suite de son transfert du portefeuille « Conseil exécutif ».

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

- (+) L'élément « Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé » anciennement du portefeuille « Recherche, Science et Technologie » est fusionné aux activités du portefeuille « Santé et Services sociaux ».
- (+) Les éléments « Conseil des aînés » et « Secrétariat aux aînés » de l'ancien portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine » sont intégrés aux activités du portefeuille « Santé et Services sociaux ».

TOURISME, LOISIR ET SPORT

À compter de 2003-2004, ce portefeuille n'apparaît plus au Budget de dépenses.

- (-) Le programme *Promotion et développement du tourisme* se retrouve maintenant au nouveau portefeuille « Développement économique et régional ».
 - (-) Le programme *Développement du sport et du loisir* est transféré au portefeuille « Affaires municipales, Sport et Loisir ».
-

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

AUTRES MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DE PROGRAMMES

La structure de présentation du Budget de dépenses 2003-2004 incorpore d'autres modifications consécutives au regroupement de programmes ou d'éléments de programmes. Des changements au libellé ou à la numérotation de certains programmes ou d'éléments de programmes ont aussi été apportés. Le cas échéant, le comparatif 2002-2003 a été ajusté pour assurer la cohérence des données.

4. MODALITÉS RÉGISSANT LES CRÉDITS

Certaines règles générales s'appliquent aux crédits. D'abord, les crédits sont votés par programme. Cette approbation de l'Assemblée nationale fait en sorte qu'il n'est pas possible de procéder à des réaménagements entre programmes. En outre, l'autorisation de prélever sur le Fonds consolidé du revenu les sommes pour le paiement des dépenses est donnée pour un an seulement, les crédits non dépensés à la fin de l'année financière devenant périmés. Enfin, le montant de crédits couvre les dépenses à encourir pour un programme sans égard aux revenus qui peuvent y être associés.

La *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01) permet cependant de prévoir des assouplissements par rapport à ces règles générales sur les crédits. À cet effet, le Budget de dépenses 2003-2004 prévoit des modalités particulières en ce qui concerne le vote et l'utilisation de certains crédits.

LES CRÉDITS PORTANT SUR UNE PÉRIODE DE PLUS D'UN AN

La *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01) prévoit qu'un crédit voté peut porter sur une période de plus d'un an, sans excéder trois ans.

LES CRÉDITS REPORTÉS

Selon les dispositions prévues à la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01), il est possible, sous certaines conditions, de reporter à l'exercice suivant le solde du crédit non utilisé à la fin de l'année financière. Ce mécanisme a pour but d'améliorer les pratiques de gestion en permettant aux ministères et aux organismes d'utiliser l'année suivante certaines sommes économisées au cours d'une année. Il est à noter que le mécanisme de report de crédits ne s'applique pas aux crédits permanents.

Le montant prévu de report de crédits est incorporé au budget de dépenses du programme. Ce montant ne fait pas partie du crédit à voter puisqu'il provient des crédits qui ont été votés au cours de l'exercice précédent.

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

LE CRÉDIT AU NET

La *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01) prévoit la possibilité que des crédits soient votés selon la technique du crédit au net. Un crédit au net est le montant des prévisions des dépenses qui excède le montant des prévisions des revenus selon ce qui apparaît au Budget de dépenses. Ce mécanisme vise à favoriser une meilleure intégration du processus de budgétisation en établissant une correspondance plus étroite entre les coûts et les revenus reliés à certaines activités. Le recours au crédit au net s'avère une solution particulièrement intéressante dans les cas où les revenus et les dépenses sont influencés directement par la variation du volume d'activités.

Avec ce mécanisme, les revenus perçus continuent d'être versés au fonds consolidé du revenu, conformément à la pratique courante. Cependant, la législation permet, sous certaines conditions, que le crédit autorisé pour un programme donné puisse augmenter lorsque les revenus associés au crédit au net sont supérieurs à ceux prévus. En contrepartie, lorsque ces revenus sont inférieurs à ceux prévus, le montant des dépenses imputables sur le crédit du programme doit être diminué d'autant.

LES TRANSFERTS DE CRÉDITS ENTRE PROGRAMMES

La *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01) habilite le Conseil du trésor à autoriser le transfert de crédits entre programmes d'un même portefeuille et ce, dans les limites fixées dans les lois sur les crédits. Pour 2003-2004, il sera proposé à l'Assemblée nationale que des transferts entre programmes d'un même portefeuille puissent être autorisés dans la mesure où de tels transferts n'aient pas pour effet d'augmenter ou de réduire de plus de 10 % le montant du crédit d'un programme, tel que voté par les lois sur les crédits.

Dans le cas des programmes qui contiennent des provisions, les lois de crédits donnent au Conseil du trésor le pouvoir d'autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes ou portefeuilles, pour les objets et, s'il y a lieu, selon les conditions décrites au Budget de dépenses. C'est le cas, entre autres, des différentes provisions prévues au programme 5 *Fonds de suppléance* du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » dont l'objet est de pourvoir aux insuffisances de crédits qui peuvent survenir en cours d'exercice dans l'un ou l'autre des programmes apparaissant au Budget de dépenses. Il est à noter que le transfert de crédits entre programmes d'un même portefeuille décrit au paragraphe précédent ne s'applique pas à une provision lorsqu'un programme en comporte.

Par ailleurs, les ministères peuvent, en cours d'exercice, modifier la répartition de leurs crédits à l'intérieur d'un même programme. En vertu de la réglementation en vigueur, l'approbation préalable du Conseil du trésor est toutefois requise pour les virements de crédits en provenance ou au bénéfice de la supercatégorie « Transfert » ou de la catégorie « Support » comprise à l'intérieur de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

5. TERMES APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES

BUDGET DE DÉPENSES, BUDGET D'INVESTISSEMENTS ET AMORTISSEMENT

Le budget de dépenses regroupe les dépenses prévues pour les supercatégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Service de la dette », « Affectation à un fonds spécial », « Transfert » et « Créances douteuses et autres provisions ».

Le budget d'investissements comprend les déboursements prévus pour les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements et avances ». Bien qu'ils ne constituent pas une dépense, les investissements en prêts, placements et avances sont inclus au budget d'investissements puisqu'ils entraînent des déboursés qui ne peuvent se faire sans crédit.

Les investissements en immobilisations sont capitalisés et l'amortissement est inscrit à la dépense de l'exercice à l'intérieur de la supercatégorie « Fonctionnement ». Ainsi, l'amortissement découle des crédits d'investissements autorisés antérieurement pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement ne requiert pas de crédit puisqu'il s'agit d'une dépense qui n'exige pas de déboursé.

Aux fins de l'établissement des crédits d'un programme, le budget de dépenses, le budget d'investissements et l'amortissement sont présentés distinctement. Pour la ventilation par supercatégories, le budget de dépenses et le budget d'investissements sont présentés distinctement.

CRÉDITS

Les crédits représentent les sommes requises pour un programme afin de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget de dépenses en excluant l'amortissement, ainsi qu'aux déboursés prévus au budget d'investissements. Ces crédits autorisent le gouvernement à prélever sur le Fonds consolidé du revenu un montant maximal par programme pour le paiement des dépenses et des investissements de l'exercice.

CRÉDITS À VOTER

Les crédits à voter correspondent à la portion des dépenses et des investissements prévus pour un exercice financier qui doivent être pourvus par les lois de crédits et qui n'ont pas été autrement pourvus. Ainsi, les crédits permanents, les crédits déjà votés et les crédits reportés sont soustraits des crédits totaux d'un programme afin de déterminer le crédit à voter.

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

CRÉDITS PERMANENTS

Contrairement aux crédits autorisés annuellement par un vote du Parlement, les crédits permanents sont autorisés par une loi particulière et n'ont pas à être votés à chaque année. De façon générale, cette loi précise que les sommes nécessaires pour les activités visées par la loi sont payées à même le fonds consolidé du revenu. Les crédits permanents présentés indiquent une prévision de la dépense. Ces crédits fluctueront en cours d'exercice selon le niveau de la dépense.

CRÉDITS DÉJÀ VOTÉS ET CRÉDITS REPORTÉS

Les crédits déjà votés découlent de crédits portant sur plus d'un an votés à un exercice antérieur. Les crédits reportés de l'exercice précédent proviennent du solde non utilisé du crédit d'un programme où le report de crédit est prévu.

CRÉDITS COMPARATIFS

Les crédits comparatifs comprennent les crédits inscrits au Budget de dépenses 2002-2003 ajustés des crédits supplémentaires, ainsi que des variations des crédits permanents. Ils incluent également des transferts de crédits en provenance du programme 5 *Fonds de suppléance* apparaissant au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » ayant un caractère récurrent.

Les crédits comparatifs reflètent les changements qui ont été apportés aux structures de programmes ou de portefeuilles pour l'exercice 2003-2004. Ils comprennent aussi les crédits réellement reportés de 2001-2002 à 2002-2003. Dans le cas des dépenses et des revenus associés au crédit au net, les données comparatives présentées sont celles qui apparaissaient au Budget de dépenses 2002-2003.

DÉPENSE PROBABLE

La dépense probable reflète la prévision de dépenses totales de l'exercice qui se termine.

EFFECTIF

L'effectif est présenté en équivalents temps complet (ETC). L'ETC représente le ratio entre la prestation de travail d'un employé au cours de l'année par rapport à celle d'un employé ayant travaillé toute l'année à temps complet. L'effectif comparatif comprend l'effectif indiqué au Budget de dépenses de l'exercice précédent, modifié, s'il y a lieu, pour refléter les changements à la structure des programmes, les transferts de postes entre ministères ainsi que les ajustements récurrents effectués en cours d'exercice.

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

PORTFEUILLE, PROGRAMME ET ÉLÉMENT

Un portefeuille regroupe l'ensemble des programmes d'un ministère et des organismes budgétaires sous la responsabilité d'un ministre.

Un programme regroupe les crédits destinés à la mise en œuvre d'un ensemble cohérent d'activités qui concourent à la réalisation d'objectifs pour lesquels il est possible de rendre compte. Le vote des crédits se fait par programme.

L'élément est une subdivision plus détaillée d'un programme et sert à refléter différents champs d'interventions.

6. DÉFINITION DES SUPERCATÉGORIES

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées par les ministères pour la comptabilisation de leurs dépenses et de leurs investissements.

RÉMUNÉRATION

Cette supercatégorie comprend la rémunération de base, le temps supplémentaire et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents, aux employés à temps partiel, aux occasionnels et aux employés saisonniers du secteur public. Elle comprend également les traitements versés aux juges et aux membres de la Sûreté du Québec ainsi qu'aux étudiants et aux stagiaires. Elle inclut enfin les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur.

FONCTIONNEMENT

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues pour l'acquisition, la location-exploitation et l'utilisation de biens et de services. Elle inclut également l'amortissement des immobilisations.

SERVICE DE LA DETTE

Cette supercatégorie comprend les intérêts du service de la dette directe, les intérêts sur le compte des régimes de retraite, l'amortissement des frais reportés et des gains et pertes de change non réalisés, les dépenses de change et les frais associés à la gestion de la dette. On ne retrouve cette supercatégorie qu'au portefeuille « Finances ».

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues par un ministère ou un organisme pour assumer la totalité ou une partie des dépenses imputées à un fonds spécial qu'il administre, afin notamment d'en assurer l'équilibre entre les revenus et les dépenses.

TRANSFERT

Cette supercatégorie comprend les dépenses qui ne constituent pas pour le gouvernement des acquisitions directes de biens ou de services. Elle regroupe les paiements qui sont effectués dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes.

CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES PROVISIONS

Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant de la variation à la « Provision pour créances douteuses » et à la « Provision pour pertes sur interventions financières garanties par le gouvernement ».

IMMOBILISATIONS

Cette supercatégorie est incluse au budget d'investissements. Elle comprend les frais encourus pour l'acquisition, la construction, le développement et l'amélioration d'immobilisations.

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

Cette supercatégorie est incluse au budget d'investissements. Elle regroupe, entre autres, les paiements à effectuer en vue d'acquérir certains éléments d'actif. On y retrouve les apports de capitaux et les avances consenties aux organismes et aux entreprises du gouvernement, ainsi que l'acquisition d'actions ou d'obligations d'entreprises, du gouvernement ou autres, de même que les prêts consentis à des municipalités, à des organismes à but non lucratif ou à des personnes physiques ou morales du secteur privé. Les avances pour l'établissement ou le fonctionnement de fonds locaux et celles accordées aux employés du gouvernement sont également incluses dans cette supercatégorie.

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

7. DÉFINITION DES CATÉGORIES

Les supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial » se subdivisent selon les cinq catégories suivantes :

RÉMUNÉRATION

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend la rémunération du personnel d'organismes et d'entreprises du gouvernement, incluant des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend la rémunération du personnel affecté à un fonds spécial.

FONCTIONNEMENT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend le fonctionnement, autre que la rémunération, des organismes et des entreprises du gouvernement, ainsi que des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend le fonctionnement, autre que la rémunération, d'un fonds spécial.

CAPITAL

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les immobilisations subventionnées, incluant le remboursement du principal des emprunts contractés pour des immobilisations.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend l'amortissement d'une immobilisation comptabilisée dans un fonds spécial.

INTÉRÊT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend le paiement des intérêts sur emprunts contractés pour des immobilisations, lorsque le service de la dette d'un organisme, d'une entreprise, d'une institution ou d'un établissement bénéficiaire est assumé en tout ou en partie par le gouvernement.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les intérêts et autres frais inhérents à une dette comptabilisée dans un fonds spécial.

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

SUPPORT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend le soutien financier versé aux bénéficiaires, autre que celui mentionné à l'intérieur de la même supercatégorie, aux catégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Capital » et « Intérêt ».

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les paiements destinés à fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes.

NOTES

EXPLICATIVES (suite)

Illustration du tableau d'un programme

Nom du portefeuille

Identification du programme

Éléments du programme

Le total des prévisions de dépenses, moins la portion de l'amortissement, plus les prévisions d'investissements donnent les crédits requis pour le programme

8-5

Crédits comparatifs pour 2002-2003

Montants des crédits qui n'ont pas à être votés comprenant :

Crédits permanents
Crédits reportés
Crédits déjà votés

Description du programme

Mention des assouplissements sur le crédit au net et sur les crédits portant sur plus d'un an

Supercatégories

Effectif exprimé en « équivalent temps complet » (ETC)

Supercatégories

Conditions applicables au report de crédits

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 3
Soutien à la gestion

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(\$000)		
1. Direction	17 058,1	-	-	17 058,1	16 493,0
2. Services à la gestion	179 574,9	3 139,4	8 223,9	184 659,4	183 046,0
3. Centre de recouvrement	10 177,9	-	650,0	10 827,9	11 449,4
4. Planification et services aux citoyens	25 315,5	-	-	25 315,5	24 697,2
	232 126,4	3 139,4	8 873,9	237 860,9	235 685,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				19,2	28,8
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				6 522,8	3 975,1
Crédits à voter*				231 318,9	231 681,7

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes. De plus, il permet de verser au Tribunal administratif du Québec les sommes requises pour soutenir les causes reliées au Ministère. Également, ce programme vise à pourvoir au financement des activités de planification et de coordination ministérielle et de services aux citoyennes et citoyens.

Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Supercatégories	Budget de dépenses				2003-2004	2002-2003
	1	2	3	4		
				(\$000)		
Rémunération	13 013,0	49 863,2	9 622,2	11 263,7	83 762,1	84 959,1
Fonctionnement	2 895,1	84 511,7	555,7	5 372,7	93 335,2	92 483,4
Affectation à un fonds spécial	-	45 200,0	-	-	45 200,0	45 019,5
Transfert	1 150,0	-	-	8 679,1	9 829,1	9 829,1
	17 058,1	179 574,9	10 177,9	25 315,5	232 126,4	232 291,1
Effectif total	202	705	182	247	1336	1336

Budget d'investissements

Supercatégories	2003-2004	2002-2003
Immobilisations	8 223,9	6 141,6
Prêts, placements et avances	650,0	650,0
	8 873,9	6 791,6

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

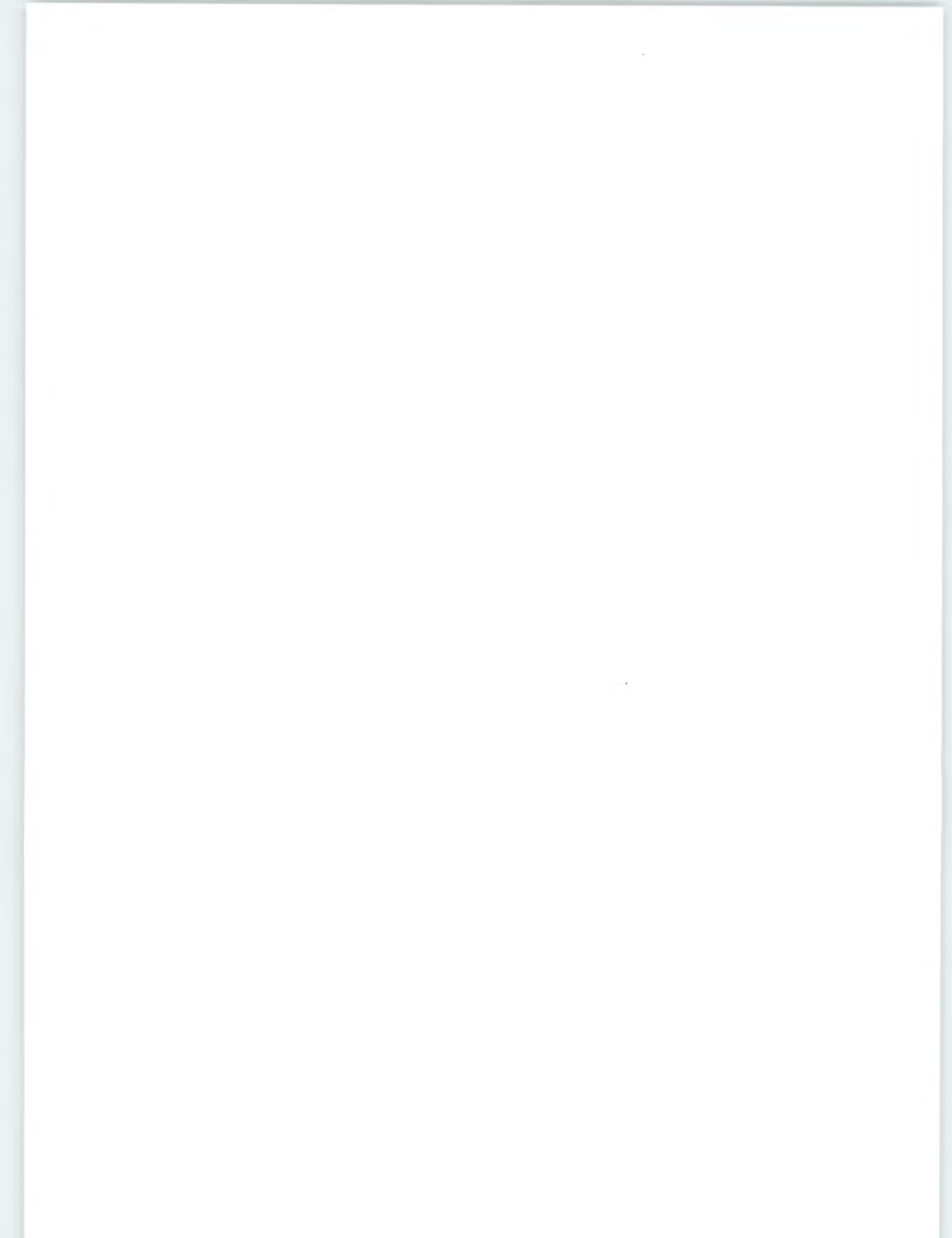
Le solde du crédit des éléments 1, 2 et 4 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé du crédit de l'élément 3 peut être reporté en 2004-2005, jusqu'à concurrence d'un montant de 1 000 000 \$ et ce, afin de donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

Crédits décaissant du Budget de dépenses

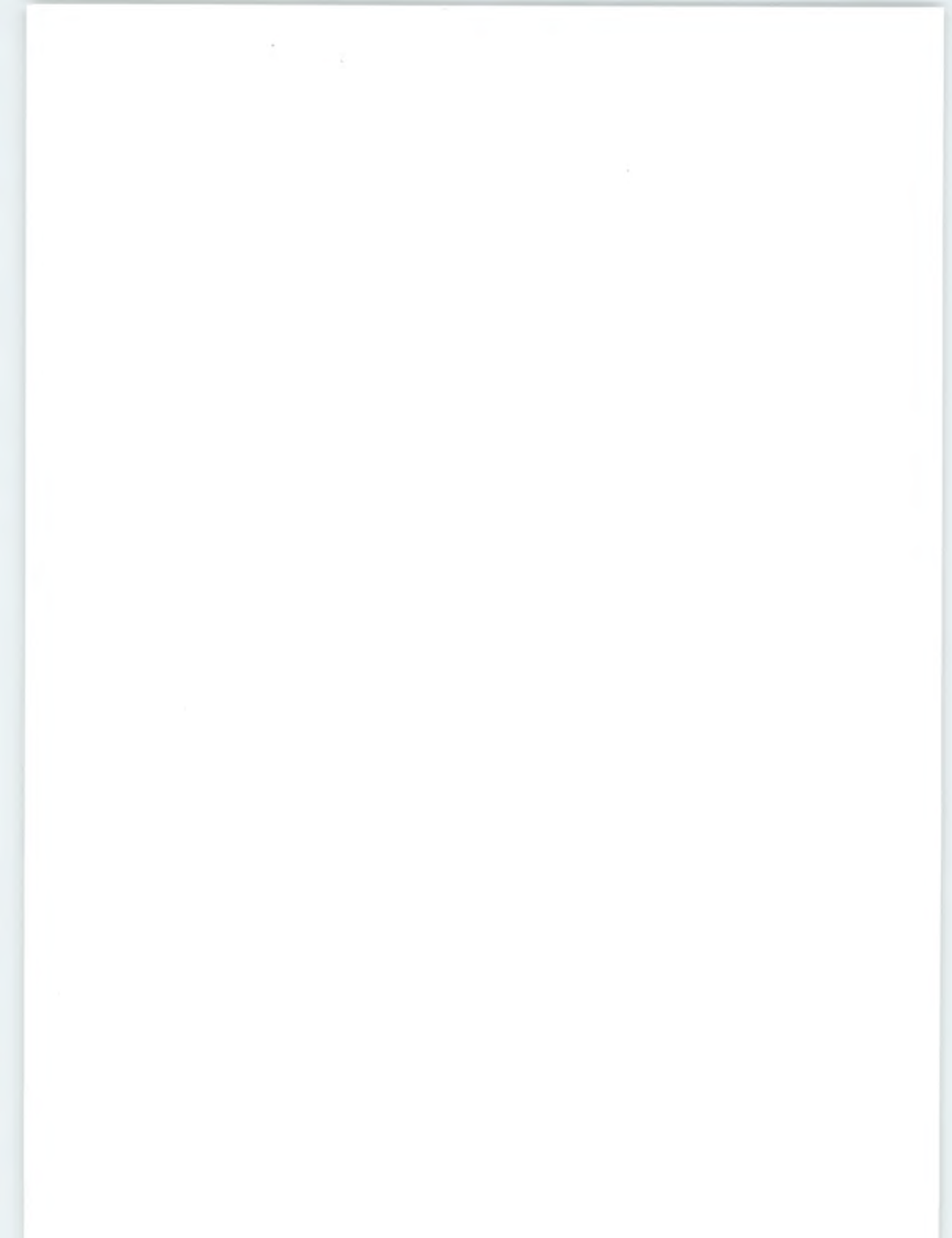
Montant réel des crédits reportés

Prévision des crédits reportés

Ventilation des dépenses incluant l'amortissement ainsi que des investissements par éléments et par supercatégories



**SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES
ET DES CRÉDITS**



Budget de dépenses ****

	2003-2004	2002-2003
	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$)	
Assemblée nationale*	91 634,0	91 649,6
Personnes désignées par l'Assemblée nationale*	102 037,9	63 556,1
Affaires municipales, Sport et Loisir	1 580 842,8	1 587 572,3
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	632 789,4	641 191,4
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	655 416,2	450 185,9 **
Conseil exécutif	202 300,2	115 363,2 **
Culture et Communications	497 934,7	491 735,0 **
Développement économique et régional	848 117,7	1 064 642,9 **
Éducation	11 485 290,4	11 087 816,5
Emploi, Solidarité sociale et Famille***	5 845 514,2	5 951 900,1 **
Environnement	179 149,9	177 306,7
Finances (excluant le service de la dette)	215 679,5	146 667,4 **
Justice	549 668,7	541 862,1
Relations avec les citoyens et Immigration	205 873,4	246 290,6
Relations internationales	108 522,4	110 476,6
Ressources naturelles, Faune et Parcs	462 699,1	506 651,8
Revenu	630 222,9	655 230,9
Santé et Services sociaux	19 115 068,1	17 827 696,2
Sécurité publique	832 221,4	871 437,0
Transports	1 495 763,5	1 427 003,9
Travail	63 253,6	69 763,8
Dépenses de programmes	45 800 000,0	44 126 000,0
Service de la dette	6 862 000,0	6 536 000,0
Total	52 662 000,0	50 662 000,0

* Les informations portant sur les crédits et les dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent dans le Volume I.

** Ce portefeuille contient une ou des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres portefeuilles et les dépenses qui y sont comptabilisées en 2002-2003 tiennent compte des virements à l'un ou l'autre des portefeuilles.

*** Un redressement a été effectué afin de présenter la dépense probable 2002-2003 sur la même base qu'en 2003-2004. Ce redressement entraîne, pour 2002-2003, une hausse de 8,9 M\$ au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » vu que la politique familiale a pour effet de remplacer graduellement certaines mesures auparavant comptabilisées en déduction des revenus.

**** Le budget de dépenses 2003-2004 et la dépense probable 2002-2003 intègrent les mandats spéciaux.

Distinction entre le budget de dépenses et les crédits

	2003-2004			Crédits totaux
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	
		(000 \$)		
Assemblée nationale*	91 634,0	4 570,0	5 806,3	92 870,3
Personnes désignées par l'Assemblée nationale*	102 037,9	2 167,4	2 378,0	102 248,5
Affaires municipales, Sport et Loisir	1 580 842,8	3 111,0	7 191,3	1 584 923,1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	632 789,4	9 074,0	27 230,8	650 946,2
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	655 416,2	161,0	313 718,0	968 973,2
Conseil exécutif	202 300,2	672,5	954,1	202 581,8
Culture et Communications	497 934,7	1 687,2	6 103,0	502 350,5
Développement économique et régional	848 117,7	2 248,8	151 619,5	997 488,4
Éducation	11 485 290,4	4 965,4	197 701,8	11 678 026,8
Emploi, Solidarité sociale et Famille	5 845 514,2	3 139,4	9 177,9	5 851 552,7
Environnement	179 149,9	7 596,7	16 865,7	188 418,9
Finances	7 077 679,5	4 251,0	10 791,9	7 084 220,4
Justice	549 668,7	5 041,0	35 960,7	580 588,4
Relations avec les citoyens et Immigration	205 873,4	5 300,0	12 120,0	212 693,4
Relations internationales	108 522,4	1 268,1	1 635,0	108 889,3
Ressources naturelles, Faune et Parcs	462 699,1	19 689,0	44 376,6	487 386,7
Revenu	630 222,9	1 500,0	4 153,5	632 876,4
Santé et Services sociaux	19 115 068,1	1 875,5	1 477,6	19 114 670,2
Sécurité publique	832 221,4	19 038,5	30 370,9	843 553,8
Transports	1 495 763,5	114 654,7	49 913,0	1 431 021,8
Travail	63 253,6	2 215,0	15 017,9	76 056,5
Budget de dépenses	52 662 000,0	214 226,2	944 563,5	53 392 337,3

* Les informations portant sur les crédits et les dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent dans le Volume I.

Sommaire des crédits

	2003-2004			2002-2003	
	Crédits à voter*	Crédits permanents	Crédits reportés ou crédits déjà votés **	Crédits totaux	Crédits comparatifs
				(000 \$)	
Assemblée nationale***	-	92 870,3	-	92 870,3	95 999,8
Personnes désignées par l'Assemblée nationale***	29 122,7	72 900,3	225,5	102 248,5	66 134,1
Affaires municipales, Sport et Loisir	1 584 831,6	9,6	81,9	1 584 923,1	1 548 702,3
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	650 236,4	77,6	632,2	650 946,2	665 599,3
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	676 609,6	290 382,9	1 980,7	968 973,2	726 871,0
Conseil exécutif	201 486,3	1 095,5	-	202 581,8	154 610,9
Culture et Communications	500 237,1	2 113,4	-	502 350,5	498 346,7
Développement économique et régional	995 436,2	1 428,8	623,4	997 488,4	1 158 683,6
Éducation	10 908 503,4	689 358,9	80 164,5	11 678 026,8	11 386 084,3
Emploi, Solidarité sociale et Famille	5 386 441,1	7 832,2	457 279,4	5 851 552,7	5 982 027,1
Environnement	183 878,1	34,6	4 506,2	188 418,9	185 472,4
Finances	209 208,6	6 871 998,6	3 013,2	7 084 220,4	6 751 400,4
Justice	474 427,9	104 979,7	1 180,8	580 588,4	531 065,2
Relations avec les citoyens et Immigration	211 015,4	478,0	1 200,0	212 693,4	219 810,5
Relations internationales	108 171,6	109,6	608,1	108 889,3	109 383,0
Ressources naturelles, Faune et Parcs	482 232,5	5 154,2	-	487 386,7	490 442,3
Revenu	426 636,8	157 042,5	49 197,1	632 876,4	661 611,5
Santé et Services sociaux	11 538 100,6	7 576 569,6	-	19 114 670,2	17 805 303,2
Sécurité publique	837 166,0	6 387,8	-	843 553,8	795 256,8
Transports	1 431 012,2	9,6	-	1 431 021,8	1 363 102,6
Travail	73 569,8	2 486,7	-	76 056,5	63 236,8
Total	36 908 323,9	15 883 320,4	600 693,0	53 392 337,3	51 259 143,8

* Le crédit à voter inclut, outre le montant présenté ci-haut, ceux portant sur des dépenses imputables aux années financières 2004-2005 et 2005-2006 apparaissant à la page suivante.

** Ces montants incluent, conformément à la Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3), les crédits reportés de l'exercice précédent ainsi que des crédits déjà votés pour des dépenses imputables à l'année financière 2003-2004.

*** Les informations portant sur les crédits et les dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent dans le Volume I.

Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables aux années financières 2004-2005 et 2005-2006

	2004-2005	2005-2006
	(000 \$)	
Emploi, Solidarité sociale et Famille		
Programme 2 - Mesures d'aide financière	279 000,0	-
Programme 4 - Mesures d'aide à la famille et à l'enfance	189 900,0	-
Travail		
Programme 1 - Travail	8 300,0	3 500,0
Total	477 200,0	3 500,0

Sommaire des crédits 2003-2004 pouvant être reportés en 2004-2005

	Report ne requérant pas l'autorisation du Conseil du trésor	Report requérant l'autorisation du Conseil du trésor (000 \$)	Total
Assemblée nationale	-	-	-
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	228,5	-	228,5
Affaires municipales, Sport et Loisir	2 266,7	32 379,0	34 645,7
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	6 409,7	-	6 409,7
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	2 501,1	-	2 501,1
Conseil exécutif	1 514,1	-	1 514,1
Culture et Communications	3 028,3	-	3 028,3
Développement économique et régional	-	3 639,1	3 639,1
Éducation	4 928,9	31 029,2	35 958,1
Emploi, Solidarité sociale et Famille	13 384,7	607,4	13 992,1
Environnement	4 959,8	-	4 959,8
Finances	3 420,1	-	3 420,1
Justice	12 011,6	-	12 011,6
Relations avec les citoyens et Immigration	5 529,2	-	5 529,2
Relations internationales	2 475,6	-	2 475,6
Ressources naturelles, Faune et Parcs	9 352,7	3 279,8	12 632,5
Revenu	11 999,4	2 000,0	13 999,4
Santé et Services sociaux	3 996,1	16 990,4	20 986,5
Sécurité publique	23 739,4	-	23 739,4
Transports	16 143,5	23 575,8	39 719,3
Travail	1 990,0	-	1 990,0
Total	129 879,4	113 500,7	243 380,1

Programmes faisant l'objet d'un crédit au net*

	Référence
Affaires municipales, Sport et Loisir	
Programme 7 - Régie du logement	1-11
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	2-4
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	
Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor	3-9
Emploi, Solidarité sociale et Famille	
Programme 3 - Soutien à la gestion	8-8
Environnement	
Programme 1 - Protection de l'environnement	9-5
Relations avec les citoyens et Immigration	
Programme 2 - Immigration, intégration et régionalisation	12-7

* Les données concernant les crédits au net sont fonction de variations de revenus et de modalités qui sont précisées dans les pages présentant chacun des portefeuilles.

CRÉDITS PAR PORTEFEUILLE

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programmes	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Promotion et développement de la Métropole	62 235,9	-	-	62 235,9	71 177,0
2. Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	577 953,8	-	-	577 953,8	608 326,3
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	503 122,9	-	-	503 122,9	478 165,7
4. Administration générale	46 277,7	2 780,0	6 344,3	49 842,0	51 497,3
5. Commission municipale du Québec	3 389,5	50,0	47,0	3 386,5	3 089,5
6. Habitation	298 651,6	-	-	298 651,6	254 455,8
7. Régie du logement	14 635,0	136,0	200,0	14 699,0	13 971,8
8. Développement du sport et du loisir	74 576,4	145,0	600,0	75 031,4	68 018,9
	1 580 842,8	3 111,0	7 191,3	1 584 923,1	1 548 702,3
Moins :					
Crédits permanents				9,6	1 438,6
Crédits reportés				81,9	1 412,1
Crédits à voter				1 584 831,6	1 545 851,6

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	50 828,2	49 141,7
Fonctionnement	20 739,3	21 494,1
Affectation à un fonds spécial	3 589,8	1 960,0
Transfert	1 505 685,5	1 464 630,7
Créances douteuses et autres	-	1 429,0
Total	1 580 842,8	1 538 655,5
Effectif des programmes	852	852
Effectif total	852	852
Budget d'investissements		
Immobilisations	7 191,3	7 758,9
Prêts, placements et avances	-	4 763,2
Total	7 191,3	12 522,1

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 1

Promotion et développement de la Métropole

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Aide au développement de la Métropole	43 052,7	-	-	43 052,7	43 763,0
2. Activités régionales de l'île de Montréal et de Laval	19 183,2	-	-	19 183,2	27 414,0
	62 235,9	-	-	62 235,9	71 177,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 2				-	1 429,0
Crédit à voter				62 235,9	69 748,0

Ce programme consiste à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la Métropole afin d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. De plus, il vise à fournir un soutien financier à la réalisation d'initiatives ayant comme objectifs le développement et la promotion de la Métropole tout en agissant comme catalyseur et rassembleur pour la promotion de ses intérêts. Il facilite la concertation entre de nombreux partenaires métropolitains, tant du secteur privé que public, notamment en matière d'aménagement du territoire, veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire et assume la responsabilité de la politique gouvernementale de soutien au développement local et régional pour les régions administratives de Montréal et de Laval.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Affectation à un fonds spécial	-	3 589,8		3 589,8	1 960,0
Transfert	43 052,7	15 593,4		58 646,1	63 024,8
Créances douteuses et autres	-	-		-	1 429,0
	43 052,7	19 183,2		62 235,9	66 413,8
Budget d'investissements					
Prêts, placements et avances	-	-		-	4 763,2
	-	-		-	4 763,2

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 2

Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Construction de réseaux d'aqueduc et d'égout	14 661,2	-	-	14 661,2	13 644,5
2. Assainissement des eaux du Québec	456 759,0	-	-	456 759,0	498 514,3
3. Infrastructures	99 843,7	-	-	99 843,7	95 477,6
4. Renouveau urbain et villageois	6 689,9	-	-	6 689,9	689,9
	577 953,8	-	-	577 953,8	608 326,3
Crédit à voter				577 953,8	608 326,3

Ce programme assure une participation financière du gouvernement pour faciliter la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que l'assainissement des eaux usées municipales au sein de toutes les régions du Québec. De plus, il permet d'apporter un soutien financier à la réfection d'infrastructures au sein des municipalités, des communautés métropolitaines de même qu'en milieu nordique particulièrement par les programmes d'Infrastructures et de Renouveau urbain et villageois.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)			
Rémunération	-	-	850,0	549,6	1 399,6	1 399,6
Fonctionnement	-	-	236,0	140,3	376,3	376,3
Transfert	14 661,2	456 759,0	98 757,7	6 000,0	576 177,9	606 550,4
	14 661,2	456 759,0	99 843,7	6 689,9	577 953,8	608 326,3
Effectif total	-	-	14	-	14	18

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde du crédit de transfert de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du montant du crédit.

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 3

Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement	20 200,0	-	-	20 200,0	17 000,0
2. Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation	217 486,4	-	-	217 486,4	221 309,1
3. Compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces, des gouvernements étrangers et des organisations internationales	4 000,0	-	-	4 000,0	3 500,0
4. Aménagement du territoire municipal	19 064,7	-	-	19 064,7	23 759,1
5. Aide financière aux municipalités, aux villages nordiques et à l'Administration régionale Kativik	44 566,8	-	-	44 566,8	45 393,1

Suite à la page 1 - 5

Ce programme vise à fournir aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que des gouvernements étrangers. Il a aussi pour but d'inciter au regroupement de municipalités, et ce, à travers toutes les régions du Québec. De plus, il permet d'accorder une aide financière au milieu municipal, aux villages nordiques et à l'Administration régionale Kativik. Il couvre le soutien aux municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire. Il englobe également les mesures financières du pacte fiscal incluses dans l'entente conclue avec le monde municipal.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous-total
	1	2	3	4	5	
			(000 \$)			
Transfert	20 200,0	217 486,4	4 000,0	19 064,7	44 566,8	305 317,9
	20 200,0	217 486,4	4 000,0	19 064,7	44 566,8	305 317,9

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 3 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
6. Mesures financières du pacte fiscal	197 805,0	-	-	197 805,0	167 204,4
	503 122,9	-	-	503 122,9	478 165,7
Crédit à voter				503 122,9	478 165,7

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Transfert	305 317,9	197 805,0		503 122,9	478 165,7
	305 317,9	197 805,0		503 122,9	478 165,7

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter.

Affaires municipales, Sport et Loisirs

Programme 4 Administration générale

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction	3 928,4	-	-	3 928,4	4 970,6
2. Gestion	42 349,3	2 780,0	6 344,3	45 913,6	46 526,7
	46 277,7	2 780,0	6 344,3	49 842,0	51 497,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				-	1 412,1
Crédit à voter				49 832,4	50 075,6

Ce programme comprend la direction du Ministère et les unités responsables de la planification, la direction et la coordination des ressources nécessaires à la gestion des différents programmes du Ministère et à l'élaboration des politiques. En outre, il permet d'assurer une représentation au sein des diverses régions du Québec dans la mise en oeuvre des orientations et des politiques ministérielles et gouvernementales touchant le milieu municipal.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	1 577,2	29 381,9		30 959,1	30 451,4
Fonctionnement	1 525,9	12 582,6		14 108,5	15 084,9
Transfert	825,3	384,8		1 210,1	1 210,1
	3 928,4	42 349,3		46 277,7	46 746,4
Effectif total	15	496		511	508
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	6 344,3		6 344,3	6 890,9
	-	6 344,3		6 344,3	6 890,9

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 5 Commission municipale du Québec

Élément	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	Crédits
1. Commission municipale du Québec	3 389,5	50,0	47,0	3 386,5
Crédit à voter				3 386,5

Ce programme permet d'agir auprès des municipalités en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, d'enquête, de tutelle, d'adjudication et de reconnaissance pour fins d'exemption de taxe.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)		
Rémunération	2 637,2		2 637,2	2 287,2
Fonctionnement	752,3		752,3	845,3
	3 389,5		3 389,5	3 132,5
Effectif total	30		30	29
Budget d'investissements				
Immobilisations	47,0		47,0	10,0
	47,0		47,0	10,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 6 Habitation

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Société d'habitation du Québec	297 951,6	-	-	297 951,6	253 705,8
2. Immobilière SHQ	700,0	-	-	700,0	750,0
	298 651,6	-	-	298 651,6	254 455,8
Crédit à voter				298 651,6	254 455,8

Ce programme vise à faciliter, aux citoyens du Québec, l'accès à des conditions adéquates de logement tenant compte de leur capacité financière, de la diversité de leurs besoins et de la conjoncture économique et sociodémographique, à promouvoir l'amélioration des conditions générales de l'habitat au Québec et à favoriser le développement et la reconnaissance du savoir-faire québécois en habitation.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2003-2004	2002-2003
	1	2		
	(000 \$)			
Transfert	297 951,6	700,0	298 651,6	254 455,8
	297 951,6	700,0	298 651,6	254 455,8

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 7 Régie du logement

Élément	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Régie du logement	14 635,0	136,0	200,0	14 699,0	13 971,8
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				81,9	-
Crédit à voter*				14 617,1	13 971,8

En vertu de ce programme, la Régie du logement dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements, et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)		
Rémunération	11 456,7		11 456,7	10 882,2
Fonctionnement	3 178,3		3 178,3	3 050,6
	14 635,0		14 635,0	13 932,8
Effectif total	225		225	225
Budget d'investissements				
Immobilisations	200,0		200,0	175,0
	200,0		200,0	175,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 8

Développement du sport et du loisir

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Promotion du loisir et de l'action bénévole	41 394,5	-	-	41 394,5	40 400,1
2. Promotion du sport	24 612,4	-	-	24 612,4	18 573,8
3. Promotion de la sécurité et recherche	1 870,0	-	-	1 870,0	2 250,0
4. Administration du sport et du loisir	6 699,5	145,0	600,0	7 154,5	6 795,0
	74 576,4	145,0	600,0	75 031,4	68 018,9
Crédit à voter				75 031,4	68 018,9

Ce programme vise à promouvoir et favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2003-2004	2002-2003
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	-	-	-	4 375,6	4 375,6	4 121,3
Fonctionnement	-	-	-	2 323,9	2 323,9	2 137,0
Transfert	41 394,5	24 612,4	1 870,0	-	67 876,9	61 223,9
	41 394,5	24 612,4	1 870,0	6 699,5	74 576,4	67 482,2
Effectif total	-	-	-	72	72	72
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	-	-	600,0	600,0	683,0
	-	-	-	600,0	600,0	683,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Affaires municipales, Sport et Loisir

Crédit au net

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 7 - Régie du logement		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	14 499,0	13 796,8
Moins Revenus associés au crédit au net	3 100,0	3 100,0
Crédit au net	11 399,0	10 696,8

Ce crédit au net, qui vise à donner suite à une entente de gestion entre le ministre responsable et le Conseil du trésor, concerne les activités de la Régie du logement dont la mission consiste à informer les locataires et les locateurs sur leurs droits et obligations résultant du bail, à favoriser la conciliation entre ceux-ci et, à défaut de règlement à l'amiable, à trancher les litiges. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification des activités de règlement des litiges.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 3 100 000 \$.

Affaires municipales, Sport et Loisir

Crédits affectés à un fonds spécial

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Promotion et développement de la Métropole		
Fonds de développement régional	3 589,8	1 960,0
Total du portefeuille	3 589,8	1 960,0

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Support	3 589,8	1 960,0
Total du portefeuille	3 589,8	1 960,0

Affaires municipales, Sport et Loisir

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Promotion et développement de la Métropole		
Activités régionales de l'Île de Montréal et de Laval	15 593,4	19 261,8
Équipements scientifiques - Société de gestion Marie-Victorin	19 252,7	19 963,0
Fonds de développement de la Métropole	23 800,0	23 800,0
Total du programme 1	58 646,1	63 024,8
Programme 2 - Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain		
Amélioration des infrastructures des municipalités nordiques	10 128,0	10 388,0
Assainissement des eaux du Québec	456 759,0	498 514,3
Construction de réseaux d'aqueduc et d'égout	1 620,1	1 603,4
Eaux vives du Québec	13 041,1	12 041,1
Infrastructures Canada-Québec 2000	6 449,6	4 692,1
Infrastructures Canada-Québec 94/97	73 870,0	73 976,8
Infrastructures municipales en milieu nordique	2 650,1	2 703,7
Infrastructures Québec-Municipalités	5 660,0	2 631,0
Renouveau urbain et villageois	6 000,0	-
Total du programme 2	576 177,9	606 550,4
Programme 3 - Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités		
Compensation financière pour les équipements antipollution	5 000,0	5 000,0
Compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces, des gouvernements étrangers et des organisations internationales	4 000,0	3 500,0
Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation	217 486,4	221 309,1
Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement	20 200,0	17 000,0
Financement des services municipaux nordiques	7 487,5	6 487,6
Mesures financières du pacte fiscal	197 805,0	167 204,4
Programme d'aide aux municipalités régionales de comté	6 000,0	6 000,0
Programme de neutralité	17 000,0	16 877,2
Regroupement municipal	4 064,7	8 759,1
Regroupement municipal supplémentaire	15 000,0	15 000,0
Subvention à l'Administration régionale Kativik	3 143,7	2 983,7
Autres crédits de transfert	5 935,6	8 044,6
Total du programme 3	503 122,9	478 165,7
Programme 4 - Administration générale		
Autres crédits de transfert	1 210,1	1 210,1
Programme 6 - Habitation		
Aide à l'amélioration de l'habitat	30 918,6	32 659,3
Aide au logement social et communautaire	239 364,2	194 376,5
Appui au développement de l'industrie québécoise en habitation	700,0	650,0
Fonctionnement de la Société d'habitation du Québec	26 968,8	26 020,0
Immobilière SHQ	700,0	750,0
Total du programme 6	298 651,6	254 455,8

Affaires municipales, Sport et Loisir

Crédits de transfert (suite)

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 8 - Développement du sport et du loisir		
Action communautaire autonome	1 245,0	1 245,0
Équipe Québec	6 000,0	-
Kino-Québec	2 575,0	1 575,0
Promotion de la sécurité et recherche	625,0	1 005,0
Promotion du loisir	14 474,9	13 068,7
Promotion du sport	16 037,4	16 998,8
Soutien aux équipements de loisir	1 368,0	1 668,0
Soutien aux organismes multidisciplinaires	25 551,6	25 663,4
Total du programme 8	67 876,9	61 223,9
Total du portefeuille	1 505 685,5	1 464 630,7

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises	10 903,0	12 137,7
Entreprises et organismes d'État	27 736,3	26 770,0
Institutions d'enseignement	20 780,9	20 989,2
Municipalités	1 070 492,9	1 079 748,9
Organismes à but non lucratif	242 212,1	198 313,2
Personnes	133 560,3	126 671,7
Total du portefeuille	1 505 685,5	1 464 630,7

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	23 496,3	21 217,9
Fonctionnement	1 826,7	3 256,4
Capital	304 562,4	290 136,4
Intérêt	397 724,2	442 284,5
Support	778 075,9	707 735,5
Total du portefeuille	1 505 685,5	1 464 630,7

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Programmes	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	315 837,2	8 561,5	26 860,0	334 135,7	348 421,4
2. Organismes d'État	316 952,2	512,5	370,8	316 810,5	317 177,9
	632 789,4	9 074,0	27 230,8	650 946,2	665 599,3
Moins :					
Crédits permanents				77,6	77,6
Crédits reportés				632,2	2 039,6
Crédits à voter				650 236,4	663 482,1

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	123 731,9	123 581,4
Fonctionnement	48 682,2	47 427,3
Transfert	460 125,3	472 475,1
Créances douteuses et autres	250,0	520,8
Total	632 789,4	644 004,6
Effectif des programmes	2 183	2 183
Effectif total	2 183	2 183
Budget d'investissements		
Immobilisations	26 730,8	29 118,7
Prêts, placements et avances	500,0	-
Total	27 230,8	29 118,7

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Programme 1

Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires	168 711,4	-	-	168 711,4	176 933,5
2. Développement des entreprises de pêche et aquacoles	19 709,9	-	-	19 709,9	19 924,2
3. Institut de technologie agroalimentaire	19 258,3	-	-	19 258,3	20 323,9
4. Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale	54 613,2	-	-	54 613,2	58 977,4
5. Direction et services à la gestion	53 544,4	8 561,5	26 860,0	71 842,9	72 262,4
	315 837,2	8 561,5	26 860,0	334 135,7	348 421,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 5				68,0	68,0
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 5				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				632,2	1 694,4
Crédit à voter*				333 425,9	346 649,4

Ce programme vise à développer le potentiel et améliorer les performances technologiques reliées à la production, à la transformation et à la conservation des produits agroalimentaires tout en respectant l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes en agriculture.

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)						
Rémunération	46 973,4	6 599,3	15 240,0	21 093,3	24 776,6	114 682,6	114 432,0
Fonctionnement	7 045,7	1 417,6	2 856,3	5 941,9	28 517,8	45 779,3	44 257,8
Transfert	114 692,3	11 693,0	1 162,0	27 578,0	-	155 125,3	167 475,1
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	250,0	250,0	520,8
	168 711,4	19 709,9	19 258,3	54 613,2	53 544,4	315 837,2	326 685,7
Effectif total	910	133	276	469	245	2 033	2 033
Budget d'investissements							
Immobilisations	-	-	-	-	26 360,0	26 360,0	28 747,2
Prêts, placements et avances	-	-	-	-	500,0	500,0	-
	-	-	-	-	26 860,0	26 860,0	28 747,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit des éléments 1, 2, 3 et 5 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert » et ce dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé du crédit de l'élément 4, en excluant sa partie « Transfert », peut être reporté en 2004-2005, jusqu'à concurrence d'un montant de 1 500 000 \$ et ce, afin de donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Programme 2 Organismes d'État

Éléments	2003-2004				2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Financière agricole du Québec	305 000,0	-	-	305 000,0	305 000,0
2. Commission de protection du territoire agricole du Québec	8 890,7	512,5	350,0	8 728,2	8 817,1
3. Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 061,5	-	20,8	3 082,3	3 360,8
	316 952,2	512,5	370,8	316 810,5	317 177,9
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				-	345,2
Crédit à voter				316 810,5	316 832,7

Ce programme vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat, à compenser les pertes de rendement dans les récoltes et à garantir un revenu annuel aux producteurs agricoles selon certaines modalités. Il vise aussi à favoriser la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et à préserver la vocation des sols arables.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	-	6 715,7	2 333,6	9 049,3	9 149,4
Fonctionnement	-	2 175,0	727,9	2 902,9	3 169,5
Transfert	305 000,0	-	-	305 000,0	305 000,0
	305 000,0	8 890,7	3 061,5	316 952,2	317 318,9
Effectif total	-	107	43	150	150
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	350,0	20,8	370,8	371,5
	-	350,0	20,8	370,8	371,5

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit des éléments 2 et 3 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Crédit au net

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	307 275,7	319 563,2
Moins Revenus associés au crédit au net	7 450,0	7 450,0
Crédit au net	299 825,7	312 113,2

Ce crédit au net vise les activités du Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec et du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale.

- Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec

Ce crédit au net concerne, en partie, les activités du Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la cotisation annuelle des adhérents au programme.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 50 000 \$.

- Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale

Ce crédit au net concerne, en partie, les activités du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale et vise à donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de l'émission de permis (excluant les permis touristiques) pour un montant de 7 000 000 \$ et des services offerts par le Laboratoire de pathologie animale rattaché au Centre pour un montant de 400 000 \$.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, le crédit de ce programme augmente d'un montant équivalent à la hausse des revenus qui excèdent 400 000 \$ dans le cas du Laboratoire de pathologie animale et à 20 % des revenus qui excèdent 7 000 000 \$ dans le cas des permis émis (excluant les permis touristiques).

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Crédits de transfert

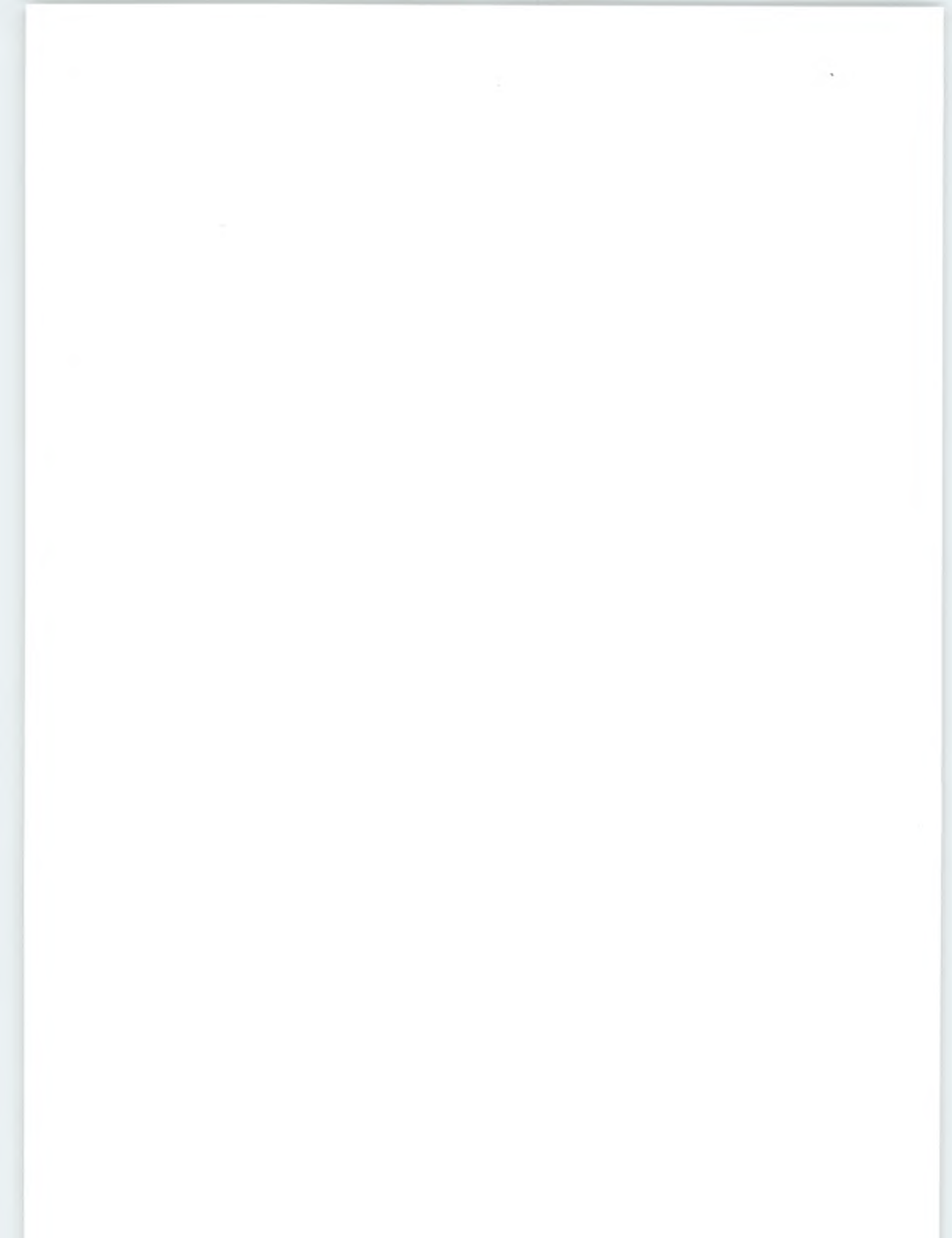
	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments		
Aide à la recherche, au transfert technologique et à la formation	7 175,7	9 461,9
Aide à l'investissement en agroenvironnement	16 701,9	17 594,5
Appui au développement des entreprises des pêches et aquacoles	11 693,0	11 693,0
Appui au développement en région	9 312,0	12 853,0
Appui au secteur de la transformation	4 143,6	5 393,6
Qualité des aliments et santé animale	27 578,0	31 278,0
Remboursement des taxes foncières et de compensations aux exploitations agricoles	78 000,0	78 000,0
Autres crédits de transfert	521,1	1 201,1
Total du programme 1	155 125,3	167 475,1
Programme 2 - Organismes d'État		
Financière agricole du Québec	305 000,0	305 000,0
Total du portefeuille	460 125,3	472 475,1

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises	383 552,1	394 577,7
Entreprises et organismes d'État	51 762,0	49 100,0
Institutions d'enseignement	747,0	897,0
Municipalités	3 178,0	3 678,0
Organismes à but non lucratif	20 886,2	24 222,4
Total du portefeuille	460 125,3	472 475,1

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	41 384,0	37 800,0
Fonctionnement	10 378,0	11 300,0
Capital	11 603,6	16 703,6
Support	396 759,7	406 671,5
Total du portefeuille	460 125,3	472 475,1



Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programmes	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Secrétariat du Conseil du trésor	66 976,7	131,0	4 100,0	70 945,7	71 009,3
2. Fonctions gouvernementales	95 606,0	-	9 600,0	105 206,0	117 640,8
3. Commission de la fonction publique	2 794,0	30,0	18,0	2 782,0	2 766,7
4. Régimes de retraite et d'assurances	294 762,0	-	-	294 762,0	291 055,0
5. Fonds de suppléance	195 277,5	-	300 000,0	495 277,5	244 399,2
	655 416,2	161,0	313 718,0	968 973,2	726 871,0
Moins :					
Crédits permanents				290 382,9	286 675,9
Crédits reportés				1 980,7	1 757,3
Crédits à voter				676 609,6	438 437,8

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	396 667,0	404 410,8
Fonctionnement	215 523,5	23 751,7
Affectation à un fonds spécial	12 650,0	19 150,0
Transfert	30 575,7	30 291,3
Total	655 416,2	477 603,8
Effectif des programmes	900	908
Effectif des fonds spéciaux	973	1 012
Effectif total	1 873	1 920
Budget d'investissements		
Immobilisations	13 618,0	5 118,0
Prêts, placements et avances	300 100,0	244 310,2
Total	313 718,0	249 428,2

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 1

Secrétariat du Conseil du trésor

Élément	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Secrétariat du Conseil du trésor	66 976,7	131,0	4 100,0	70 945,7	71 009,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				1 900,0	1 681,2
Crédit à voter*				69 036,1	69 318,5

Ce programme regroupe les dépenses visant à établir des politiques générales de gestion des ressources humaines, à assurer l'encadrement normatif et réglementaire concernant les contrats gouvernementaux, à réaliser les activités d'acquisition et d'aliénation découlant de la Loi sur le service des achats du gouvernement (L.R.Q., c. S-4), à assurer la mise en oeuvre de l'infrastructure gouvernementale, à déterminer l'allocation des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles conformément aux priorités du gouvernement et à veiller à ce que les ministères et organismes les utilisent efficacement dans l'exécution de leurs programmes. On y retrouve également les dépenses visant à fournir divers services aux ministères et organismes.

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)		
Rémunération	46 880,2		46 880,2	50 382,8
Fonctionnement	17 540,5		17 540,5	18 390,5
Affectation à un fonds spécial	2 400,0		2 400,0	2 200,0
Transfert	156,0		156,0	156,0
	66 976,7		66 976,7	71 129,3
Effectif total	735		735	743
Budget d'investissements				
Immobilisations	4 000,0		4 000,0	-
Prêts, placements et avances	100,0		100,0	11,0
	4 100,0		4 100,0	11,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 2 Fonctions gouvernementales

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Renouvellement de la fonction publique	7 817,1	-	-	7 817,1	7 563,1
2. Coordination et soutien à la gestion des ressources	4 044,9	-	-	4 044,9	6 995,3
3. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets reliés au gouvernement en ligne*	5 500,0	-	9 500,0	15 000,0	12 524,8
4. Contributions du gouvernement à titre d'employeur	67 994,0	-	-	67 994,0	73 507,6
5. Fonds relatif à la tempête de verglas	5 000,0	-	-	5 000,0	7 910,0
6. Fonds d'assistance financière aux régions sinistrées	5 250,0	-	-	5 250,0	9 040,0

Suite à la page 3 - 4

Ce programme regroupe les dépenses reliées aux fonctions centrales se rapportant au développement de l'employabilité, de même qu'au recrutement, à la coordination et au soutien à la gestion des ressources, particulièrement les ressources humaines. Ce programme pourvoit également au financement des programmes de reconstruction des régions sinistrées suite au verglas de janvier 1998 et aux pluies diluviennes survenues en juillet 1996. On y retrouve aussi la provision permettant d'appuyer la réalisation de projets reliés à la prestation électronique de services et à l'autoroute de l'information. Finalement ce programme prévoit le budget se rapportant à des contributions du gouvernement à titre d'employeur et une provision pour transférer entre programmes ou portefeuilles toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
	(000 \$)						
Rémunération	7 147,1	2 677,3	-	67 994,0	-	-	77 818,4
Fonctionnement	595,0	1 367,6	500,0	-	-	-	2 462,6
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	-	5 000,0	5 250,0	10 250,0
Transfert	75,0	-	5 000,0	-	-	-	5 075,0
	7 817,1	4 044,9	5 500,0	67 994,0	5 000,0	5 250,0	95 606,0
Effectif total	99	33	-	-	-	-	132
Budget d'investissements							
Immobilisations	-	-	9 500,0	-	-	-	9 500,0
	-	-	9 500,0	-	-	-	9 500,0

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 2 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Provision pour transférer entre programmes ou portefeuilles, conformément aux modalités de gestion approuvées par le Conseil du trésor, toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes*	-	-	100,0	100,0	100,0
	95 606,0	-	9 600,0	105 206,0	117 640,8
Crédit à voter				105 206,0	117 640,8

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	77 818,4	-		77 818,4	83 954,4
Fonctionnement	2 462,6	-		2 462,6	5 036,6
Affectation à un fonds spécial	10 250,0	-		10 250,0	16 950,0
Transfert	5 075,0	-		5 075,0	6 599,8
	95 606,0	-		95 606,0	112 540,8
Effectif total	132	-		132	132
Budget d'investissements					
Immobilisations	9 500,0	100,0		9 600,0	5 100,0
	9 500,0	100,0		9 600,0	5 100,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit des éléments 1 et 2 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance ou par des virements en provenance des autres éléments du même programme.

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 3 Commission de la fonction publique

Élément	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Commission de la fonction publique	2 794,0	30,0	18,0	2 782,0	2 766,7
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				80,7	76,1
Crédit à voter				2 701,3	2 690,6

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission qui a principalement pour mandat d'intervenir au regard de recours exercés par les fonctionnaires, de vérifier le caractère impartial et équitable des décisions les affectant, de s'assurer de l'observation des lois et des règlements relativement au système de recrutement et de promotion, de décider des demandes de certification des moyens d'évaluation, de produire des études, de donner des avis et de faire des rapports aux autorités et de donner des avis au Conseil du trésor lorsque celui-ci décide de soustraire un emploi ou une catégorie d'emplois aux dispositions de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1).

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)		
Rémunération	2 451,1		2 451,1	2 454,1
Fonctionnement	342,9		342,9	324,6
	2 794,0		2 794,0	2 778,7
Effectif total	33		33	33
Budget d'investissements				
Immobilisations	18,0		18,0	18,0
	18,0		18,0	18,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 4

Régimes de retraite et d'assurances

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Régime de retraite des fonctionnaires	32 314,0	-	-	32 314,0	30 022,5
2. Régime de retraite de certains enseignants	22 025,0	-	-	22 025,0	20 215,8
3. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	131 670,0	-	-	131 670,0	126 063,1
4. Assurance collective sur la vie des employés publics	4 400,7	-	-	4 400,7	4 400,7
5. Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels	8 329,0	-	-	8 329,0	11 365,3
6. Régime de retraite des juges	9 081,0	-	-	9 081,0	8 326,6
Suite à la page 3 - 7					

Ce programme vise à fournir les contributions du gouvernement à certains régimes de retraite et d'assurances.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
			(000 \$)				
Rémunération	32 314,0	-	131 670,0	1 081,0	8 329,0	9 081,0	182 475,0
Transfert	-	22 025,0	-	3 319,7	-	-	25 344,7
	32 314,0	22 025,0	131 670,0	4 400,7	8 329,0	9 081,0	207 819,7

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 4 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
7. Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	17 356,0	-	-	17 356,0	16 505,2
8. Régime de retraite du personnel d'encadrement	69 586,3	-	-	69 586,3	74 155,8
	294 762,0	-	-	294 762,0	291 055,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, (L.R.Q., c. R-12)					
Élément 1				32 314,0	30 022,5
Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, (L.R.Q., c. R-9.1)					
Élément 2				22 025,0	20 215,8
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10)					
Élément 3				131 670,0	126 063,1
Loi accordant une pension à la veuve de M. Pierre Laporte, (L.Q. 1970, c. 6)					
Élément 4				12,0	12,0
Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, (L.R.Q., c. R-9.2)					
Élément 5				8 329,0	11 365,3
Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16)					
Élément 6				9 081,0	8 326,6
Loi sur la police, (2000, c. 12)					
Élément 7				17 356,0	16 505,2
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (2001, c. 31)					
Élément 8				69 586,3	74 155,8
Crédit à voter				4 388,7	4 388,7

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments 8	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	182 475,0	17 356,0	69 586,3	269 417,3	267 519,5
Transfert	25 344,7	-	-	25 344,7	23 535,5
	207 819,7	17 356,0	69 586,3	294 762,0	291 055,0

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 5 Fonds de suppléance

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit aux programmes des ministères et organismes à condition que le montant ainsi ajouté ne dépasse pas 25 % du crédit ainsi augmenté*	195 077,5	-	-	195 077,5	-
2. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit applicable à la rémunération*	100,0	-	-	100,0	100,0
3. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, à des besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes à condition que le montant ainsi ajouté soit remboursé à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'année financière 2003-2004*	-	-	300 000,0	300 000,0	244 299,2
4. Provision pour réallouer, avec l'approbation du Conseil du trésor, toute partie de crédit applicable à des activités devant être transférées d'un portefeuille à un autre pour donner suite à la réorganisation gouvernementale annoncée le 29 avril 2003*	100,0	-	-	100,0	-
	195 277,5	-	300 000,0	495 277,5	244 399,2
Crédit à voter				495 277,5	244 399,2

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues qui peuvent survenir dans l'administration des programmes gouvernementaux. Il vise également à combler temporairement des manques de liquidités des ministères et organismes.

* Tous les montants remboursés au présent crédit peuvent être utilisés à nouveau pour les mêmes fins, le tout aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2003-2004	2002-2003
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	-	100,0	-	-	100,0	100,0
Fonctionnement	195 077,5	-	-	100,0	195 177,5	-
	195 077,5	100,0	-	100,0	195 277,5	100,0
Budget d'investissements						
Prêts, placements et avances	-	-	300 000,0	-	300 000,0	244 299,2
	-	-	300 000,0	-	300 000,0	244 299,2

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Crédit au net

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	66 845,7	63 342,6
Moins Revenus associés au crédit au net	184,6	184,6
Crédit au net	66 661,1	63 158,0

Ce crédit au net concerne les activités réalisées en vertu de la Loi sur le service des achats du gouvernement (L.R.Q., c. S-4). Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des commissions facturées aux adjudicataires, des frais chargés aux organismes non budgétaires et hors périmètre comptable du gouvernement ainsi que du produit de disposition de biens excédentaires dans les cas où l'article 49 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) ne s'applique pas.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 184 600 \$.

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Crédits affectés à un fonds spécial

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor		
Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor	2 400,0	2 200,0
Fonds des services gouvernementaux	-	-
Total du programme 1	2 400,0	2 200,0
Programme 2 - Fonctions gouvernementales		
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées	5 250,0	9 040,0
Fonds relatif à la tempête de verglas	5 000,0	7 910,0
Total du programme 2	10 250,0	16 950,0
Total du portefeuille	12 650,0	19 150,0
Effectif total	973	1 012

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Fonctionnement	2 650,0	9 410,0
Capital	1 825,0	1 965,0
Intérêt	8 175,0	7 775,0
Total du portefeuille	12 650,0	19 150,0

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor		
Autres crédits de transfert	156,0	156,0
Programme 2 - Fonctions gouvernementales		
Fonds de l'autoroute de l'information	5 000,0	6 524,8
Programme « Jeunes fonctionnaires d'un jour »	75,0	75,0
Total du programme 2	5 075,0	6 599,8
Programme 4 - Régimes de retraite et d'assurances		
Assurance collective sur la vie des employés publics	3 319,7	3 319,7
Régime de retraite de certains enseignants	22 025,0	20 215,8
Total du programme 4	25 344,7	23 535,5
Total du portefeuille	30 575,7	30 291,3

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises	3 500,0	4 567,4
Établissements de santé et de services sociaux	1 452,7	1 452,7
Institutions d'enseignement	23 892,0	22 082,8
Organismes à but non lucratif	1 731,0	2 188,4
Total du portefeuille	30 575,7	30 291,3

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	25 344,7	23 535,5
Support	5 231,0	6 755,8
Total du portefeuille	30 575,7	30 291,3

Conseil exécutif

Programmes	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	878,5	-	-	878,5	1 220,8
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	70 005,4	504,6	762,0	70 262,8	72 987,3
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	10 530,9	110,8	150,2	10 570,3	11 361,4
4. Affaires autochtones	106 677,6	43,2	16,8	106 651,2	58 503,4
5. Jeunesse	12 545,2	13,9	25,1	12 556,4	8 956,4
6. Réforme des institutions démocratiques	1 662,6	-	-	1 662,6	1 581,6
	202 300,2	672,5	954,1	202 581,8	154 610,9
Moins :					
Crédits permanents				1 095,5	1 085,9
Crédits reportés				-	172,5
Crédits à voter				201 486,3	153 352,5

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	33 308,2	32 902,9
Fonctionnement	54 961,1	60 659,9
Transfert	114 030,9	60 759,3
Total	202 300,2	154 322,1
Effectif des programmes	424	424
Effectif total	424	424
Budget d'investissements		
Immobilisations	847,6	854,8
Prêts, placements et avances	106,5	106,5
Total	954,1	961,3

Conseil exécutif

Programme 1 Cabinet du lieutenant-gouverneur

Élément	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	878,5	-	-	878,5	1 220,8
Crédit à voter				878,5	1 220,8

Ce programme vise à permettre au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)		
Rémunération	569,6		569,6	637,3
Fonctionnement	298,9		298,9	573,5
Transfert	10,0		10,0	10,0
	878,5		878,5	1 220,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Conseil exécutif

Programme 2

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Cabinet du premier ministre	4 210,6	-	-	4 210,6	4 279,9
2. Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif	12 003,9	-	-	12 003,9	12 243,0
3. Direction générale de l'administration	14 159,5	504,6	762,0	14 416,9	12 544,5
4. Indemnités de l'exécutif	1 066,7	-	-	1 066,7	1 066,7
5. Secrétariat à la communication gouvernementale	1 577,7	-	-	1 577,7	1 377,7

Suite à la page 4 - 4

Ce programme vise à fournir au premier ministre, au Conseil exécutif et à ses comités, les ressources humaines et techniques requises dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	Sous- total
			(000 \$)			
Rémunération	3 214,8	8 854,7	6 513,1	1 066,7	1 375,4	21 024,7
Fonctionnement	551,3	2 299,2	7 646,4	-	202,3	10 699,2
Transfert	444,5	850,0	-	-	-	1 294,5
	4 210,6	12 003,9	14 159,5	1 066,7	1 577,7	33 018,4
Effectif total	-	122	87	-	23	232
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	-	755,5	-	-	755,5
Prêts, placements et avances	-	-	6,5	-	-	6,5
	-	-	762,0	-	-	762,0

Conseil exécutif

Programme 2 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
6. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communications gouvernementales*	36 987,0	-	-	36 987,0	41 475,5
	70 005,4	504,6	762,0	70 262,8	72 987,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Élément 4				1 066,7	1 066,7
Crédit à voter				69 186,5	71 911,0

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision et de ceux déjà inscrits pour de tels projets dans les programmes des autres portefeuilles peut être remboursé à la présente provision avec le droit de l'utiliser à nouveau selon les conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	21 024,7	-		21 024,7	20 252,2
Fonctionnement	10 699,2	36 987,0		47 686,2	51 183,2
Transfert	1 294,5	-		1 294,5	1 294,5
	33 018,4	36 987,0		70 005,4	72 729,9
Effectif total	232	-		232	232
Budget d'investissements					
Immobilisations	755,5	-		755,5	755,5
Prêts, placements et avances	6,5	-		6,5	6,5
	762,0	-		762,0	762,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit des éléments 1, 2, 3 et 5 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où le total du crédit alloué à ces éléments n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Conseil exécutif

Programme 3 Affaires intergouvernementales canadiennes

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones	831,6	10,2	3,0	824,4	824,4
2. Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes	5 373,9	100,6	147,2	5 420,5	6 201,4
3. Représentation du Québec au Canada	1 963,3	-	-	1 963,3	1 933,7
4. Coopération intergouvernementale et francophonie	2 362,1	-	-	2 362,1	2 401,9
	10 530,9	110,8	150,2	10 570,3	11 361,4
Moins : Crédits permanents Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18) Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				10 560,7	11 351,8

Ce programme vise à assurer la coordination des relations du gouvernement du Québec dans ses rapports avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Canada.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)			
Rémunération	468,6	4 258,9	1 025,7	-	5 753,2	6 251,3
Fonctionnement	290,3	1 115,0	937,6	108,2	2 451,1	2 744,1
Transfert	72,7	-	-	2 253,9	2 326,6	2 326,6
	831,6	5 373,9	1 963,3	2 362,1	10 530,9	11 322,0
Effectif total	-	73	25	-	98	98
Budget d'investissements						
Immobilisations	3,0	47,2	-	-	50,2	50,2
Prêts, placements et avances	-	100,0	-	-	100,0	100,0
	3,0	147,2	-	-	150,2	150,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Conseil exécutif

Programme 4 Affaires autochtones

Élément	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Secrétariat aux affaires autochtones	106 677,6	43,2	16,8	106 651,2	58 503,4
Crédit à voter				106 651,2	58 503,4

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)		
Rémunération	3 004,0		3 004,0	3 004,0
Fonctionnement	1 489,9		1 489,9	1 513,7
Transfert	102 183,7		102 183,7	54 012,1
	106 677,6		106 677,6	58 529,8
Effectif total	50		50	50
Budget d'investissements				
Immobilisations	16,8		16,8	16,8
	16,8		16,8	16,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Conseil exécutif

Programme 5 Jeunesse

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Secrétariat à la jeunesse	11 822,1	13,9	9,1	11 817,3	8 188,8
2. Conseil permanent de la jeunesse	723,1	-	16,0	739,1	767,6
	12 545,2	13,9	25,1	12 556,4	8 956,4
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				-	172,5
Crédit à voter				12 556,4	8 783,9

Ce programme vise à assurer la cohérence des politiques et initiatives en matière de jeunesse, à coordonner des dossiers à portée interministérielle, notamment la mise en oeuvre de la politique québécoise de la jeunesse, et à exercer le suivi des engagements pris lors du Sommet du Québec et de la Jeunesse. Il assure des services d'information s'adressant aux jeunes.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)				
Rémunération	1 518,0	532,7		2 050,7	1 902,1
Fonctionnement	2 160,7	190,4		2 351,1	3 992,5
Transfert	8 143,4	-		8 143,4	3 043,4
	11 822,1	723,1		12 545,2	8 938,0
Effectif total	27	10		37	37
Budget d'investissements					
Immobilisations	9,1	16,0		25,1	32,3
	9,1	16,0		25,1	32,3

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Conseil exécutif

Programme 6

Réforme des institutions démocratiques

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Cabinet du ministre délégué à la réforme des institutions démocratiques	827,6	-	-	827,6	831,6
2. Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques	835,0	-	-	835,0	750,0
	1 662,6	-	-	1 662,6	1 581,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	-
Crédit à voter				1 653,0	1 581,6

Ce programme a pour objet d'améliorer la représentativité du Parlement et la vie démocratique au Québec.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2003-2004	2002-2003
	1	2		
		(000 \$)		
Rémunération	426,0	480,0	906,0	856,0
Fonctionnement	328,9	355,0	683,9	652,9
Transfert	72,7	-	72,7	72,7
	827,6	835,0	1 662,6	1 581,6
Effectif total	-	7	7	7

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Conseil exécutif

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Cabinet du lieutenant-gouverneur		
Autres crédits de transfert	10,0	10,0
Programme 2 - Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif		
Mission gouvernementale auprès de l'ÉNAP	150,0	150,0
Autres crédits de transfert	1 144,5	1 144,5
Total du programme 2	1 294,5	1 294,5
Programme 3 - Affaires intergouvernementales canadiennes		
Activités de coopération intergouvernementale	354,3	354,3
Organismes francophones hors-Québec	1 899,6	1 899,6
Autres crédits de transfert	72,7	72,7
Total du programme 3	2 326,6	2 326,6
Programme 4 - Affaires autochtones		
Entente avec la nation crie	62 100,0	28 402,0
Entente avec les inuits	8 000,0	7 000,0
Fonds de développement pour les autochtones	14 473,6	17 000,0
Organismes autochtones	1 610,1	1 610,1
Transfert des terres de Oujé-Bougoumou	16 000,0	-
Total du programme 4	102 183,7	54 012,1
Programme 5 - Jeunesse		
Plan d'action jeunesse et autres crédits de transfert	8 143,4	3 043,4
Programme 6 - Réforme des institutions démocratiques		
Autres crédits de transfert	72,7	72,7
Total du portefeuille	114 030,9	60 759,3

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises	3 300,0	3 400,0
Entreprises et organismes d'État	249,3	249,3
Institutions d'enseignement	255,0	255,0
Municipalités	16 000,0	-
Organismes à but non lucratif	94 226,6	56 855,0
Total du portefeuille	114 030,9	60 759,3

Conseil exécutif

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Capital	2 200,0	2 200,0
Intérêt	2 200,0	2 200,0
Support	109 630,9	56 359,3
Total du portefeuille	114 030,9	60 759,3

Culture et Communications

Programmes	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	74 405,9	1 300,3	5 968,0	79 073,6	79 170,7
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	400 764,0	-	-	400 764,0	395 346,4
3. Charte de la langue française	22 764,8	386,9	135,0	22 512,9	23 829,6
	497 934,7	1 687,2	6 103,0	502 350,5	498 346,7
Moins : Crédits permanents				2 113,4	2 119,8
Crédits reportés				-	236,4
Crédits à voter				500 237,1	495 990,5

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	63 968,8	62 300,1
Fonctionnement	32 569,4	35 540,4
Transfert	400 800,0	395 287,4
Créances douteuses et autres	596,5	796,5
Total	497 934,7	493 924,4
Effectif des programmes	1 033	1 033
Effectif total	1 033	1 033
Budget d'investissements		
Immobilisations	4 603,0	4 609,5
Prêts, placements et avances	1 500,0	1 500,0
Total	6 103,0	6 109,5

Culture et Communications

Programme 1

Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Gestion interne et soutien	41 534,0	1 300,3	3 341,7	43 575,4	44 155,7
2. Archives nationales du Québec	12 284,1	-	2 501,0	14 785,1	14 606,7
3. Centre de conservation du Québec	2 349,2	-	35,8	2 385,0	2 315,0
4. Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	17 772,9	-	89,5	17 862,4	17 639,4
5. Commission des biens culturels du Québec	465,7	-	-	465,7	453,9
	74 405,9	1 300,3	5 968,0	79 073,6	79 170,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				79 064,0	79 161,1

Ce programme vise à développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, à élaborer et gérer les politiques, les orientations et les programmes en matière de culture et de communications. Il vise aussi à assurer les services de soutien à la gestion. Ce programme a également pour but de favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique, à assurer la restauration de biens culturels, ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière. Il vise aussi à favoriser l'enseignement des arts d'interprétation par l'intermédiaire du réseau des conservatoires. Enfin, par l'action de la Commission des biens culturels, ce programme permet de fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)						
Rémunération	28 955,2	5 851,8	1 402,5	11 843,1	305,0	48 357,6	46 939,9
Fonctionnement	12 578,8	6 432,3	946,7	5 929,8	160,7	26 048,3	27 761,8
	41 534,0	12 284,1	2 349,2	17 772,9	465,7	74 405,9	74 701,7
Effectif total	397	128	24	194	4	747	747
Budget d'investissements							
Immobilisations	3 341,7	1 001,0	35,8	89,5	-	4 468,0	4 269,3
Prêts, placements et avances	-	1 500,0	-	-	-	1 500,0	1 500,0
	3 341,7	2 501,0	35,8	89,5	-	5 968,0	5 769,3

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Culture et Communications

Programme 2

Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Action culturelle et communications	136 399,1	-	-	136 399,1	128 581,8
2. Musées nationaux	52 608,5	-	-	52 608,5	60 514,7
3. Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	18 020,9	-	-	18 020,9	21 148,9
4. Société de développement des entreprises culturelles	39 515,8	-	-	39 515,8	41 784,0
5. Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	523,5	-	-	523,5	474,5
6. Société de télédiffusion du Québec	62 535,4	-	-	62 535,4	57 970,1
Suite à la page 5 - 4					

Ce programme vise à soutenir les activités suivantes : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions, municipalités ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et celles de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
	(000 \$)						
Transfert	136 399,1	52 608,5	18 020,9	38 919,3	523,5	62 535,4	309 006,7
Créances douteuses et autres	-	-	-	596,5	-	-	596,5
	136 399,1	52 608,5	18 020,9	39 515,8	523,5	62 535,4	309 603,2

Culture et Communications

Programme 2 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Conseil des arts et des lettres du Québec	70 458,8	-	-	70 458,8	62 938,3
8. Bibliothèque nationale du Québec	20 702,0	-	-	20 702,0	21 934,1
	400 764,0	-	-	400 764,0	395 346,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal, (L.R.Q., c. S-11.03)					
Élément 3				2 103,8	2 110,2
Crédit à voter				398 660,2	393 236,2

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments 8	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Transfert	309 006,7	70 458,8	20 702,0	400 167,5	394 549,9
Créances douteuses et autres	596,5	-	-	596,5	796,5
	309 603,2	70 458,8	20 702,0	400 764,0	395 346,4

Culture et Communications

Programme 3 Charte de la langue française

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Coordination de la politique linguistique	1 574,3	11,7	5,0	1 567,6	1 965,8
2. Office québécois de la langue française	18 018,9	354,7	121,0	17 785,2	18 097,7
3. Conseil supérieur de la langue française	1 571,6	20,5	9,0	1 560,1	1 940,1
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française*	1 600,0	-	-	1 600,0	1 826,0
	22 764,8	386,9	135,0	22 512,9	23 829,6
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				-	236,4
Crédit à voter				22 512,9	23 593,2

Ce programme vise à assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect et la promotion du français dans tous les secteurs d'activités. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2003-2004	2002-2003
	1	2	3	4		
	(000 \$)					
Rémunération	695,5	13 970,5	945,2	-	15 611,2	15 360,2
Fonctionnement	485,2	3 819,6	616,3	1 600,0	6 521,1	7 778,6
Transfert	393,6	228,8	10,1	-	632,5	737,5
	1 574,3	18 018,9	1 571,6	1 600,0	22 764,8	23 876,3
Effectif total	10	259	17	-	286	286
Budget d'investissements						
Immobilisations	5,0	121,0	9,0	-	135,0	340,2
	5,0	121,0	9,0	-	135,0	340,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Culture et Communications

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 2 - Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État		
Bibliothèque nationale du Québec	20 702,0	21 934,1
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	523,5	474,5
Conseil des arts et des lettres du Québec - fonctionnement	5 514,3	5 538,3
Conseil des arts et des lettres du Québec - programmes d'aide	64 944,5	57 400,0
Musée d'Art contemporain de Montréal	8 362,6	8 351,2
Musée de la Civilisation	16 238,9	21 153,7
Musée des beaux-arts de Montréal	14 338,5	16 502,0
Musée national des beaux-arts du Québec	13 668,5	14 507,8
Société de développement des entreprises culturelles - fonctionnement	5 849,8	5 905,7
Société de développement des entreprises culturelles - programmes d'aide	33 069,5	35 081,8
Société de la Place des Arts de Montréal	14 009,6	16 954,4
Société de télédiffusion du Québec	62 535,4	57 970,1
Société du Grand Théâtre de Québec	4 011,3	4 194,5
Soutien à la concertation régionale et locale	5 227,2	4 114,2
Soutien à la coopération et au développement international	997,5	1 320,5
Soutien à la diffusion des arts, aux événements majeurs et aux intervenants nationaux	7 538,9	6 688,7
Soutien à la formation professionnelle, à la sensibilisation et à la formation des jeunes	10 209,5	10 221,0
Soutien à la mise en valeur du patrimoine	26 855,4	24 575,4
Soutien au développement de la lecture	18 633,7	18 733,7
Soutien au développement des communications	5 452,7	4 177,7
Soutien aux équipements culturels	40 758,4	37 959,5
Soutien aux institutions muséales	15 336,2	15 107,5
Autres crédits de transfert	5 389,6	5 683,6
Total du programme 2	400 167,5	394 549,9
Programme 3 - Charte de la langue française		
Promotion et diffusion de la langue française	622,4	727,4
Autres crédits de transfert	10,1	10,1
Total du programme 3	632,5	737,5
Total du portefeuille	400 800,0	395 287,4

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises	35 745,9	37 404,8
Entreprises et organismes d'État	152 508,3	156 984,3
Institutions d'enseignement	3 055,1	2 975,3
Municipalités	44 685,3	40 854,2
Organismes à but non lucratif	154 696,1	148 032,8
Personnes	10 109,3	9 036,0
Total du portefeuille	400 800,0	395 287,4

Culture et Communications

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	86 802,4	86 804,8
Fonctionnement	48 315,1	49 707,2
Capital	46 595,2	49 958,5
Intérêt	48 876,8	46 433,4
Support	170 210,5	162 383,5
Total du portefeuille	400 800,0	395 287,4

the 1990s, the number of people in the world who are undernourished has increased from 600 million to 800 million (FAO 2001). The number of people who are malnourished has increased from 1.1 billion to 1.5 billion (FAO 2001).

There are a number of reasons why the number of people who are undernourished has increased. One of the main reasons is that the world population has increased. The world population is now over 6 billion and is expected to reach 9 billion by the year 2050 (FAO 2001).

Another reason why the number of people who are undernourished has increased is that the world's food supply is not keeping pace with the world's population. The world's food supply is not keeping pace with the world's population because the world's food supply is not increasing fast enough to keep up with the world's population (FAO 2001).

A third reason why the number of people who are undernourished has increased is that the world's food supply is not distributed evenly. The world's food supply is not distributed evenly because the world's food supply is not distributed evenly (FAO 2001).

A fourth reason why the number of people who are undernourished has increased is that the world's food supply is not of good quality. The world's food supply is not of good quality because the world's food supply is not of good quality (FAO 2001).

A fifth reason why the number of people who are undernourished has increased is that the world's food supply is not available to all people. The world's food supply is not available to all people because the world's food supply is not available to all people (FAO 2001).

A sixth reason why the number of people who are undernourished has increased is that the world's food supply is not of good quality. The world's food supply is not of good quality because the world's food supply is not of good quality (FAO 2001).

A seventh reason why the number of people who are undernourished has increased is that the world's food supply is not available to all people. The world's food supply is not available to all people because the world's food supply is not available to all people (FAO 2001).

An eighth reason why the number of people who are undernourished has increased is that the world's food supply is not of good quality. The world's food supply is not of good quality because the world's food supply is not of good quality (FAO 2001).

A ninth reason why the number of people who are undernourished has increased is that the world's food supply is not available to all people. The world's food supply is not available to all people because the world's food supply is not available to all people (FAO 2001).

A tenth reason why the number of people who are undernourished has increased is that the world's food supply is not of good quality. The world's food supply is not of good quality because the world's food supply is not of good quality (FAO 2001).

Développement économique et régional

Programmes	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction du Ministère	41 669,6	2 248,8	11 514,3	50 935,1	49 026,0
2. Développement économique et régional	441 597,1	-	140 105,2	581 702,3	759 423,2
3. Recherche, Science et Technologie	238 255,8	-	-	238 255,8	239 020,4
4. Promotion et développement du tourisme	126 595,2	-	-	126 595,2	111 214,0
	848 117,7	2 248,8	151 619,5	997 488,4	1 158 683,6
Moins :					
Crédits permanents				1 428,8	7 168,9
Crédits reportés				623,4	-
Crédits à voter				995 436,2	1 151 505,1

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	74 861,2	79 659,1
Fonctionnement	43 009,2	45 149,6
Affectation à un fonds spécial	76 335,4	61 658,1
Transfert	605 252,3	836 637,4
Créances douteuses et autres	48 659,6	98 474,7
Total	848 117,7	1 121 578,9
Effectif des programmes	1 222	1 239
Effectif des fonds spéciaux	368	367
Effectif total	1 590	1 606
Budget d'investissements		
Immobilisations	11 509,3	7 104,8
Prêts, placements et avances	140 110,2	32 248,7
Total	151 619,5	39 353,5

Développement économique et régional

Programme 1 Direction du Ministère

Élément	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction et services à la gestion	41 669,6	2 248,8	11 514,3	50 935,1	49 026,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				50 925,5	49 016,4

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière d'affaires publiques et de soutien à la gestion.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)		
Rémunération	19 950,7		19 950,7	22 000,1
Fonctionnement	20 468,9		20 468,9	21 534,9
Transfert	1 250,0		1 250,0	1 250,0
	41 669,6		41 669,6	44 785,0
Effectif total	261		261	263
Budget d'investissements				
Immobilisations	11 509,3		11 509,3	6 484,8
Prêts, placements et avances	5,0		5,0	5,0
	11 514,3		11 514,3	6 489,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert ».

Développement économique et régional

Programme 2 Développement économique et régional

Éléments	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
	(000 \$)			Crédits
1. Développement des politiques et programmes	13 850,4	-	-	13 850,4
2. Développement des secteurs industriels	9 549,6	-	-	9 549,6
3. Développement des marchés	10 878,5	-	-	10 878,5
4. Développement régional et services aux entreprises	24 532,1	-	-	24 532,1
5. Assistance financière aux entreprises et aux partenariats	63 673,8	-	-	63 673,8
6. Mesures de soutien au développement local et régional	86 971,1	-	13 105,2	100 076,3

Suite à la page 6 - 4

Ce programme vise à offrir un soutien technique et financier aux entreprises et aux organismes à des fins de développement industriel, commercial, coopératif et de développement des marchés pour la création d'emplois. De plus, il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au soutien du développement local et régional. Il vise enfin à favoriser l'emploi d'été des étudiants dans la fonction publique du Québec.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
	(000 \$)						
Rémunération	4 704,1	7 885,0	5 575,3	20 639,9	-	-	38 804,3
Fonctionnement	9 146,3	1 664,6	5 303,2	3 892,2	-	-	20 006,3
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	-	-	22 895,6	22 895,6
Transfert	-	-	-	-	63 673,8	62 665,9	126 339,7
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	-	1 409,6	1 409,6
	13 850,4	9 549,6	10 878,5	24 532,1	63 673,8	86 971,1	209 455,5
Effectif total	93	145	124	402	-	-	764
Budget d'investissements							
Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
Prêts, placements et avances	-	-	-	-	-	13 105,2	13 105,2
	-	-	-	-	-	13 105,2	13 105,2

Développement économique et régional

Programme 2 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Mesures spécifiques pour le développement des régions et des MRC ressources	57 513,4	-	-	57 513,4	73 515,4
8. Investissement Québec et ses filiales	71 539,3	-	-	71 539,3	124 121,6
9. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de création d'emplois pour étudiants*	5 200,0	-	-	5 200,0	5 200,0
10. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets visant à accroître les investissements dans le cadre du programme FAIRE*	97 788,9	-	127 000,0	224 788,9	248 390,0

Suite à la page 6 - 5

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments 8	9	10	Sous-total
			(000 \$)			
Rémunération	38 804,3	-	-	5 200,0	-	44 004,3
Fonctionnement	20 006,3	-	-	-	-	20 006,3
Affectation à un fonds spécial	22 895,6	-	-	-	-	22 895,6
Transfert	126 339,7	57 513,4	49 289,3	-	72 788,9	305 931,3
Créances douteuses et autres	1 409,6	-	22 250,0	-	25 000,0	48 659,6
	209 455,5	57 513,4	71 539,3	5 200,0	97 788,9	441 497,1
Effectif total	764	3	-	-	-	767
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	-	-	-	-	-
Prêts, placements et avances	13 105,2	-	-	-	127 000,0	140 105,2
	13 105,2	-	-	-	127 000,0	140 105,2

Développement économique et régional

Programme 2 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
			(000 \$)	
11. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de développement régional*	100,0	-	-	100,0
	441 597,1	-	140 105,2	581 702,3
Moins :				
Crédits permanents				
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)				
Élément 6				1 409,6
Crédit à voter				580 292,7
				752 263,9

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	11	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	44 004,3	-		44 004,3	46 154,8
Fonctionnement	20 006,3	-		20 006,3	21 258,9
Affectation à un fonds spécial	22 895,6	-		22 895,6	15 204,7
Transfert	305 931,3	100,0		306 031,3	545 466,4
Créances douteuses et autres	48 659,6	-		48 659,6	98 474,7
	441 497,1	100,0		441 597,1	726 559,5
Effectif total	767	-		767	781
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	-		-	620,0
Prêts, placements et avances	140 105,2	-		140 105,2	32 243,7
	140 105,2	-		140 105,2	32 863,7

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde du crédit des éléments 1, 2, 3 et 4 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert ».

Développement économique et régional

Programme 3 Recherche, Science et Technologie

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Coordination et mise en oeuvre	12 055,7	-	-	12 055,7	12 475,5
2. Conseil de la science et de la technologie	1 384,5	-	-	1 384,5	1 384,5
3. Fonds de recherche en santé du Québec	70 073,0	-	-	70 073,0	75 042,2
4. Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	43 105,5	-	-	43 105,5	46 333,0
5. Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	35 513,1	-	-	35 513,1	38 085,2
6. Soutien à la recherche et à l'innovation	64 124,0	-	-	64 124,0	58 700,0
Suite à la page 6 - 7					

Ce programme vise à assurer la mise en oeuvre et le suivi de la Politique québécoise de la science et de l'innovation et à soutenir la recherche et la formation de chercheurs, l'innovation, la liaison et le transfert, la promotion des carrières scientifiques et technologiques et la diffusion des connaissances, ainsi que le rayonnement international du Québec en matière de recherche et d'innovation.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
	(000 \$)						
Rémunération	9 887,6	1 018,6	-	-	-	-	10 906,2
Fonctionnement	2 168,1	365,9	-	-	-	-	2 534,0
Transfert	-	-	70 073,0	43 105,5	35 513,1	64 124,0	212 815,6
	12 055,7	1 384,5	70 073,0	43 105,5	35 513,1	64 124,0	226 255,8
Effectif total	172	23	-	-	-	-	195

Développement économique et régional

Programme 3 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
			(000 \$)	
7. Centre de recherche industrielle du Québec	12 000,0	-	-	12 000,0
	238 255,8	-	-	238 255,8
Moins :				
Crédits reportés				
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				623,4
Crédit à voter				237 632,4
				239 020,4

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	10 906,2	-		10 906,2	11 504,2
Fonctionnement	2 534,0	-		2 534,0	2 355,8
Transfert	212 815,6	12 000,0		224 815,6	225 160,4
	226 255,8	12 000,0		238 255,8	239 020,4
Effectif total	195	-		195	195

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde du crédit des éléments 1 et 2 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert ».

Développement économique et régional

Programme 4

Promotion et développement du tourisme

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Tourisme Québec	53 439,8	-	-	53 439,8	46 453,4
2. Société du Centre des congrès de Québec	14 200,0	-	-	14 200,0	15 000,0
3. Société du Palais des congrès de Montréal	33 399,4	-	-	33 399,4	33 948,7
4. Régie des installations olympiques	25 556,0	-	-	25 556,0	15 811,9
	126 595,2	-	-	126 595,2	111 214,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				126 585,6	111 204,4

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec et de ses expériences touristiques ainsi qu'en aménageant et exploitant des installations publiques à caractère touristique.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2003-2004	2002-2003
	1	2	3	4		
	(000 \$)					
Affectation à un fonds spécial	53 439,8	-	-	-	53 439,8	46 453,4
Transfert	-	14 200,0	33 399,4	25 556,0	73 155,4	64 760,6
	53 439,8	14 200,0	33 399,4	25 556,0	126 595,2	111 214,0

Développement économique et régional

Crédits affectés à un fonds spécial

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 2 - Développement économique et régional		
Fonds de développement régional	22 895,6	15 204,7
Programme 4 - Promotion et développement du tourisme		
Fonds de partenariat touristique	53 439,8	46 453,4
Total du portefeuille	76 335,4	61 658,1
Effectif total	368	367

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	18 902,5	18 500,0
Fonctionnement	6 209,3	6 453,4
Capital	600,0	600,0
Support	50 623,6	36 104,7
Total du portefeuille	76 335,4	61 658,1

Développement économique et régional

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Direction du Ministère		
Autres crédits de transfert	1 250,0	1 250,0
Programme 2 - Développement économique et régional		
Aide à certains projets industriels d'intérêt économique	22 478,8	30 211,8
Aide à la concrétisation de projets d'investissements	5 592,0	7 522,0
Aide à la rétention et à l'expansion d'entreprises	1 000,0	1 000,0
Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal	800,0	800,0
Centre international de formation en télécommunications	2 000,0	1 600,0
Centres locaux de développement (enveloppe intégrée)	41 721,5	41 509,6
Fonctionnement des conseils régionaux de développement	-	10 134,3
Fonds conjoncturel de développement	2 934,0	4 934,0
Fonds d'aide aux entreprises (intérêts)	137,8	184,8
Fonds de partenariat	6 008,4	4 008,4
Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi	72 788,9	223 390,0
Fonds régionaux de solidarité	-	1 380,0
Fonds régionaux Desjardins	-	2 500,0
Formation de la main-d'oeuvre dans le domaine de l'optique, photonique et laser	3 400,0	7 800,0
Initiatives pour le développement économique	3 642,5	3 642,5
Plan de relance de la Gaspésie	6 563,7	5 436,4
Plan de relance de la MRC du Bas-Richelieu	102,9	7 400,0
Programme d'appui au développement d'une Cité de l'optique pour la région de Québec	935,0	1 355,0
Programme d'appui au développement et à la diversification des exportations	11 863,7	10 390,0
Programme de soutien au développement des coopératives	4 377,5	4 577,5
Programme de soutien aux vitrines technologiques	6 360,0	2 860,0
Sociétés Innovatech	-	700,0
Soutien à la ruralité	16 919,7	17 125,7
Soutien au branchement des familles à Internet	450,0	35 100,0
Stratégie de développement économique des régions	40 649,7	65 079,0
Stratégie pour améliorer la compétitivité des entreprises	12 960,3	16 716,2
Subvention de fonctionnement - Investissement-Québec	26 810,5	27 584,8
Soutien à 3 MRC ressources	6 000,0	3 000,0
Autres crédits de transfert	9 534,4	7 524,4
Total du programme 2	306 031,3	545 466,4
Programme 3 - Recherche, Science et Technologie		
Agence universitaire de la francophonie	600,0	600,0
Aide à la relève en science et en technologie	1 666,9	2 433,0
Aide financière au développement scientifique	1 941,2	1 733,8
Centre de recherche industrielle du Québec	12 000,0	7 000,0
Centre québécois de l'innovation en biotechnologie	700,0	700,0
Fonds de la recherche en santé du Québec - bourses et subventions	65 709,5	70 678,7
Fonds de la recherche en santé du Québec - subvention à la gestion	4 363,5	4 363,5
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies - bourses	33 337,2	35 909,3
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies - subvention à la gestion	2 175,9	2 175,9
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture - bourses	40 376,1	43 603,6
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture - subvention à la gestion	2 729,4	2 729,4
Institut de recherche clinique de Montréal	8 536,5	8 536,5
Programme de soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation	1 250,0	1 550,0
Programme de soutien aux initiatives de concertation régionale en recherche, science, technologie et innovation	2 613,6	4 413,6
Soutien à la culture scientifique et technique et aux loisirs scientifiques	1 820,1	1 820,1
Soutien à la génomique	21 000,0	10 000,0
Soutien à la valorisation de l'invention technique ou technologique	1 000,0	1 200,0
Soutien aux centres de liaison et de transfert	14 459,3	16 383,2
Autres crédits de transfert	8 536,4	9 329,8
Total du programme 3	224 815,6	225 160,4

Développement économique et régional

Crédits de transfert (suite)

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 4 - Promotion et développement du tourisme		
Régie des installations olympiques	25 556,0	15 811,9
Société du Centre des congrès de Québec	14 200,0	15 000,0
Société du Palais des congrès de Montréal	33 399,4	33 948,7
Total du programme 4	73 155,4	64 760,6
Total du portefeuille	605 252,3	836 637,4

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises	188 262,0	366 283,1
Entreprises et organismes d'État	123 214,5	114 884,0
Établissements de santé et de services sociaux	58 838,5	58 307,7
Institutions d'enseignement	85 198,5	89 707,5
Municipalités	3 688,2	5 213,5
Organismes à but non lucratif	120 704,8	141 639,3
Personnes	25 345,8	60 602,3
Total du portefeuille	605 252,3	836 637,4

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	43 838,1	41 619,9
Fonctionnement	39 603,7	35 070,4
Capital	68 237,0	183 345,0
Intérêt	24 135,2	17 445,3
Support	429 438,3	559 156,8
Total du portefeuille	605 252,3	836 637,4

Éducation

Programmes	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Administration et consultation	121 707,4	4 211,2	21 529,1	139 025,3	136 110,7
2. Formation en tourisme et hôtellerie	17 069,2	-	-	17 069,2	17 432,8
3. Aide financière aux études	354 350,9	754,2	176 172,7	529 769,4	528 985,9
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	6 866 598,1	-	-	6 866 598,1	6 719 983,8
5. Enseignement supérieur	3 478 069,8	-	-	3 478 069,8	3 371 770,4
6. Régimes de retraite	647 495,0	-	-	647 495,0	611 800,7
	11 485 290,4	4 965,4	197 701,8	11 678 026,8	11 386 084,3
Moins :					
Crédits permanents				689 358,9	688 588,9
Crédits reportés				-	3 221,7
Crédits déjà votés				80 164,5	-
Crédits à voter				10 908 503,4	10 694 273,7

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	84 878,3	81 920,3
Fonctionnement	49 691,8	48 681,6
Transfert	11 308 866,0	10 987 633,8
Créances douteuses et autres	41 854,3	76 778,6
Total	11 485 290,4	11 195 014,3
Effectif des programmes	1 445	1 445
Effectif total	1 445	1 445
Budget d'investissements		
Immobilisations	34 701,8	32 997,8
Prêts, placements et avances	163 000,0	163 000,0
Total	197 701,8	195 997,8

Éducation

Programme 1 Administration et consultation

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction	9 868,7	191,6	68,2	9 745,3	9 687,0
2. Services à la gestion	30 104,6	696,1	562,1	29 970,6	30 547,7
3. Administration de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire	33 391,9	528,6	421,3	33 284,6	32 416,5
4. Administration de l'enseignement supérieur	8 812,6	88,6	85,0	8 809,0	8 678,1
5. Administration de la formation professionnelle et technique et de la formation continue	7 879,7	76,5	83,0	7 886,2	7 706,1
6. Information et communications	27 020,5	2 572,7	20 274,5	44 722,3	42 847,0
Suite à la page 7 - 3					

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'aide financière aux études, et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous-total
	1	2	3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	5 132,6	12 284,5	24 664,1	7 906,5	6 456,0	13 801,6	70 245,3
Fonctionnement	2 050,2	17 820,1	8 382,8	906,1	1 423,7	13 218,9	43 801,8
Transfert	2 685,9	-	345,0	-	-	-	3 030,9
	9 868,7	30 104,6	33 391,9	8 812,6	7 879,7	27 020,5	117 078,0
Effectif total	61	102	472	156	119	275	1 185
Budget d'investissements							
Immobilisations	68,2	562,1	421,3	85,0	83,0	20 274,5	21 494,1
	68,2	562,1	421,3	85,0	83,0	20 274,5	21 494,1

Éducation

Programme 1 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
7. Conseil supérieur de l'éducation	2 360,9	23,6	10,0	2 347,3	2 273,4
8. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 268,5	33,5	25,0	2 260,0	1 954,9
	121 707,4	4 211,2	21 529,1	139 025,3	136 110,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				-	2 560,1
Crédit à voter				139 015,7	133 541,0

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments 8	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	70 245,3	1 678,8	1 765,5	73 689,6	71 263,8
Fonctionnement	43 801,8	682,1	503,0	44 986,9	44 324,6
Transfert	3 030,9	-	-	3 030,9	3 015,9
	117 078,0	2 360,9	2 268,5	121 707,4	118 604,3
Effectif total	1 185	32	28	1 245	1 245
Budget d'investissements					
Immobilisations	21 494,1	10,0	25,0	21 529,1	21 617,6
	21 494,1	10,0	25,0	21 529,1	21 617,6

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Éducation

Programme 2 Formation en tourisme et hôtellerie

Élément	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	17 069,2	-	-	17 069,2	17 432,8
Crédit à voter				17 069,2	17 432,8

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle et technique dans le domaine de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il soutient également la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)		
Transfert	17 069,2		17 069,2	17 432,8
	17 069,2		17 069,2	17 432,8

Éducation

Programme 3 Aide financière aux études

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Bourses consécutives aux prêts	211 810,3	-	-	211 810,3	193 967,0
2. Intérêts et remboursements aux banques	118 474,3	-	163 000,0	281 474,3	301 992,7
3. Autres bourses	8 172,7	-	-	8 172,7	7 449,1
4. Administration de l'aide financière aux études	15 893,6	754,2	13 172,7	28 312,1	25 577,1
	354 350,9	754,2	176 172,7	529 769,4	528 985,9
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 2				41 854,3	76 778,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				-	661,6
Crédit à voter				487 915,1	451 545,7

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études supérieures et à la formation secondaire professionnelle en fournissant un soutien financier aux étudiants qui en ont besoin.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2003-2004	2002-2003
			3	4		
	(000 \$)					
Rémunération	-	-	-	11 188,7	11 188,7	10 656,5
Fonctionnement	-	-	-	4 704,9	4 704,9	4 357,0
Transfert	211 810,3	76 620,0	8 172,7	-	296 603,0	263 630,2
Créances douteuses et autres	-	41 854,3	-	-	41 854,3	76 778,6
	211 810,3	118 474,3	8 172,7	15 893,6	354 350,9	355 422,3
Effectif total	-	-	-	200	200	200
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	-	-	13 172,7	13 172,7	11 380,2
Prêts, placements et avances	-	163 000,0	-	-	163 000,0	163 000,0
	-	163 000,0	-	13 172,7	176 172,7	174 380,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de l'élément 4 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à cet élément et ce, dans la mesure où le total alloué à cet élément n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance ou par des virements en provenance des autres éléments du même programme.

Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves de ces niveaux les services d'enseignement et de soutien à l'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux institutions privées et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les ressources financières attribuées pour le transport scolaire.

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	Sous- total
			(000 \$)			
Transfert	5 466 559,4	167 278,4	575 007,6	338 267,7	40 933,6	6 588 046,7
	5 466 559,4	167 278,4	575 007,6	338 267,7	40 933,6	6 588 046,7

Éducation

Programme 4 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
6. Aide au transport scolaire	278 551,4	-	-	278 551,4	406 662,4
	6 866 598,1	-	-	6 866 598,1	6 719 983,8
Crédit à voter				6 866 598,1	6 719 983,8

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Transfert	6 588 046,7	278 551,4		6 866 598,1	6 719 983,8
	6 588 046,7	278 551,4		6 866 598,1	6 719 983,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde du crédit qui n'aura pas été utilisé à l'élément 3 peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à cet élément.

Éducation

Programme 5 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
6. Soutien à des partenaires en éducation	8 300,0	-	-	8 300,0	8 300,0
	3 478 069,8	-	-	3 478 069,8	3 371 770,4
Moins :					
Crédits déjà votés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				80 164,5	-
Crédit à voter				3 397 905,3	3 371 770,4

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Transfert	3 469 769,8	8 300,0		3 478 069,8	3 371 770,4
	3 469 769,8	8 300,0		3 478 069,8	3 371 770,4

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde du crédit des éléments 4 et 5 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments.

Éducation

Programme 6 Régimes de retraite

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Régime de retraite des enseignants	100 303,0	-	-	100 303,0	94 770,3
2. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	487 119,0	-	-	487 119,0	406 387,6
3. Régime de retraite du personnel d'encadrement	60 073,0	-	-	60 073,0	110 642,8
	647 495,0	-	-	647 495,0	611 800,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des enseignants, (L.R.Q., c. R-11)					
Élément 1				100 303,0	94 770,3
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10)					
Élément 2				487 119,0	406 387,6
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (2001, c. 31)					
Élément 3				60 073,0	110 642,8
Crédit à voter				-	-

Ce programme vise à fournir la contribution du gouvernement aux régimes de retraite applicables au personnel des réseaux.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Transfert	100 303,0	487 119,0	60 073,0	647 495,0	611 800,7
	100 303,0	487 119,0	60 073,0	647 495,0	611 800,7

Éducation

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Administration et consultation		
Autres crédits de transfert	3 030,9	3 015,9
Programme 2 - Formation en tourisme et hôtellerie		
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	17 069,2	17 432,8
Programme 3 - Aide financière aux études		
Bourses consécutives aux prêts	211 810,3	193 967,0
Intérêts et remboursements aux banques	76 620,0	62 214,1
Autres crédits de transfert	8 172,7	7 449,1
Total du programme 3	296 603,0	263 630,2
Programme 4 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire		
Comités patronaux de négociation	12 030,0	10 397,6
Éducation populaire	12 925,5	12 431,5
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire public	5 633 837,8	5 413 753,9
Enseignement privé	338 267,7	324 211,8
Service de la dette des commissions scolaires	575 007,6	536 993,6
Transport scolaire	278 551,4	406 662,4
Autres crédits de transfert	15 978,1	15 533,0
Total du programme 4	6 866 598,1	6 719 983,8
Programme 5 - Enseignement supérieur		
Cégeps	1 204 392,4	1 183 802,5
Enseignement privé au collégial	80 368,5	80 065,8
Service de la dette des cégeps	201 500,0	194 212,2
Service de la dette des universités	257 800,0	264 044,8
Universités	1 725 708,9	1 641 345,1
Autres crédits de transfert	8 300,0	8 300,0
Total du programme 5	3 478 069,8	3 371 770,4
Programme 6 - Régimes de retraite		
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	487 119,0	406 387,6
Régime de retraite des enseignants	100 303,0	94 770,3
Régime de retraite du personnel d'encadrement	60 073,0	110 642,8
Total du programme 6	647 495,0	611 800,7
Total du portefeuille	11 308 866,0	10 987 633,8

Éducation

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	18 969,2	19 332,8
Institutions d'enseignement	10 948 321,0	10 662 269,5
Organismes à but non lucratif	44 972,8	42 401,3
Personnes	296 603,0	263 630,2
Total du portefeuille	11 308 866,0	10 987 633,8

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	8 586 649,6	8 310 215,7
Fonctionnement	1 017 308,0	918 174,2
Capital	456 066,1	413 530,8
Intérêt	621 723,4	626 042,5
Support	627 118,9	719 670,6
Total du portefeuille	11 308 866,0	10 987 633,8

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programmes	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Mesures d'aide à l'emploi	935 266,8	-	-	935 266,8	962 336,3
2. Mesures d'aide financière	2 738 470,2	-	300,0	2 738 770,2	2 947 709,6
3. Soutien à la gestion	232 126,4	3 139,4	8 873,9	237 860,9	235 685,6
4. Mesures d'aide à la famille et à l'enfance	1 939 650,8	-	4,0	1 939 654,8	1 836 295,6
	5 845 514,2	3 139,4	9 177,9	5 851 552,7	5 982 027,1
Moins :					
Crédits permanents				7 832,2	11 803,8
Crédits reportés				6 579,4	10 199,7
Crédits déjà votés				450 700,0	417 400,0
Crédits à voter*				5 386 441,1	5 542 623,6

* Le crédit à voter pour les programmes 2 et 4 incluent, outre les montants présentés ci-haut, ceux portant sur des dépenses imputables à l'année financière 2004-2005 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	219 770,9	231 759,9
Fonctionnement	154 950,3	153 757,2
Affectation à un fonds spécial	1 000 531,5	1 007 337,0
Transfert	4 462 448,5	4 573 811,0
Créances douteuses et autres	7 813,0	11 775,0
Total	5 845 514,2	5 978 440,1
Effectif des programmes	4 251	4 251
Effectif des fonds spéciaux	2 697	2 697
Effectif total	6 948	6 948
Budget d'investissements		
Immobilisations	8 225,9	6 158,1
Prêts, placements et avances	952,0	826,0
Total	9 177,9	6 984,1

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 1 Mesures d'aide à l'emploi

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Emploi-Québec	931 796,3	-	-	931 796,3	958 782,3
2. Politiques d'emploi	1 692,5	-	-	1 692,5	1 776,0
3. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets favorisant l'insertion, la formation et l'aide à l'emploi*	1 778,0	-	-	1 778,0	1 778,0
	935 266,8	-	-	935 266,8	962 336,3
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				56,6	73,6
Crédit à voter				935 210,2	962 262,7

Ce programme vise à pourvoir au financement d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Emploi-Québec est le service public d'emploi du Québec responsable de l'information sur le marché du travail, du placement et des mesures actives d'emploi liées à la politique active du marché du travail aux niveaux national, régional, local et sectoriel. Il est également responsable de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (L.R.Q., c. D-7.1) et de la Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre (L.R.Q., c. F-5). Il vise également le développement des politiques d'emploi.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	-	1 537,5	-	1 537,5	1 547,4
Fonctionnement	-	155,0	-	155,0	228,6
Affectation à un fonds spécial	931 796,3	-	-	931 796,3	958 782,3
Transfert	-	-	1 778,0	1 778,0	1 778,0
	931 796,3	1 692,5	1 778,0	935 266,8	962 336,3
Effectif total	-	30	-	30	30

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de l'élément 2 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à cet élément, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où le total alloué à cet élément n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 2 Mesures d'aide financière

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Gestion du réseau de la sécurité du revenu	171 460,2	-	-	171 460,2	182 108,8
2. Politiques de sécurité du revenu	6 454,1	-	-	6 454,1	7 895,8
3. Assistance-emploi	2 434 851,6	-	300,0	2 435 151,6	2 632 000,7
4. Gestion du dénuement	29 000,0	-	-	29 000,0	29 000,0
5. Aide aux parents pour leurs revenus de travail	31 900,0	-	-	31 900,0	33 453,3
6. Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	20 277,5	-	-	20 277,5	16 751,0

Suite à la page 8 - 4

Ce programme vise à rendre accessibles à tous les citoyennes et citoyens, qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau de la sécurité du revenu et celui de la ville de Montréal. Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Également, ce programme verse à des personnes à faible revenu, ayant des enfants à charge, un supplément basé sur le revenu de travail, afin de les inciter à demeurer ou à entrer sur le marché du travail. Par ailleurs, ce programme vise à favoriser l'intégration durable en emploi des prestataires de longue durée de l'assistance-emploi en leur offrant des suppléments temporaires de revenus de travail. De plus, le programme accorde à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. Il vise également à pourvoir en crédits le financement du Fonds Québécois d'initiatives sociales. Enfin, il vise le développement des politiques de sécurité du revenu.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
	(000 \$)						
Rémunération	113 785,9	4 459,9	-	-	-	-	118 245,8
Fonctionnement	56 674,3	769,2	-	-	-	-	57 443,5
Affectation à un fonds spécial	-	-	23 535,2	-	-	-	23 535,2
Transfert	1 000,0	1 225,0	2 407 016,4	29 000,0	31 900,0	20 277,5	2 490 418,9
Créances douteuses et autres	-	-	4 300,0	-	-	-	4 300,0
	171 460,2	6 454,1	2 434 851,6	29 000,0	31 900,0	20 277,5	2 693 943,4
Effectif total	2 481	81	-	-	-	-	2 562
Budget d'investissements							
Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
Prêts, placements et avances	-	-	300,0	-	-	-	300,0
	-	-	300,0	-	-	-	300,0

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 2 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Action emploi	34 926,8	-	-	34 926,8	36 900,0
8. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesure d'aide à l'emploi*	9 600,0	-	-	9 600,0	9 600,0
	2 738 470,2	-	300,0	2 738 770,2	2 947 709,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 3				4 300,0	9 300,0
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				-	4 966,4
Crédits déjà votés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				279 000,0	287 000,0
Crédit à voter**				2 455 470,2	2 646 443,2

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

** Le crédit à voter pour ce programme inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'année financière 2004-2005 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments 8	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	118 245,8	-	-	118 245,8	129 215,3
Fonctionnement	57 443,5	-	-	57 443,5	57 424,8
Affectation à un fonds spécial	23 535,2	-	-	23 535,2	3 535,2
Transfert	2 490 418,9	34 926,8	9 600,0	2 534 945,7	2 748 045,8
Créances douteuses et autres	4 300,0	-	-	4 300,0	9 300,0
	2 693 943,4	34 926,8	9 600,0	2 738 470,2	2 947 521,1
Effectif total	2 562	-	-	2 562	2 562
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	-	-	-	14,5
Prêts, placements et avances	300,0	-	-	300,0	174,0
	300,0	-	-	300,0	188,5

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 3 Soutien à la gestion

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Direction	17 058,1	-	-	17 058,1	16 493,0
2. Services à la gestion	179 574,9	3 139,4	8 223,9	184 659,4	183 046,0
3. Centre de recouvrement	10 177,9	-	650,0	10 827,9	11 449,4
4. Planification et services aux citoyens	25 315,5	-	-	25 315,5	24 697,2
	232 126,4	3 139,4	8 873,9	237 860,9	235 685,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				19,2	28,8
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				6 522,8	3 975,1
Crédit à voter*				231 318,9	231 681,7

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes. De plus, il permet de verser au Tribunal administratif du Québec les sommes requises pour soutenir les causes reliées au Ministère. Également, ce programme vise à pourvoir au financement des activités de planification et coordination ministérielle et de services aux citoyennes et citoyens.

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)					
Rémunération	13 013,0	49 863,2	9 622,2	11 263,7	83 762,1	84 959,1
Fonctionnement	2 895,1	84 511,7	555,7	5 372,7	93 335,2	92 483,4
Affectation à un fonds spécial	-	45 200,0	-	-	45 200,0	45 019,5
Transfert	1 150,0	-	-	8 679,1	9 829,1	9 829,1
	17 058,1	179 574,9	10 177,9	25 315,5	232 126,4	232 291,1
Effectif total	202	705	182	247	1 336	1 336
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	8 223,9	-	-	8 223,9	6 141,6
Prêts, placements et avances	-	-	650,0	-	650,0	650,0
	-	8 223,9	650,0	-	8 873,9	6 791,6

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit des éléments 1, 2 et 4 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé du crédit de l'élément 3 peut être reporté en 2004-2005, jusqu'à concurrence d'un montant de 1 000 000 \$ et ce, afin de donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 4

Mesures d'aide à la famille et à l'enfance

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Gestion des services à la famille et à l'enfance	14 605,4	-	-	14 605,4	13 801,6
2. Politiques familiales	6 641,1	-	2,0	6 643,1	6 356,5
3. Soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde	1 279 897,3	-	-	1 279 897,3	1 205 037,4
4. Service de la dette des centres de la petite enfance	8 527,2	-	-	8 527,2	624,0
5. Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance	37 000,0	-	-	37 000,0	-
6. Soutien financier aux organismes communautaires oeuvrant auprès des familles	7 808,7	-	-	7 808,7	5 943,7

Suite à la page 8 - 7

Ce programme vise à développer et à favoriser l'accès à des services de garde éducatifs de qualité. Ainsi, il assure le financement de la gestion des services à la famille et à l'enfance, de l'élaboration des politiques familiales, du soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde. En outre, il a comme objectif de pourvoir au financement du service de la dette des centres de la petite enfance ainsi que du Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance. Il soutient financièrement les organismes communautaires travaillant auprès des familles, permet le versement des prestations familiales, des allocations de maternité et il assure le fonctionnement du Conseil de la famille et de l'enfance.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
	(000 \$)						
Rémunération	11 543,8	3 937,2	-	-	-	-	15 481,0
Fonctionnement	1 611,6	2 153,9	-	-	-	-	3 765,5
Transfert	1 450,0	550,0	1 279 797,3	8 527,2	37 000,0	7 808,7	1 335 133,2
Créances douteuses et autres	-	-	100,0	-	-	-	100,0
	14 605,4	6 641,1	1 279 897,3	8 527,2	37 000,0	7 808,7	1 354 479,7
Effectif total	241	72	-	-	-	-	313
Budget d'investissements							
Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
Prêts, placements et avances	-	2,0	-	-	-	-	2,0
	-	2,0	-	-	-	-	2,0

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 4 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
7. Prestations familiales	576 567,5	-	-	576 567,5	595 945,0
8. Allocations de maternité	7 600,0	-	-	7 600,0	7 600,0
9. Conseil de la famille et de l'enfance	1 003,6	-	2,0	1 005,6	987,4
	1 939 650,8	-	4,0	1 939 654,8	1 836 295,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 3				100,0	100,0
Élément 7				3 413,0	2 375,0
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				-	1 184,6
Crédits déjà votés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				171 700,0	130 400,0
Crédit à voter*				1 764 441,8	1 702 236,0

* Le crédit à voter pour ce programme inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'année financière 2004-2005 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments 8	9	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)			
Rémunération	15 481,0	-	-	744,5	16 225,5	16 038,1
Fonctionnement	3 765,5	-	-	251,1	4 016,6	3 620,4
Transfert	1 335 133,2	573 154,5	7 600,0	8,0	1 915 895,7	1 814 158,1
Créances douteuses et autres	100,0	3 413,0	-	-	3 513,0	2 475,0
	1 354 479,7	576 567,5	7 600,0	1 003,6	1 939 650,8	1 836 291,6
Effectif total	313	-	-	10	323	323
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	-	-	2,0	2,0	2,0
Prêts, placements et avances	2,0	-	-	-	2,0	2,0
	2,0	-	-	2,0	4,0	4,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde du crédit des éléments 1, 2 et 9 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert ».

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Crédit au net

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 3 - Soutien à la gestion		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	228 987,0	202 686,9
Moins Revenus associés au crédit au net	3 000,0	1 300,0
Crédit au net	225 987,0	201 386,9

Ce crédit au net, qui vise à donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor, concerne les activités du Centre de recouvrement dont la mission est de recouvrer les comptes à recevoir du Ministère en matière de sécurité du revenu. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent du recouvrement, par le Centre de recouvrement, des sommes dues par les garants défaillants et de la récupération des créances radiées ainsi que des frais de recouvrement réclamés des débiteurs au titre de l'application de mesures légales.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent à la hausse des revenus jusqu'à concurrence de 700 000 \$ et, pour l'excédent, dans une proportion représentant le tiers des revenus additionnels.

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Crédits à voter pour des dépenses imputables à l'année financière 2004-2005

	2004-2005 (000 \$)
Budget de dépenses	
Programme 2 - Mesures d'aide financière	
Élément 3 - Assistance-emploi	
Transfert	275 000,0
Élément 6 - Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	
Transfert	4 000,0
Total du programme	279 000,0
Programme 4 - Mesures d'aide à la famille et à l'enfance	
Élément 3 - Soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde	
Transfert	140 000,0
Élément 7 - Prestations familiales	
Transfert	49 900,0
Total du programme	189 900,0
Total du portefeuille	468 900,0

Ces crédits ont pour objet de permettre le versement, avant le 1er avril 2004, de prestations imputables à l'exercice financier 2004-2005.

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Crédits affectés à un fonds spécial

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Mesures d'aide à l'emploi		
Fonds de développement du marché du travail	931 796,3	958 782,3
Fonds national de formation de la main-d'oeuvre	-	-
Total du programme 1	931 796,3	958 782,3
Programme 2 - Mesures d'aide financière		
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	3 535,2	3 535,2
Fonds québécois d'initiatives sociales	20 000,0	-
Total du programme 2	23 535,2	3 535,2
Programme 3 - Soutien à la gestion		
Fonds des technologies de l'information du ministère de la Solidarité sociale	45 200,0	45 019,5
Total du portefeuille	1 000 531,5	1 007 337,0
Effectif total	2 697	2 697

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	146 926,1	154 704,1
Fonctionnement	17 472,0	17 640,5
Capital	42 350,0	42 001,0
Intérêt	2 430,0	2 430,0
Support	791 353,4	790 561,4
Total du portefeuille	1 000 531,5	1 007 337,0

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Mesures d'aide à l'emploi		
Autres crédits de transfert	1 778,0	1 778,0
Programme 2 - Mesures d'aide financière		
Action emploi	34 926,8	36 900,0
Aide aux parents pour leurs revenus de travail	31 900,0	33 453,3
Assistance-emploi	2 416 616,4	2 628 591,5
Gestion du dénuement	29 000,0	29 000,0
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	20 277,5	16 751,0
Autres crédits de transfert	2 225,0	3 350,0
Total du programme 2	2 534 945,7	2 748 045,8
Programme 3 - Soutien à la gestion		
Tribunal administratif du Québec	8 679,1	8 679,1
Autres crédits de transfert	1 150,0	1 150,0
Total du programme 3	9 829,1	9 829,1
Programme 4 - Mesures d'aide à la famille et à l'enfance		
Allocation familiale	507 000,0	527 100,0
Allocation pour enfant handicapé	40 200,0	40 100,0
Allocations de maternité	7 600,0	7 600,0
Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance	37 000,0	-
Service de la dette des centres de la petite enfance	8 527,2	624,0
Soutien administratif	25 954,5	26 370,0
Subvention annuelle des garderies	204 869,3	187 155,6
Subventions à des organismes et associations	7 093,7	5 293,7
Subventions aux partenaires et projets spéciaux	715,0	650,0
Subventions de développement et d'investissement	6 738,3	17 948,2
Subventions de fonctionnement des centres de la petite enfance	1 068 179,7	999 823,6
Autres crédits de transfert	2 018,0	1 493,0
Total du programme 4	1 915 895,7	1 814 158,1
Total du portefeuille	4 462 448,5	4 573 811,0

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises	209 869,3	192 155,6
Entreprises et organismes d'État	36 054,1	36 180,7
Organismes à but non lucratif	1 103 014,9	1 036 700,5
Personnes	3 113 510,2	3 308 774,2
Total du portefeuille	4 462 448,5	4 573 811,0

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	8 117,4	8 048,6
Fonctionnement	1 895,6	1 675,5
Capital	8 824,9	18 034,8
Intérêt	6 527,2	624,0
Support	4 437 083,4	4 545 428,1
Total du portefeuille	4 462 448,5	4 573 811,0

Environnement

Programmes	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Protection de l'environnement	173 513,3	7 547,1	16 791,4	182 757,6	180 962,8
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 636,6	49,6	74,3	5 661,3	4 509,6
	179 149,9	7 596,7	16 865,7	188 418,9	185 472,4
Moins :					
Crédits permanents				34,6	34,6
Crédits reportés				4 506,2	2 500,0
Crédits à voter				183 878,1	182 937,8

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	109 240,3	103 105,8
Fonctionnement	48 133,8	44 326,1
Transfert	21 750,8	29 998,9
Créances douteuses et autres	25,0	25,0
Total	179 149,9	177 455,8
Effectif des programmes	1 913	1 858
Effectif total	1 913	1 858
Budget d'investissements		
Immobilisations	16 865,7	14 204,8
Total	16 865,7	14 204,8

Environnement

Programme 1 Protection de l'environnement

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Politiques environnementales du milieu industriel, des changements climatiques et du développement durable	14 999,8	-	637,7	15 637,5	13 689,4
2. Politiques environnementales en matière d'eau, d'activités agricoles et municipales	13 213,3	-	1 358,2	14 571,5	13 953,9
3. Évaluations environnementales et coordination	17 749,5	-	328,4	18 077,9	16 750,7
4. Protection et restauration de l'environnement	56 717,3	-	4 069,2	60 786,5	62 342,5
5. Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	5 244,6	-	275,0	5 519,6	5 394,8
6. Centre d'expertise hydrique du Québec	10 903,4	-	6 576,7	17 480,1	16 232,6

Suite à la page 9 - 3

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de programmes ayant comme objectif la prévention, la réduction ou la suppression de la contamination de l'eau, du sol et de l'air, la restauration des sites et la protection des milieux et des ressources.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
			(000 \$)				
Rémunération	9 603,8	8 614,8	9 398,9	41 678,1	5 220,6	8 083,0	82 599,2
Fonctionnement	1 586,0	1 841,1	1 486,8	7 033,1	24,0	2 775,4	14 746,4
Transfert	3 810,0	2 757,4	6 863,8	8 006,1	-	45,0	21 482,3
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	-	-	-
	14 999,8	13 213,3	17 749,5	56 717,3	5 244,6	10 903,4	118 827,9
Effectif total	162	126	186	839	109	133	1 555
Budget d'investissements							
Immobilisations	637,7	1 358,2	328,4	4 069,2	275,0	6 576,7	13 245,2
	637,7	1 358,2	328,4	4 069,2	275,0	6 576,7	13 245,2

Environnement

Programme 1 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
7. Direction	7 029,1	-	34,9	7 064,0	6 542,0
8. Services à la gestion	47 656,3	7 547,1	3 511,3	43 620,5	46 056,9
	173 513,3	7 547,1	16 791,4	182 757,6	180 962,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 7				9,6	9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 8				25,0	25,0
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				4 506,2	2 500,0
Crédit à voter*				178 216,8	178 428,2

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments 8	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	82 599,2	5 970,2	16 468,2	105 037,6	99 538,2
Fonctionnement	14 746,4	790,4	31 163,1	46 699,9	43 354,9
Transfert	21 482,3	268,5	-	21 750,8	29 998,9
Créances douteuses et autres	-	-	25,0	25,0	25,0
	118 827,9	7 029,1	47 656,3	173 513,3	172 917,0
Effectif total	1 555	102	190	1 847	1 792
Budget d'investissements					
Immobilisations	13 245,2	34,9	3 511,3	16 791,4	14 184,4
	13 245,2	34,9	3 511,3	16 791,4	14 184,4

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit des éléments 1, 2, 3, 4, 7 et 8 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé du crédit de l'élément 5 et de l'élément 6, en excluant sa partie « Transfert », pourra être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 161 800 \$ et de 600 000 \$ respectivement, afin de donner suite à deux ententes de gestion intervenues entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

Environnement

Programme 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Élément	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 636,6	49,6	74,3	5 661,3	4 509,6
Crédit à voter				5 661,3	4 509,6

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement intervient principalement dans le cadre du processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement par la tenue de séances de consultation et d'information de la population.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)		
Rémunération	4 202,7		4 202,7	3 567,6
Fonctionnement	1 433,9		1 433,9	971,2
	5 636,6		5 636,6	4 538,8
Effectif total	66		66	66
Budget d'investissements				
Immobilisations	74,3		74,3	20,4
	74,3		74,3	20,4

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Environnement

Crédit au net

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Protection de l'environnement		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	165 966,2	170 562,6
Moins Revenus associés au crédit au net	2 350,0	2 350,0
Crédit au net	163 616,2	168 212,6

Ce crédit au net vise à donner suite à deux ententes de gestion entre le ministre responsable et le Conseil du trésor :

- Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

Ce crédit au net concerne en partie les activités du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec dont la mission est de garantir la disponibilité, la qualité et la continuité de l'expertise et de l'information analytique pour les besoins de protection de l'environnement et de conservation des ressources. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification des services d'accréditation et d'agrément dans le cadre de l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et de ses règlements.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 350 000 \$.

- Centre d'expertise hydrique du Québec

Ce crédit au net concerne aussi, en partie, les activités du Centre d'expertise hydrique du Québec dont la mission est de gérer le régime hydrique du Québec avec une préoccupation de sécurité, d'équité et de développement durable. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des activités d'émission des droits et autorisations en matière de sécurité des barrages, des activités de vente et de location de lots de grève et des produits et services reliés à la gestion, à la régularisation des barrages publics et à la gestion des données hydrométriques.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus du Centre d'expertise hydrique du Québec donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 2 000 000 \$.

Environnement

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Protection de l'environnement		
Assainissement de l'air	1 662,4	1 662,4
Programme de réhabilitation des terrains contaminés	7 369,1	15 142,0
Programme de soutien aux entreprises communautaires dans le domaine de la gestion des matières résiduelles	3 000,0	3 000,0
Programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées	1 325,0	-
Programme partenaire pour la conservation volontaire	-	900,0
Saint-Laurent Vision 2000	375,0	620,0
Soutien à la gestion environnementale en milieu agricole	700,0	1 700,0
Soutien aux instances municipales - plans de gestion des matières résiduelles	1 960,0	1 550,0
Soutien aux organismes oeuvrant en environnement	2 195,0	1 995,0
Subventions de recherche et de développement en environnement	800,0	800,0
Autres crédits de transfert	2 364,3	2 629,5
Total du programme 1	21 750,8	29 998,9
Total du portefeuille	21 750,8	29 998,9

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	268,5	268,5
Municipalités	10 991,5	18 354,4
Organismes à but non lucratif	10 490,8	11 376,0
Total du portefeuille	21 750,8	29 998,9

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Capital	5 895,3	12 179,8
Intérêt	1 932,1	2 962,2
Support	13 923,4	14 856,9
Total du portefeuille	21 750,8	29 998,9

Finances

Programmes	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction du ministère	70 379,6	3 287,0	7 818,3	74 910,9	69 641,0
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	145 299,9	964,0	2 973,6	147 309,5	145 759,4
3. Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	6 862 000,0	-	-	6 862 000,0	6 536 000,0
	7 077 679,5	4 251,0	10 791,9	7 084 220,4	6 751 400,4
Moins :					
Crédits permanents				6 871 998,6	6 546 261,6
Crédits reportés				3 013,2	3 048,0
Crédits à voter				209 208,6	202 090,8

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	68 180,1	68 156,1
Fonctionnement	120 059,7	108 402,7
Service de la dette	6 862 000,0	6 536 000,0
Affectation à un fonds spécial	950,0	950,0
Transfert	26 489,7	33 868,3
Total	7 077 679,5	6 747 377,1
Effectif des programmes	1 100	1 100
Effectif des fonds spéciaux	17	17
Effectif total	1 117	1 117
Budget d'investissements		
Immobilisations	10 786,9	8 067,6
Prêts, placements et avances	5,0	5,0
Total	10 791,9	8 072,6

Finances

Programme 1

Direction du ministère

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Direction et services à la gestion	28 734,5	1 861,8	3 963,1	30 835,8	27 267,2
2. L'inspecteur général des institutions financières	25 228,4	1 425,2	3 855,2	27 658,4	27 622,5
3. Institut de la statistique du Québec	16 416,7	-	-	16 416,7	14 751,3
	70 379,6	3 287,0	7 818,3	74 910,9	69 641,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				1 449,8	1 428,8
Crédit à voter				73 451,5	68 202,6

Ce programme vise à assurer la direction du ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il a aussi pour but la surveillance et le contrôle des institutions financières et l'administration d'un registre gouvernemental des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales. Il vise enfin à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	13 087,8	15 812,6	-	28 900,4	29 279,1
Fonctionnement	15 576,7	9 415,8	-	24 992,5	23 602,5
Transfert	70,0	-	16 416,7	16 486,7	14 821,3
	28 734,5	25 228,4	16 416,7	70 379,6	67 702,9
Effectif total	126	317	-	443	443
Budget d'investissements					
Immobilisations	3 959,1	3 854,2	-	7 813,3	4 752,5
Prêts, placements et avances	4,0	1,0	-	5,0	5,0
	3 963,1	3 855,2	-	7 818,3	4 757,5

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Finances

Programme 2

Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Politiques budgétaires et fiscales, analyses des politiques économiques et institutions financières	24 774,7	57,2	120,0	24 837,5	24 159,3
2. Financement, gestion de la dette et opérations financières	7 732,5	523,4	600,0	7 809,1	7 519,8
3. Frais de services bancaires	9 989,0	-	-	9 989,0	10 252,0
4. Contrôleur des finances et comptabilité gouvernementale	17 904,5	383,4	2 253,6	19 774,7	19 238,9
5. Affaires fiscales et financières et recherches institutionnelles	17 133,8	-	-	17 133,8	26 824,0

Suite à la page 10 - 4

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire et la réalisation d'analyses économiques.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	Sous- total
			(000 \$)			
Rémunération	17 336,3	6 622,3	-	15 321,1	-	39 279,7
Fonctionnement	7 438,4	1 110,2	9 989,0	2 583,4	6 180,8	27 301,8
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	-	950,0	950,0
Transfert	-	-	-	-	10 003,0	10 003,0
	24 774,7	7 732,5	9 989,0	17 904,5	17 133,8	77 534,5
Effectif total	253	128	-	276	-	657
Budget d'investissements						
Immobilisations	120,0	600,0	-	2 253,6	-	2 973,6
	120,0	600,0	-	2 253,6	-	2 973,6

Finances

Programme 2 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
6. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour des initiatives concernant les revenus*	67 765,4	-	-	67 765,4	57 765,4
	145 299,9	964,0	2 973,6	147 309,5	145 759,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 3				9 989,0	10 252,0
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				1 563,4	1 619,2
Crédit à voter				135 757,1	133 888,2

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	39 279,7	-		39 279,7	38 877,0
Fonctionnement	27 301,8	67 765,4		95 067,2	84 800,2
Affectation à un fonds spécial	950,0	-		950,0	950,0
Transfert	10 003,0	-		10 003,0	19 047,0
	77 534,5	67 765,4		145 299,9	143 674,2
Effectif total	657	-		657	657
Budget d'investissements					
Immobilisations	2 973,6	-		2 973,6	3 315,1
	2 973,6	-		2 973,6	3 315,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit des éléments 1, 2, 4, et 5 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments, en excluant ses parties « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial » et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Finances

Programme 3

Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Service de la dette directe	4 177 000,0	-	-	4 177 000,0	3 888 000,0
2. Intérêts sur le compte des régimes de retraite	2 685 000,0	-	-	2 685 000,0	2 648 000,0
	6 862 000,0	-	-	6 862 000,0	6 536 000,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 1				4 177 000,0	3 888 000,0
Voir lois ci-dessous *					
Élément 2				2 685 000,0	2 648 000,0
Crédit à voter				-	-

Ce programme vise à pourvoir au paiement des intérêts sur la dette directe et le compte des régimes de retraite.

* Les crédits permanents réfèrent aux lois suivantes : Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, (L.R.Q., c. R-12), Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, (L.R.Q., c. R-9.1), Loi sur le régime de retraite des enseignants, (L.R.Q., c. R-11), Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10), Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, (L.R.Q., c. C-52.1), Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, (L.R.Q., c. R-9.2), Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16), Loi sur la police, (2000, c.12), Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (2001, c.31).

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2003-2004	2002-2003
	1	2		
	(000 \$)			
Service de la dette	4 177 000,0	2 685 000,0	6 862 000,0	6 536 000,0
	4 177 000,0	2 685 000,0	6 862 000,0	6 536 000,0

Finances

Crédits affectés à un fonds spécial

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 2 - Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement		
Fonds du Centre financier de Montréal	950,0	950,0
Fonds de financement	-	-
Total du portefeuille	950,0	950,0
Effectif total	17	17

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Fonctionnement	950,0	950,0
Total du portefeuille	950,0	950,0

Finances

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Direction du ministère		
Institut de la statistique du Québec	16 416,7	14 751,3
Autres crédits de transfert	70,0	70,0
Total du programme 1	16 486,7	14 821,3
Programme 2 - Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement		
Institut de finance mathématique de Montréal	-	4 100,0
Autres crédits de transfert	10 003,0	14 947,0
Total du programme 2	10 003,0	19 047,0
Total du portefeuille	26 489,7	33 868,3

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	16 416,7	14 751,3
Organismes à but non lucratif	10 073,0	19 117,0
Total du portefeuille	26 489,7	33 868,3

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	13 173,2	11 782,6
Fonctionnement	3 243,5	2 968,7
Support	10 073,0	19 117,0
Total du portefeuille	26 489,7	33 868,3

Justice

Programmes	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Activité judiciaire	69 272,4	-	1 224,0	70 496,4	69 839,0
2. Administration de la justice	299 601,0	5 041,0	34 733,7	329 293,7	296 036,5
3. Justice administrative	10 471,6	-	3,0	10 474,6	9 615,8
4. Aide aux justiciables	170 323,7	-	-	170 323,7	155 573,9
	549 668,7	5 041,0	35 960,7	580 588,4	531 065,2
Moins :					
Crédits permanents				104 979,7	98 196,3
Crédits reportés				1 180,8	1 015,3
Crédits à voter				474 427,9	431 853,6

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	221 432,2	212 739,8
Fonctionnement	143 196,0	131 448,7
Affectation à un fonds spécial	1 326,8	1 748,9
Transfert	176 613,7	161 937,7
Créances douteuses et autres	7 100,0	8 700,0
Total	549 668,7	516 575,1
Effectif des programmes	3 448	3 465
Effectif des fonds spéciaux	156	144
Effectif total	3 604	3 609
Budget d'investissements		
Immobilisations	35 921,6	19 492,0
Prêts, placements et avances	39,1	39,1
Total	35 960,7	19 531,1

Justice

Programme 1 Activité judiciaire

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Magistrature	47 240,4	-	247,5	47 487,9	46 305,2
2. Déontologie judiciaire et perfectionnement des juges	1 315,9	-	-	1 315,9	1 303,9
3. Soutien à la magistrature	20 516,1	-	976,5	21 492,6	22 029,9
4. Comité sur la rémunération des juges	200,0	-	-	200,0	200,0
	69 272,4	-	1 224,0	70 496,4	69 839,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16)					
Élément 1				44 533,1	43 638,7
Élément 2				1 315,9	1 303,9
Élément 4				200,0	200,0
Crédit à voter				24 447,4	24 696,4

Ce programme vise à rendre la justice par la formulation de jugements selon les juridictions des diverses cours de justice. Il assure le respect des règles déontologiques qui régissent la magistrature, le perfectionnement des juges et leur fournit le soutien administratif nécessaire. Il vise également à évaluer le traitement, le régime de retraite et les autres avantages sociaux des juges de la Cour du Québec et des cours municipales et à formuler des recommandations au gouvernement.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)			
Rémunération	44 521,1	127,1	18 602,8	-	63 251,0	61 739,2
Fonctionnement	2 719,3	1 188,8	1 913,3	200,0	6 021,4	5 875,8
	47 240,4	1 315,9	20 516,1	200,0	69 272,4	67 615,0
Effectif total	311	4	483	-	798	798
Budget d'investissements						
Immobilisations	247,5	-	976,5	-	1 224,0	2 224,0
	247,5	-	976,5	-	1 224,0	2 224,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Justice

Programme 2 Administration de la justice

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Soutien administratif à l'activité judiciaire	76 923,5	-	1 506,5	78 430,0	75 911,3
2. Affaires juridiques et législatives	31 130,2	-	5,0	31 135,2	29 799,6
3. Poursuites publiques	38 848,7	-	37,5	38 886,2	38 379,0
4. Direction, planification et services à l'organisation	142 206,3	5 041,0	8 857,7	146 023,0	129 505,0
5. Traitement des infractions et perception des amendes	10 492,3	-	3 727,0	14 219,3	14 126,5

Suite à la page 11 - 4

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et de la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales et à assurer l'application du Code criminel et des lois pénales du Québec.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	Sous- total
	(000 \$)					
Rémunération	51 984,8	29 494,1	35 135,4	35 869,0	5 461,8	157 945,1
Fonctionnement	23 622,0	1 636,1	3 703,2	97 510,4	5 030,5	131 502,2
Affectation à un fonds spécial	1 316,7	-	10,1	-	-	1 326,8
Transfert	-	-	-	1 726,9	-	1 726,9
Créances douteuses et autres	-	-	-	7 100,0	-	7 100,0
	76 923,5	31 130,2	38 848,7	142 206,3	10 492,3	299 601,0
Effectif total	1 292	423	532	239	144	2 630
Budget d'investissements						
Immobilisations	1 475,1	5,0	37,5	8 850,0	3 727,0	14 094,6
Prêts, placements et avances	31,4	-	-	7,7	-	39,1
	1 506,5	5,0	37,5	8 857,7	3 727,0	14 133,7

Justice

Programme 2 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
6. Système intégré d'information de justice	-	-	20 600,0	20 600,0	8 315,1
	299 601,0	5 041,0	34 733,7	329 293,7	296 036,5
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 4				7 100,0	8 700,0
Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16)					
Élément 4				4 118,8	3 966,3
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 4				20,0	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				1 166,0	1 000,0
Crédit à voter				316 888,9	282 360,6

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	157 945,1	-		157 945,1	150 768,4
Fonctionnement	131 502,2	-		131 502,2	120 795,2
Affectation à un fonds spécial	1 326,8	-		1 326,8	1 748,9
Transfert	1 726,9	-		1 726,9	1 777,9
Créances douteuses et autres	7 100,0	-		7 100,0	8 700,0
	299 601,0	-		299 601,0	283 790,4
Effectif total	2 630	17		2 647	2 664
Budget d'investissements					
Immobilisations	14 094,6	20 600,0		34 694,6	17 248,0
Prêts, placements et avances	39,1	-		39,1	39,1
	14 133,7	20 600,0		34 733,7	17 287,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme :

Le solde du crédit des éléments 1, 2, 3, 4 et 6 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé du crédit de l'élément 5 peut être reporté en 2004-2005, jusqu'à concurrence d'un montant de 2 200 000 \$ et ce, afin de donner suite à une entente de gestion concernant le Bureau des infractions et des amendes intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

Justice

Programme 3 Justice administrative

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Contribution du ministère de la Justice au Tribunal administratif du Québec	9 963,1	-	-	9 963,1	9 085,9
2. Conseil de la justice administrative	508,5	-	3,0	511,5	529,9
	10 471,6	-	3,0	10 474,6	9 615,8
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				14,8	15,3
Crédit à voter				10 459,8	9 600,5

Ce programme vise à assurer une part du financement du Tribunal administratif du Québec, qui a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3) de statuer sur les recours formés contre une autorité administrative ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme comprend le Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	-	236,1		236,1	232,2
Fonctionnement	-	272,4		272,4	277,7
Transfert	9 963,1	-		9 963,1	9 085,9
	9 963,1	508,5		10 471,6	9 595,8
Effectif total	-	3		3	3
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	3,0		3,0	20,0
	-	3,0		3,0	20,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Justice

Programme 4 Aide aux justiciables

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Commission des services juridiques	121 794,7	-	-	121 794,7	114 362,5
2. Fonds d'aide aux recours collectifs	837,1	-	-	837,1	833,6
3. Indemnisation des victimes d'actes criminels	47 691,9	-	-	47 691,9	40 377,8
	170 323,7	-	-	170 323,7	155 573,9
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, (L.R.Q., c. I-6)					
Élément 3				47 691,9	40 377,8
Crédit à voter				122 631,8	115 196,1

Ce programme vise à assurer une aide juridique, financière ou sociale aux personnes économiquement faibles et défavorisées ainsi qu'aux enfants et à la famille aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice ou des groupes de personnes susceptibles d'avoir un recours commun et à assurer aide, support et compensation financière aux victimes d'actes criminels.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Fonctionnement	-	-	5 400,0	5 400,0	4 500,0
Transfert	121 794,7	837,1	42 291,9	164 923,7	151 073,9
	121 794,7	837,1	47 691,9	170 323,7	155 573,9

Justice

Crédits affectés à un fonds spécial

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 2 - Administration de la justice		
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	10,1	580,1
Fonds des registres	1 316,7	1 168,8
Total du portefeuille	1 326,8	1 748,9
Effectif total	156	144

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Fonctionnement	1 326,8	1 178,9
Support	-	570,0
Total du portefeuille	1 326,8	1 748,9

Justice

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 2 - Administration de la justice		
Autres crédits de transfert	1 726,9	1 777,9
Programme 3 - Justice administrative		
Contribution du ministère de la Justice au Tribunal administratif du Québec	9 963,1	9 085,9
Programme 4 - Aide aux justiciables		
Aide juridique	48 661,8	43 413,1
Commission des services juridiques	73 132,9	70 949,4
Fonds d'aide aux recours collectifs - aide aux bénéficiaires	398,2	398,2
Fonds d'aide aux recours collectifs - fonctionnement	438,9	435,4
Indemnisation des victimes d'actes criminels	42 291,9	35 877,8
Total du programme 4	164 923,7	151 073,9
Total du portefeuille	176 613,7	161 937,7

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	83 534,9	80 470,7
Organismes à but non lucratif	1 726,9	1 747,9
Personnes	91 351,9	79 719,1
Total du portefeuille	176 613,7	161 937,7

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	110 834,1	104 142,4
Fonctionnement	27 028,5	18 993,2
Capital	522,8	522,8
Support	38 228,3	38 279,3
Total du portefeuille	176 613,7	161 937,7

Relations avec les citoyens et Immigration

Programmes	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Relations avec les citoyens et gestion de l'identité	22 608,0	320,3	126,2	22 413,9	24 758,4
2. Immigration, intégration et régionalisation	113 621,0	2 551,7	1 705,4	112 774,7	118 610,7
3. Conseil et organismes de protection relevant du ministre	25 771,1	279,0	263,4	25 755,5	26 415,1
4. Curateur public	36 760,3	2 100,0	10 000,0	44 660,3	42 774,6
5. Condition féminine	7 113,0	49,0	25,0	7 089,0	7 251,7
	205 873,4	5 300,0	12 120,0	212 693,4	219 810,5
Moins :					
Crédits permanents				478,0	487,6
Crédits reportés				1 200,0	1 179,1
Crédits à voter				211 015,4	218 143,8

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	129 255,6	131 672,2
Fonctionnement	49 340,4	53 766,7
Transfert	27 177,4	28 910,4
Créances douteuses et autres	100,0	377,5
Total	205 873,4	214 726,8
Effectif des programmes	2 293	2 230
Effectif des fonds spéciaux	319	274
Effectif total	2 612	2 504
Budget d'investissements		
Immobilisations	11 927,0	10 192,7
Prêts, placements et avances	193,0	198,0
Total	12 120,0	10 390,7

Relations avec les citoyens et Immigration

Programme 1

Relations avec les citoyens et gestion de l'identité

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Relations avec les citoyens et planification	18 680,6	320,3	126,2	18 486,5	20 022,0
2. Identité, accès et prestation des services	3 927,4	-	-	3 927,4	4 736,4
	22 608,0	320,3	126,2	22 413,9	24 758,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi visant à favoriser le civisme, (L.R.Q., c. C-20)					
Élément 1				468,4	468,4
Crédit à voter				21 945,5	24 290,0

Ce programme vise à assurer la promotion des droits fondamentaux ainsi que l'exercice des responsabilités civiques. Il vise également à assurer la qualité des rapports entre le citoyen et l'État québécois et à soutenir la pleine participation de tous au développement de la société québécoise. En outre, il vise à assurer l'intégrité de l'identité des citoyens ainsi que la promotion de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	13 105,5	2 829,4		15 934,9	16 119,9
Fonctionnement	2 208,7	1 048,0		3 256,7	4 565,7
Transfert	3 366,4	50,0		3 416,4	4 315,9
	18 680,6	3 927,4		22 608,0	25 001,5
Effectif total	257	49		306	304
Budget d'investissements					
Immobilisations	121,2	-		121,2	121,2
Prêts, placements et avances	5,0	-		5,0	5,0
	126,2	-		126,2	126,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Relations avec les citoyens et Immigration

Programme 2

Immigration, intégration et régionalisation

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Immigration	11 387,9	-	67,0	11 454,9	13 084,9
2. Intégration et régionalisation	66 994,6	-	202,0	67 196,6	71 351,8
3. Direction et services administratifs	35 238,5	2 551,7	1 436,4	34 123,2	34 174,0
	113 621,0	2 551,7	1 705,4	112 774,7	118 610,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 3				9,6	19,2
Crédit à voter*				112 765,1	118 591,5

Ce programme vise à assurer le recrutement, la sélection et l'intégration linguistique, culturelle et économique des immigrants.

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)				
Rémunération	11 095,3	37 112,5	12 808,2	61 016,0	65 010,1
Fonctionnement	292,6	7 696,1	21 970,3	29 959,0	30 967,4
Transfert	-	22 186,0	460,0	22 646,0	23 479,5
	11 387,9	66 994,6	35 238,5	113 621,0	119 457,0
Effectif total	169	604	213	986	987
Budget d'investissements					
Immobilisations	66,0	27,0	1 429,4	1 522,4	1 522,4
Prêts, placements et avances	1,0	175,0	7,0	183,0	183,0
	67,0	202,0	1 436,4	1 705,4	1 705,4

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Relations avec les citoyens et Immigration

Programme 3

Conseil et organismes de protection relevant du ministre

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Office de la protection du consommateur	7 936,1	141,1	34,4	7 829,4	8 162,3
2. Commission d'accès à l'information	4 181,8	42,1	12,0	4 151,7	4 136,9
3. Conseil des relations interculturelles	695,4	8,0	3,0	690,4	714,8
4. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	12 957,8	87,8	214,0	13 084,0	13 401,1
	25 771,1	279,0	263,4	25 755,5	26 415,1
Crédit à voter				25 755,5	26 415,1

Ce programme vise à permettre aux citoyens de faire appel, lorsque nécessaire, aux organismes qui sont chargés de protéger leurs droits, que ce soit par rapport au respect des droits et libertés de la personne, à l'égalité entre les personnes, à la protection des renseignements personnels ou aux droits des consommateurs. Ce programme vise aussi à permettre au Ministère d'obtenir un éclairage sur des problématiques particulières touchant les relations interculturelles en vue de définir ses orientations, d'identifier les grandes avenues d'intervention et de choisir les mesures les plus appropriées pour répondre aux besoins exprimés.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2003-2004	2002-2003
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	6 120,6	3 305,0	550,2	10 012,1	19 987,9	20 402,9
Fonctionnement	1 740,5	876,8	145,2	2 945,7	5 708,2	5 852,8
Transfert	75,0	-	-	-	75,0	75,0
	7 936,1	4 181,8	695,4	12 957,8	25 771,1	26 330,7
Effectif total	117	53	9	155	334	334
Budget d'investissements						
Immobilisations	33,4	12,0	2,0	211,0	258,4	304,4
Prêts, placements et avances	1,0	-	1,0	3,0	5,0	10,0
	34,4	12,0	3,0	214,0	263,4	314,4

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Relations avec les citoyens et Immigration

Programme 4 Curateur public

Élément	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Curateur public	36 760,3	2 100,0	10 000,0	44 660,3	42 774,6
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				1 200,0	1 067,0
Crédit à voter				43 460,3	41 707,6

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes. Il vise également à remettre les biens non réclamés aux ayants droits ou à l'État.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2003-2004	2002-2003
		(000 \$)		
Rémunération	27 630,3		27 630,3	25 404,7
Fonctionnement	9 030,0		9 030,0	10 892,4
Créances douteuses et autres	100,0		100,0	377,5
	36 760,3		36 760,3	36 674,6
Effectif total	579		579	517
Budget d'investissements				
Immobilisations	10 000,0		10 000,0	8 200,0
	10 000,0		10 000,0	8 200,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Relations avec les citoyens et Immigration

Programme 5 Condition féminine

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Conseil du statut de la femme	4 284,6	38,0	25,0	4 271,6	4 271,9
2. Secrétariat à la condition féminine	2 828,4	11,0	-	2 817,4	2 979,8
	7 113,0	49,0	25,0	7 089,0	7 251,7
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				-	112,1
Crédit à voter				7 089,0	7 139,6

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière de condition féminine.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	3 268,4	1 418,1		4 686,5	4 734,6
Fonctionnement	1 016,2	370,3		1 386,5	1 488,4
Transfert	-	1 040,0		1 040,0	1 040,0
	4 284,6	2 828,4		7 113,0	7 263,0
Effectif total	64	24		88	88
Budget d'investissements					
Immobilisations	25,0	-		25,0	44,7
	25,0	-		25,0	44,7

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Relations avec les citoyens et Immigration

Crédit au net

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 2 - Immigration, intégration et régionalisation		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	111 069,3	109 767,5
Moins Revenus associés au crédit au net	11 200,0	8 600,0
Crédit au net	99 869,3	101 167,5

Ce crédit au net vise à faciliter la réalisation du Plan triennal d'immigration 2001-2003. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification de l'analyse des dossiers relatifs à la sélection des immigrants.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent à la hausse des revenus jusqu'à concurrence de 13 800 000 \$ et, pour l'excédent, dans une proportion représentant 50 % des revenus additionnels.

Relations avec les citoyens et Immigration

Crédits affectés à un fonds spécial

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Relations avec les citoyens et gestion de l'identité		
Fonds de l'information gouvernementale	-	-
Fonds de l'état civil	-	-
Total du portefeuille	-	-
Effectif total	319	274

Relations avec les citoyens et Immigration

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Relations avec les citoyens et gestion de l'identité		
Actes de civisme	468,4	468,4
Adaptation des organismes	-	57,5
Exercice de la citoyenneté	335,0	335,0
Fonds de soutien en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels	50,0	150,0
Observatoire éthique et télésanté	-	50,0
Programme de soutien à la participation civique	1 900,0	1 900,0
Programme d'échanges des jeunes	28,0	355,0
Programme national de réconciliation avec les orphelines et orphelins de Duplessis	635,0	1 000,0
Total du programme 1	3 416,4	4 315,9
Programme 2 - Immigration, intégration et régionalisation		
Accueil et établissement des immigrants	3 915,0	4 700,0
Fonds d'initiative régionale en immigration	1 931,5	700,0
Programme d'accueil et d'installation des réfugiés	1 700,0	2 200,0
Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants	11 420,0	11 600,0
Programme de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires autonomes engagés dans les champs de mission du Ministère	619,5	619,5
Programme de soutien à des projets pilotes afin de faciliter l'admission aux ordres professionnels	200,0	200,0
Programme de soutien à l'insertion en emploi	2 100,0	2 000,0
Soutien à des projets d'intégration	300,0	1 000,0
Autres crédits de transfert	460,0	460,0
Total du programme 2	22 646,0	23 479,5
Programme 3 - Conseil et organismes de protection relevant du ministre		
Partenariat	75,0	75,0
Programme 5 - Condition féminine		
Programme «À égalité pour décider»	1 000,0	1 000,0
Autres crédits de transfert	40,0	40,0
Total du programme 5	1 040,0	1 040,0
Total du portefeuille	27 177,4	28 910,4

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Institutions d'enseignement	28,0	355,0
Municipalités	300,0	1 000,0
Organismes à but non lucratif	12 626,0	12 287,0
Personnes	14 223,4	15 268,4
Total du portefeuille	27 177,4	28 910,4

Relations avec les citoyens et Immigration

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Support	27 177,4	28 910,4
Total du portefeuille	27 177,4	28 910,4

Relations internationales

Programme	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Affaires internationales	108 522,4	1 268,1	1 635,0	108 889,3	109 383,0
Moins :					
Crédits permanents				109,6	109,6
Crédits reportés				608,1	-
Crédit à voter				108 171,6	109 273,4

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	52 926,9	51 666,2
Fonctionnement	19 762,8	23 582,6
Affectation à un fonds spécial	10 182,6	9 197,7
Transfert	25 650,1	24 541,1
Total	108 522,4	108 987,6
Effectif du programme	584	584
Effectif du fonds spécial	4	4
Effectif total	588	588
Budget d'investissements		
Immobilisations	1 035,0	1 035,0
Prêts, placements et avances	600,0	600,0
Total	1 635,0	1 635,0

Relations internationales

Programme 1 Affaires internationales

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Direction, politiques et affaires publiques	13 123,2	-	-	13 123,2	13 456,6
2. Représentation du Québec à l'étranger	48 290,6	-	1 100,0	49 390,6	48 963,5
3. Affaires bilatérales	16 473,4	-	-	16 473,4	16 698,2
4. Affaires francophones et multilatérales	18 530,7	-	-	18 530,7	17 874,1
5. Gestion interne	12 104,5	1 268,1	535,0	11 371,4	12 390,6
	108 522,4	1 268,1	1 635,0	108 889,3	109 383,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				109,6	109,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				608,1	-
Crédit à voter				108 171,6	109 273,4

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement du Québec à l'étranger ainsi que celle de ses ministères et organismes.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)						
Rémunération	8 165,0	30 313,7	5 520,6	2 431,4	6 496,2	52 926,9	51 666,2
Fonctionnement	3 524,3	7 794,3	2 150,3	685,6	5 608,3	19 762,8	23 582,6
Affectation à un fonds spécial	-	10 182,6	-	-	-	10 182,6	9 197,7
Transfert	1 433,9	-	8 802,5	15 413,7	-	25 650,1	24 541,1
	13 123,2	48 290,6	16 473,4	18 530,7	12 104,5	108 522,4	108 987,6
Effectif total	112	261	105	43	63	584	584
Budget d'investissements							
Immobilisations	-	500,0	-	-	535,0	1 035,0	1 035,0
Prêts, placements et avances	-	600,0	-	-	-	600,0	600,0
	-	1 100,0	-	-	535,0	1 635,0	1 635,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Relations internationales

Crédits affectés à un fonds spécial

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Affaires internationales		
Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger	10 182,6	9 197,7
Total du portefeuille	10 182,6	9 197,7
Effectif total	4	4

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	226,9	237,1
Fonctionnement	8 649,3	7 765,4
Capital	930,4	818,3
Intérêt	376,0	376,9
Total du portefeuille	10 182,6	9 197,7

Relations internationales

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Affaires internationales		
Francophonie	7 369,9	6 212,6
Organismes voués à la jeunesse	5 115,6	5 115,6
Programmes de coopération	2 008,5	2 008,5
Québec sans frontières	3 617,0	3 617,0
Subventions dans le cadre des affaires bilatérales	1 678,4	1 742,2
Subventions dans le cadre des affaires multilatérales	4 426,8	4 666,2
Autres crédits de transfert	1 433,9	1 179,0
Total du programme 1	25 650,1	24 541,1
Total du portefeuille	25 650,1	24 541,1

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	1 328,4	1 056,6
Institutions d'enseignement	1 304,9	1 456,6
Organismes à but non lucratif	20 891,5	19 526,3
Personnes	2 125,3	2 501,6
Total du portefeuille	25 650,1	24 541,1

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	1 068,0	870,9
Fonctionnement	260,4	185,7
Support	24 321,7	23 484,5
Total du portefeuille	25 650,1	24 541,1

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Programmes	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Connaissance et gestion du territoire	25 171,1	2 526,0	2 590,0	25 235,1	29 915,6
2. Parcs, Patrimoines faunique et forestier	283 847,4	10 665,8	15 737,7	288 919,3	290 538,8
3. Développement énergétique	37 829,5	758,2	355,5	37 426,8	45 249,9
4. Gestion et développement de la ressource minérale	34 597,8	2 122,1	2 044,1	34 519,8	36 554,4
5. Direction du Ministère et développement de la Capitale-Nationale	81 253,3	3 616,9	23 649,3	101 285,7	88 183,6
	462 699,1	19 689,0	44 376,6	487 386,7	490 442,3
Moins :					
Crédits permanents				5 154,2	5 785,2
Crédits reportés				-	1 148,5
Crédits à voter				482 232,5	483 508,6

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	139 262,8	143 563,4
Fonctionnement	109 034,3	111 935,5
Affectation à un fonds spécial	153 119,5	157 360,7
Transfert	61 167,5	64 463,8
Créances douteuses et autres	115,0	736,4
Total	462 699,1	478 059,8
Effectif des programmes	2 510	2 511
Effectif des fonds spéciaux	2 097	2 097
Effectif total	4 607	4 608
Budget d'investissements		
Immobilisations	42 109,7	29 531,5
Prêts, placements et avances	2 266,9	2 315,0
Total	44 376,6	31 846,5

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Programme 1 Connaissance et gestion du territoire

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Connaissance géographique du territoire	7 867,8	568,3	1 578,6	8 878,1	11 329,1
2. Gestion des terres publiques	17 303,3	1 957,7	1 011,4	16 357,0	18 586,5
	25 171,1	2 526,0	2 590,0	25 235,1	29 915,6
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				-	935,6
Crédit à voter				25 235,1	28 980,0

Ce programme vise à recueillir toutes les informations relatives aux dimensions, à la configuration, à l'utilisation, à la délimitation et à la description du territoire. Il vise aussi l'enregistrement des diverses transactions relatives à l'aliénation ou à la localisation de certaines parties du domaine public et à contrôler l'utilisation des terres publiques.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	5 324,9	11 855,5		17 180,4	17 665,7
Fonctionnement	2 542,9	5 346,8		7 889,7	8 182,7
Transfert	-	101,0		101,0	101,0
	7 867,8	17 303,3		25 171,1	25 949,4
Effectif total	93	227		320	320
Budget d'investissements					
Immobilisations	1 578,6	1 011,4		2 590,0	6 492,2
	1 578,6	1 011,4		2 590,0	6 492,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Programme 2

Parcs, Patrimoines faunique et forestier

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Politiques et programmes forestiers	45 622,2	3 373,9	1 876,4	44 124,7	49 184,3
2. Planification et soutien des interventions forestières	130 775,3	-	-	130 775,3	128 333,1
3. Financement forestier	1 814,8	45,0	30,0	1 799,8	1 991,0
4. Faune et parcs	105 635,1	7 246,9	13 831,3	112 219,5	111 030,4
	283 847,4	10 665,8	15 737,7	288 919,3	290 538,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les forêts, (L.R.Q., c. F-4.1)					
Élément 1				5 000,0	5 000,0
Loi sur le crédit forestier, (L.R.Q., c. C-78)					
Élément 3				20,0	20,0
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 4				75,0	75,0
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				-	11,9
Crédit à voter				283 824,3	285 431,9

Ce programme vise à favoriser et appuyer le développement, l'application et la mise à jour des connaissances des milieux faunique et forestier et de leurs ressources; à en planifier, contrôler et évaluer l'utilisation et à suivre les interventions permettant d'assurer leur mise en valeur. Dans le domaine forestier, ce programme vise particulièrement à favoriser la protection du milieu contre les fléaux d'origine naturelle et humaine et à améliorer en quantité et en qualité sa capacité de production afin de répondre aux demandes de matière ligneuse ou à d'autres usages. Il vise également à favoriser la rationalisation et le développement du secteur de la transformation des bois et à rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées. Dans le domaine de la faune et des parcs, ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, la conservation et la mise en valeur de la faune, de son habitat et des parcs.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2003-2004	2002-2003
			3	4		
	(000 \$)					
Rémunération	13 452,1	-	997,6	56 595,1	71 044,8	72 526,2
Fonctionnement	30 919,7	-	171,6	38 749,5	69 840,8	72 171,5
Affectation à un fonds spécial	-	130 775,3	-	-	130 775,3	128 333,1
Transfert	1 250,4	-	645,6	10 215,5	12 111,5	16 356,4
Créances douteuses et autres	-	-	-	75,0	75,0	75,0
	45 622,2	130 775,3	1 814,8	105 635,1	283 847,4	289 462,2
Effectif total	244	-	11	1 067	1 322	1 321
Budget d'investissements						
Immobilisations	1 876,4	-	30,0	13 831,3	15 737,7	11 517,4
	1 876,4	-	30,0	13 831,3	15 737,7	11 517,4

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit des éléments 1, 2 et 3 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde du crédit de l'élément 4 qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à cet élément, en excluant sa partie « Transfert ».

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Programme 3 Développement énergétique

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Développement énergétique	12 914,0	758,2	355,5	12 511,3	11 303,8
2. Efficacité énergétique	4 115,5	-	-	4 115,5	5 846,1
3. Grand verglas - Rétablissement des services publics essentiels d'électricité	20 800,0	-	-	20 800,0	28 100,0
	37 829,5	758,2	355,5	37 426,8	45 249,9
Moins :					
Crédits reportés				-	201,0
Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				-	201,0
Crédit à voter				37 426,8	45 048,9

Ce programme vise à formuler les actions et interventions du gouvernement dans le secteur énergétique, à administrer les lois et règlements concernant ce secteur, ainsi qu'à gérer les programmes d'aide technique et financière ayant pour objet d'accroître la productivité énergétique du Québec. Il vise enfin à verser une partie des contributions requises par le Fonds relatif à la tempête de verglas qui apparaît au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale ».

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	5 638,1	-	-	5 638,1	5 722,4
Fonctionnement	3 455,8	-	-	3 455,8	2 485,8
Affectation à un fonds spécial	-	-	20 800,0	20 800,0	28 100,0
Transfert	3 820,1	4 115,5	-	7 935,6	9 015,9
	12 914,0	4 115,5	20 800,0	37 829,5	45 324,1
Effectif total	96	-	-	96	95
Budget d'investissements					
Immobilisations	355,5	-	-	355,5	684,0
	355,5	-	-	355,5	684,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Programme 4

Gestion et développement de la ressource minérale

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Exploration	19 870,6	1 975,9	671,5	18 566,2	19 506,2
2. Industrie minérale, recherche et développement et gestion des lois	14 727,2	146,2	1 372,6	15 953,6	17 048,2
	34 597,8	2 122,1	2 044,1	34 519,8	36 554,4
Crédit à voter				34 519,8	36 554,4

Ce programme vise à établir la connaissance géologique du territoire, à faire la promotion de l'exploration, à promouvoir avec l'industrie des projets de développement et la réalisation de certains investissements en infrastructures et également à réglementer certaines conditions d'exercice de l'activité minière. Il vise également à favoriser l'exploitation, la transformation et l'utilisation des substances minérales par la recherche appliquée et la prestation de services analytiques et conseils techniques.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	9 183,1	8 540,4		17 723,5	19 552,0
Fonctionnement	8 723,3	4 573,6		13 296,9	13 306,9
Transfert	1 964,2	1 613,2		3 577,4	2 416,8
	19 870,6	14 727,2		34 597,8	35 275,7
Effectif total	128	123		251	250
Budget d'investissements					
Immobilisations	671,5	1 372,6		2 044,1	3 400,8
	671,5	1 372,6		2 044,1	3 400,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Programme 5

Direction du Ministère et développement de la Capitale-Nationale

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction et soutien administratif	39 094,4	3 616,9	21 492,8	56 970,3	44 699,3
2. Développement de la Capitale-Nationale	42 158,9	-	2 156,5	44 315,4	43 484,3
	81 253,3	3 616,9	23 649,3	101 285,7	88 183,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				19,2	28,8
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 2				40,0	661,4
Crédit à voter				101 226,5	87 493,4

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du Ministère. Ce programme a également pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement et en appuyant le développement et la diversification de ses assises économiques.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	24 533,4	3 142,6		27 676,0	28 097,1
Fonctionnement	13 996,3	554,8		14 551,1	15 788,6
Affectation à un fonds spécial	-	1 544,2		1 544,2	927,6
Transfert	564,7	36 877,3		37 442,0	36 573,7
Créances douteuses et autres	-	40,0		40,0	661,4
	39 094,4	42 158,9		81 253,3	82 048,4
Effectif total	469	52		521	525
Budget d'investissements					
Immobilisations	21 382,4	-		21 382,4	7 437,1
Prêts, placements et avances	110,4	2 156,5		2 266,9	2 315,0
	21 492,8	2 156,5		23 649,3	9 752,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de l'élément 1 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à cet élément, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où le total alloué à cet élément n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde du crédit de l'élément 2 qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à cet élément, en excluant sa partie « Transfert ».

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Crédits affectés à un fonds spécial

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Connaissance et gestion du territoire		
Fonds d'information géographique	-	-
Fonds d'information foncière	-	-
Total du programme 1	-	-
Programme 2 - Parcs, Patrimoines faunique et forestier		
Fonds forestier	130 775,3	128 333,1
Programme 3 - Développement énergétique		
Fonds relatif à la tempête de verglas	20 800,0	28 100,0
Programme 5 - Direction du Ministère et développement de la Capitale-Nationale		
Ressources naturelles	-	-
Fonds de développement régional	1 544,2	927,6
Total du programme 5	1 544,2	927,6
Total du portefeuille	153 119,5	157 360,7
Effectif total	2 097	2 097

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	52 329,6	51 087,4
Fonctionnement	42 060,5	41 560,5
Support	58 729,4	64 712,8
Total du portefeuille	153 119,5	157 360,7

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Connaissance et gestion du territoire		
Aide à la mise en valeur du territoire	101,0	101,0
Programme 2 - Parcs, Patrimoines faunique et forestier		
Création des parcs du Nord	1 600,0	1 600,0
Développement de l'industrie forestière	1 250,4	1 250,4
Prêts forestiers	645,6	695,6
Saint-Laurent Vision 2000	300,0	300,0
Société des établissements de plein air du Québec	3 313,4	6 183,3
Soutien dans les milieux autochtones	4 283,0	5 283,0
Autres crédits de transfert	719,1	1 044,1
Total du programme 2	12 111,5	16 356,4
Programme 3 - Développement énergétique		
Agence de l'efficacité énergétique	4 115,5	5 846,1
Aide à la recherche et au développement	819,8	1 219,8
Enfouissement des fils électriques	1 316,0	1 700,0
Extension du réseau gazier	1 684,3	250,0
Total du programme 3	7 935,6	9 015,9
Programme 4 - Gestion et développement de la ressource minérale		
Aide à l'exploration minérale	1 964,2	551,8
Assistance à l'industrie minérale	613,2	865,0
Consortium de recherche minérale (COREM)	1 000,0	1 000,0
Total du programme 4	3 577,4	2 416,8
Programme 5 - Direction du Ministère et développement de la Capitale-Nationale		
Centres locaux de développement de la région de la Capitale-Nationale	5 347,5	4 924,1
Commission de la capitale nationale du Québec	16 291,3	15 590,8
Conseil régional de concertation et développement-Québec	-	740,4
Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale	6 243,1	11 193,7
Fonds de développement touristique de la région de Québec	1 925,0	2 000,0
Fonds régional de solidarité Québec	100,0	100,0
Programme de soutien aux projets économiques	165,6	560,0
Société des parcs des sciences naturelles du Québec	6 804,8	900,0
Autres crédits de transfert	564,7	564,7
Total du programme 5	37 442,0	36 573,7
Total du portefeuille	61 167,5	64 463,8

Ressources naturelles, Faune et Parcs

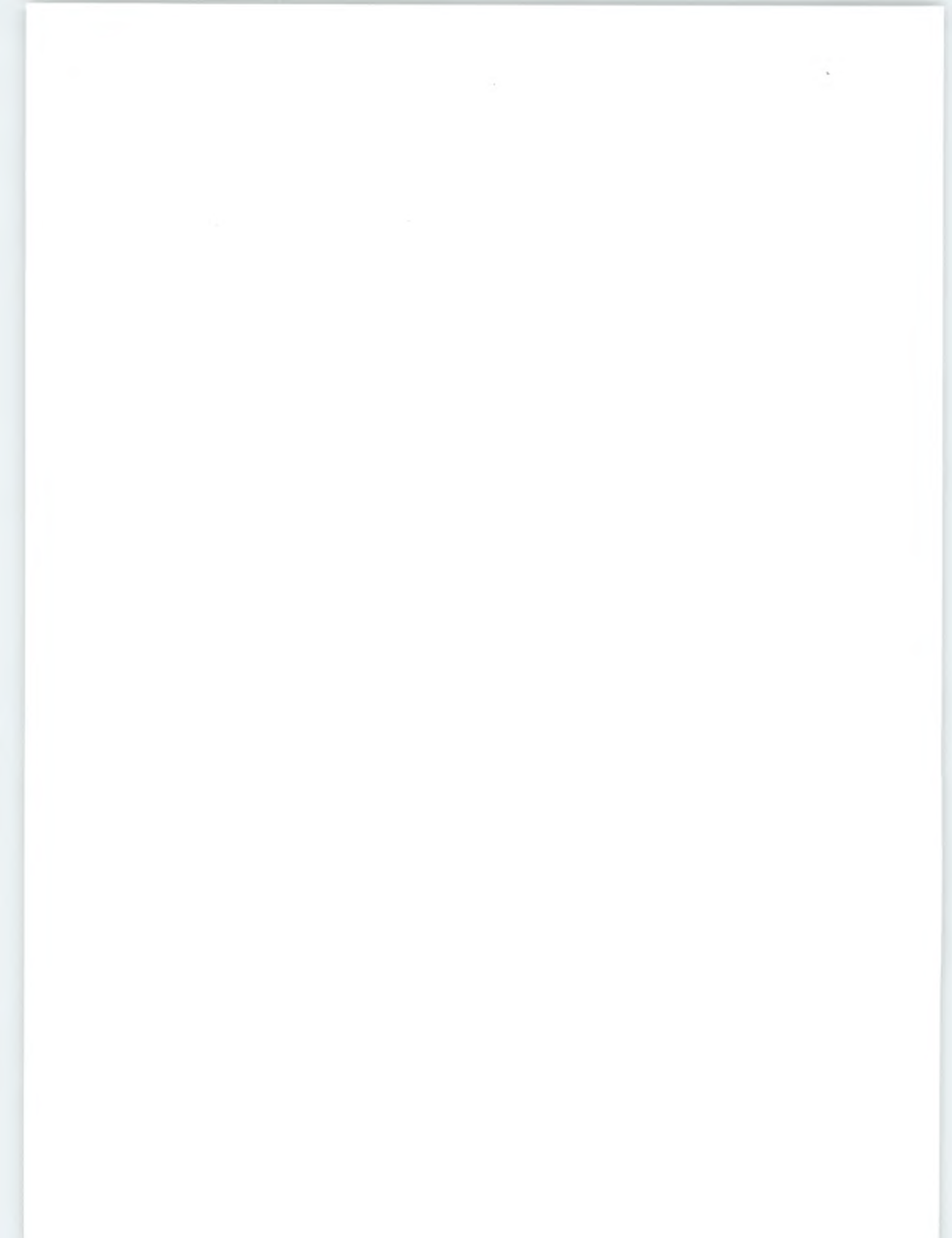
Crédits de transfert (suite)

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises	8 849,4	9 022,7
Entreprises et organismes d'État	26 259,3	24 303,0
Institutions d'enseignement	527,9	587,9
Municipalités	12 475,0	13 824,0
Organismes à but non lucratif	13 055,9	16 726,2
Total du portefeuille	61 167,5	64 463,8

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	4 526,6	4 445,7
Fonctionnement	5 776,5	6 277,3
Capital	4 911,2	7 192,0
Intérêt	10 958,1	3 651,1
Support	34 995,1	42 897,7
Total du portefeuille	61 167,5	64 463,8



Revenu

Programme	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Administration fiscale	630 222,9	1 500,0	4 153,5	632 876,4	661 611,5
Moins :					
Crédits permanents				157 042,5	196 383,1
Crédits reportés				11 305,6	8 056,0
Crédits déjà votés				37 891,5	-
Crédit à voter				426 636,8	457 172,4

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	271 628,3	263 059,0
Fonctionnement	133 641,9	133 427,9
Affectation à un fonds spécial	107 582,7	107 675,9
Transfert	123,6	123,6
Créances douteuses et autres	117 246,4	154 600,0
Total	630 222,9	658 886,4
Effectif du programme	5 575	5 565
Effectif du Compte de gestion T.P.S.	1 477	1 393
Effectif des fonds spéciaux	1 436	1 431
Effectif total	8 488	8 389
Budget d'investissements		
Immobilisations	4 138,5	4 208,2
Prêts, placements et avances	15,0	16,9
Total	4 153,5	4 225,1

Revenu

Programme 1 Administration fiscale

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Opérations régionales	155 744,6	-	245,0	155 989,6	159 005,7
2. Opérations concentrées	76 185,2	-	890,0	77 075,2	79 725,3
3. Technologies de l'information	51 578,6	-	-	51 578,6	52 188,0
4. Administration et support	121 853,7	1 500,0	3 018,5	123 372,2	103 474,9
5. Perception	155 174,3	-	-	155 174,3	192 491,6
6. Pensions alimentaires	43 153,7	-	-	43 153,7	43 193,2
Suite à la page 15 - 3					

Ce programme vise à percevoir les impôts et les taxes ainsi qu'à administrer des programmes sociaux à caractère fiscal et tout autre programme de perception que lui confie le gouvernement.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
	(000 \$)						
Rémunération	131 833,2	41 635,8	25 577,4	52 793,9	-	-	251 840,3
Fonctionnement	23 911,4	34 549,4	26 001,2	42 435,1	-	-	126 897,1
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	26 501,1	37 927,9	43 153,7	107 582,7
Transfert	-	-	-	123,6	-	-	123,6
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	117 246,4	-	117 246,4
	155 744,6	76 185,2	51 578,6	121 853,7	155 174,3	43 153,7	603 690,1
Effectif total	3 061	921	552	652	-	-	5 186
Budget d'investissements							
Immobilisations	230,0	890,0	-	3 018,5	-	-	4 138,5
Prêts, placements et avances	15,0	-	-	-	-	-	15,0
	245,0	890,0	-	3 018,5	-	-	4 153,5

Revenu

Programme 1 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	Crédits
7. Recherche et développement en matière de lutte contre l'évasion fiscale	26 532,8	-	-	26 532,8
	630 222,9	1 500,0	4 153,5	632 876,4
Moins :				
Crédits permanents				
Loi concernant la taxe sur les carburants, (L.R.Q., c. T-1)				
Élément 1				2 476,3
Loi concernant l'impôt sur le tabac, (L.R.Q., c. I-2)				
Élément 1				1 277,2
Loi sur le ministère du Revenu, (L.R.Q., c. M-31)				
Élément 1				15 296,1
Élément 2				20 736,9
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)				
Élément 4				9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)				
Élément 5				117 246,4
Crédits reportés				
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3); Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				11 305,6
Crédits déjà votés				
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				37 891,5
Crédit à voter				426 636,8

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	251 840,3	19 788,0		271 628,3	263 059,0
Fonctionnement	126 897,1	6 744,8		133 641,9	133 427,9
Affectation à un fonds spécial	107 582,7	-		107 582,7	107 675,9
Transfert	123,6	-		123,6	123,6
Créances douteuses et autres	117 246,4	-		117 246,4	154 600,0
	603 690,1	26 532,8		630 222,9	658 886,4
Effectif total	5 186	389		5 575	5 565
Budget d'investissements					
Immobilisations	4 138,5	-		4 138,5	4 208,2
Prêts, placements et avances	15,0	-		15,0	16,9
	4 153,5	-		4 153,5	4 225,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit des éléments 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde du crédit qui n'aura pas été utilisé à l'élément 7 de ce programme peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence d'un montant de 2 000 000 \$.

Revenu

Crédits affectés à un fonds spécial

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Administration fiscale		
Fonds de perception	37 927,9	37 891,6
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu	26 501,1	26 591,1
Fonds des pensions alimentaires	43 153,7	43 193,2
Total du portefeuille	107 582,7	107 675,9
Effectif total	1 436	1 431

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	66 068,8	63 472,6
Fonctionnement	13 376,9	14 982,3
Capital	24 115,8	24 721,1
Intérêt	4 021,2	4 499,9
Total du portefeuille	107 582,7	107 675,9

Revenu

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Administration fiscale		
Subventions à des organismes reliés à la fiscalité	123,6	123,6
Total du portefeuille	123,6	123,6

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Organismes à but non lucratif	123,6	123,6
Total du portefeuille	123,6	123,6

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Support	123,6	123,6
Total du portefeuille	123,6	123,6

Santé et Services sociaux

Programmes	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Fonctions nationales	251 574,5	1 695,5	1 377,6	251 256,6	226 481,1
2. Fonctions régionales	13 921 588,8	-	-	13 921 588,8	13 021 590,8
3. Office des personnes handicapées du Québec	46 970,9	180,0	100,0	46 890,9	45 903,1
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	4 894 933,9	-	-	4 894 933,9	4 511 328,2
	19 115 068,1	1 875,5	1 477,6	19 114 670,2	17 805 303,2
Moins :					
Crédits permanents				3 121 569,6	2 774 487,5
Fonds des services de santé				4 455 000,0	4 479 000,0
Crédits à voter				11 538 100,6	10 551 815,7

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	64 189,3	58 941,9
Fonctionnement	69 431,7	59 924,3
Transfert	18 981 447,1	17 687 164,4
Total	19 115 068,1	17 806 030,6
Effectif des programmes	1 016	1 006
Effectif total	1 016	1 006
Budget d'investissements		
Immobilisations	1 477,6	1 167,4
Total	1 477,6	1 167,4

Santé et Services sociaux

Programme 1 Fonctions nationales

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Direction et gestion ministérielle	87 609,6	1 695,5	1 377,6	87 291,7	81 613,7
2. Organismes-conseils	10 738,7	-	-	10 738,7	8 722,0
3. Activités nationales	153 226,2	-	-	153 226,2	136 145,4
	251 574,5	1 695,5	1 377,6	251 256,6	226 481,1
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				19,2	19,2
Loi sur la protection de la santé publique, (L.R.Q., c. P-35)					
Élément 3				418,5	418,5
Crédit à voter				250 818,9	226 043,4

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en oeuvre et contrôler leurs programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux et à financer les activités nationales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)				
Rémunération	49 455,7	6 783,4	-	56 239,1	50 999,9
Fonctionnement	38 153,9	3 854,3	6 883,2	48 891,4	40 624,5
Transfert	-	101,0	146 343,0	146 444,0	135 504,1
	87 609,6	10 738,7	153 226,2	251 574,5	227 128,5
Effectif total	772	99	-	871	861
Budget d'investissements					
Immobilisations	1 377,6	-	-	1 377,6	1 067,4
	1 377,6	-	-	1 377,6	1 067,4

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Santé et Services sociaux

Programme 2 Fonctions régionales

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Régies régionales	94 542,1	-	-	94 542,1	96 542,1
2. Établissements de santé et de services sociaux	11 311 942,6	-	-	11 311 942,6	10 597 966,1
3. Soutien des organismes communautaires	280 930,1	-	-	280 930,1	269 289,9
4. Activités connexes	1 667 827,1	-	-	1 667 827,1	1 528 374,8
5. Service de la dette	566 346,9	-	-	566 346,9	529 417,9
	13 921 588,8	-	-	13 921 588,8	13 021 590,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (2001, c. 31)					
Élément 4				88 433,0	60 347,2
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10)					
Élément 4				457 765,0	441 874,4
Fonds des services de santé*					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (L.R.Q., c. R-5)					
Élément 2				2 135 000,0	2 239 500,0
Crédit à voter				11 240 390,8	10 279 869,2

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la Politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

* Note concernant les crédits relatifs au Fonds des services de santé :

Le montant prévu en 2003-2004 au titre des crédits permanents escompte un ajustement éventuel pour corriger les sommes imputées sur le Fonds des services de santé au cours des années antérieures. Cela n'a pas pour effet de modifier le total des dépenses prévues à ce programme.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)				
Fonctionnement	-	-	-	18 477,0	-	18 477,0	17 236,5
Transfert	94 542,1	11 311 942,6	280 930,1	1 649 350,1	566 346,9	13 903 111,8	13 004 354,3
	94 542,1	11 311 942,6	280 930,1	1 667 827,1	566 346,9	13 921 588,8	13 021 590,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de l'élément 4 de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à cet élément, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où le total alloué à cet élément n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde du crédit qui n'aura pas été utilisé à l'élément 5 de ce programme peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter qui est alloué à cet élément.

Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées.

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	-	7 950,2		7 950,2	7 942,0
Fonctionnement	-	2 063,3		2 063,3	2 063,3
Transfert	36 957,4	-		36 957,4	35 977,8
	36 957,4	10 013,5		46 970,9	45 983,1
Effectif total	-	145		145	145
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	100,0		100,0	100,0
	-	100,0		100,0	100,0

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Santé et Services sociaux

Programme 4 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
6. Administration	71 986,3	-	-	71 986,3	75 580,5
	4 894 933,9	-	-	4 894 933,9	4 511 328,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (L.R.Q., c. R-5)					
Élément 1				1 547 122,1	1 396 619,5
Élément 2				15 818,7	15 742,5
Élément 3				28 785,8	36 793,0
Élément 4				879 977,4	730 006,2
Élément 5				64 692,4	55 278,9
Élément 6				38 537,5	37 388,1
Fonds des services de santé					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (L.R.Q., c. R-5)					
Élément 1				1 386 234,8	1 375 409,3
Élément 2				13 730,0	15 518,4
Élément 3				66 652,8	36 269,4
Élément 4				763 783,3	719 618,2
Élément 5				56 150,3	54 492,3
Élément 6				33 448,8	38 192,4
Crédit à voter				-	-

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Transfert	4 822 947,6	71 986,3		4 894 933,9	4 511 328,2
	4 822 947,6	71 986,3		4 894 933,9	4 511 328,2

Santé et Services sociaux

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Fonctions nationales		
Programme d'intervention - hépatite C	11 270,1	18 933,1
Services hospitaliers hors-Québec	89 895,0	72 941,2
Autres crédits de transfert	45 278,9	43 629,8
Total du programme 1	146 444,0	135 504,1
Programme 2 - Fonctions régionales		
Achat de vaccins et de produits biologiques	55 149,0	43 066,9
Aide financière aux personnes handicapées pour divers besoins spéciaux	70 518,9	67 260,3
Contribution gouvernementale aux régimes de retraite	546 198,0	502 221,6
Établissements privés	363 085,9	348 142,9
Établissements publics	10 836 015,7	10 146 296,0
Loyer CHQ - établissements du réseau	112 841,0	103 527,2
Organismes communautaires de maintien à domicile	23 497,7	17 277,9
Organismes communautaires de promotion et de services	237 012,5	231 592,1
Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique	42 698,2	41 108,0
Régies régionales	94 542,1	96 542,1
Rémunération des internes et résidents	116 550,6	110 766,0
Ressources de type familial	163 227,6	149 992,5
Santé publique	33 920,5	32 686,8
Service de la dette	566 346,9	529 417,9
Système du sang	295 463,6	256 590,0
Transporteurs ambulanciers	153 581,5	134 862,9
Autres crédits de transfert	192 462,1	193 003,2
Total du programme 2	13 903 111,8	13 004 354,3
Programme 3 - Office des personnes handicapées du Québec		
Subventions aux centres de travail adapté	36 109,8	35 269,4
Subventions aux organismes de promotion des droits des personnes handicapées	299,6	173,2
Autres crédits de transfert	548,0	535,2
Total du programme 3	36 957,4	35 977,8
Programme 4 - Régie de l'assurance maladie du Québec		
Bourses d'études, de recherche et primes	9 948,0	9 150,0
Frais afférents à l'administration des régimes d'assurance maladie et d'assistance maladie	71 986,3	75 580,5
Prothèses et orthèses	110 894,7	100 621,2
Services dentaires	95 438,6	73 062,4
Services médicaux	2 933 356,9	2 772 028,8
Services optométriques	29 548,7	31 260,9
Services pharmaceutiques et médicaments	1 643 760,7	1 449 624,4
Total du programme 4	4 894 933,9	4 511 328,2
Total du portefeuille	18 981 447,1	17 687 164,4

Santé et Services sociaux

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises	169 569,8	152 632,3
Entreprises et organismes d'État	200 247,3	204 513,2
Établissements de santé et de services sociaux	13 238 201,3	12 377 882,8
Organismes à but non lucratif	312 410,3	295 152,5
Personnes	5 061 018,4	4 656 983,6
Total du portefeuille	18 981 447,1	17 687 164,4

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	13 410 486,8	12 692 146,2
Fonctionnement	2 426 645,9	2 259 488,4
Capital	261 293,7	245 106,9
Intérêt	325 876,1	306 252,1
Support	2 557 144,6	2 184 170,8
Total du portefeuille	18 981 447,1	17 687 164,4

Sécurité publique

Programmes	2003-2004			2002-2003
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	Crédits
1. Sécurité, prévention et gestion interne	412 485,6	4 711,1	5 788,5	413 563,0
2. Sûreté du Québec	394 530,5	14 327,4	20 615,5	400 818,6
3. Organismes relevant du ministre	25 205,3	-	3 966,9	29 172,2
	832 221,4	19 038,5	30 370,9	843 553,8
Moins : Crédits permanents				6 387,8
Crédits à voter				837 166,0

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	395 720,5	378 427,3
Fonctionnement	232 496,7	226 223,3
Affectation à un fonds spécial	154 254,7	145 818,2
Transfert	49 718,5	44 471,2
Créances douteuses et autres	31,0	31,0
Total	832 221,4	794 971,0
Effectif des programmes	6 895	6 983
Effectif du fonds spécial	2 814	2 814
Effectif total	9 709	9 797
Budget d'investissements		
Immobilisations	30 309,5	19 498,6
Prêts, placements et avances	61,4	61,4
Total	30 370,9	19 560,0

Sécurité publique

Programme 1

Sécurité, prévention et gestion interne

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction et services supports à la gestion	21 728,5	-	10,0	21 738,5	20 966,6
2. Services correctionnels	189 984,4	-	10,0	189 994,4	162 147,5
3. Expertises judiciaires	6 484,7	-	-	6 484,7	6 461,1
4. Affaires policières et sécurité-protection	65 178,7	-	10,0	65 188,7	60 455,2
5. Sécurité civile et sécurité incendie	19 957,4	-	4,5	19 961,9	19 703,8

Suite à la page 17 - 3

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources requises pour la gestion des programmes. Il vise également à protéger la société en suscitant sa participation à l'administration de la justice et en assurant aux adultes en probation, détention et libération conditionnelle des services pour faciliter leur réinsertion sociale, à fournir des expertises diverses en matière judiciaire, à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens de même que de certains édifices gouvernementaux, à assurer l'inspection des services de police et à financer les services policiers autochtones. Il comprend un poste de gestion centrale où sont imputées des dépenses faites aux bénéfices des éléments de ce programme et de certains autres programmes du Ministère.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	Sous- total
			(000 \$)			
Rémunération	16 588,1	143 663,3	5 130,5	18 466,6	9 436,8	193 285,3
Fonctionnement	4 914,0	46 321,1	1 354,2	5 826,5	2 064,8	60 480,6
Transfert	226,4	-	-	40 885,6	8 455,8	49 567,8
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	-	-
	21 728,5	189 984,4	6 484,7	65 178,7	19 957,4	303 333,7
Effectif total	292	3 002	122	370	171	3 957
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	-	-	-	-	-
Prêts, placements et avances	10,0	10,0	-	10,0	4,5	34,5
	10,0	10,0	-	10,0	4,5	34,5

Sécurité publique

Programme 1 (suite)

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
6. Éléments de gestion centrale	109 151,9	4 711,1	5 754,0	110 194,8	105 386,1
	412 485,6	4 711,1	5 788,5	413 563,0	375 120,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Loi sur l'Assemblée nationale, (L.R.Q., c. A-23.1)					
Élément 4				1 939,6	1 939,6
Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre, (L.R.Q., c. P-38.1)					
Élément 5				4 404,2	4 404,2
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 6				31,0	31,0
Crédit à voter				407 178,6	368 735,9

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	193 285,3	26 526,9		219 812,2	200 331,5
Fonctionnement	60 480,6	82 594,0		143 074,6	131 365,9
Transfert	49 567,8	-		49 567,8	44 320,5
Créances douteuses et autres	-	31,0		31,0	31,0
	303 333,7	109 151,9		412 485,6	376 048,9
Effectif total	3 957	28		3 985	3 988
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	5 754,0		5 754,0	3 748,0
Prêts, placements et avances	34,5	-		34,5	34,5
	34,5	5 754,0		5 788,5	3 782,5

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Sécurité publique

Programme 2 Sûreté du Québec

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Protection de la société, des citoyens et de leurs biens	220 695,6	-	10,0	220 705,6	218 397,7
2. Gestion interne et soutien	173 834,9	14 327,4	20 605,5	180 113,0	175 615,6
	394 530,5	14 327,4	20 615,5	400 818,6	394 013,3
Crédit à voter				400 818,6	394 013,3

Ce programme vise à protéger la société, ses citoyens et leurs biens.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	118 148,4	39 918,8		158 067,2	160 667,9
Fonctionnement	12 885,5	69 323,1		82 208,6	87 415,9
Affectation à un fonds spécial	89 661,7	64 593,0		154 254,7	145 818,2
	220 695,6	173 834,9		394 530,5	393 902,0
Effectif total	1 750	804		2 554	2 639
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	20 605,5		20 605,5	14 664,4
Prêts, placements et avances	10,0	-		10,0	10,0
	10,0	20 605,5		20 615,5	14 674,4

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Sécurité publique

Programme 3 Organismes relevant du ministre

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Régie des alcools, des courses et des jeux	11 024,6	-	3 711,6	14 736,2	11 976,3
2. Commission québécoise des libérations conditionnelles	2 776,3	-	140,1	2 916,4	2 781,8
3. Bureau du coroner	6 754,9	-	91,4	6 846,3	6 707,0
4. Commissaire à la déontologie policière	2 792,1	-	13,0	2 805,1	2 791,0
5. Comité de déontologie policière	1 857,4	-	10,8	1 868,2	1 867,1
	25 205,3	-	3 966,9	29 172,2	26 123,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, (L.R.Q., c. L-6)					
Élément 1				3,4	3,4
Crédit à voter				29 168,8	26 119,8

Ce programme vise à financer des interventions en matière de contrôle dans les secteurs de la vente et de la fabrication d'alcool, des jeux de hasard et d'amusement, des courses de chevaux, de même que des sports de combat. Il vise, également, à protéger la société tout en favorisant la réinsertion sociale de la personne détenue, à intervenir dans les cas de décès survenus en des circonstances obscures ou violentes, et à permettre le traitement des plaintes contre des policiers relatives à leurs fonctions.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)						
Rémunération	8 358,7	2 022,3	3 733,8	2 421,5	1 304,8	17 841,1	17 427,9
Fonctionnement	2 515,2	754,0	3 021,1	370,6	552,6	7 213,5	7 441,5
Transfert	150,7	-	-	-	-	150,7	150,7
	11 024,6	2 776,3	6 754,9	2 792,1	1 857,4	25 205,3	25 020,1
Effectif total	207	33	52	42	22	356	356
Budget d'investissements							
Immobilisations	3 703,9	138,9	88,4	12,0	6,8	3 950,0	1 086,2
Prêts, placements et avances	7,7	1,2	3,0	1,0	4,0	16,9	16,9
	3 711,6	140,1	91,4	13,0	10,8	3 966,9	1 103,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Sécurité publique

Crédits affectés à un fonds spécial

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 2 - Sûreté du Québec		
Fonds des services de police	154 254,7	145 818,2
Total du portefeuille	154 254,7	145 818,2
Effectif total	2 814	2 814

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	117 959,1	112 086,5
Fonctionnement	31 568,1	29 239,5
Capital	4 566,1	4 338,4
Intérêt	161,4	153,8
Total du portefeuille	154 254,7	145 818,2

Sécurité publique

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Sécurité, prévention et gestion interne		
Formation des policiers et des pompiers	8 381,1	4 283,8
Lutte contre le commerce illégal des produits du tabac	1 050,0	1 050,0
Lutte contre le terrorisme	15 000,0	15 000,0
Sécurité civile	4 542,0	4 392,0
Sécurité incendie	2 330,0	2 330,0
Services policiers en milieu autochtone	17 495,0	16 495,0
Autres crédits de transfert	769,7	769,7
Total du programme 1	49 567,8	44 320,5
Programme 3 - Organismes relevant du ministre		
Autres crédits de transfert	150,7	150,7
Total du portefeuille	49 718,5	44 471,2

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	8 381,1	4 283,8
Municipalités	37 900,0	36 750,0
Organismes à but non lucratif	570,4	570,4
Personnes	2 867,0	2 867,0
Total du portefeuille	49 718,5	44 471,2

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Support	49 718,5	44 471,2
Total du portefeuille	49 718,5	44 471,2

Transports

Programmes	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Infrastructures de transport	1 064 068,9	103 571,3	33 620,6	994 118,2	967 327,0
2. Systèmes de transport	339 781,8	772,2	2 585,5	341 595,1	298 563,0
3. Administration et services corporatifs	91 912,8	10 311,2	13 706,9	95 308,5	97 212,6
	1 495 763,5	114 654,7	49 913,0	1 431 021,8	1 363 102,6
Moins :					
Crédits permanents				9,6	19,2
Crédits reportés				-	2 404,9
Crédits à voter				1 431 012,2	1 360 678,5

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	197 823,9	199 097,3
Fonctionnement	404 910,7	409 292,0
Affectation à un fonds spécial	524 135,8	414 120,8
Transfert	368 758,1	406 542,9
Créances douteuses et autres	135,0	135,0
Total	1 495 763,5	1 429 188,0
Effectif des programmes	3 838	3 865
Effectif des fonds spéciaux	2 553	2 526
Effectif total	6 391	6 391
Budget d'investissements		
Immobilisations	49 713,0	39 316,1
Prêts, placements et avances	200,0	200,0
Total	49 913,0	39 516,1

Transports

Programme 1 Infrastructures de transport

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Construction des infrastructures de transport	626 933,1	103 571,3	14 943,7	538 305,5	425 591,4
2. Entretien des infrastructures de transport	386 461,1	-	18 676,9	405 138,0	411 685,6
3. Aide financière au réseau routier local	50 674,7	-	-	50 674,7	130 050,0
	1 064 068,9	103 571,3	33 620,6	994 118,2	967 327,0
Crédit à voter				994 118,2	967 327,0

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection, de même que l'entretien des infrastructures de transport terrestre, maritime et aérien.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	-	117 482,9	-	117 482,9	118 940,6
Fonctionnement	104 171,3	262 451,5	-	366 622,8	366 987,6
Affectation à un fonds spécial	522 761,8	1 374,0	-	524 135,8	414 120,8
Transfert	-	5 152,7	50 674,7	55 827,4	135 373,2
	626 933,1	386 461,1	50 674,7	1 064 068,9	1 035 422,2
Effectif total	-	2 733	-	2 733	2 746
Budget d'investissements					
Immobilisations	14 943,7	18 476,9	-	33 420,6	25 328,1
Prêts, placements et avances	-	200,0	-	200,0	200,0
	14 943,7	18 676,9	-	33 620,6	25 528,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant ses parties « Affectation à un fonds spécial » et « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde du crédit affecté à un fonds spécial qui n'aura pas été utilisé aux éléments 1 et 2 de ce programme peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du montant de cette partie du crédit.

Transports

Programme 2 Systèmes de transport

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Transport terrestre	268 677,2	-	31,7	268 708,9	228 066,4
2. Transport maritime	52 123,4	-	3,8	52 127,2	54 029,0
3. Transport aérien	6 179,5	-	-	6 179,5	3 829,1
4. Commission des transports du Québec	12 801,7	772,2	2 550,0	14 579,5	12 638,5
	339 781,8	772,2	2 585,5	341 595,1	298 563,0
Crédit à voter				341 595,1	298 563,0

Ce programme vise à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport de personnes et de marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)			
Rémunération	5 881,1	1 125,1	692,4	8 565,8	16 264,4	16 413,3
Fonctionnement	1 072,7	5 158,5	1 519,6	4 235,9	11 986,7	12 736,0
Transfert	261 723,4	45 839,8	3 967,5	-	311 530,7	269 469,3
	268 677,2	52 123,4	6 179,5	12 801,7	339 781,8	298 618,6
Effectif total	107	23	17	171	318	317
Budget d'investissements						
Immobilisations	31,7	3,8	-	2 550,0	2 585,5	353,8
	31,7	3,8	-	2 550,0	2 585,5	353,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde du crédit de transfert qui n'aura pas été utilisé à l'élément 1 de ce programme peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du montant de cette partie du crédit.

Transports

Programme 3

Administration et services corporatifs

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction	5 255,6	-	31,7	5 287,3	6 474,3
2. Services administratifs	68 369,4	10 311,2	13 539,6	71 597,8	68 537,9
3. Planification, recherche et développement	18 287,8	-	135,6	18 423,4	22 200,4
	91 912,8	10 311,2	13 706,9	95 308,5	97 212,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	19,2
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				-	2 404,9
Crédit à voter				95 298,9	94 788,5

Ce programme vise à fournir les divers services de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport de personnes et de marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2003-2004	2002-2003
			(000 \$)		
Rémunération	4 428,5	45 664,9	13 983,2	64 076,6	63 743,4
Fonctionnement	527,1	22 569,5	3 204,6	26 301,2	29 568,4
Transfert	300,0	-	1 100,0	1 400,0	1 700,4
Créances douteuses et autres	-	135,0	-	135,0	135,0
	5 255,6	68 369,4	18 287,8	91 912,8	95 147,2
Effectif total	34	508	245	787	802
Budget d'investissements					
Immobilisations	31,7	13 539,6	135,6	13 706,9	13 634,2
	31,7	13 539,6	135,6	13 706,9	13 634,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Transports

Crédits affectés à un fonds spécial

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Infrastructures de transport		
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	522 761,8	409 761,3
Fonds de gestion de l'équipement roulant	1 374,0	4 359,5
Fonds pour la vente de biens et services du MTQ	-	-
Total du portefeuille	524 135,8	414 120,8
Effectif total	2 553	2 526

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	70 997,7	67 361,7
Fonctionnement	38 358,2	34 576,0
Capital	222 963,3	143 080,7
Intérêt	191 816,6	169 102,4
Total du portefeuille	524 135,8	414 120,8

Transports

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Infrastructures de transport		
Aide financière au réseau routier local	50 674,7	130 050,0
Transport terrestre	5 152,7	5 323,2
Total du programme 1	55 827,4	135 373,2
Programme 2 - Systèmes de transport		
Société des traversiers du Québec	37 393,8	37 760,9
Transport aérien	3 967,5	1 655,0
Transport en commun : fonctionnement	18 800,0	9 615,7
Transport en commun : immobilisations et service de la dette	180 370,3	168 238,9
Transport en commun : transport adapté aux personnes handicapées	53 400,1	22 218,0
Transport maritime	8 446,0	10 076,5
Transport terrestre	985,0	9 385,0
Autres crédits de transfert	8 168,0	10 519,3
Total du programme 2	311 530,7	269 469,3
Programme 3 - Administration et services corporatifs		
Autres crédits de transfert	1 400,0	1 700,4
Total du portefeuille	368 758,1	406 542,9

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises	13 771,0	17 881,0
Entreprises et organismes d'État	64 750,9	51 231,6
Institutions d'enseignement	617,4	658,6
Municipalités	286 933,7	333 468,9
Organismes à but non lucratif	1 335,1	1 965,3
Personnes	1 350,0	1 337,5
Total du portefeuille	368 758,1	406 542,9

Transports

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	22 386,4	21 492,6
Fonctionnement	6 173,9	6 468,1
Capital	134 457,1	166 373,9
Intérêt	77 064,4	74 745,2
Support	128 676,3	137 463,1
Total du portefeuille	368 758,1	406 542,9

Travail

Programme	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Travail	63 253,6	2 215,0	15 017,9	76 056,5	63 236,8
Moins :					
Crédits permanents				2 486,7	2 473,5
Crédits reportés				-	316,1
Crédit à voter*				73 569,8	60 447,2

* Le crédit à voter pour le programme 1 inclut, outre le montant présenté ci-haut, ceux portant sur des dépenses imputables aux années financières 2004-2005 et 2005-2006 apparaissant à la suite de la présentation du programme de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Rémunération	40 657,3	43 975,4
Fonctionnement	15 284,5	16 549,4
Transfert	7 235,6	2 030,7
Créances douteuses et autres	76,2	76,2
Total	63 253,6	62 631,7
Effectif du programme	770	770
Effectif total	770	770
Budget d'investissements		
Immobilisations	15 016,9	2 817,4
Prêts, placements et avances	1,0	2,7
Total	15 017,9	2 820,1

Travail

Programme 1 Travail

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Relations du travail	25 084,5	631,2	1 566,6	26 019,9	24 364,0
2. Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre	379,5	-	1,0	380,5	515,2
3. Commission de l'équité salariale	5 315,0	114,6	985,0	6 185,4	5 806,6
4. Conseil des services essentiels	2 370,0	36,0	67,4	2 401,4	2 388,2
5. Régie du bâtiment du Québec	30 104,6	1 433,2	12 397,9	41 069,3	30 162,8
	63 253,6	2 215,0	15 017,9	76 056,5	63 236,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 1				0,7	0,7
Élément 4				0,5	0,5
Élément 5				75,0	75,0
Code du travail, (L.R.Q., c. C-27)					
Élément 4				2 400,9	2 387,7
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				-	316,1
Crédit à voter*				73 569,8	60 447,2

Ce programme vise à élaborer, mettre en oeuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail, d'équité salariale, de qualité des bâtiments, de sécurité des usagers d'édifices publics et d'installations techniques. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques, financières et informationnelles nécessaires à la gestion du ministère du Travail.

* Le crédit à voter inclut, outre le montant présenté ci-haut, ceux portant sur des dépenses imputables aux années financières 2004-2005 et 2005-2006 apparaissant à la page suivante.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)						
Rémunération	12 947,8	236,4	3 921,4	1 772,5	21 779,2	40 657,3	43 975,4
Fonctionnement	4 900,4	143,1	1 393,6	597,0	8 250,4	15 284,5	16 549,4
Transfert	7 235,6	-	-	-	-	7 235,6	2 030,7
Créances douteuses et autres	0,7	-	-	0,5	75,0	76,2	76,2
	25 084,5	379,5	5 315,0	2 370,0	30 104,6	63 253,6	62 631,7
Effectif total	248	6	67	22	427	770	770
Budget d'investissements							
Immobilisations	1 566,6	-	985,0	67,4	12 397,9	15 016,9	2 817,4
Prêts, placements et avances	-	1,0	-	-	-	1,0	2,7
	1 566,6	1,0	985,0	67,4	12 397,9	15 017,9	2 820,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

Travail

Crédits à voter pour des dépenses imputables aux années financières 2004-2005 et 2005-2006

	2004-2005	2005-2006
	(000 \$)	
Budget d'investissements		
Programme 1 - Travail		
Élément 5 - Régie du bâtiment du Québec		
Immobilisations	8 300,0	3 500,0
Total du portefeuille	8 300,0	3 500,0

Ces crédits ont pour objet de permettre le financement du projet de modernisation des processus d'affaires et des systèmes de la Régie du bâtiment du Québec dont la réalisation s'étendra sur plus d'un exercice financier.

Travail

Crédits de transfert

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Programme 1 - Travail		
Commission des relations du travail	7 050,0	1 845,1
Autres crédits de transfert	185,6	185,6
Total du programme 1	7 235,6	2 030,7
Total du portefeuille	7 235,6	2 030,7

Ventilation par bénéficiaires

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	7 150,0	1 945,1
Organismes à but non lucratif	85,6	85,6
Total du portefeuille	7 235,6	2 030,7

Ventilation par catégories de dépenses

	2003-2004	2002-2003
	(000 \$)	
Fonctionnement	7 050,0	1 845,1
Support	185,6	185,6
Total du portefeuille	7 235,6	2 030,7

Budget de dépenses

2003-2004

Volume III

Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

Québec 



100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

Budget de dépenses

2003-2004

Volume III

Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

pour l'année financière
se terminant le 31 mars 2004

Déposé à l'Assemblée nationale
conformément à l'article 46
de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)
par madame Monique Jérôme-Forget,
présidente du Conseil du trésor
et ministre responsable de l'Administration gouvernementale

ISSN 0706-0319

ISBN 2-551-21813-6

2^e édition

Dépôt légal, 2^e trimestre 2003

Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

Un Budget de dépenses 2003-2004 et les Plans annuels de gestion des dépenses s'y rapportant ont été déposés à l'Assemblée nationale le 11 mars 2003. Les crédits requis pour ce budget n'ont pas été votés, l'Assemblée nationale ayant été dissoute le lendemain. Le présent Budget de dépenses 2003-2004 est déposé à l'Assemblée nationale suivant l'élection du 14 avril 2003.

INFORMATIONS TOUCHANT LE BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004

Le présent volume regroupe les Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes en forme abrégée. On retrouve au début de ce volume un sommaire du budget de dépenses par portefeuille.

Trois autres volumes composent les informations touchant le Budget de dépenses 2003-2004 :

Volume I : Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées

Ce volume réunit les informations se rapportant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux personnes désignées par cette dernière, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbying.

Volume II : Crédits des ministères et organismes

Ce volume présente les crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2003-2004 en distinguant le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuille et programme.

Volume IV : Message de la Présidente du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires

Ce volume débute par un message de la Présidente du Conseil du trésor qui donne les faits saillants du prochain budget de dépenses. Les chapitres qui suivent fournissent des informations complémentaires sur le budget de dépenses ainsi que d'autres renseignements portant sur des sujets qui y sont rattachés.

PRÉFACE

La *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01) instaure un cadre de gestion axée sur l'atteinte des résultats. Cette approche repose notamment sur des principes de transparence et d'imputabilité de l'Administration publique devant l'Assemblée nationale. La loi prévoit également un ensemble intégré de documents à rendre publics soit : la déclaration de services aux citoyens, le plan stratégique, le plan annuel de gestion des dépenses et le rapport annuel de gestion, le tout dans une perspective de reddition de comptes auprès des parlementaires.

Le Volume III du Budget de dépenses regroupe les plans annuels de gestion des dépenses de chaque portefeuille dévolu à un ministre, c'est-à-dire le ministère et les organismes budgétaires sous sa responsabilité. Bien que le dépôt du Volume III du Budget de dépenses à l'Assemblée nationale incombe à la Présidente du Conseil du trésor, la responsabilité de la préparation et de la mise en oeuvre des plans relève de chacun des ministres responsables d'un portefeuille.

Au début du Volume III, un tableau sommaire présente les dépenses de l'ensemble des portefeuilles pour les années financières 2002-2003 et 2003-2004. Ensuite, le plan budgétaire de chaque portefeuille explique l'évolution du budget et les variations significatives comme suit :

- Le budget de dépenses par programmes présente le budget 2003-2004 comparé à celui de 2002-2003, la variation entre ces deux exercices, la dépense probable de 2002-2003 ainsi que l'effectif.
- Le budget d'investissements 2003-2004 est comparé avec celui de l'exercice 2002-2003 et comprend les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements et avances ».
- Les fonds spéciaux sont présentés distinctement en fournissant pour 2002-2003 et 2003-2004 la prévision de revenus et de dépenses, l'excédent ou le déficit prévu ainsi que le montant d'investissement et, s'il y a lieu, l'effectif du fonds.

Pour l'Assemblée nationale et pour les personnes désignées par celle-ci, ces informations se retrouvent dans le Volume I du Budget de dépenses.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

PRÉFACE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses	11
-----------------------------	----

LES PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Portefeuilles ministériels

Affaires municipales, Sport et Loisir	17
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	21
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	23
Conseil exécutif	29
Culture et Communications	33
Développement économique et régional	35
Éducation	41
Emploi, Solidarité sociale et Famille	45
Environnement	51
Finances	53
Justice	57
Relations avec les citoyens et Immigration	61
Relations internationales	65
Ressources naturelles, Faunes et Parcs	67
Revenu	73
Santé et Services sociaux	77
Sécurité publique	81
Transports	85
Travail	91

Sommaire des dépenses

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Le sommaire des dépenses résume les informations budgétaires présentées dans les plans annuels de gestion des dépenses 2003-2004. Les plans annuels de l'Assemblée nationale et de l'ensemble des portefeuilles ministériels du gouvernement se retrouvent respectivement dans les Volumes I et III du Budget de dépenses.

Le tableau suivant compare, pour les années financières 2003-2004 et 2002-2003, les budgets de dépenses de chaque portefeuille et montre leur variation. Ce tableau indique en outre la dépense probable de l'exercice 2002-2003 et le pourcentage de variation entre la dépense probable et le budget 2003-2004.

Sommaire des dépenses¹

	2003-2004		2002-2003		Dépenses 2003-2004
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable ²	Dépense probable 2002-2003
	(1) (000 \$)	(2) = (1) - (3) (000 \$)	(3) (000 \$)	(4) (000 \$)	(5) (%)
Assemblée nationale ³	91 634,0	(15,6)	91 649,6	91 649,6	-
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³	102 037,9	36 320,5	65 717,4	63 556,1	60,5 ⁴
Affaires municipales, Sport et Loisir	1 580 842,8	42 187,3	1 538 655,5	1 587 572,3	(0,4)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	632 789,4	(11 215,2)	644 004,6	641 191,4	(1,3)
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	655 416,2	177 812,4	477 603,8	450 185,9	2,2 ⁵
Conseil exécutif	202 300,2	47 978,1	154 322,1	115 363,2	(8,0) ⁶
Culture et Communications	497 934,7	4 010,3	493 924,4	491 735,0	1,3
Développement économique et régional	848 117,7	(273 461,2)	1 121 578,9	1 064 642,9	(20,3) ⁷
Éducation	11 485 290,4	290 276,1	11 195 014,3	11 087 816,5	3,6
Emploi, Solidarité sociale et Famille	5 845 514,2	(132 925,9)	5 978 440,1	5 951 900,1	(1,8)
Environnement	179 149,9	1 694,1	177 455,8	177 306,7	1,0
Finances ⁸	215 679,5	4 302,4	211 377,1	146 667,4	0,9 ⁹
Justice	549 668,7	33 093,6	516 575,1	541 862,1	1,4
Relations avec les citoyens et Immigration	205 873,4	(8 853,4)	214 726,8	246 290,6	(16,4) ¹⁰
Relations internationales	108 522,4	(465,2)	108 987,6	110 476,6	(1,8)
Ressources naturelles, Faune et Parcs	462 699,1	(15 360,7)	478 059,8	506 651,8	(8,7)
Revenu	630 222,9	(28 663,5)	658 886,4	655 230,9	(3,8)
Santé et Services sociaux	19 115 068,1	1 309 037,5	17 806 030,6	17 827 696,2	7,2
Sécurité publique	832 221,4	37 250,4	794 971,0	871 437,0	(4,5)
Transports	1 495 763,5	66 575,5	1 429 188,0	1 427 003,9	4,8
Travail	63 253,6	621,9	62 631,7	69 763,8	(9,3)
Autres variations ¹¹		93 800,6	(93 800,6)		
DÉPENSES DE PROGRAMMES	45 800 000,0	1 674 000,0	44 126 000,0	44 126 000,0	3,8
SERVICE DE LA DETTE	6 862 000,0	326 000,0	6 536 000,0	6 536 000,0	5,0
DÉPENSES TOTALES	52 662 000,0	2 000 000,0	50 662 000,0	50 662 000,0	3,9

Sommaire des dépenses - Références

- ¹ Les données portent uniquement sur le budget de dépenses et ne comprennent pas, par conséquent, les organismes consolidés et les fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements et avances » comprises dans le budget d'investissements apparaissant au Volume II du Budget de dépenses 2003-2004.
- ² La dépense probable 2002-2003 a été redressée afin de la présenter sur la même base que le Budget de dépenses 2003-2004.
- ³ Les informations portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent dans le Volume I.
- ⁴ Au portefeuille « Personnes désignées par l'Assemblée nationale », la croissance par rapport à la dépense probable résulte principalement du fait que le budget de dépenses 2003-2004 du programme « Administration du système électoral » inclut une somme de 46,0 M\$ pour la tenue d'élections générales.
- ⁵ Au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2003-2004 le programme « Fonds de suppléance » car ce programme est constitué de crédits pouvant être affectés, en cours d'exercice financier, à d'autres portefeuilles.
- ⁶ Au portefeuille « Conseil exécutif », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2003-2004 la provision pour la réalisation de projets de communications gouvernementales et le programme « Affaires autochtones ». En incluant la dépense de ce programme qui est passée de 51,6 M\$ en 2002-2003 à 106,7 M\$ en 2003-2004, le taux de croissance serait de 43,3 %.
- ⁷ Au portefeuille « Développement économique et régional », le pourcentage de variation a été calculé en incluant au budget de dépenses 2003-2004 la provision pour la réalisation de projets d'investissements dans le cadre du programme FAIRE puisque la plupart des virements se font à l'intérieur du portefeuille.
- ⁸ Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses du portefeuille « Finances ». Au Volume II du Budget de dépenses 2003-2004 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses du portefeuille « Finances » incorporent le service de la dette.
- ⁹ Au portefeuille « Finances », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2003-2004 la provision pour des initiatives concernant les revenus.
- ¹⁰ Au portefeuille « Relations avec les citoyens et Immigration », la baisse par rapport à la dépense probable résulte principalement de la fin du Programme national de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis. Si l'on exclut ce dernier élément, la baisse serait de 7,8 %.
- ¹¹ Les autres variations incluent notamment les crédits non dépensés de l'ordre de 102,7 M\$ ainsi que le redressement de 8,9 M\$ pour la politique familiale afin de présenter le Budget de dépenses 2002-2003 sur la même base que le Budget de dépenses 2003-2004.

Portefeuilles ministériels

AFFAIRES MUNICIPALES, SPORT ET LOISIR

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le plan budgétaire pour l'exercice financier 2003-2004 traduit les choix effectués notamment au regard des actions envisagées pour la prochaine année financière, et ce, dans le but de favoriser l'atteinte des différents objectifs présentés aux plans stratégiques dans l'ensemble du portefeuille.

Le budget de dépenses 2003-2004 fait état d'une croissance nette de 42,2 M\$. Cette croissance s'explique principalement par le redressement de la base budgétaire pour la Société d'habitation du Québec. De plus, elle tient compte des ajustements apportés au développement de l'excellence sportive et des sommes allouées pour respecter les engagements de l'Entente financière et fiscale conclue avec le monde municipal. Ces mesures sont jumelées à une réduction des services de dette du Ministère.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Promotion et développement de la Métropole	62 235,9	(4 177,9)	66 413,8	73 474,1
2. Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	577 953,8	(30 372,5)	608 326,3	573 045,5
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	503 122,9	24 957,2	478 165,7	555 477,1
4. Administration générale	46 277,7	(468,7)	46 746,4	45 246,5
5. Commission municipale du Québec	3 389,5	257,0	3 132,5	3 279,7
6. Habitation	298 651,6	44 195,8	254 455,8	254 506,9
7. Régie du logement	14 635,0	702,2	13 932,8	14 885,0
8. Développement du sport et du loisir	74 576,4	7 094,2	67 482,2	67 657,5
Total	1 580 842,8	42 187,3	1 538 655,5	1 587 572,3
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	852	—	852	—

Programme 1 : Promotion et développement de la Métropole

Ce programme consiste à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la Métropole afin d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. De plus, il vise à fournir un soutien financier à la réalisation d'initiatives ayant comme objectifs le développement et la promotion de la Métropole tout en agissant comme catalyseur et rassembleur pour la promotion de ses intérêts. Il facilite la concertation

entre de nombreux partenaires métropolitains, tant du secteur privé que public, notamment en matière d'aménagement du territoire, veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire et assume la responsabilité de la politique gouvernementale de soutien au développement local et régional pour les régions administratives de Montréal et de Laval.

L'enveloppe budgétaire de ce programme subit une réduction de 4,2 M\$ attribuable essentiellement aux réductions apportées à l'enveloppe intégrée des conseils régionaux de développement et des centres locaux de développement (CLD) combinées au moratoire d'un an sur le renouvellement des fonds locaux d'investissement des CLD. Ce moratoire annule le besoin concernant la provision pour créances douteuses sur les prêts consentis.

Programme 2 : Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain

Ce programme assure une participation financière du gouvernement pour faciliter la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que l'assainissement des eaux usées municipales au sein de toutes les régions du Québec. De plus, il permet d'apporter un soutien financier à la réfection d'infrastructures au sein des municipalités, des communautés métropolitaines de même qu'en milieu nordique particulièrement par les programmes d'Infrastructures et de Renouveau urbain et villageois.

Le budget de dépenses de ce programme connaît une réduction nette de 30,4 M\$ à la suite de la révision des services de dette du Ministère requise notamment pour rembourser les emprunts contractés dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec. La répartition effectuée prend toutefois en considération les réaffectations rendues nécessaires pour les besoins rattachés aux programmes d'Infrastructures Québec-Municipalités et Renouveau urbain et villageois, permettant de réaliser notamment les travaux d'infrastructures pour l'approvisionnement en eau potable et de contribuer au renouveau des municipalités québécoises. Les principaux réaménagements budgétaires se présentent comme suit :

	M\$
— Renouveau urbain et villageois	6,0
— Infrastructures Québec-Municipalités	3,0
— Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000	1,8
— Les eaux vives du Québec	1,0
— Ajustement dans les autres programmes d'assainissement des eaux, de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que d'infrastructures	0,2
— Programme d'assainissement des eaux du Québec	(42,4)

Programme 3 : Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Ce programme vise à fournir aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que des gouvernements étrangers. Il a aussi pour but d'inciter au regroupement de municipalités, et ce, à travers toutes les régions du Québec. De plus, il permet d'accorder une aide financière au milieu

municipal, aux villages nordiques et à l'Administration régionale Kativik. Il couvre le soutien aux municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire. Il englobe également les mesures financières du pacte fiscal incluses dans l'entente conclue avec le monde municipal.

Ce programme présente une augmentation nette de 25,0 M\$ essentiellement rattachée, d'une part, à l'injection des sommes prévues dans l'Entente financière et fiscale conclue avec le milieu municipal et, d'autre part, à l'impact de la réduction des incitatifs au regroupement municipal. Les principales variations se détaillent comme suit :

	M\$
— Ajustement net rattaché aux mesures financières du pacte fiscal	30,6
— Aide financière additionnelle au fonctionnement des villages nordiques et à l'Administration régionale Kativik	1,2
— Réduction des budgets réguliers du Programme d'aide financière au regroupement municipal afférent à la Politique de consolidation des communautés locales	(4,7)
— Non-récurrence de subventions ponctuelles accordées au milieu municipal	(2,1)

Programme 4 : Administration générale

Ce programme comprend la direction du Ministère et les unités responsables de la planification, la direction et la coordination des ressources nécessaires à la gestion des différents programmes du Ministère et à l'élaboration des politiques. En outre, il permet d'assurer une représentation au sein des diverses régions du Québec dans la mise en œuvre des orientations et des politiques ministérielles et gouvernementales touchant le milieu municipal. Le budget de dépenses pour l'année 2003-2004 fait état d'une baisse de 0,5 M\$ attribuable aux resserrements apportés au budget de fonctionnement du Ministère.

Programme 5 : Commission municipale du Québec

Ce programme permet d'agir auprès des municipalités en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, d'enquête, de tutelle, d'adjudication et de reconnaissance pour fins d'exemption de taxe. L'augmentation du budget de la Commission de 0,3 M\$ se réfère essentiellement aux réajustements nécessaires pour la rémunération du personnel.

Programme 6 : Habitation

Ce programme vise à faciliter aux citoyens du Québec l'accès à des conditions adéquates de logement tenant compte de leur capacité financière, de la diversité de leurs besoins et de la conjoncture économique et sociodémographique, à promouvoir l'amélioration des conditions générales de l'habitat au Québec et à favoriser le développement et la reconnaissance du savoir-faire québécois en habitation. Le programme inclut les subventions à accorder à la Société d'habitation du Québec (SHQ) et à Immobilière SHQ. Ces organismes bénéficient, en sus, d'autres fonds dont ils disposent pour le financement de leurs activités.

Le budget de dépenses de ce programme connaît une hausse de 44,2 M\$ par rapport à l'exercice 2002-2003. Cette variation est principalement le résultat d'un redressement de l'enveloppe budgétaire accordée à la Société d'habitation du Québec. Au cours des exercices précédents, cette enveloppe avait été réduite à la suite de la prise en compte de contributions reportées du gouvernement du Québec dont disposait la Société pour le financement de ses activités. Cette augmentation inclut également un montant de 5,7 M\$ alloué pour des mesures d'aide d'urgence aux ménages sans logis, dans le contexte de la pénurie de logements.

Programme 7 : Régie du logement

En vertu de ce programme, la Régie du logement dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements, et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires. Le budget attribué à la Régie du logement est augmenté de 0,7 M\$ pour tenir compte des ajustements apportés à la rémunération et aux dépenses de loyer.

Programme 8 : Développement du sport et du loisir

Ce programme vise à promouvoir et favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives. Le budget de dépenses de ce programme connaît une hausse de 7,1 M\$ qui s'explique principalement par les sommes accordées pour le Programme Équipe Québec et pour le soutien à l'action bénévole.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 \$)	2002-2003 (000 \$)
Immobilisations	7 191,3	7 758,9
Prêts, placements et avances	—	4 763,2

Les crédits relatifs aux investissements ont trait à l'inforoute municipale et à la géomatique ainsi qu'aux projets informatiques découlant des mesures financières du pacte fiscal et de la mise à niveau des systèmes rattachés aux programmes d'infrastructures. Les investissements prévus pour le sport et le loisir concernent principalement la refonte du système de gestion des subventions, ainsi que la poursuite de la mise à niveau des équipements informatiques. Il est à noter que le projet d'immobilisations de 0,4 M\$ relatif à la refonte prévue pour 2002-2003 a été décalé à 2003-2004.

Aucun crédit n'est alloué aux prêts, placements et avances en 2003-2004 à la suite du moratoire d'un an sur le renouvellement des fonds locaux d'investissement des centres locaux de développement.

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	315 837,2	(10 848,5)	326 685,7	323 863,5
2. Organismes d'État	316 952,2	(366,7)	317 318,9	317 327,9
Total	632 789,4	(11 215,2)	644 004,6	641 191,4
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 183	—	2 183	—

En 2003-2004, le budget de dépenses du Ministère sera de 632,8 M\$, en baisse de 11,2 M\$ par rapport à l'exercice financier 2002-2003.

Programme 1 : Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Ce programme vise à développer le potentiel et améliorer les performances technologiques reliées à la production, à la transformation et à la conservation des produits agroalimentaires tout en respectant l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes en agriculture.

La baisse de 10,8 M\$ du budget de dépenses s'explique par une réduction générale des dépenses de transfert du Ministère alors que les crédits affectés à l'appui au développement des entreprises de pêche et aquacoles et au programme de remboursement des taxes foncières et de compensations aux exploitations agricoles demeurent stables.

Par ailleurs, des discussions avec le gouvernement fédéral sur le Cadre stratégique agricole pourraient améliorer les équilibres financiers du gouvernement et permettre éventuellement de réviser en partie le plan budgétaire du ministère.

Programme 2 : Organismes d'État

Ce programme vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat, à compenser les pertes de rendement dans les récoltes et à garantir un revenu annuel aux producteurs agricoles selon certaines modalités. Il vise aussi à favoriser la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et à préserver la vocation des sols arables.

Les crédits de ce programme se composent principalement d'une subvention de 305,0 M\$ à La Financière agricole du Québec. Cette aide résulte d'une convention conclue avec cet organisme et par laquelle le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'engage à verser, pour et à l'acquis de La Financière agricole du Québec, une somme totale de 2 135,0 M\$ sur une période de sept ans débutant en 2001-2002. Ces sommes constituent « l'enveloppe budgétaire prédéterminée » consentie par le gouvernement du Québec à cet organisme.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 \$)	2002-2003 (000 \$)
Immobilisations	26 730,8	29 118,7
Prêts, placements et avances	500,0	—

En 2003-2004, le Ministère disposera d'un budget d'investissements qui permettra, notamment la modernisation de ses immeubles et de ses équipements de recherche.

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Secrétariat du Conseil du trésor	66 976,7	(4 152,6)	71 129,3	61 063,7
2. Fonctions gouvernementales	95 606,0	(16 934,8)	112 540,8	96 807,3
3. Commission de la fonction publique	2 794,0	15,3	2 778,7	2 598,2
4. Régimes de retraite et d'assurances	294 762,0	3 707,0	291 055,0	289 716,7
5. Fonds de suppléance	195 277,5	195 177,5	100,0	—
Total	655 416,2	177 812,4	477 603,8	450 185,9
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	900	(8)	908	—

Note : Les programmes « Fonctions gouvernementales » et « Fonds de suppléance » comportent des provisions qui permettent des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant.

Programme 1 : Secrétariat du Conseil du trésor

Ce programme regroupe les dépenses visant à établir des politiques générales de gestion des ressources humaines, à assurer l'encadrement normatif et réglementaire concernant les contrats gouvernementaux, à réaliser les activités d'acquisition et d'aliénation découlant de la *Loi sur le Service des achats du gouvernement* (L.R.Q., c. S-4), à assurer la mise en œuvre de l'infrastructure gouvernementale, à déterminer l'allocation des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles conformément aux priorités du gouvernement et à veiller à ce que les ministères et les organismes les utilisent efficacement dans l'exécution de leurs programmes. On y retrouve également les dépenses visant à fournir divers services aux ministères et organismes.

De 2002-2003 à 2003-2004, le budget de dépenses de ce programme diminue de 4,2 M\$ pour s'établir à 67,0 M\$. Cette diminution est attribuable aux mesures d'économies.

Programme 2 : Fonctions gouvernementales

Ce programme regroupe les dépenses reliées aux fonctions centrales se rapportant au renouvellement de l'employabilité, de même qu'au recrutement, à la coordination et au soutien à la gestion des ressources, particulièrement les ressources humaines. Ce programme pourvoit également au financement des programmes de reconstruction des régions sinistrées suite au verglas de janvier 1998 et des pluies diluviennes survenues en juillet 1996. On y retrouve aussi la provision permettant d'appuyer la réalisation de projets visant la mise en œuvre des projets reliés à la prestation électronique de services et à l'autoroute de l'information. Finalement, ce programme prévoit le budget se rapportant à des contributions du gouvernement à titre d'employeur et une provision pour transférer entre programmes ou portefeuilles toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes.

Le budget de dépenses de ce programme totalise 95,6 M\$ en 2003-2004, soit une diminution de 16,9 M\$ par rapport à celui de 2002-2003. Cette baisse provient de la réduction de 6,7 M\$ des dépenses à effectuer pour le Fonds relatif à la tempête de verglas et le Fonds d'assistance financière aux régions sinistrées, ainsi que de 10,2 M\$ dégagés suite à diverses mesures d'économies.

Programme 3 : Commission de la fonction publique

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission qui a principalement pour mandat d'intervenir au regard de recours exercés par les fonctionnaires, de vérifier le caractère impartial et équitable des décisions les affectant, de s'assurer de l'observation des lois et des règlements relativement au système de recrutement et de promotion, de décider des demandes de certification des moyens d'évaluation, de produire des études, de donner des avis et de faire des rapports aux autorités et de donner des avis au Conseil du trésor lorsque celui-ci décide de soustraire un emploi ou une catégorie d'emploi aux dispositions de la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1).

Programme 4 : Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme regroupe des dépenses de 290,4 M\$ pour les régimes de retraite et de 4,4 M\$ pour les assurances collectives des employés de la fonction publique. Les dépenses du Régime de retraite des enseignants (RRE), du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) pour les employés des réseaux de l'éducation et ceux de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés. Quant aux dépenses du Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN), elles se retrouvent au portefeuille « Assemblée nationale ».

La hausse de 3,7 M\$ découle principalement de l'augmentation salariale accordée lors de la prolongation des conventions collectives.

Programme 5 : Fonds de suppléance

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses additionnelles encourues dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux. Le total des dépenses affectées à ce programme en 2003-2004 s'élève à 195,3 M\$.

Il importe de noter que les divers virements de crédits qui ont été effectués au cours du dernier exercice financier ont été soustraits du montant prévu au début de 2002-2003.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 \$)	2002-2003 (000 \$)
Immobilisations	13 618,0	5 118,0
Prêts, placements et avances	300 100,0	244 310,2

Le budget d'investissements du Secrétariat du Conseil du trésor se compose principalement d'une provision de 300,0 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements et avances » se situant au programme 5 – Fonds de suppléance. Cette provision a pour but de pourvoir aux besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à la condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice. Cette provision n'a pas pour effet de modifier la prévision de dépenses. De 2002-2003 à 2003-2004, les immobilisations se sont accrues de 8,5 M\$, soit 4,5 M\$ à la provision pour la réalisation de projets reliés à l'Administration électronique de services et 4,0 M\$ pour divers travaux de réaménagement des édifices H et J.

LES FONDS SPÉCIAUX**Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor**

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 \$)	PROBABLES 2002-2003 (000 \$)
Revenus	2 451,1	1 873,1
Dépenses	2 451,1	1 873,1
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	6 117,9	3 770,3
Effectif (ETC)	—	—

Les investissements prévus visent le maintien des infrastructures du réseau et celles du développement des systèmes d'information. Le parc bureautique du Secrétariat du Conseil du trésor sera modernisé, les outils de gestion des infrastructures seront améliorés et de nouveaux outils seront développés. Des investissements seront effectués afin de permettre l'implantation de GIRES au Secrétariat du Conseil du trésor. Les revenus du Fonds sont prévus au programme 1 (Affectation à un fonds spécial) du portefeuille du Conseil du trésor et Administration gouvernementale.

Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 \$)	PROBABLES 2002-2003 (000 \$)
Revenus	7 960,0	27 841,0
Dépenses	7 960,0	27 841,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	26 000,0	—
Effectif (ETC)	—	—

Ce Fonds est affecté au financement des dépenses exceptionnelles d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement à la suite du sinistre causé par les pluies diluviennes survenues en juillet 1996, principalement dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Le Fonds est également affecté au financement du programme de reconstruction et de relance économique des régions concernées.

Un des objectifs visés par la mise en place du Fonds consiste à rassembler l'ensemble des coûts reliés au sinistre afin de faciliter la production, par le ministère de la Sécurité publique, des demandes d'avances et des réclamations au gouvernement du Canada pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, lequel prévoit un remboursement pouvant atteindre 90 % des dépenses admissibles.

En regard des dépenses prévues pour 2003-2004, la contribution du gouvernement du Canada est estimée à 2,7 M\$ alors que les autres dépenses, soit 5,3 M\$, sont assumées à même les crédits inscrits au programme 2 du portefeuille Conseil du trésor et Administration gouvernementale. Ces dépenses représentent principalement les frais financiers comptabilisés au Fonds et ceux reliés à la reconstruction des zones sinistrées. Par ailleurs, le montant indiqué pour l'investissement, soit 26,0 M\$, concerne la réalisation de l'avant-projet d'aménagement d'infrastructures visant à régulariser les crues du bassin versant du Lac Kénogami ainsi que les études technico-économiques et environnementales afférentes.

De l'exercice 1996-1997 à 2002-2003, les dépenses comptabilisées au Fonds totalisent 462,5 M\$. De ce total, un montant de 149,6 M\$ représente la part assumée par le gouvernement du Québec et la différence, soit 312,9 M\$, est assumée par le gouvernement du Canada.

Fonds relatif à la tempête de verglas

	PRÉVISIONS 2003-2004	PROBABLES 2002-2003
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	25 800,0	33 178,0
Dépenses	25 800,0	33 178,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds relatif à la tempête de verglas permet de rassembler les informations reliées à ce sinistre survenu du 5 au 9 janvier 1998, touchant plus spécifiquement les régions de la Montérégie et de Montréal. Il facilite également la production des demandes d'avances et des réclamations de remboursements présentées par le ministère de la Sécurité publique au gouvernement fédéral pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, lequel prévoit un remboursement pouvant atteindre 90 % des dépenses admissibles.

Les dépenses remboursables par le gouvernement fédéral sont comptabilisées distinctement dans un compte à fin déterminée. Ce compte permet le dépôt des sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Canada au regard du sinistre.

Pour le gouvernement du Québec, l'affectation budgétaire provient en partie du ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs, soit 20,8 M\$ en 2003-2004 et 28,1 M\$ en 2002-2003, laquelle représente l'engagement du gouvernement du Québec à verser annuellement à Hydro-Québec, sur une période de dix ans, une compensation pour le rétablissement du réseau. Les sommes se rapportant aux autres dépenses imputées au Fonds, soit 5,0 M\$ pour 2003-2004 et 5,9 M\$ pour 2002-2003, sont prévues au programme 2 du portefeuille Conseil du trésor et Administration gouvernementale. Ces dépenses représentent principalement les frais financiers comptabilisés au Fonds et l'aide apportée aux sinistrés.

De l'exercice 1997-1998 à 2002-2003, les dépenses comptabilisées au Fonds totalisent 1 125,9 M\$. De ce total, un montant de 506,3 M\$ représente la part assumée par le gouvernement du Québec et la différence, soit 619,6 M\$, est assumée par le gouvernement du Canada.

Fonds des services gouvernementaux

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 \$)	PROBABLES 2002-2003 (000 \$)
Revenus	280 571,6	289 975,1
Dépenses	269 257,9	279 659,7
Excédent (déficit)	11 313,7	10 315,4
Investissements	143 850,0	84 530,4
Effectif (ETC)	973	1 012

Le Fonds des services gouvernementaux a pour objet le financement de certains biens et services offerts aux ministères et organismes gouvernementaux. Ces biens et services comprennent le développement et l'exploitation informatiques, les télécommunications, la collecte et l'expédition du courrier, la reprographie, la vente et la distribution de fournitures et d'ameublement de bureau, l'entretien de l'équipement bureautique, le transport aérien nécessaire aux fonctions gouvernementales et finalement le soutien à la gestion des ressources.

Les prévisions de revenus et dépenses du Fonds s'élèvent à 280,6 M\$ et 269,3 M\$ en 2003-2004, en baisse respectivement de 9,4 M\$ (3,2 %) et 10,4 M\$ (3,7 %) par rapport aux revenus et dépenses probables de l'exercice précédent. Cette diminution fait suite à une décision de réduction des dépenses et à une baisse anticipée du volume des ventes.

Les montants indiqués pour l'investissement concernent principalement le projet GIREs, le Service aérien gouvernemental et les secteurs des services informatiques et des télécommunications. L'ensemble des investissements reliés au projet GIREs atteint 94,3 M\$ en 2003-2004 et 69,0 M\$ en 2002-2003. De plus, pour l'exercice 2003-2004, une part importante des investissements est reliée à la mise en place du réseau national intégré de radiocommunication pour un montant de 30,5 M\$ (2,4 M\$ en 2002-2003), de divers projets de développement reliés à l'infrastructure technologique gouvernementale et aux fonctions communes pour 5,0 M\$ (5,6 M\$ en 2002-2003) ainsi que de l'achat d'équipements informatiques pour un montant de 7,9 M\$. Pour l'exercice 2002-2003, un montant de 10,6 M\$ est prévu pour de l'équipement relié au transport aérien.

CONSEIL EXÉCUTIF

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses 2003-2004 du ministère du Conseil exécutif s'élève à 202,3 M\$, en hausse de 48,0 M\$ par rapport à l'exercice 2002-2003.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	878,5	(342,3)	1 220,8	1 144,9
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	70 005,4	(2 724,5)	72 729,9	37 812,1
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	10 530,9	(791,1)	11 322,0	11 738,3
4. Affaires autochtones	106 677,6	48 147,8	58 529,8	51 629,6
5. Jeunesse	12 545,2	3 607,2	8 938,0	9 435,8
6. Réforme des institutions démocratiques	1 662,6	81,0	1 581,6	3 602,5
Total	202 300,2	47 978,1	154 322,1	115 363,2
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	424	—	424	—

Note : Le programme « Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif » comporte une provision qui permet des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant.

Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions administratives et représentatives qui lui sont dévolues. Il se compose d'une seule activité :

— Cabinet du lieutenant-gouverneur.

La diminution de 0,3 M\$ du budget de dépenses 2003-2004, comparativement à celui de 2002-2003, est attribuable à un ajustement à la baisse du coût du loyer.

Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

L'objectif de ce programme est de fournir au premier ministre, au Conseil des ministres, au secrétaire général du Conseil exécutif, ainsi qu'au Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques et aux secrétariats des comités ministériels permanents, des services conseils et le soutien administratif et logistique nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions.

Ce programme se compose des activités suivantes :

- Cabinet du Premier ministre;
- Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif;
- Direction générale de l'administration;
- Indemnités de l'exécutif;
- Secrétariat à la communication gouvernementale;
- Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communication gouvernementale.

La diminution de 2,7 M\$, du budget de dépenses 2003-2004, par rapport à celui de 2002-2003, est due à une augmentation de 1,9 M\$ de l'enveloppe allouée pour les loyers et à l'application d'une réduction de 4,6 M\$ des dépenses budgétaires.

Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes

Ce programme vise à assurer la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et les territoires du Canada.

Ce programme se compose des activités suivantes :

- Cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones;
- Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- Représentation du Québec au Canada;
- Coopération intergouvernementale et francophonie.

La diminution de 0,8 M\$ du budget de dépenses 2003-2004, comparativement à 2002-2003, s'explique notamment par l'application de réductions des dépenses budgétaires.

Programme 4 : Affaires autochtones

Ce programme favorise la mise sur pied des conditions qui permettent le développement de relations harmonieuses avec les Autochtones et la mise en œuvre des orientations gouvernementales concernant les Autochtones. Il se compose d'une seule activité :

- Secrétariat aux affaires autochtones.

La hausse de 48,1 M\$ du budget de dépenses 2003-2004, par rapport à celui de 2002-2003, est attribuable principalement aux nouvelles ententes avec la nation crie.

Programme 5 : Jeunesse

Ce programme vise à assurer la cohérence des politiques gouvernementales touchant à la jeunesse et à coordonner les activités gouvernementales qui s'y rattachent. Il se compose des activités suivantes :

- Secrétariat à la jeunesse;
- Conseil permanent de la jeunesse.

La hausse de 3,6 M\$ du budget de dépenses 2003-2004, comparativement à celui de 2002-2003, résulte de la mise en œuvre du Plan d'action jeunesse 2002-2005.

Programme 6 : Réforme des institutions démocratiques

Ce programme a pour objet d'améliorer la représentativité du Parlement et la vie démocratique au Québec. Ce programme se compose des activités suivantes :

- Cabinet du ministre délégué à la réforme des institutions démocratiques;
- Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 \$)	2002-2003 (000 \$)
Immobilisations	847,6	854,8
Prêts, placements et avances	106,5	106,5

Le budget d'investissements du ministère du Conseil exécutif s'élève à 1,0 M\$. Il comprend le budget projeté pour permettre l'acquisition des équipements informatiques nécessaires aux opérations courantes et à l'atteinte des objectifs recherchés et des mandats fixés.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds Jeunesse Québec

	PRÉVISIONS 2003-2004	PROBABLES 2002-2003
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	14 900,0	41 600,0
Dépenses	14 900,0	27 700,0
Excédent (déficit)	0,0	13 900,0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds Jeunesse Québec est dédié au soutien d'initiatives visant l'insertion sociale, communautaire, culturelle et professionnelle des jeunes québécoises et québécois.

La baisse de revenus de 26,7 M\$ comparativement à ceux de 2002-2003, s'explique par le solde des contributions à percevoir des sociétés en 2003-2004.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	74 405,9	(295,8)	74 701,7	74 189,0
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	400 764,0	5 417,6	395 346,4	393 123,8
3. Charte de la langue française	22 764,8	(1 111,5)	23 876,3	24 422,2
Total	497 934,7	4 010,3	493 924,4	491 735,0
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 033	—	1 033	—

Note : Le programme « Charte de la langue française » comporte une provision qui permet des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant.

Les dépenses 2003-2004 du Ministère s'établissent à 497,9 M\$, ce qui représente une augmentation de 4,0 M\$ par rapport au budget de l'année précédente. Cette augmentation résulte, d'une part, des crédits additionnels accordés au Conseil des arts et des lettres du Québec et à la Société de télédiffusion du Québec et, d'autre part, de mesures d'économie.

Programme 1 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels

Les objectifs du programme et les priorités sont : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière; favoriser l'enseignement des arts d'interprétation; assurer les services de soutien à la gestion. De plus, par l'action de la Commission des biens culturels, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution des dépenses de fonctionnement.

Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises.

La variation de 5,4 M\$ s'explique par les crédits alloués pour les programmes d'aide du Conseil des arts et des lettres du Québec, pour le développement de la programmation de la Société de télédiffusion du Québec et par la variation du service de la dette.

Programme 3 : Charte de la langue française

L'affectation des ressources allouées au programme Charte de la langue française est fonction des objectifs et des priorités du programme soit, notamment, d'assurer la promotion et la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activités ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

La diminution de 1,1 M\$ s'explique notamment par la non-récurrence de certaines activités ponctuelles de promotion de la langue française réalisées en 2002-2003.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 \$)	2002-2003 (000 \$)
Immobilisations	4 603,0	4 609,5
Prêts, placements et avances	1 500,0	1 500,0

Le budget d'investissements permet de poursuivre la modernisation des équipements et des systèmes technologiques de soutien à la gestion, ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour les Archives nationales du Québec, le Centre de conservation du Québec et le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Il comprend également un montant de 1,5 M\$ en Prêts, placements et avances pour le financement des activités du Centre de documents semi-actifs des Archives nationales du Québec.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Direction du Ministère	41 669,6	(3 115,4)	44 785,0	43 473,9
2. Développement économique et régional	441 597,1	(284 962,4)	726 559,5	636 992,9
3. Recherche, Science et Technologie	238 255,8	(764,6)	239 020,4	240 230,0
4. Promotion et développement du tourisme	126 595,2	15 381,2	111 214,0	143 946,1
Total	848 117,7	(273 461,2)	1 121 578,9	1 064 642,9
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 222	(17)	1 239	—

Note : Le programme « Développement économique et régional » comporte des provisions qui permettent des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant.

Programme 1 : Direction du Ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière d'affaires publiques et de soutien à la gestion.

Le budget de dépenses 2003-2004 est de 41,7 M\$ par rapport à 44,8 M\$ en 2002-2003. Cette réduction de 3,1 M\$ s'explique principalement par une diminution de l'enveloppe budgétaire consacrée à la rémunération.

Programme 2 : Développement économique et régional

Ce programme vise à offrir un soutien technique et financier aux entreprises et aux organismes à des fins de développement industriel, commercial, coopératif et de développement des marchés pour la création d'emplois. De plus, il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au soutien du développement local et régional. Il vise enfin à favoriser l'emploi d'été des étudiants dans la fonction publique du Québec.

Ce programme se subdivise selon les éléments suivants :	M\$
– Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets visant à accroître les investissements dans le cadre du programme FAIRE	97,8
– Mesure de soutien au développement local et régional	87,0
– Investissement Québec et ses filiales	71,5
– Assistance financière aux entreprises et aux partenariats	63,7
– Mesures spécifiques pour le développement des régions et MRC ressources	57,5
– Développement régional et services aux entreprises	24,5
– Développement des politiques et programmes	13,9
– Développement des marchés	10,9
– Développement des secteurs industriels	9,5
– Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de création d'emplois pour étudiants	5,2
– Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de développement régional	0,1

Le budget de dépenses 2003-2004 du programme s'établit à 441,6 M\$, ce qui représente une diminution de 285,0 M\$ par rapport au budget de dépenses 2002-2003. Cette diminution découle essentiellement de mesures non récurrentes d'aide financière, de la fin du programme « Brancher les familles sur Internet », de la fin de mesures temporaires à Investissement Québec ainsi que de la réduction de certaines mesures de soutien au développement local et régional et des engagements du programme FAIRE. Les crédits de dépenses de ce dernier sont complétés par des crédits de 127,0 M\$ à titre de Prêts, placements et avances qui pourraient répondre à des besoins éventuels pendant que se poursuit la révision du programme FAIRE.

Programme 3 : Recherche, Science et Technologie

Ce programme vise à assurer la mise en œuvre et le suivi de la Politique québécoise de la science et de l'innovation et à soutenir la recherche et la formation de chercheurs, l'innovation, la liaison et le transfert, la promotion des carrières scientifiques et technologiques et la diffusion des connaissances, ainsi que le rayonnement international du Québec en matière de recherche et d'innovation.

Ce programme se subdivise selon les éléments suivants :	M\$
– Fonds de la recherche en santé du Québec	70,1
– Soutien à la recherche et à l'innovation	64,1
– Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	43,1
– Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	35,5
– Coordination et mise en œuvre	12,1
– Centre de recherche industrielle du Québec	12,0
– Conseil de la science et de la technologie	1,4

Le budget de dépenses 2003-2004 du programme s'établit à 238,3 M\$ par rapport à 239,0 M\$ en 2002-2003. Cette réduction de 0,7 M\$ représente essentiellement l'effet net d'une diminution du financement alloué aux fonds subventionnaires et aux centres de liaison et de transfert, compensée par une augmentation du financement alloué à la génomique et au Centre de recherche industrielle du Québec ainsi que par un ajout de crédits pour le soutien aux centres collégiaux de transfert de technologie.

Afin d'appuyer les orientations issues de la Politique québécoise de la science et de l'innovation, une nouvelle enveloppe d'investissements de 70,0 M\$, qui s'ajoutera aux enveloppes de 464,3 M\$ déjà consenties, permettra de poursuivre la mise en œuvre de divers projets dans le cadre du Programme d'appui au financement d'infrastructures – Recherche Québec.

Programme 4 : Promotion et développement du tourisme

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et en concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et en soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec et de ses expériences touristiques ainsi qu'en aménageant et en exploitant des installations publiques à caractère touristique.

Ce programme se subdivise selon les éléments suivants :	M\$
– Tourisme Québec	53,4
– Société du Palais des congrès de Montréal	33,4
– Régie des installations olympiques	25,6
– Société du Centre des congrès de Québec	14,2

Le budget de dépenses se chiffre à 126,6 M\$ en 2003-2004 par rapport à 111,2 M\$ en 2002-2003. L'augmentation de 15,4 M\$ est attribuable principalement à des crédits additionnels accordés à Tourisme Québec, notamment pour le soutien aux événements majeurs internationaux, ainsi qu'à la Régie des installations olympiques pour la réalisation de son plan d'immobilisations.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 \$)	2002-2003 (000 \$)
Immobilisations	11 509,3	7 104,8
Prêts, placements et avances	140 110,2	32 248,7

L'augmentation de 4,4 M\$ du budget d'immobilisations s'explique principalement par le projet « Portail de démarrage d'entreprises » pour un montant de 3,1 M\$ et par la modernisation des systèmes de gestion pour 1,3 M\$.

La variation de 107,9 M\$ du budget des Prêts, placements et avances s'explique par l'ajout de 127,0 M\$ au programme FAIRE et par une diminution de 18,4 M\$ du Fonds local d'investissement.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de développement régional

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 \$)	PROBABLES 2002-2003 (000 \$)
Revenus	44 416,7	18 571,0
Dépenses	44 416,7	18 571,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	4	4

Le Fonds de développement régional (FDR) permettait en 2002-2003 uniquement le financement des mesures dans le cadre des ententes spécifiques et des projets structurants à rayonnement régional. À compter de 2003-2004, le FDR constituera une enveloppe intégrée. Cette enveloppe intégrée permettra aux conseils régionaux de développement (CRD) d'intervenir selon les besoins et les priorités établis en région. Ils pourront ainsi financer les interventions prévues dans le cadre d'ententes spécifiques, de projets structurants, d'études ou de travaux de recherche, les dépenses de fonctionnement de même que celles liées à leur mandat de concertation régionale, les dépenses de regroupement au sein de L'Association des régions du Québec (L'ARQ) et enfin, les projets de diversification économique régionaux pour les douze régions concernées par le transfert du Fonds de diversification économique des régions (FDER) de la Société de diversification économique des régions (SDER).

Le montant des versements prévus en 2003-2004 est constitué des sommes résiduelles au FDR initial (1998-2002) qui n'ont pas été versées ou engagées (21,0 M\$), de la nouvelle enveloppe de 22,9 M\$ accordée aux CRD ainsi que de l'enveloppe résiduelle (37,0 M\$) de la SDER.

Fonds de partenariat touristique

	PRÉVISIONS 2003-2004	PROBABLES 2002-2003
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	110 285,0	111 225,6
Dépenses	115 286,0	106 174,6
Excédent (déficit)	(5 001,0)	5 051,0
Investissements	600,0	400,0
Effectif (ETC)	364	363

Le Fonds de partenariat touristique a été créé le 1^{er} avril 1997 afin de renforcer la promotion et le développement touristique du Québec.

La variation de 9,1 M\$ des dépenses du Fonds s'explique notamment par le report en 2003-2004 des dépenses reliées à des engagements de 2002-2003 et par une augmentation du budget consenti aux événements majeurs internationaux.

Le déficit de 5,0 M\$ prévu en 2003-2004 résulte de dépenses imputables à cet exercice financier et pour lesquelles les budgets ont été versés au Fonds en 2002-2003.

Les sommes affectées à ce fonds en 2003-2004 sont :	M\$
– Affectation au Fonds par Tourisme Québec	53,4
– Taxe spécifique sur l'hébergement	19,2
– Provision du Conseil exécutif concernant les activités promotionnelles	18,6
– Montant forfaitaire provenant de la taxe de vente du Québec	10,0
– Provision du ministère du Développement économique et régional (régions ressources)	5,0
– Revenus reportés	2,2
– Partenariat et commercialisation des produits et services	1,9

ÉDUCATION

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses 2003-2004 du ministère de l'Éducation augmente de 290,3 M\$ soit 2,6 % par rapport au budget de dépenses de l'année précédente et de 397,5 M\$ soit 3,6 % par rapport à la dépense probable 2002-2003. Cette augmentation du budget s'explique notamment par l'impact de la hausse des coûts des conventions collectives et d'autres facteurs de croissance.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Administration et consultation	121 707,4	3 103,1	118 604,3	116 035,2
2. Formation en tourisme et hôtellerie	17 069,2	(363,6)	17 432,8	15 409,8
3. Aide financière aux études	354 350,9	(1 071,4)	355 422,3	279 620,0
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	6 866 598,1	146 614,3	6 719 983,8	6 743 718,0
5. Enseignement supérieur	3 478 069,8	106 299,4	3 371 770,4	3 321 232,8
6. Régimes de retraite	647 495,0	35 694,3	611 800,7	611 800,7
Total	11 485 290,4	290 276,1	11 195 014,3	11 087 816,5
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 445	—	1 445	—

Programme 1 : Administration et consultation

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'Aide financière aux études, et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.

Le budget de dépenses 2003-2004 augmente de 3,1 M\$, soit 2,6 % par rapport à celui de 2002-2003 principalement pour couvrir les coûts pour la rémunération du personnel et un accroissement de dépenses imputable à l'utilisation de services informatiques gouvernementaux.

Programme 2 : Formation en tourisme et hôtellerie

Ce programme vise à offrir des activités en formation professionnelle et technique dans le domaine de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il vise également à faire de la recherche, à produire de l'information et à fournir de l'aide technique et des services dans ces domaines.

La baisse de 0,4 M\$ du budget de dépenses 2003-2004 par rapport à celui de 2002-2003 est une combinaison de l'augmentation des coûts pour la rémunération du personnel et certains ajustements concernant des dépenses non-récurrentes.

Programme 3 : Aide financière aux études

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études post-secondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

L'enveloppe budgétaire 2003-2004 est inférieure à celle de l'année précédente d'un montant de 1,1 M\$. Toutefois, des variations importantes sont à signaler, soit une augmentation de 17,8 M\$ des dépenses pour les bourses et de 14,4 M\$ pour les intérêts versés aux banques jumelée à un ajustement ponctuel à la baisse du niveau des provisions pour mauvaises créances.

Programme 4 : Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes ou adultes, de ces niveaux, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes, les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

L'augmentation des dépenses à ce programme est de 146,6 M\$, soit 2,2 % par rapport au budget de dépenses de l'année précédente. Cette augmentation résulte d'une part d'un ajout de 274,7 M\$ pour le financement de la hausse des coûts découlant des conventions collectives et d'autres facteurs de croissance et d'autre part, d'un changement aux modalités de déboursés du financement du transport scolaire. Ce changement est sans conséquence sur le niveau de la subvention consentie à cet effet pour l'année scolaire 2003-2004.

Programme 5 : Enseignement supérieur

Ce programme vise à rendre accessibles aux étudiantes et étudiants des secteurs collégiaux et universitaires les services d'enseignement en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

L'augmentation du budget de dépenses à ce programme est de 106,3 M\$ soit 3,2 % par rapport au budget de dépenses de l'année précédente. Cet ajout permettra de financer notamment la hausse des coûts découlant des conventions collectives et d'autres facteurs de croissance.

Programme 6 : Régimes de retraite

Ce programme est composé du régime de retraite des enseignants (RRE) et du régime des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) applicables au personnel des réseaux.

La hausse du budget des dépenses de 35,7 M\$ résulte principalement des augmentations salariales accordées lors du prolongement des conventions collectives.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 \$)	2002-2003 (000 \$)
Immobilisations	34 701,8	32 997,8
Prêts, placements et avances	163 000,0	163 000,0

L'augmentation de 1,7 M\$ en immobilisations est principalement attribuable à la continuité et la mise en œuvre de développements informatiques entrepris au Ministère.

EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE

LE PLAN BUDGÉTAIRE

L'enveloppe budgétaire 2003-2004 du portefeuille Emploi, Solidarité sociale et Famille est établie à 5 845,5 M\$, en baisse de 132,9 M\$ comparativement au Budget de dépenses 2002-2003.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Mesures d'aide à l'emploi	935 266,8	(27 069,5)	962 336,3	970 614,5
2. Mesures d'aide financière	2 738 470,2	(209 050,9)	2 947 521,1	2 980 049,5
3. Soutien à la gestion	232 126,4	(164,7)	232 291,1	199 793,6
4. Mesures d'aide à la famille et à l'enfance	1 939 650,8	103 359,2	1 836 291,6	1 801 442,5
Total	5 845 514,2	(132 925,9)	5 978 440,1	5 951 900,1
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	4 251	—	4 251	—

Note : Les programmes « Mesures d'aide à l'emploi » et « Mesures d'aide financière » comportent des provisions qui permettent des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant.

Programme 1 : Mesures d'aide à l'emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Il vise également le développement des politiques de main-d'œuvre et d'emploi.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 962,3 M\$ à 935,3 M\$ en 2003-2004, soit une diminution de 27,1 M\$. Cette diminution s'explique notamment par la réduction des dépenses prévues d'Emploi-Québec de 7,8 M\$ en administration accompagnée d'une augmentation de ces mêmes dépenses de 0,8 M\$ reliée à l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail.

Programme 2 : Mesures d'aide financière

Ce programme vise à rendre accessibles à tous les citoyennes et citoyens, qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau de la sécurité du revenu et celui de la Ville de Montréal. Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Également, ce programme verse à des personnes à faible revenu, ayant des enfants à charge, un supplément basé sur le revenu de travail, afin de les inciter à demeurer ou à entrer sur le marché du travail.

Par ailleurs, la mesure Action emploi, instaurée en 2001-2002, vise à favoriser l'intégration durable en emploi des prestataires de longue durée de l'assistance-emploi en leur offrant des suppléments temporaires au revenu de travail.

De plus, ce programme accorde à l'Office de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. Il vise également à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales. Enfin, il vise le développement des politiques de sécurité du revenu.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 2 947,5 M\$ à 2 738,5 M\$ en 2003-2004, soit une diminution de 209,0 M\$. Cette diminution résulte principalement de la réduction prévue de la clientèle d'assistance-emploi de 25 500 ménages par rapport à l'année précédente. Aussi, de nouveaux efforts seront investis par le Ministère pour aider à l'intégration des personnes aptes au travail et pour permettre d'assurer l'équité envers les travailleurs à faibles revenus. De plus, une réduction des dépenses administratives de 7,2 M\$ est prévue. Par ailleurs, l'augmentation des crédits à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris résulte de modifications législatives au programme.

Programme 3 : Soutien à la gestion

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles essentielles à la gestion des programmes.

Le budget de dépenses de ce programme a peu varié, passant de 232,3 M\$ à 232,1 M\$ en 2003-2004. Cette stabilité s'explique par des réductions de dépenses de 4,2 M\$ prévues en administration, compensées par une hausse des loyers et des contributions d'employeurs. De plus, les efforts de péremption entrepris en 2002-2003 par le Ministère ont contribué à la hausse des crédits reportés en 2003-2004.

Programme 4 : Mesures d'aide à la famille et à l'enfance

Ce programme vise à développer et à favoriser l'accès à des services de garde éducatifs de qualité. Ainsi, il assure le financement de la gestion des services à la famille et à l'enfance. Il vise également à assurer l'élaboration des politiques familiales et le soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde. En outre, il a comme objectif de pourvoir au financement du service de la dette des centres de la petite enfance ainsi que du Régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance. Il soutient financièrement les organismes communautaires travaillant auprès des familles. Finalement, il permet le versement des prestations familiales, des allocations de maternité et assure le fonctionnement du Conseil de la famille et de l'enfance.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 1 836,3 M\$ à 1 939,7 M\$ en 2003-2004 soit une augmentation de 103,4 M\$. Cette hausse est principalement due à l'augmentation de la capacité d'accueil du réseau des services de garde éducatifs par le développement de nouvelles places dans les centres de la petite enfance et les garderies ainsi que l'annualisation du développement des places. De plus, cette hausse permet la poursuite du redressement de la rémunération du personnel, de la rétribution des personnes responsables de services de garde en milieu familial et de la mise en place d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 \$)	2002-2003 (000 \$)
Immobilisations	8 225,9	6 158,1
Prêts, placements et avances	952,0	826,0

Le budget d'investissements en hausse de 2,2 M\$ servira principalement au développement et à la mise à niveau des systèmes informatiques pour supporter les éléments de la politique familiale ainsi qu'au développement d'un système de gestion documentaire.

LES FONDS SPÉCIAUX

En 2003-2004, quatre fonds spéciaux disposant d'un effectif de 2 697 ETC seront utilisés. Ce nombre inclut 78 ETC du Fonds national de formation de la main-d'œuvre (Fonds fiduciaire).

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 \$)	PROBABLES 2002-2003 (000 \$)
Revenus	36 001,4	48 524,1
Dépenses	48 580,6	28 158,0
Excédent (déficit)	(12 579,2)	20 366,1
Investissements	15,0	10,0
Effectif (ETC)	25	25

Ces revenus tiennent compte des effets d'un réaménagement entre ministères et organismes gouvernementaux en regard de la Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire relativement au financement des organismes pour le soutien financier en appui à la mission globale.

Fonds de développement du marché du travail (FDMT)

	PRÉVISIONS 2003-2004	PROBABLES 2002-2003
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	979 060,3	1 016 577,0
Dépenses	970 694,7	1 001 311,0
Excédent (déficit)	8 365,6	15 266,0
Investissements	52,5	5,0
Effectif (ETC)	2 584 ⁽¹⁾	2 584 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Ne comprend pas les 268 personnes prêtées par la Ville de Montréal.

Ce Fonds, mis en place le 1^{er} janvier 1998, vise à financer la mise en œuvre et la gestion des mesures et des programmes relatifs à la prestation des services publics d'emploi. Les variations des revenus et des dépenses tiennent compte de l'utilisation des surplus accumulés et des virements effectués en cours d'année en provenance du programme 2 « Mesures d'aide financière » relativement aux Contrats d'intégration au travail (CIT).

Fonds québécois d'initiatives sociales ⁽¹⁾

	PRÉVISIONS 2003-2004	PROBABLES 2002-2003
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	47 782,0	—
Dépenses	47 782,0	—
Excédent (déficit)	0,0	—
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	10	—

⁽¹⁾ Ce Fonds est institué en vertu de la *Loi 112* visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale adopté le 13 décembre 2002. Il acquiert les droits et assume les obligations du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail (FLCP).

Fonds des technologies de l'information du ministère de la Solidarité sociale (FTI)

	PRÉVISIONS 2003-2004	PROBABLES 2002-2003
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	45 200,0	39 242,0
Dépenses	45 200,0	39 242,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	40 000,0	40 000,0
Effectif (ETC)	—	—

Ce fonds, qui a débuté ses activités le 1^{er} avril 1996, vise à financer les technologies de l'information du Ministère. Les investissements prévus totalisent 40,0 M\$ en 2003-2004, soit le même niveau qu'en 2002-2003. Les investissements 2003-2004 portent notamment sur les développements de systèmes nécessaires à Emploi-Québec pour les mesures et services aux individus et aux entreprises et pour les services de placement en ligne. Des investissements sont également prévus pour la Sécurité du revenu et pour l'implantation au Ministère du progiciel de gestion intégrée des ressources humaines, financières et matérielles GIREs.

Le coût des investissements est généralement amorti sur une période de trois à cinq ans, selon qu'il s'agisse d'achat d'équipements ou de développement de systèmes. Les charges d'amortissement et les frais financiers, financés à même les budgets du Ministère, sont estimés à 45,2 M\$ en 2003-2004 comparativement à 39,3 M\$ en 2002-2003.

ENVIRONNEMENT

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Protection de l'environnement	173 513,3	596,3	172 917,0	170 937,2
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 636,6	1 097,8	4 538,8	6 369,5
Total	179 149,9	1 694,1	177 455,8	177 306,7
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 913	55	1 858	—

Le budget de dépenses 2003-2004 du ministère de l'Environnement s'établit à 179,1 M\$ répartis en deux programmes : Protection de l'environnement et Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. La variation de 1,7 M\$ du budget de dépenses 2003-2004 par rapport au budget de dépenses 2002-2003 s'explique par :

	M\$
— Règlement sur les exploitations agricoles	6,1
— Programmes sur les aires protégées	1,5
— Programme de réhabilitation des terrains contaminés	(7,1)
— Récurrence en 2003-2004 de la cible de réduction des dépenses demandée au Ministère en 2002-2003	(2,9)
— Variation du report de crédits votés en budget de dépenses	3,7
— Autres variations	0,4

Par ailleurs, l'enveloppe d'effectifs réguliers du Ministère a été majorée de 55 ETC aux fins de l'application du Règlement sur les exploitations agricoles.

Programme 1 : Protection de l'environnement

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention, la réduction ou la suppression de la contamination de l'eau, du sol et de l'air, la restauration des sites et la protection des milieux et des ressources.

L'augmentation du budget de dépenses de 0,6 M\$ de ce programme s'explique par les facteurs mentionnés précédemment, 1,7 M\$ et par les besoins de crédits additionnels du programme 2 (1,1 M\$).

Programme 2 : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à la qualité de l'environnement. Le budget de dépenses de ce programme augmente de 1,1 M\$ afin d'assurer le financement des coûts inhérents à la poursuite des audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec et l'ajustement de la base budgétaire du Bureau.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 \$)	2002-2003 (000 \$)
Immobilisations	16 865,7	14 204,8
Prêts, placements et avances	—	—

En 2003-2004, le budget d'investissements du Ministère s'établit à 16,9 M\$, soit une augmentation de 2,7 M\$ par rapport au budget d'investissements 2002-2003, principalement attribuable aux travaux de réfection des barrages publics conformément à la *Loi sur la sécurité des barrages* (L.R.Q., c. S-3.1.01).

FINANCES

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Direction du ministère	70 379,6	2 676,7	67 702,9	63 345,4
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	145 299,9	1 625,7	143 674,2	83 322,0
3. Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	6 862 000,0	326 000,0	6 536 000,0	6 536 000,0
Total	7 077 679,5	330 302,4	6 747 377,1	6 682 667,4
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 100	—	1 100	—

Note : Le programme « Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement » comporte une provision qui permet des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant.

L'augmentation nette de 330,3 M\$ du budget total de dépenses 2003-2004 par rapport à 2002-2003 s'explique principalement par une augmentation des dépenses au service de la dette.

Programme 1 : Direction du ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il a aussi pour but la surveillance et le contrôle des institutions financières et l'administration d'un registre gouvernemental des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales. Il vise enfin à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec.

La dépense de ce programme augmente de 2,7 M\$ en raison notamment d'une hausse de la subvention versée à l'Institut de la statistique du Québec et de l'indexation des dépenses.

Programme 2 : Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire de même que la réalisation d'analyses économiques et de recherches institutionnelles.

Programme 3 : Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite

Ce programme vise à pourvoir au paiement des intérêts sur la dette directe et le compte des régimes de retraite.

Les dépenses de ce programme qui totalisent 6 862,0 M\$ se divisent en deux éléments :	M\$
– Service de la dette directe : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des emprunts du gouvernement	4 177,0
– Intérêts sur le compte des régimes de retraite : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des intérêts applicables au compte des régimes de retraite du gouvernement	2 685,0

Par rapport aux dépenses 2002-2003, les dépenses 2003-2004 affectées à ce programme augmentent de 326,0 M\$.

Cette augmentation s'explique par :	M\$
– Service de la dette directe : hausse des taux d'intérêts	289,0
– Intérêts sur le compte des régimes de retraite : principalement, hausse du taux de rendement moyen applicable à l'obligation actuarielle du gouvernement	37,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 \$)	2002-2003 (000 \$)
Immobilisations	10 786,9	8 067,6
Prêts, placements et avances	5,0	5,0

L'augmentation de 2,7 M\$ du budget d'investissements s'explique principalement par le projet d'implantation du système GIREs et par le maintien des actifs du Ministère.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de financement

	PRÉVISIONS 2003-2004	PROBABLES 2002-2003
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	351 292,8	294 607,2
Dépenses	335 289,9	267 787,2
Excédent (déficit)	16 002,9	26 820,0
Investissements	6,0	6,0
Effectif (ETC)	17	17

Le Fonds de financement, constitué par la *Loi sur le ministère des Finances* (L.R.Q., c. M-24.1), a pour objet de fournir du financement et d'autres services financiers aux organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement comme les fonds spéciaux et les sociétés d'État.

Fonds de l'industrie des courses de chevaux

	PRÉVISIONS 2003-2004	PROBABLES 2002-2003
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	14 890,0	14 279,0
Dépenses	14 890,0	14 279,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds est constitué par la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* (L.R.Q., c. M-14). Il a pour objet de soutenir l'industrie des courses de chevaux. Il est constitué principalement des sommes versées par le ministère du Revenu représentant le produit de la taxe sur le pari mutuel. Ces montants sont répartis entre la Société du cheval de course et les titulaires d'une licence de courses visées par la *Loi sur les courses* (L.R.Q., c. C-72.1).

Fonds spécial olympique

	PRÉVISIONS 2003-2004	PROBABLES 2002-2003
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	86 500,0	68 413,5
Dépenses	86 500,0	83 334,6
Excédent (déficit)	0,0	(14 921,1)
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds spécial olympique a été constitué en 1976 par la *Loi constituant un fonds spécial olympique* (1976, c. 14). Ce Fonds et les revenus qu'il tire de la taxe spéciale sur le tabac sont affectés exclusivement au remboursement du capital et des intérêts des emprunts de la Régie des installations olympiques et au parachèvement des installations olympiques. Le déficit de 14,9 M\$ en 2002-2003 résulte de l'utilisation du surplus accumulé pour accélérer le remboursement de la dette.

Fonds du Centre financier de Montréal

	PRÉVISIONS 2003-2004	PROBABLES 2002-2003
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	1 930,9	1 934,4
Dépenses	2 000,0	1 581,4
Excédent (déficit)	(69,1)	353,0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Ce Fonds a été institué par la *Loi sur les centres financiers internationaux* (L.R.Q., c. C-8.3). Les revenus du Fonds servent au financement d'activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale.

JUSTICE

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Activité judiciaire	69 272,4	1 657,4	67 615,0	68 523,3
2. Administration de la justice	299 601,0	15 810,6	283 790,4	285 976,7
3. Justice administrative	10 471,6	875,8	9 595,8	9 507,2
4. Aide aux justiciables	170 323,7	14 749,8	155 573,9	177 854,9
Total	549 668,7	33 093,6	516 575,1	541 862,1
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	3 448	(17)	3 465	—

Programme 1 : Activité judiciaire

Ce programme vise à rendre la justice par la formulation de jugements selon les juridictions des diverses cours de justice. Il assure le respect des règles déontologiques qui régissent la magistrature, le perfectionnement des juges et leur fournit le soutien administratif nécessaire. Il vise également à évaluer le traitement, le régime de retraite et les autres avantages sociaux des juges de la Cour du Québec et des cours municipales ainsi qu'à formuler des recommandations au gouvernement.

Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 69,3 M\$ en 2003-2004, en hausse de 1,7 M\$ par rapport à 2002-2003. Cette variation est attribuable à la révision du traitement des juges.

Programme 2 : Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales et à assurer l'application du Code criminel et des lois pénales au Québec.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 299,6 M\$, en hausse de 15,8 M\$ par rapport à 2002-2003. Cette hausse découle entre autres de l'ajustement aux indemnités et frais versés aux jurés et aux témoins, de l'indexation salariale, des révisions apportées au Code de procédure civile notamment en matière de petites créances, du relèvement de la dépense de loyer, du mobilier et des technologies requis suite aux travaux réalisés dans certains palais de justice, du coût d'opération du Registre des lobbyistes, de la dépense d'amortissement afférente aux projets d'immobilisations et enfin du transfert de postes et crédits pour assurer la fonction de juriconsulte auprès de ministères dont le besoin en services juridiques est en croissance.

L'écart entre le budget de dépenses 2002-2003 et la dépense probable s'explique essentiellement par le financement en cours d'exercice de l'ajustement à la hausse des indemnités versées aux jurés et aux témoins et également des coûts reliés aux méga-procès dans le cadre de la lutte au crime organisé.

Programme 3 : Justice administrative

Ce programme vise à assurer la part du ministère de la Justice au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la *Loi sur la justice administrative* (L.R.Q., c. J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

La contribution du Ministère au financement de ce programme se chiffre à 10,5 M\$ en 2003-2004 en hausse de 0,9 M\$ par rapport à 2002-2003. Cette variation résulte principalement de la hausse de la contribution du Ministère afin de pourvoir à l'augmentation de la rémunération des membres et des autres personnels du Tribunal administratif du Québec.

Programme 4 : Aide aux justiciables

Ce programme vise à assurer une aide juridique, financière ou sociale aux personnes économiquement faibles et défavorisées, ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice. Il vise aussi à assurer une compensation financière aux victimes d'actes criminels. L'assistance offerte se traduit par l'aide juridique, l'aide aux recours collectifs et par l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 170,3 M\$ en 2003-2004, représentant une hausse de 14,7 M\$ par rapport à 2002-2003. Cette variation résulte principalement de l'augmentation de la clientèle à l'aide juridique, de l'impact sur les coûts de nouveaux services à facturer prévus pour les avocats de la pratique privée représentant des bénéficiaires de l'aide juridique et enfin de l'augmentation des indemnités versées aux victimes d'actes criminels en raison de la hausse de la clientèle.

L'écart entre le budget de dépenses 2002-2003 et la dépense probable est principalement attribuable au financement en cours d'exercice du versement d'honoraires spéciaux aux avocats dans le cadre de procès reliés au crime organisé, à l'application d'un jugement concernant les honoraires exigibles à l'aide juridique lorsque plusieurs enfants d'une même famille doivent être protégés, à l'impact du nouveau tarif pour les avocats de la pratique privée qui reçoivent des mandats d'aide juridique et à l'effet de croissance du volume d'activités à l'aide juridique et particulièrement à l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 \$)	2002-2003 (000 \$)
Immobilisations	35 921,6	19 492,0
Prêts, placements et avances	39,1	39,1

Le budget d'investissements 2003-2004 s'établit à 36,0 M\$. Ce budget d'investissements sera consacré principalement à la continuation de la mise à niveau technologique du Ministère, à la réalisation de la phase 2 des travaux requis pour le développement d'un système intégré d'information de justice (SIJ) ainsi qu'au développement et à l'implantation de certaines applications prévues au SIJ et requises à court terme, et ce, dans le cadre du plan d'accélération des investissements publics et enfin, à la poursuite des projets de développement de systèmes au Bureau des infractions et amendes.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 \$)	PROBABLES 2002-2003 (000 \$)
Revenus	4 817,0	4 422,0
Dépenses	5 870,7	3 421,0
Excédent (déficit)	(1 053,7)	1 001,0
Investissements	8,0	8,0
Effectif (ETC)	5	5

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels est dédié à subventionner principalement les centres d'aide aux victimes d'actes criminels. Ses revenus proviennent des amendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel et des contributions pénales. Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels peut aussi recevoir une part des sommes d'argent résultant de la lutte aux produits de la criminalité ainsi qu'une subvention du Ministère, notamment en provenance de la nouvelle suramende pénale. Par ailleurs, le déficit d'exercice de 1,1 M\$ est compensé par le surplus accumulé du Fonds, ce qui permet de procéder dès 2003-2004 à l'expansion des réseaux des centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC).

Fonds des registres

	PRÉVISIONS 2003-2004	PROBABLES 2002-2003
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	29 209,2	29 193,1
Dépenses	27 484,1	24 561,8
Excédent (déficit)	1 725,1	4 631,3
Investissements	9 370,0	5 552,2
Effectif (ETC)	123	111

Le Fonds des registres assure le financement de l'ensemble des activités reliées à la publicité des droits personnels et réels mobiliers, des enregistrements officiels ainsi que des services de certification de l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG). Les revenus du Fonds proviennent des frais chargés pour ces services ainsi que de l'affectation de crédits, en provenance du programme 2 « Administration de la justice », pour le Registre des lobbyistes.

En 2003-2004, les investissements sont plus importants qu'au cours de la dernière année en raison d'un projet de « microtisation » de certaines applications du Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM).

La prévision des revenus 2003-2004 considère que les revenus provenant de droits à inscrire au RDPRM ont pratiquement atteint leur vitesse de croisière. La hausse des dépenses est attribuable à une augmentation générale des prix, à l'achèvement de la dotation des postes du RDPRM, à l'amortissement afférent des équipements et des développements informatiques ainsi qu'aux opérations pour une année complète des lignes d'affaires ajoutées au cours de l'exercice 2002-2003, soit l'ICPG et le Registre des lobbyistes.

De même, l'augmentation des effectifs est attribuable à l'ajout de ces deux lignes d'affaires qui sont maintenant intégrées au Fonds des registres.

RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET IMMIGRATION

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses 2003-2004 du Ministère s'établit à 205,9 M\$, soit une diminution de 8,9 M\$ par rapport au budget de dépenses 2002-2003.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Relations avec les citoyens et gestion de l'identité	22 608,0	(2 393,5)	25 001,5	46 289,7
2. Immigration, intégration et régionalisation	113 621,0	(5 836,0)	119 457,0	125 661,5
3. Conseil et organismes de protection relevant du ministre	25 771,1	(559,6)	26 330,7	27 107,8
4. Curateur public	36 760,3	85,7	36 674,6	39 948,1
5. Condition féminine	7 113,0	(150,0)	7 263,0	7 283,5
Total	205 873,4	(8 853,4)	214 726,8	246 290,6
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 293	63	2 230	—

Programme 1 : Relations avec les citoyens et gestion de l'identité

Ce programme vise à assurer la promotion des droits fondamentaux ainsi que l'exercice des responsabilités civiques. Il vise également à assurer la qualité des rapports entre le citoyen et l'État québécois et à soutenir la pleine participation de tous au développement de la société québécoise. En outre, il vise à assurer l'intégrité de l'identité des citoyens ainsi que la promotion de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

L'enveloppe de ce programme diminue de 2,4 M\$ en 2003-2004. Cette variation résulte essentiellement d'un resserrement de la dotation, d'une réduction des dépenses de transfert ainsi que d'une réorganisation administrative.

Programme 2 : Immigration, intégration et régionalisation

Ce programme vise à assurer le recrutement, la sélection et l'intégration linguistique, culturelle et économique des immigrants.

Le budget de dépenses de ce programme diminue de 5,8 M\$ en 2003-2004. Cette baisse s'explique principalement par un resserrement de la dotation, une réduction des dépenses de fonctionnement et de transfert ainsi que d'une réorganisation administrative.

Programme 3 : Conseil et organismes de protection relevant du ministre

Ce programme vise à permettre aux citoyens de faire appel, lorsque nécessaire, aux organismes qui sont chargés de protéger leurs droits, que ce soit par rapport au respect des droits et libertés de la personne, à l'égalité entre les personnes, à la protection des renseignements personnels ou aux droits des consommateurs. Ce programme vise aussi à permettre au Ministère d'obtenir un éclairage sur des problématiques particulières touchant les relations interculturelles en vue de définir ses orientations, d'identifier les grandes avenues d'intervention et de choisir les mesures les plus appropriées pour répondre aux besoins exprimés.

L'enveloppe de ce programme subit une baisse de 0,6 M\$ par rapport à celle de 2002-2003. Cette variation découle essentiellement d'une rationalisation des dépenses de rémunération.

Programme 4 : Curateur public

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes. Il vise également à remettre les biens non réclamés aux ayants droits ou à l'État.

Le budget de dépenses de ce programme demeure stable par rapport à celui de 2002-2003.

Programme 5 : Condition féminine

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière de condition féminine.

L'enveloppe de ce programme subit une baisse de 0,2 M\$ en 2003-2004. Cette variation s'explique essentiellement par une réduction de la dotation ainsi qu'une rationalisation des dépenses de fonctionnement.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 \$)	2002-2003 (000 \$)
Immobilisations	11 927,0	10 192,7
Prêts, placements et avances	193,0	198,0

Le budget d'investissements est principalement utilisé pour le renouvellement du parc informatique ainsi que pour le développement informatique. Pour l'année financière 2003-2004, le Curateur public a obtenu 1,8 M\$ de plus pour la modernisation de son infrastructure technologique.

Le Ministère gère deux fonds spéciaux : le Fonds de l'état civil et le Fonds de l'information gouvernementale.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de l'état civil

	PRÉVISIONS 2003-2004	PROBABLES 2002-2003
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	16 500,0	17 744,7
Dépenses	16 494,5	15 039,2
Excédent (déficit)	5,5	2 705,5
Investissements	1 952,5	165,0
Effectif (ETC)	180	135

Le Fonds de l'état civil est affecté au financement des biens et services reliés à l'inscription et à la délivrance de documents en matière d'état civil ou de changement de nom. Le suivi de la réalisation du mandat du Fonds s'effectue par le biais d'objectifs quantitatifs et qualitatifs relativement aux services offerts.

Suite à une décision du Conseil du trésor, le Fonds a obtenu l'autorisation de convertir 46 postes occasionnels en autant de postes réguliers.

Fonds de l'information gouvernementale

	PRÉVISIONS 2003-2004	PROBABLES 2002-2003
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	45 142,0	59 447,0
Dépenses	45 142,0	59 447,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	1 175,0	1 730,0
Effectif (ETC)	139	139

Le Fonds de l'information gouvernementale offre aux ministères et organismes l'expertise-conseil et des services dans les domaines de la publicité et du placement média, des expositions, des services techniques en audiovisuel, de la traduction multilingue, de l'édition et de la diffusion des publications gouvernementales.

RELATIONS INTERNATIONALES

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Affaires internationales	108 522,4	(465,2)	108 987,6	110 476,6
Total	108 522,4	(465,2)	108 987,6	110 476,6
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	584	—	584	—

Programme 1 : Affaires internationales

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement à l'étranger ainsi qu'à coordonner les activités, au Québec, de ses ministères et organismes en matière de relations internationales.

Le Ministère disposera, en 2003-2004, d'un budget de dépenses de 108,5 M\$. Ce budget tient compte de la croissance des coûts générée, notamment par l'indexation des échelles salariales du personnel de la fonction publique québécoise et du personnel recruté à l'étranger et l'accroissement de la contribution du Ministère découlant de la restructuration et du développement de TV5 et de divers ajustements touchant entre autres la masse salariale du personnel au Québec, les missions à l'étranger, la défense de dossiers ayant un écho aux États-Unis ou ailleurs dans le monde, les stages dans les organisations internationales gouvernementales et l'accueil de personnalités étrangères au Québec.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 \$)	2002-2003 (000 \$)
Immobilisations	1 035,0	1 035,0
Prêts, placements et avances	600,0	600,0

Dans un monde où l'information s'échange depuis les quatre coins du monde en temps réel, le ministère des Relations internationales se doit de demeurer à la fine pointe des technologies de l'information et des télécommunications afin que ses bureaux, tant au Québec qu'à l'étranger, puissent bénéficier de moyens technologiques leur permettant de travailler en étroite collaboration et de demeurer en communication constante et sécuritaire. Pour assurer l'atteinte de cet objectif fixé au plan stratégique, le budget d'investissements 2003-2004 sera, comme en 2002-2003, presque entièrement affecté aux technologies de l'information. Parmi les priorités retenues, soulignons la mise à niveau d'une partie du parc bureautique ainsi que certains appareils de réseaux et de télécommunications. Des améliorations seront aussi apportées à l'infrastructure technologique afin de rendre l'information plus facilement accessible à ceux qui en ont besoin dans le cadre de leur travail.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger (FoGIQE)

	PRÉVISIONS 2003-2004	PROBABLES 2002-2003
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	10 182,6	10 322,7
Dépenses	10 182,6	10 322,7
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	2 510,0	1 839,3
Effectif (ETC)	4	4

Le Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger (FoGIQE) est chargé de gérer les biens et les services à fournir aux représentations du Québec à l'étranger. À ce titre, il voit à l'acquisition et à la location des espaces de bureaux et des résidences officielles, à la mise en œuvre des projets d'aménagement et d'investissement ainsi qu'à la gestion des œuvres d'art, du mobilier et des équipements.

Afin de couvrir les besoins découlant du mandat qui lui a été confié, le FoGIQE disposera, en 2003-2004, d'un budget de dépenses de 10,2 M\$.

En matière d'investissements, des crédits de 2,5 M\$ sont prévus notamment pour financer les relocalisations des bureaux de la Délégation générale du Québec à Tokyo et du Bureau du Québec à Buenos Aires, les réaménagements de la résidence officielle et des bureaux de la Délégation générale du Québec à Mexico ainsi que ceux de la Délégation générale du Québec à Londres.

RESSOURCES NATURELLES, FAUNE ET PARCS

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Connaissance et gestion du territoire	25 171,1	(778,3)	25 949,4	25 574,1
2. Parcs, Patrimoines faunique et forestier	283 847,4	(5 614,8)	289 462,2	314 168,2
3. Développement énergétique	37 829,5	(7 494,6)	45 324,1	46 547,9
4. Gestion et développement de la ressource minérale	34 597,8	(677,9)	35 275,7	41 567,2
5. Direction du Ministère et développement de la Capitale-Nationale	81 253,3	(795,1)	82 048,4	78 794,4
Total	462 699,1	(15 360,7)	478 059,8	506 651,8
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 510	(1)	2 511	—

Le budget de dépenses 2003-2004 du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs s'établit à 462,7 M\$, soit une diminution de 15,4 M\$ par rapport au budget de dépenses 2002-2003.

Programme 1 : Connaissance et gestion du territoire

Ce programme vise à assurer la production des données géographiques. Il regroupe aussi les fonctions de planification des usages des terres du domaine de l'État, l'octroi et la gestion des droits fonciers ainsi que le contrôle du territoire public.

La réduction du budget de dépenses de ce programme s'explique par une rationalisation des dépenses de fonctionnement.

Programme 2 : Parcs, Patrimoines faunique et forestier

Ce programme vise à favoriser et appuyer le développement, l'application et la mise à jour des connaissances des milieux faunique et forestier et de leurs ressources, à en planifier, contrôler et évaluer l'utilisation, et à suivre les interventions permettant d'assurer leur mise en valeur.

Dans le domaine forestier, ce programme vise particulièrement à favoriser la protection du milieu forestier contre les fléaux d'origine naturelle et humaine et à améliorer en quantité et en qualité sa capacité de production afin de répondre aux demandes de matière ligneuse ou à d'autres usages. Il vise également à favoriser la rationalisation et le développement du secteur de la transformation des bois et à rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

Dans le domaine de la faune et des parcs, ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, la conservation et la mise en valeur de la faune, de son habitat et des parcs.

La variation du budget de dépenses de ce programme est attribuable principalement à l'effet net des redressements des contributions d'employeur au Fonds forestier, au parachèvement des travaux d'investissements réalisés dans les parcs par la SÉPAQ, ainsi qu'à des rationalisations de dépenses dans l'ensemble du programme.

Programme 3 : Développement énergétique

Ce programme vise à formuler les actions et les interventions du gouvernement dans le secteur énergétique, à administrer les lois et règlements concernant ce secteur, ainsi qu'à gérer les programmes d'aide technique et financière ayant pour objet d'accroître la productivité énergétique du Québec. Il contribue également en partie au Fonds relatif à la tempête de verglas qui apparaît au portefeuille Conseil du trésor et Administration gouvernementale.

La variation du budget de dépenses est attribuable au redéploiement de certains programmes de l'énergie, à des ajouts pour le service de la dette pour l'extension du réseau gazier, à une rationalisation des dépenses du secteur et une réduction de la contribution prévue au Fonds relatif à la tempête de verglas.

Programme 4 : Gestion et développement de la ressource minérale

Ce programme vise à établir la connaissance géologique du territoire, à faire la promotion de l'exploration, à promouvoir avec l'industrie des projets de développement et la réalisation de certains investissements en infrastructures et également à réglementer certaines conditions d'exercice de l'activité minière. Il vise également à favoriser l'exploitation, la transformation et l'utilisation des substances minérales par la recherche appliquée et la prestation de services analytiques et conseils techniques.

La variation du budget de dépenses de ce programme s'explique par une rationalisation des dépenses de fonctionnement ainsi que des ajouts pour le paiement du service de la dette attribuable à l'exploration minière.

Programme 5 : Direction du Ministère et développement de la Capitale-Nationale

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du Ministère. Il regroupe aussi plusieurs services à caractère corporatif, reliés notamment à l'exploitation et au développement des technologies de l'information et à l'utilisation et à l'entretien des locaux et des équipements de bureau.

Ce programme a également pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement et en appuyant le développement et la diversification de ses assises économiques.

La réduction du budget de dépenses de ce programme s'explique principalement par l'effet net d'une majoration de la subvention à la Société des parcs de sciences naturelles du Québec, de réductions budgétaires découlant d'une rationalisation des dépenses de fonctionnement ainsi que de la révision de l'enveloppe allouée au Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale, associée à la non-récurrence d'une mesure du Discours sur le budget 2000-2001.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 \$)	2002-2003 (000 \$)
Immobilisations	42 109,7	29 531,5
Prêts, placements et avances	2 266,9	2 315,0

Le budget d'investissements 2003-2004 du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs s'établit à 44,4 M\$, soit une augmentation de 12,5 M\$ par rapport au budget d'investissement 2002-2003.

L'augmentation du budget d'investissement est principalement attribuable à l'implantation du progiciel GIRES. De plus, dans le domaine de la faune et des parcs, des investissements additionnels sont prévus dans le cadre de la mise en œuvre de l'entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik intervenue avec les Inuits. Ainsi, la Société de la faune et des parcs du Québec prévoit procéder à l'aménagement du parc national des Pingualuit.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'information géographique

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 \$)	PROBABLES 2002-2003 (000 \$)
Revenus	2 543,5	2 593,0
Dépenses	2 691,8	2 420,0
Excédent (déficit)	(148,3)	173,0
Investissements	1 174,0	391,0
Effectif (ETC)	30	30

Ce Fonds couvre les opérations de la Photocartothèque québécoise, laquelle est chargée d'assurer la diffusion, sur demande et à titre onéreux, de l'information géographique, soit les données cartographiques, géodésiques, de télédétection et de prises de vue aériennes. Il représente aussi un outil indispensable pour la gestion des transactions financières générées par les différents mandats de services spécialisés offerts dans ces domaines.

Fonds d'information foncière

	PRÉVISIONS 2003-2004	PROBABLES 2002-2003
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	89 671,0	97 762,0
Dépenses	81 488,8	(64 686,0)
Excédent (déficit)	8 182,2	33 076,0
Investissements	44 670,2	43 517,6
Effectif (ETC)	555	555

En vertu de l'article 17.12.1 de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles* (L.R.Q., c. M-25.2), le Fonds d'information foncière est dédié au financement des activités d'arpentage, de cadastre et de registre foncier et aux produits et services qui en résultent.

L'excédent de l'exercice 2002-2003 est attribuable principalement au Programme de réforme du cadastre québécois pour lequel une grande partie des dépenses est capitalisée et amortie sur une période de 40 ans ainsi qu'à la performance exceptionnelle du marché immobilier.

En 2003-2004, l'activité immobilière devrait générer des revenus moins élevés de 8,1 M\$. L'accroissement des dépenses est surtout relié à l'amortissement des coûts relatifs à la Réforme de la publicité foncière.

Fonds forestier

	PRÉVISIONS 2003-2004	PROBABLES 2002-2003
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	251 561,3	248 704,4
Dépenses	253 417,0	252 994,2
Excédent (déficit)	(1 855,7)	(4 289,8)
Investissements	8 580,0	7 734,8
Effectif (ETC)	1 512	1 512

Le Ministère, les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier et ceux des contrats d'aménagement forestier, des conventions d'aménagement forestier et de conventions de garantie de suppléance contribuent au financement du Fonds forestier. Le Fonds forestier assure la réalisation des activités liées à la production de semences et des plants de reboisement, à la confection et la mise à jour des inventaires forestiers, à la conduite de travaux de recherche et développement en foresterie et au maintien ou l'amélioration de la protection, la mise en valeur ou la transformation des ressources du milieu forestier.

REVENU

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Tout le budget du ministère du Revenu du Québec est regroupé dans le programme Administration fiscale. Ce programme vise à percevoir les impôts et les taxes ainsi qu'à administrer des programmes sociaux à caractère fiscal et tout autre programme de perception que lui confie le gouvernement.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Administration fiscale	630 222,9	(28 663,5)	658 886,4	655 230,9
Total	630 222,9	(28 663,5)	658 886,4	655 230,9
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	7 052	94	6 958	—

Pour l'exercice 2002-2003, la dépense probable du Ministère s'établit à 655,2 M\$, soit un montant de 3,7 M\$ inférieur au budget de dépenses. Cet écart est attribuable aux sommes additionnelles obtenues du ministère des Finances en vue de mettre en place les mesures annoncées lors du Discours sur le budget 2002-2003 du 1^{er} novembre 2001 contrebalancées par une réduction des dépenses, répondant ainsi aux objectifs fixés par le gouvernement.

Le budget de dépenses de 2003-2004 est de 630,2 M\$, soit une diminution de 28,7 M\$ par rapport au budget comparatif de 658,9 M\$ en 2002-2003. Cet écart s'explique ainsi :

	M\$
— Indexation salariale et coûts liés aux dépenses de fonctionnement	7,4
— Report de crédits votés	3,3
— Diminution des compensations aux mandataires	(0,2)
— Diminution des intérêts sur remboursements	(1,8)
— Diminution de la provision pour mauvaises créances	(37,4)

Pour l'exercice 2003-2004, l'effectif total du Ministère est de 8 488 équivalents temps complet (ETC) dont 7 052 pour les activités régulières, tel que présenté au tableau du budget de dépenses par programmes. Ce nombre inclut le personnel chargé du compte de gestion de la TPS qui totalise 1 477 ETC dont 159 ETC sous la responsabilité du Fonds de perception.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 \$)	2002-2003 (000 \$)
Immobilisations	4 138,5	4 208,2
Prêts, placements et avances	15,0	16,9

En 2003-2004, le Ministère prévoit faire l'acquisition de véhicules automobiles, de matériel audiovisuel ainsi que des équipements liés au courrier et à la sécurité des immeubles.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de perception

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 \$)	PROBABLES 2002-2003 (000 \$)
Revenus	75 540,9	79 258,0
Dépenses	77 776,7	75 472,4
Excédent (déficit)	(2 235,8) ⁽¹⁾	3 785,6
Investissements	2 305,3	2 032,3
Effectif (ETC)	753 ⁽²⁾	748 ⁽³⁾

- 1 En 2003-2004, le Centre de perception fiscale (CPF) poursuit son programme de contrôle des inventaires ce qui, combiné au non-financement des coûts de croissance, résulte en un déficit prévu de 2,2 M\$.
- 2 Pour 2003-2004, le Fonds de perception inclut 119 ETC financés par le Fonds des pensions alimentaires, mais il exclut 10 ETC affectés aux activités de recherche et de développement en matière de lutte contre l'évasion fiscale ainsi que 159 ETC financés par le compte de gestion de la TPS, ce qui correspond à un effectif total de 922 ETC.
- 3 Pour 2002-2003, le Fonds de perception inclut 119 ETC financés par le Fonds des pensions alimentaires, 10 ETC affectés aux activités de recherche et développement en matière de lutte contre l'évasion fiscale, mais il exclut 159 ETC financés par le compte de gestion de la TPS, ce qui correspond à un effectif total de 907 ETC.

Le Fonds de perception a pour objet le financement des activités de recouvrement des sommes dues au Ministère en impôts, en taxes, en droits ou en contributions à des régimes sociaux et à des pensions alimentaires impayées.

Fonds des pensions alimentaires

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 \$)	PROBABLES 2002-2003 (000 \$)
Revenus	45 145,7 ⁽¹⁾	43 171,2
Dépenses	45 145,7	43 171,2
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	1 833,3	1 792,6
Effectif (ETC)	683 ⁽²⁾	683 ⁽³⁾

1 En 2003-2004, les revenus du Fonds proviennent du Ministère (affectation d'un montant de 43,2 M\$) et de la facturation de frais d'administratifs (1,9 M\$).

2 En 2003-2004, allocation de 683 ETC du programme 1, excluant les 119 ETC pour le CPF.

3 En 2002-2003, allocation de 683 ETC du programme 1, excluant les 119 ETC pour le CPF.

Le Fonds des pensions alimentaires a pour objet le financement des services rendus à la clientèle bénéficiant du Programme de perception des pensions alimentaires.

Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu

	PRÉVISIONS 2003-2004 (000 \$)	PROBABLES 2002-2003 (000 \$)
Revenus ⁽¹⁾	36 153,3	34 048,2
Dépenses	36 153,3	34 048,2
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	89 161,5	43 917,6
Effectif (ETC) ⁽²⁾	—	—

1 En 2002-2003 et en 2003-2004, les revenus de gestion et de location d'équipements et de systèmes informatiques proviennent du Ministère et d'autres sommes reçues pour l'administration de la TPS.

2 La dépense de rémunération imputée au Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu correspond à 270 ETC en 2002-2003 et 2003-2004. Ces effectifs sont inclus dans les effectifs autorisés du Ministère.

Le Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu (FTI) permet au Ministère de financer l'amélioration et le développement des systèmes informatiques actuels et futurs. L'objectif du développement est d'accroître l'efficacité de l'organisation dans le but, notamment, de rendre des services de meilleure qualité aux citoyens et de simplifier certaines démarches qui faciliteront les échanges électroniques avec la clientèle.

Les investissements du Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu

	PRÉVISIONS 2003-2004	PROBABLES 2002-2003
	(000 \$)	(000 \$)
Développement informatique	62 593,0	24 977,8
Améliorations et mises à niveau	26 568,5	18 939,8
TOTAL	89 161,5	43 917,6

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses de l'exercice 2003-2004 augmente de 1,3 MM\$ par rapport au budget de dépenses de 2002-2003.

L'augmentation du budget pour l'exercice 2003-2004 permet d'assurer le financement des coûts reliés aux ajustements salariaux prévus aux ententes, à l'augmentation des prix des biens et services, à l'augmentation du programme des médicaments ainsi que les sommes nécessaires à la mise en place d'actions conçues pour améliorer les services à la population.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Fonctions nationales	251 574,5	24 446,0	227 128,5	228 298,6
2. Fonctions régionales	13 921 588,8	899 998,0	13 021 590,8	13 032 254,8
3. Office des personnes handicapées du Québec	46 970,9	987,8	45 983,1	55 814,6
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	4 894 933,9	383 605,7	4 511 328,2	4 511 328,2
Total	19 115 068,1	1 309 037,5	17 806 030,6	17 827 696,2
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 016	10	1 006	—

Programme 1 : Fonctions nationales

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux; il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux et à financer les activités nationales. Les budgets de dépenses pour 2002-2003 et 2003-2004 tiennent compte du transfert, au Ministère, du Conseil des aînés et de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 227,1 M\$ à 251,6 M\$. Cette variation découle principalement de la croissance des coûts reliés à l'assurance hospitalisation hors Québec et des mesures liées au virus du Nil occidental et à la lutte au tabagisme.

Programme 2 : Fonctions régionales

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

La croissance de ce programme est de 900,0 M\$. Cette croissance est attribuable notamment aux ajustements salariaux prévus aux ententes pour le réseau, à l'avancement du personnel du réseau dans les échelles salariales, à l'augmentation des prix des biens et services ainsi qu'aux ajustements budgétaires d'un montant de l'ordre de 241,0 M\$ pour les listes d'attentes, le soutien à domicile et l'hébergement, les clientèles vulnérables, les groupes de médecine familiale, les urgences ainsi que pour le fonctionnement des nouvelles installations et pour d'autres actions durables. Elle comprend aussi les coûts supplémentaires attribuables au service de la dette, au régime de retraite et au système du sang.

Programme 3 : Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées.

Le budget de ce programme augmente de 1,0 M\$. Cette croissance découle essentiellement de l'indexation des subventions pour les centres de travail adapté.

Programme 4 : Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés et celui des frais d'administration dans le cadre des régimes d'assurance maladie, d'assistance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de ce programme augmente de 383,6 M\$. Cette augmentation découle principalement des ententes avec les professionnels de la santé, des prévisions d'augmentation des coûts des médicaments et des aides techniques.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 \$)	2002-2003 (000 \$)
Immobilisations	1 477,6	1 167,4
Prêts, placements et avances	—	—

Les investissements du Ministère en 2003-2004 porteront principalement sur le renouvellement du parc informatique.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de l'assurance médicaments⁽¹⁾

	PRÉVISIONS 2003-2004	PROBABLES 2002-2003
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	2 204 360,7	1 585 601,0
Dépenses	2 204 360,7	1 585 601,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

⁽¹⁾ Depuis juillet 2002, le Fonds inclut les services aux personnes âgées de 65 ans ou plus et aux prestataires de l'assistance-emploi et leurs enfants. Cette modification est prise en compte pour une période de neuf mois dans les revenus et dépenses probables de l'exercice 2002-2003 et pour une période de douze mois dans les prévisions de l'exercice 2003-2004.

Le Fonds de l'assurance médicaments est institué en vertu de la *Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec* (L.R.Q., c. R-5). Il a pour objet d'assumer le coût des médicaments, des services pharmaceutiques et des frais d'administration afférents de la couverture de toute personne admissible qui n'est pas tenue d'adhérer à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux. Il inclut, depuis juillet 2002, les services aux personnes âgées de 65 ans ou plus, aux prestataires d'assistance-emploi et leurs enfants.

Le Fonds est d'abord constitué d'une somme versée par le ministre des Finances pour couvrir les dépenses de médicaments et les frais d'administration encourus pour les personnes âgées de 65 ans ou plus et pour les prestataires d'assistance-emploi. Y sont également versées les primes des personnes qui, peu importe l'âge, ne bénéficient pas des garanties prévues en vertu d'une assurance collective ou d'un régime d'avantages sociaux. Les primes sont déterminées en fonction du revenu gagné au cours de l'année civile. Des exonérations de primes sont accordées dans la loi pour certaines catégories de personnes, dont les enfants et les prestataires d'assistance-emploi.

Le Fonds est administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Les modalités de gestion, de financement et d'opération du Fonds sont énoncées dans sa loi constitutive. En vertu de cette loi, l'ensemble des sommes versées au Fonds doit permettre à long terme le paiement de ses obligations.

La loi stipule également que la prime annuelle et les paramètres de contribution (franchise, coassurance et contribution maximale annuelle) sont ajustés le 1^{er} juillet de chaque année de façon à permettre le paiement des obligations du Fonds.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le plan budgétaire soumis en 2003-2004 vise à maintenir et consolider les activités essentielles à l'accomplissement de sa mission. Le budget de dépenses alloué au portefeuille « Sécurité publique » en 2003-2004 s'élève à 832,2 M\$, ce qui représente une augmentation de 37,3 M\$ ou 4,7 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'écart entre la dépense probable 2002-2003 et le budget de dépenses 2002-2003 s'explique principalement par des dépenses plus élevées que prévues aux services correctionnels et à la Sûreté du Québec, par les frais de transition et d'implantation non récurrents reliés à la réorganisation policière à la Sûreté du Québec de même que par l'aide financière aux sinistrés à la suite des pluies abondantes de juillet 2002.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Sécurité, prévention et gestion interne	412 485,6	36 436,7	376 048,9	408 289,0
2. Sûreté du Québec	394 530,5	628,5	393 902,0	434 866,2
3. Organismes relevant du ministre	25 205,3	185,2	25 020,1	28 281,8
Total	832 221,4	37 250,4	794 971,0	871 437,0
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	6 895	(88)	6 983	—

Programme 1 : Sécurité, prévention et gestion interne

Ce programme regroupe les principales activités qui représentent les fonctions propres du Ministère à savoir les Services de soutien à la gestion (incluant notamment les enveloppes centrales affectées aux contributions d'employeur, aux loyers, aux télécommunications et à l'amortissement), les Services correctionnels, les Expertises judiciaires, les Affaires policières et de sécurité-protection, la Sécurité civile et la sécurité incendie et le Conseil de surveillance des activités de la Sûreté du Québec. Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 412,5 M\$, en hausse de 36,4 M\$ par rapport à l'exercice 2002-2003. Cette variation s'explique principalement par l'ajustement des budgets des services correctionnels de 25,5 M\$, l'augmentation de la rémunération prévue aux conventions collectives pour un montant de 5,2 M\$ et la hausse des subventions liées aux affaires policières de 5,1 M\$.

Programme 2 : Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport et de communication qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est sensiblement le même que celui de l'exercice précédent. Les activités de la Sûreté du Québec sont en partie financées par des revenus provenant de la somme payable par les municipalités pour les services généraux fournis par la Sûreté du Québec, estimés à 215,5 M\$, et par ceux en provenance du gouvernement fédéral, d'une part pour le contrôle des armes à feu au montant de 10,5 M\$ et d'autre part pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain au montant de 3,3 M\$. Ces revenus gérés dans un fonds spécial et dans un compte à fin déterminée pour le contrôle des armes à feu portent le niveau des dépenses prévues de la Sûreté du Québec à 623,8 M\$.

Programme 3 : Organismes relevant du ministre

Ce programme comprend cinq organismes dont la Régie des alcools, des courses et des jeux chargée de l'administration des lois et règlements relatifs aux permis de fabrication et de commercialisation d'alcools, aux infractions en matière de boissons alcooliques, de courses, de bingos et tirages, d'appareils de jeu et d'amusement, de concours publicitaires et de l'administration du chapitre V de la *Loi sur la sécurité dans les sports* (L.R.Q., c. S-3.1) portant sur les sports de combat pratiqués par des professionnels, la Commission québécoise des libérations conditionnelles qui a pour mandat d'examiner les cas de personnes détenues admissibles et d'octroyer ou de refuser une libération sous condition et le Bureau du coronar chargé d'enquêter sur les décès survenus dans des circonstances obscures ou violentes. Ce programme comprend également le Commissaire à la déontologie policière qui permet le traitement des plaintes formulées contre les policiers dans l'exercice de leurs fonctions et le Comité de déontologie policière qui, à titre de tribunal administratif spécialisé, a pour fonction de réviser les décisions du Commissaire rejetant une plainte après enquête et de disposer de toute citation déposée par le Commissaire. Un budget de 25,2 M\$ est alloué à ce programme, comparable à celui de l'exercice précédent.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 \$)	2002-2003 (000 \$)
Immobilisations	30 309,5	19 498,6
Prêts, placements et avances	61,4	61,4

Le budget d'investissements du Ministère est de 30,3 M\$. De ce montant, 20,6 M\$ sont alloués aux activités de la Sûreté du Québec et 9,7 M\$ sont utilisés au développement des systèmes et à l'acquisition d'équipements informatiques et autres matériels pour les autres activités propres au Ministère.

À la Sûreté du Québec, le budget d'investissements de 20,6 M\$ se répartit comme suit : 8,0 M\$ pour le renouvellement du parc automobile affecté aux enquêtes, aux autoroutes et aux services spécialisés et 12,6 M\$ aux équipements spécialisés et au développement informatique.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds des services de police

	PRÉVISIONS 2003-2004	PROBABLES 2002-2003
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	373 063,0	355 754,0
Dépenses	373 063,0	355 754,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	23 381,3	23 780,9
Effectif (ETC)	2 814	2 814

Le Fonds des services de police est affecté au financement du coût des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la *Loi sur la police* (L.Q. 2000, c. 12). Il s'agit en somme de la desserte policière dans les municipalités régionales de comté (MRC) basée sur le modèle de police de proximité.

L'adoption de la *Loi concernant l'organisation des services policiers* (L.Q. 2001, c. 19) a un impact important sur les dépenses du Fonds des services de police. La desserte de nouveaux territoires municipaux par la Sûreté du Québec engendre l'intégration d'effectifs policiers municipaux au sein de la Sûreté provenant des corps policiers municipaux abolis. Ainsi, la Sûreté a un plus grand territoire à desservir et des coûts additionnels sont à considérer.

Le budget de dépenses s'élève à 373,1 M\$ en 2003-2004, en augmentation de 17,3 M\$ par rapport aux dépenses probables 2002-2003. Cette variation s'explique principalement par une augmentation des dépenses reliées aux intégrations de corps policiers municipaux en 2002-2003.

Les revenus proviennent d'une part de la tarification aux municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, au montant prévu de 215,5 M\$, par ceux en provenance du gouvernement fédéral pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain au montant de 3,3 M\$ et d'autre part, d'une affectation du budget de dépenses du programme 2 pour en assurer l'équilibre financier se situant à 154,3 M\$. L'investissement prévu de 23,4 M\$ tient compte de la nouvelle desserte policière; cette somme comprend un montant de 9,8 M\$ pour le renouvellement et l'acquisition des véhicules de police dans les postes des MRC et un montant de 13,6 M\$ pour des équipements et du développement informatique ainsi que pour des équipements spécialisés.

TRANSPORTS

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le plan budgétaire 2003-2004 tient compte des principaux objectifs du plan stratégique et des ressources disponibles. Ainsi, en 2003-2004, le Ministère poursuivra ses investissements majeurs dans la conservation, l'amélioration et le développement du réseau routier en y investissant 929,8 M\$. De plus, au niveau de l'exploitation, les ressources consacrées à la viabilité hivernale seront légèrement augmentées alors que les opérations d'entretien seront revues afin d'accorder la priorité à celles ayant le plus d'impact sur la sécurité.

Au chapitre des transferts, les programmes Aide à la voirie locale, Aide au transport adapté et Aide au fonctionnement des organismes intermunicipaux de transport en commun sont maintenus malgré certaines variations dans les budgets dues au rétablissement des calendriers de versement. En ce qui concerne le programme d'Aide aux immobilisations du transport en commun, celui-ci verra ses crédits augmenter de 12,1 M\$ afin de permettre aux sociétés de transport et à l'Agence métropolitaine de transport de réaliser les investissements en cours, notamment pour le renouvellement du parc d'autobus, l'ajout de trains de banlieue, la rénovation des équipements fixes du métro et son prolongement à Laval.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Infrastructures de transport	1 064 068,9	28 646,7	1 035 422,2	1 048 540,9
2. Systèmes de transport	339 781,8	41 163,2	298 618,6	284 730,7
3. Administration et services corporatifs	91 912,8	(3 234,4)	95 147,2	93 732,3
Total	1 495 763,5	66 575,5	1 429 188,0	1 427 003,9
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	3 838	(27)	3 865	—

Le budget de dépenses du Ministère présenté au tableau précédent augmente de 66,6 M\$ entre 2002-2003 et 2003-2004, passant de 1 429,2 M\$ à 1 495,8 M\$. Cette variation s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Augmentation de 110,0 M\$ de l'affectation à des fonds spéciaux, essentiellement à titre de contribution au financement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier;

- Réduction de 37,8 M\$ des dépenses prévues de transfert, laquelle résulte principalement de la modification du calendrier de versement des subventions dans les programmes Aide au transport adapté pour les personnes handicapées, Aide au fonctionnement des organismes municipaux de transport en commun et Aide au réseau routier local pour l'année 2003;
- Réduction de 4,3 M\$ des dépenses prévues de fonctionnement, laquelle s'explique par une rationalisation de l'ensemble des dépenses administratives;
- Réduction de 1,3 M\$ des dépenses prévues de la rémunération, résultant notamment d'une réévaluation de la masse salariale des employés permanents et occasionnels.

Programme 1 : Infrastructures de transport

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection, de même que l'entretien des infrastructures de transport terrestre, maritime et aérien.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M\$
– Contribution au financement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	522,8
– Entretien des infrastructures de transport	386,5
– Amortissement des infrastructures routières (avant la création du Fonds de conservation et l'amélioration du réseau routier) et des autres infrastructures de transport	103,6
– Programme d'aide financière au réseau routier local	50,7
– Autres activités	0,5

L'augmentation de 28,6 M\$ du budget de dépenses en 2003-2004 est essentiellement le résultat net de variations touchant quelques activités.

La principale a trait à la contribution du Ministère au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, laquelle augmente de 113,0 M\$. Le coût de l'amortissement des autres infrastructures de transport augmente de 10,0 M\$. L'entretien des infrastructures est, pour sa part, réduit de 13,6 M\$ à la suite de mesures de rationalisation de certaines opérations. Quant au programme d'Aide au réseau routier local, il est réduit de 79,4 M\$ principalement pour tenir compte des modifications apportées au calendrier de versement des subventions.

Programme 2 : Systèmes de transport

Ce programme vise à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport de personnes et de marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M\$
– Aide à l'acquisition d'immobilisations de transport en commun	180,4
– Aide au fonctionnement de certains services de transport en commun	79,3
– Aide au transport maritime, incluant la contribution au financement de la Société des traversiers du Québec	51,0
– Fonctionnement de la Commission des transports du Québec	12,8
– Aide au transport aérien	5,5
– Autres activités	10,8

L'augmentation de 41,2 M\$ du budget de dépenses en 2003-2004 résulte principalement de variations dans les transferts. En premier lieu, la modification du calendrier de versements des subventions relatives aux programmes Aide au transport adapté pour les personnes handicapées et Aide aux organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun occasionne une augmentation de 40,4 M\$. En second lieu, l'aide à l'acquisition d'immobilisations de transport en commun augmente de 12,1 M\$ suite aux investissements réalisés par les différents partenaires, dont l'acquisition de nouveaux autobus et le prolongement du métro à Laval. Par ailleurs, certaines mesures de rationalisation ont permis de réduire l'enveloppe budgétaire des autres programmes d'aide de 10,5 M\$.

Programme 3 : Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport de personnes et de marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M\$
– Planification, direction et coordination des ressources humaines, physiques, financières et informationnelles	63,3
– Élaboration des orientations et des politiques ministérielles et interventions en matière de recherche et développement	18,3
– Amortissement des immobilisations autres que les infrastructures de transport	10,3

La réduction de 3,2 M\$ du budget de dépenses en 2003-2004 résulte d'une diminution des dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses administratives et l'amortissement.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 \$)	2002-2003 (000 \$)
Immobilisations	49 713,0	39 316,1
Prêts, placements et avances	200,0	200,0

Le budget d'investissements de 49,9 M\$ permet au Ministère d'assumer ses besoins aux chapitres suivants : travaux relatifs à des infrastructures de transport maritime et aérien, développements informatiques et acquisition de matériel et d'équipement.

L'augmentation de 10,4 M\$ par rapport à l'exercice précédent vise à assurer le maintien des systèmes ministériels et l'ajout de nouveaux investissements dans le secteur aérien.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier

	PRÉVISIONS 2003-2004	PROBABLES 2002-2003
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	525 450,5	408 109,5
Dépenses	525 450,5	408 109,5
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	821 783,2	1 281 436,9
Effectif (ETC)	2 241	2 215

Le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier est un fonds d'investissement affecté depuis le 1^{er} avril 1996 au financement des travaux de conservation des chaussées et des structures et des travaux d'amélioration et de développement du réseau routier.

L'ensemble des déboursés prévus en 2003-2004 totalise 929,8 M\$, soit un montant inférieur de 460,4 M\$ à celui de l'exercice précédent. Cet écart s'explique principalement par la non-réurrence du Plan d'accélération des investissements publics de 400,0 M\$ en 2002-2003 et par la fin du Plan des régions qui a représenté des investissements totaux de 200,0 M\$, soit 100,0 M\$ pour chacune des années 2001-2002 et 2002-2003. Le Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal a, pour sa part, été l'objet d'une augmentation d'environ 40,0 M\$.

Ces investissements se subdivisent en deux catégories :

- Des investissements de 821,8 M\$ ayant pour effet d'accroître le potentiel de service et qui sont capitalisés et amortis en fonction de leur durée de vie utile, soit entre 10 et 30 ans;
- Des coûts indirects estimés à 108,0 M\$ qui sont considérés comme des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses du Fonds sont estimées à 525,5 M\$ en 2003-2004 et correspondent au coût des dépenses de fonctionnement de l'année en cours et à celui du service de la dette des immobilisations réalisées depuis sa création. Ces dépenses sont assumées majoritairement par une contribution du Ministère de 522,8 M\$ et par certains partenaires, dont le gouvernement fédéral.

Fonds de gestion de l'équipement roulant

	PRÉVISIONS 2003-2004	PROBABLES 2002-2003
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	67 277,0	65 438,4
Dépenses	67 277,0	65 782,0
Excédent (déficit)	0,0	(343,6)
Investissements	20 000,0	23 429,0
Effectif (ETC)	280	280

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant est affecté depuis le 1^{er} avril 1998 au financement des activités du Centre de gestion de l'équipement roulant. L'objectif premier du Centre est d'assurer la gestion intégrée du parc de matériel roulant du Ministère. Il offre en outre un service semblable aux différents organismes publics du Québec.

Pour 2003-2004, le Fonds présente un budget équilibré de 67,3 M\$, financé en grande partie par le Ministère pour un montant de 50,3 M\$. Un budget d'immobilisations de 20,0 M\$ est également prévu pour le renouvellement du parc de matériel roulant du Ministère et des organismes clients.

Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun

	PRÉVISIONS 2003-2004	PROBABLES 2002-2003
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	63 803,8	62 823,0
Dépenses	63 803,8	62 823,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun est en opération depuis le 1^{er} janvier 1992. Il vise à favoriser le développement des services de transport en commun en milieu urbain. Son financement est assumé par une contribution de 30,00 \$ prélevée auprès des propriétaires de véhicules des agglomérations urbaines du Québec lors du renouvellement de l'immatriculation.

En 2003-2004, les revenus de ce Fonds, estimés à 63,8 M\$, seront entièrement redistribués aux organismes publics de transport en commun.

Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports

	PRÉVISIONS 2003-2004	PROBABLES 2002-2003
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	4 607,0	7 000,0
Dépenses	4 597,6	7 005,0
Excédent (déficit)	9,4	(5,0)
Investissements	40,0	1 426,0
Effectif (ETC)	32	31

Depuis l'exercice financier 2001-2002, le Centre de signalisation du ministère des Transports a été converti en une agence par le Ministère, conformément au nouveau cadre de gestion établi par la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01).

Le Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports est affecté, depuis le 1^{er} avril 2001, au financement des activités reliées aux biens et services fournis par le Centre de signalisation, notamment pour le développement et la fabrication de panneaux de signalisation routière et d'information et pour des services d'urgence en signalisation aux ministères et organismes, tant publics que privés.

Pour 2003-2004, le Fonds présente un budget avec des revenus de 4,6 M\$ tirés de la vente de produits de signalisation et prévoit un léger excédent. La réduction de 2,4 M\$ par rapport à l'exercice financier précédent s'explique essentiellement par la fin de deux contrats majeurs, soit l'installation de bornes d'accueil aux portes d'entrée du Québec et la vente de panneaux à messages variables permanents à différentes directions territoriales du Ministère.

TRAVAIL

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2003-2004		2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Travail	63 253,6	621,9	62 631,7	69 763,8
Total	63 253,6	621,9	62 631,7	69 763,8
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	770	—	770	—

Le portefeuille du Travail comporte un seul programme. Ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail, d'équité salariale, de qualité des bâtiments et de sécurité des usagers d'édifices publics et d'installations techniques. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques, financières et informationnelles nécessaires à la gestion du portefeuille.

Le budget de dépenses 2003-2004 est de 63,3 M\$ en hausse de 0,6 M\$ par rapport à celui de 2002-2003. L'augmentation s'explique essentiellement par les impacts financiers de la révision triennale des tarifs des loyers d'espaces payables à la Société immobilière du Québec et par le niveau de contribution requis du Ministère pour le fonds de la nouvelle Commission des relations du travail.

La dépense probable 2002-2003 dépasse de 7,2 M\$ le budget de dépenses en raison des sommes transférées de la provision du ministère des Finances pour percevoir tous les revenus dus au gouvernement dans le cadre de la lutte au travail au noir dans l'industrie de la construction.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2003-2004 (000 \$)	2002-2003 (000 \$)
Immobilisations	15 016,9	2 817,4
Prêts, placements et avances	1,0	2,7

La variation entre le budget d'investissements 2003-2004 et celui de 2002-2003 est essentiellement attribuable aux dépenses d'immobilisations requises pour le projet de modernisation des systèmes et des processus d'affaires de la Régie du bâtiment du Québec.



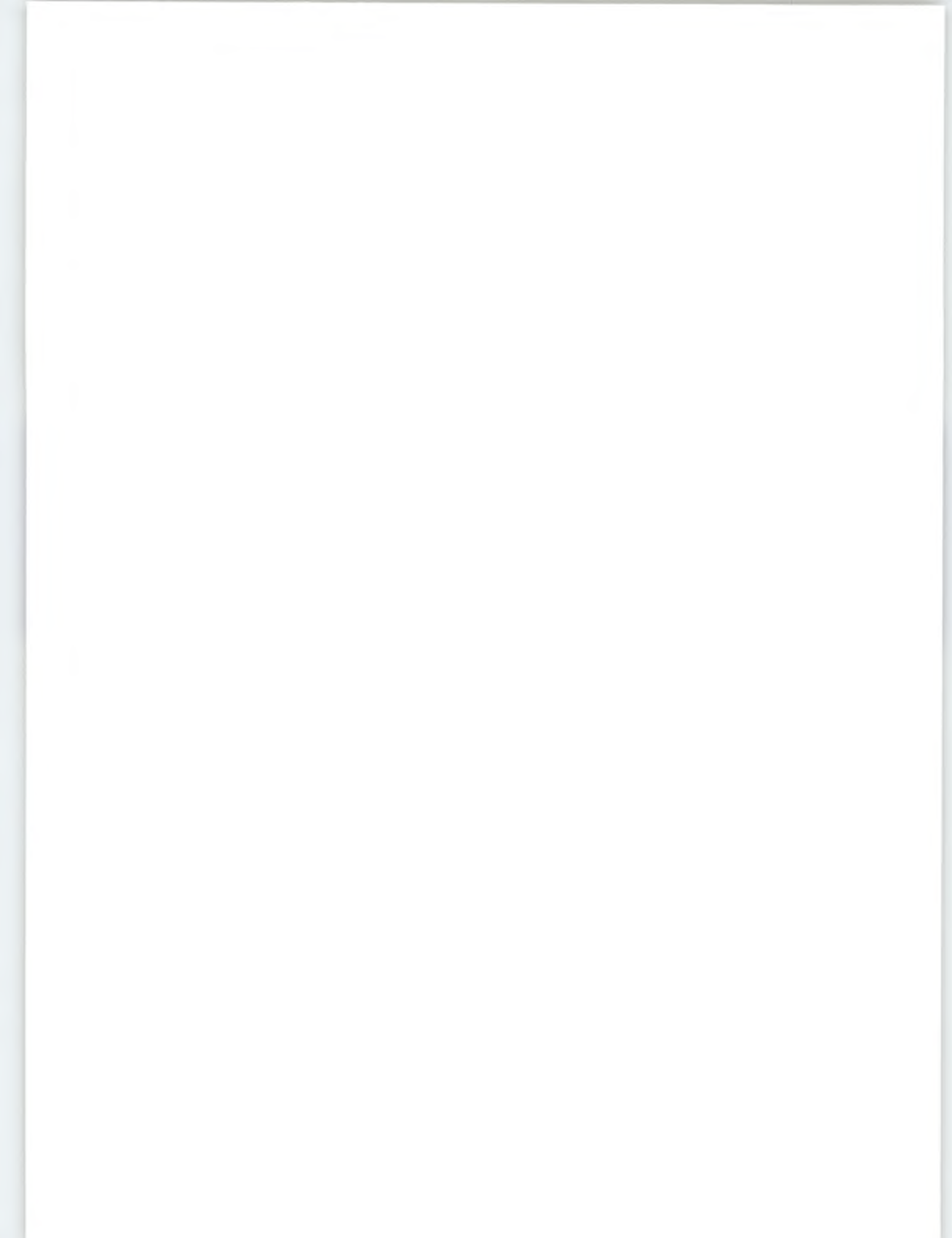
Budget de dépenses

2003-2004

Volume IV

Message de la Présidente
du Conseil du trésor
et renseignements supplémentaires





Budget de dépenses

2003-2004

Volume IV

Message de la Présidente
du Conseil du trésor
et renseignements supplémentaires

ISSN 0706-0319

ISBN 2-551-21814-4

2^e édition

Dépôt légal, 2^e trimestre 2003

Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

Un Budget de dépenses 2003-2004 et les Plans annuels de gestion des dépenses s'y rapportant ont été déposés à l'Assemblée nationale le 11 mars 2003. Les crédits requis pour ce budget n'ont pas été votés, l'Assemblée nationale ayant été dissoute le lendemain. Le présent Budget de dépenses 2003-2004 est déposé à l'Assemblée nationale suivant l'élection du 14 avril 2003.

INFORMATIONS TOUCHANT LE BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004

Le présent volume débute par un message de la Présidente du Conseil du trésor qui donne les faits saillants du prochain budget de dépenses. Les chapitres qui suivent fournissent des informations complémentaires sur le budget de dépenses ainsi que d'autres renseignements portant sur des sujets qui y sont rattachés.

En plus du présent volume « *Message de la Présidente du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires* », trois autres volumes composent les informations touchant le Budget de dépenses 2003-2004 :

Volume I : Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées

Ce volume réunit les informations se rapportant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux personnes désignées par cette dernière, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbying.

Volume II : Crédits des ministères et organismes

Ce volume présente les crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2003-2004 en distinguant le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuille et programme.

Volume III : Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

Ce volume regroupe les Plans annuels de gestion des dépenses en forme abrégée. On retrouve au début de ce volume un sommaire du budget de dépenses par portefeuille.

AVANT-PROPOS

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR	III
---	-----

CHAPITRE 1 - LE BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004

Le Budget de dépenses 2003-2004 en bref	3
1. Le Budget de dépenses 2003-2004	4
2. La variation des dépenses de programmes en 2003-2004	6
3. Le poids des dépenses de programmes dans l'économie	11
4. La variation des dépenses de programmes depuis le dépôt du Budget de dépenses 2002-2003 en mars 2002	13
Annexe 1.1 : Variation entre le Budget de dépenses 2003-2004 et la dépense probable 2002-2003	14

CHAPITRE 2 - LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2002-2003

Les résultats de l'année financière 2002-2003 en bref	19
1. La variation des dépenses du gouvernement en 2002-2003	20
2. L'évolution de la prévision des dépenses totales en 2002-2003	21
3. L'évolution des crédits autorisés en 2002-2003	22

CHAPITRE 3 - LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 PAR GRANDES CATÉGORIES ET PAR BÉNÉFICIAIRES

La répartition du Budget de dépenses 2003-2004 en bref	27
1. Vue d'ensemble de la répartition des dépenses	28
2. Les dépenses pour la rémunération	32
3. Les dépenses de fonctionnement	34
4. Les dépenses de capital	36
5. Les dépenses d'intérêt	39
6. Les dépenses de support	43

Table des matières

7. Les dépenses relatives à la provision pour créances douteuses et autres	45
Annexe 3.1 : Nature des catégories de dépenses considérées dans ce chapitre	46
Annexe 3.2 : Répartition du Budget de dépenses 2003-2004 par grandes catégories	48
Annexe 3.3 : Répartition du Budget de dépenses 2003-2004 par bénéficiaires	49

CHAPITRE 4 - L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'effectif du secteur de la fonction publique en bref	53
1. L'effectif du secteur de la fonction publique	54
2. L'évolution de l'effectif du secteur de la fonction publique	55
3. L'enveloppe d'effectif total des ministères et organismes apparaissant au Budget de dépenses 2003-2004	56
4. L'enveloppe d'effectif total des entreprises et des autres organismes dont le personnel est assujéti à la <i>Loi sur la fonction publique</i>	57
Annexe 4.1 : Lexique	58
Annexe 4.2 : Définition et modalités touchant l'effectif du secteur de la fonction publique	59
Annexe 4.3 : Évolution de l'effectif total des ministères et organismes présentés au Budget de dépenses 2003-2004	60
Annexe 4.4 : Enveloppe d'effectif total en 2002-2003 et 2003-2004 pour les ministères et organismes apparaissant au Budget de dépenses 2003-2004	61
Annexe 4.5 : Enveloppe d'effectif total en 2002-2003 et 2003-2004 pour les entreprises et autres organismes dont le personnel est assujéti à la <i>Loi sur la fonction publique</i>	62

CHAPITRE 5 - LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT ET LES RÉSULTATS DES ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses consolidées en bref	65
1. Les dépenses consolidées du gouvernement	66
2. Les résultats des organismes et des fonds spéciaux en 2003-2004	67
Annexe 5.1 : Le périmètre comptable du gouvernement	68
Annexe 5.2 : Changements dans les organismes et fonds spéciaux	70
Annexe 5.3 : Résultats des organismes et des fonds spéciaux	73
Annexe 5.4 : Entreprises du gouvernement	77
Annexe 5.5 : Organismes et fonds exerçant des activités de nature fiduciaire	78

Table des matières

APPENDICES

Appendice A : Le Budget de dépenses 2003-2004 par missions	81
Appendice B : Indicateurs économiques et budgétaires	
Appendice B.1 : Évolution sur 15 ans de certains indicateurs propres au Québec.....	92
Appendice B.2 : Évolution des dépenses sur 15 ans	93
Appendice B.3 : Dépenses par portefeuilles de 1989-1990 à 2003-2004	94

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR

**PRIORITÉ À LA SANTÉ ET À L'ÉDUCATION PUIS
RECENTRER L'ACTION GOUVERNEMENTALE**

Dès son arrivée aux affaires, le nouveau gouvernement a constaté que les finances publiques du Québec étaient lancées sur une trajectoire des plus imprudentes. Il n'a donc pas voulu tarder à réagir pour préserver l'équilibre budgétaire et stabiliser la croissance excessive des dépenses. Un gouvernement au service des citoyens ne peut accepter de faire un déficit en période de croissance.

Le gouvernement a maintes fois réitéré son intention d'amorcer la réalisation de ses engagements à partir de l'année financière 2004-2005. D'ici là, il aura mis en œuvre une vaste opération de réingénierie de l'État qui se voudra le reflet fidèle des priorités du gouvernement et des attentes des citoyens en matière de qualité des services. Avant d'amorcer pareil changement de cap, toutefois, il était essentiel de reprendre le contrôle.

Le Budget de dépenses 2003-2004 poursuit trois objectifs :

- Premièrement, résoudre l'impasse budgétaire;*
- Deuxièmement, stabiliser la situation des dépenses;*
- Troisièmement, établir les conditions propices pour entreprendre la réingénierie de l'État québécois.*

1. PREMIER OBJECTIF : RÉSOUDRE UNE IMPASSE BUDGÉTAIRE QUI N'EST QUE TROP RÉELLE

À la suite de l'élection du 14 avril, notre gouvernement a hérité d'une situation financière bien plus précaire que tout ce que nous aurions pu imaginer.

Un budget de dépenses prétendument équilibré avait été déposé le 11 mars mais, comme l'a révélé le rapport déposé par monsieur Guy Breton, il s'agissait plutôt d'un budget qui masquait une impasse de 4,3 milliards de dollars.

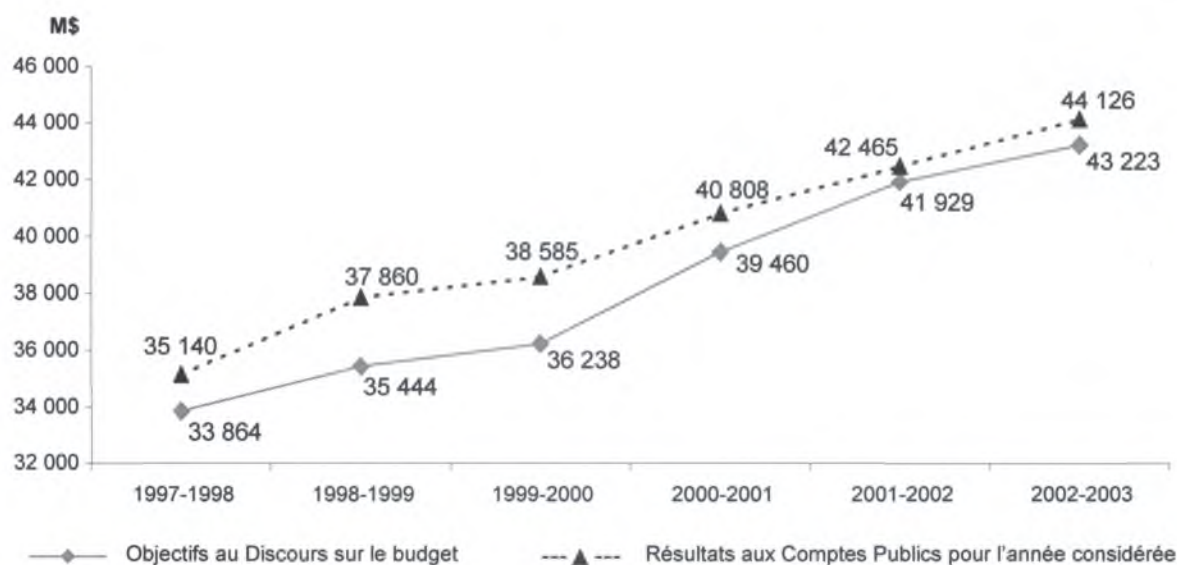
Notre gouvernement a dû se mettre rapidement à l'œuvre afin de résoudre cette impasse et de refaire un budget qui permet de stabiliser la situation des dépenses.

Mes collègues ministres et moi-même avons, au cours des dernières semaines, procédé à un examen rigoureux de toutes les dépenses. Cet examen nous a permis de constater que le précédent gouvernement avait perdu à la fois le sens des priorités et le contrôle sur les engagements budgétaires.

- Dans le Budget déposé le 11 mars, le gouvernement précédent annonçait des mesures fiscales et budgétaires ayant un impact de 400 millions de dollars mais prévoyait du même coup que ces mesures seraient financées par des économies de dépenses à identifier en cours d'année.*
- Le précédent gouvernement tolérait de plus un rythme de croissance des dépenses nettement plus élevé que celui qu'ont connu nos voisins. De 1997-1998 à 2002-2003, les dépenses de programmes ont augmenté en moyenne de 4,4 % par année au Québec, comparativement à 3,0 % en Ontario et à 2,8 % dans les provinces maritimes. La majeure partie de ces dépenses étant récurrente, le gouvernement précédent misait sur une amélioration proportionnelle de ses revenus et, ce faisant, contribuait à rendre plus fragiles encore les équilibres financiers.*

- Le gouvernement précédent avait également l'habitude d'augmenter ses dépenses en cours d'année. Depuis 1997-1998, l'objectif de dépenses annoncé en début d'année a été révisé à la hausse au cours de chaque année, parfois de manière appréciable. À titre d'exemple, les dépenses additionnelles par rapport à ce qui était prévu en début d'année se sont élevées à 2,4 milliards de dollars en 1998-1999 et à 2,3 milliards de dollars en 1999-2000. Dans le dernier exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003, ces dépenses additionnelles se sont élevées à 903 millions de dollars, soit presque autant que la croissance budgétaire annoncée en début d'année.

RELÈVEMENT DES OBJECTIFS DE DÉPENSES EN COURS D'EXERCICE



En somme, le cumul des engagements pris au cours des dernières années était devenu peu compatible avec le maintien de l'équilibre budgétaire à moyen terme. Un jour ou l'autre, le redressement financier serait devenu inévitable, à moins d'alourdir encore plus le fardeau fiscal. D'aucuns avanceront que le gouvernement précédent le savait, mais qu'il n'avait pas la volonté d'agir.

Voilà pourquoi il nous faut prendre des actions énergiques pour revoir certains des engagements pris par le précédent gouvernement. Voilà pourquoi il nous faut aussi freiner dès maintenant le rythme de croissance des dépenses de l'appareil gouvernemental.

2. DEUXIÈME OBJECTIF : STABILISER LA SITUATION DES DÉPENSES TOUT EN RECENTRANT L'ÉTAT SUR SES MISSIONS ESSENTIELLES

Le Budget de dépenses 2003-2004 pose les premiers jalons d'une vaste démarche d'assainissement des finances publiques qui permettra de concrétiser le plan d'action de notre gouvernement au cours des prochaines années. Il s'agit pour ainsi dire de mettre les freins avant d'amorcer le virage. Ce n'est là qu'un minimum de prudence.

Un redressement budgétaire significatif est réalisé du côté des dépenses afin de résoudre une partie de l'impasse budgétaire :

- Les mesures annoncées dans le Budget du 11 mars ont été dans l'ensemble annulées;*
- Les enveloppes de dépenses ont été déterminées et provisionnées de manière rigoureuse, sans escompter des cibles d'économie à réaliser en cours d'année;*
- L'objectif de dépenses de programmes prévu dans le Budget du 11 mars a été réduit de près de 800 millions de dollars;*
- Des réallocations ont été effectuées afin de résorber les risques identifiés dans le Rapport Breton et donner suite à nos engagements.*

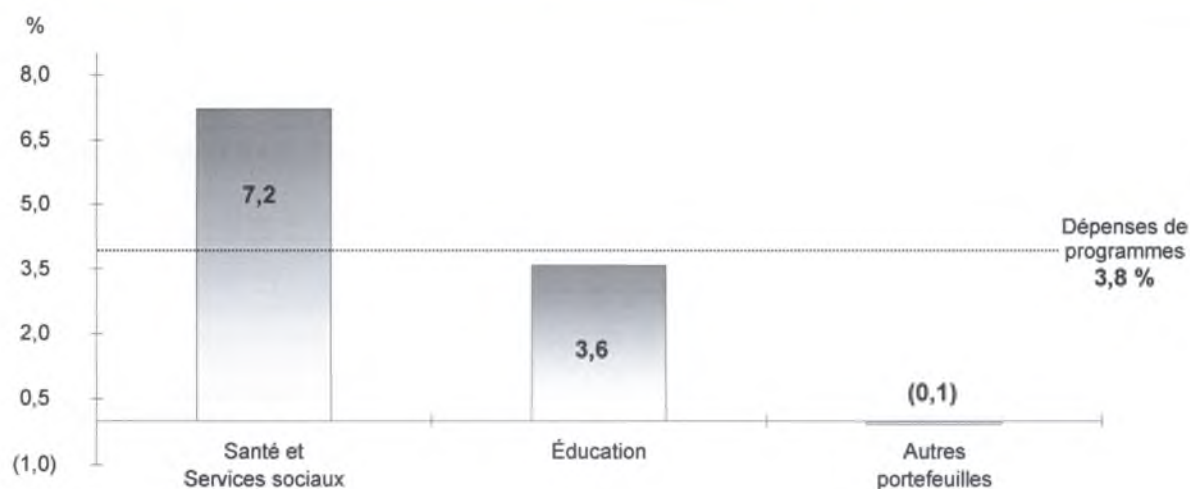
Le Budget de dépenses 2003-2004 s'élève à 52,7 milliards de dollars dont 45,8 milliards de dollars pour les dépenses de programmes et 6,9 milliards de dollars pour le service de la dette. Le coût du service de la dette s'est alourdi de 5 % depuis l'exercice précédent, conséquence de l'accroissement des emprunts du gouvernement. C'est une tendance inquiétante, que la prudence nous invite à infléchir. Contrairement à ce que l'on peut croire, la dette a, depuis l'atteinte du déficit zéro, augmenté de 10,9 milliards de dollars pour atteindre 108,6 milliards de dollars au 31 mars 2003.

La croissance des dépenses de programmes est ramenée de 5,6 % à 3,8 %. Elle se compare à celle des autres provinces canadiennes où la moyenne prévue est de 3,9 %. Ce rythme de croissance des dépenses est inférieur à celui de l'économie québécoise. Le poids des dépenses dans l'économie passe à 17,9 % alors qu'il était de 18,2 % en 2002-2003.

Suite aux réaménagements effectués, ce budget est un juste reflet des priorités de notre gouvernement. Il est conforme à notre engagement de recentrer l'État sur ses missions essentielles et de faire de la santé la première de nos priorités.

Ainsi, toute la croissance budgétaire est allouée au secteur de la santé et des services sociaux, en hausse de 7,2 %, et au secteur de l'éducation, en hausse de 3,6 %. Pour l'ensemble des autres portefeuilles, le niveau des dépenses est maintenu stable par rapport à l'exercice précédent.

VARIATION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2003-2004 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



❑ SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

En 2003-2004, le secteur de la santé et des services sociaux bénéficie d'une enveloppe budgétaire de 19,1 milliards de dollars, soit 41,7 % de l'ensemble des dépenses de programmes. Par rapport à la dépense probable 2002-2003, l'augmentation est de 1 287,4 millions de dollars, soit plus des trois quarts de la croissance des dépenses de programmes.

Les ressources supplémentaires octroyées en 2003-2004 permettront, en plus d'assumer la croissance du coût des services, de financer les initiatives annoncées par le ministre de la Santé et des Services sociaux le 22 mai 2003. Ces dernières serviront notamment à désengorger les urgences, à réduire les délais d'attente, à accroître les services de première ligne ainsi que le maintien à domicile et l'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie. Elles permettront enfin de mettre en place des services de stimulation précoce destinés aux enfants autistes du Québec.

❑ ÉDUCATION

L'enveloppe allouée pour le secteur de l'éducation en 2003-2004 atteint près de 11,5 milliards de dollars, soit une croissance de l'ordre de 400 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Ces ressources additionnelles permettront de financer la croissance du coût des services ainsi que des initiatives en cours pour améliorer la réussite scolaire.

❑ AUTRES PORTEFEUILLES

Les ressources allouées aux autres portefeuilles totalisent 15,2 milliards de dollars. Considérées globalement, l'ensemble de ces dépenses est maintenu stable par rapport à l'exercice précédent. Le portrait plus détaillé révèle que les dépenses ont été resserrées pour la plupart des portefeuilles, que certaines activités ont bénéficié d'ajouts ciblés, et que d'autres ont fait l'objet de rationalisations majeures.

Dans cette dernière catégorie, mentionnons les moyens mobilisés par l'État québécois pour soutenir le développement et la croissance des entreprises, qui étaient d'une ampleur disproportionnée, d'une efficacité douteuse et d'une complexité démesurée. Plus encore, ces initiatives amenaient le gouvernement à encourir des risques importants, à s'éloigner de ses missions essentielles et à compromettre sa capacité de faire les arbitrages appropriés. Le Budget de dépenses 2003-2004 marque ainsi une première série de choix stratégiques à ce chapitre, qui auront pour conséquence de limiter les coûts, les effets pervers et les iniquités d'un interventionnisme abusif.

Les crédits octroyés à la mission de soutien à la culture ont été préservés et même accrus, car il en va de la responsabilité du gouvernement québécois à l'égard de la vitalité de la seule culture d'expression française en terre d'Amérique. La culture québécoise est non seulement un reflet de notre identité, c'est aussi une dimension importante de notre prospérité. Effectivement, la culture est étroitement reliée au développement économique du Québec. Ici même, la culture contribue à notre qualité de vie. À l'étranger, elle alimente notre fierté et rend compte de notre originalité.

En dépit des choix difficiles et des efforts exigés, le gouvernement a pris soin d'épargner nos concitoyens les moins bien nantis. De plus, le gouvernement respectera ses engagements envers la Société de gestion du Fonds jeunesse. Des sommes additionnelles sont notamment consenties pour faciliter l'accès au logement.

Des sommes additionnelles ciblées ont également été octroyées dans les domaines prioritaires, notamment à l'égard :

- de l'aide à la famille et à l'enfance pour le développement de places touchant les services de garde;*
- du financement des investissements dans le réseau routier au ministère des Transports;*
- des engagements relatifs aux ententes avec les autochtones au ministère du Conseil exécutif.*

3. TROISIÈME OBJECTIF : ENTREPRENDRE LA RÉINGÉNIERIE DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

Les choix effectués dans le Budget de dépenses 2003-2004 ne sont qu'un premier pas pour stabiliser la situation des dépenses. Il nous faudra aller plus loin pour dégager l'espace budgétaire qui nous permettra de réaliser les engagements pour lesquels les citoyens nous ont élus.

Une vaste majorité de nos concitoyens en est venue à la conclusion que l'État québécois est devenu, avec le temps, à la fois trop centralisé et trop éparpillé. Ils ont l'impression que le gouvernement s'arroge trop de responsabilités, en même temps qu'il s'acquitte mal des missions essentielles qui leur tiennent vraiment à cœur.

J'entreprendrai donc sous peu, en collaboration avec mes collègues, une vaste opération de réingénierie de l'État. Tous les ministères et organismes seront conviés, dans le cadre d'une démarche ordonnée, à procéder à l'examen exhaustif des interventions et des activités du gouvernement. Ils auront pour mandat d'évaluer sans complaisance ni parti pris la pertinence de chacune d'entre elles et leur adéquation aux orientations du nouveau gouvernement.

Ce processus conviera les ministères à répondre aux cinq questions suivantes :

- Rôle de l'État : Ce programme répond-il toujours à une mission de l'État?*
- Efficacité : Ce programme atteint-il ses objectifs?*
- Efficience : Pourrait-on dispenser ce programme autrement à moindre coût tout en préservant la qualité du service à la population?*
- Subsidiarité : Quelle est la meilleure instance pour assumer la gestion de ce programme?*
- Capacité financière : A-t-on les moyens d'assumer les coûts de ce programme ou faut-il en revoir la portée?*

C'est la rigueur sans la rigidité. Le nouveau gouvernement ne s'éparpillera pas. Il est prêt à faire des choix lucides, courageux et nécessaires.

Notre vision est celle d'un gouvernement qui cible mieux, qui n'impose pas de solutions mur-à-mur et qui n'agit pas seul. De nouvelles façons de faire devront être instaurées, sinon accentuées. Le partenariat public-privé en est un bon exemple. Il ne s'agit pas ici de privatisation, mais bien de profiter des opportunités de rapprochement avec le secteur privé pour bénéficier de son expertise et mieux partager les risques. Ailleurs dans le monde, on trouve beaucoup d'exemples très concluants. Ils constituent autant d'avenues à explorer pour renouveler le fonctionnement de l'État.

Un autre exemple, c'est celui du gouvernement en ligne. L'objectif est de tirer profit des nouveaux moyens de communication disponibles pour non seulement faire mieux à moindre coût mais aussi pour rendre l'accès aux services gouvernementaux plus facile. C'est un moyen de simplifier la vie des Québécoises et des Québécois et de se mettre à leur service.

La réussite d'une telle démarche de réingénierie de l'État ne saurait être garantie sans un engagement actif et soutenu de celles et ceux qui dispensent les services à la population. Le renouveau de l'État repose sur leur savoir-faire et leur capacité à imaginer des changements qui nous rassemblent. Nous savons que nous pourrons compter sur leur expertise et sur leur volonté d'être au service de leurs concitoyens.

Au cours des prochaines années, les nombreux départs à la retraite entraîneront un renouvellement important des employés de l'État, dans toutes les catégories d'emplois. Ce renouvellement nous donnera l'occasion de démontrer concrètement que le Québec est une société ouverte, accueillante et tolérante. Nous comptons relever ce défi en nous assurant que l'État québécois soit le plus juste reflet possible de la diversité de notre société.

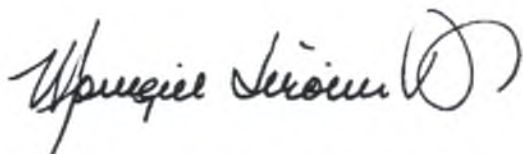
4. CONCLUSION

L'impasse budgétaire qui prévalait au lendemain des élections a forcé le gouvernement à agir rapidement afin de stabiliser la situation financière et freiner le rythme des dépenses.

Le Budget de dépenses 2003-2004 en est donc un de stabilisation. Il est marqué par la nécessité de maintenir l'équilibre budgétaire tout en réduisant la croissance des dépenses et les zones de risques. Tous conviendront que ce budget ne se réalisera pas sans effort. Tous conviendront que cet effort n'aurait pas pu être éludé plus longtemps.

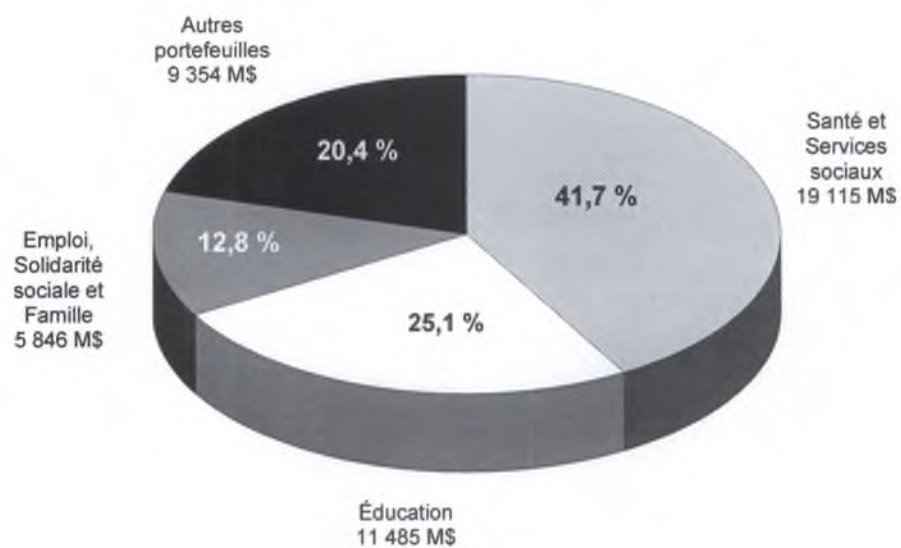
Ce budget ouvre également la voie à des remises en question du rôle de l'État de manière à répondre aux attentes des citoyens. Le gouvernement s'attaquera désormais à la réingénierie de l'État afin de le recentrer sur ses missions essentielles et assurer l'équilibre budgétaire de manière durable. Le moment est propice. Le personnel du secteur public est en phase de renouvellement, les outils technologiques sont disponibles et le désir de changement des citoyens est manifeste.

Ce premier budget pose les assises d'un nouveau modèle d'État pour le Québec : un État moins dépensier, qui a retrouvé le sens des priorités et qui n'hésite pas à faire des choix difficiles pour être au service des citoyens.



MONIQUE JÉRÔME-FORGET

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES 2003-2004 : 45 800 M\$



CHAPITRE 1
LE BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004

LE BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004

EN BREF

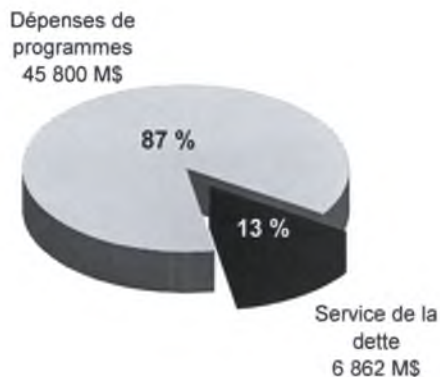
- En 2003-2004, les dépenses totales du gouvernement s'élèvent à 52,7 milliards de dollars, dont 45,8 milliards de dollars pour les dépenses de programmes et 6,9 milliards de dollars pour le service de la dette.
- Les dépenses de programmes augmentent de 1,7 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit d'une hausse de 3,8 %, qui est inférieure à la croissance de 5,2 % prévue pour le produit intérieur brut (en dollars courants) en 2003.
- Le portefeuille « Santé et Services sociaux » voit son enveloppe de dépenses augmentée de 1,3 milliard de dollars, soit plus des trois quarts de la croissance des dépenses de programmes en 2003-2004. Ce portefeuille représente maintenant tout près de 42,0 % de l'ensemble des dépenses de programmes.
- Quant au portefeuille « Éducation », il obtient environ le quart de la croissance des dépenses, soit près de 400,0 M\$, tandis que les autres portefeuilles voient leurs dépenses demeurer à peu près stables.
- Le poids des dépenses de programmes dans l'économie québécoise s'établit à 17,9 %, comparativement à 18,2 % en 2002-2003. En excluant les dépenses de santé et services sociaux, le poids des dépenses de programmes passe de 10,8 % à 10,4 %.

1. LE BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004

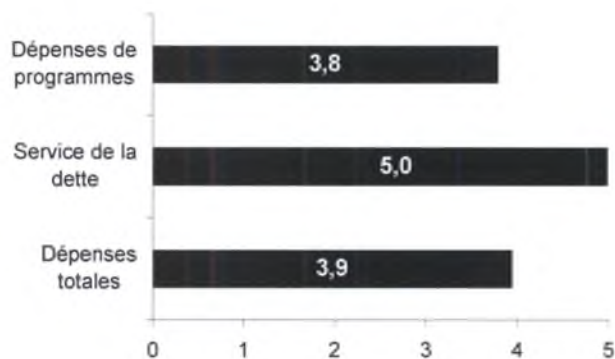
- Le Budget de dépenses gouvernementales s'établit à 52 662,0 M\$, soit 45 800,0 M\$ pour les dépenses de programmes et 6 862,0 M\$ pour le service de la dette.
- En 2003-2004, pour chaque dollar de revenu des contribuables québécois, 87 cents sont utilisés pour payer les dépenses de programmes et 13 cents financent le service de la dette.
- La croissance des dépenses de programmes s'établit à 3,8 % en 2003-2004, tandis que le service de la dette croît de 5,0 %.

Graphique 1.1 : RÉPARTITION ET CROISSANCE DES DÉPENSES EN 2003-2004

Dépenses totales : 52 662 M\$

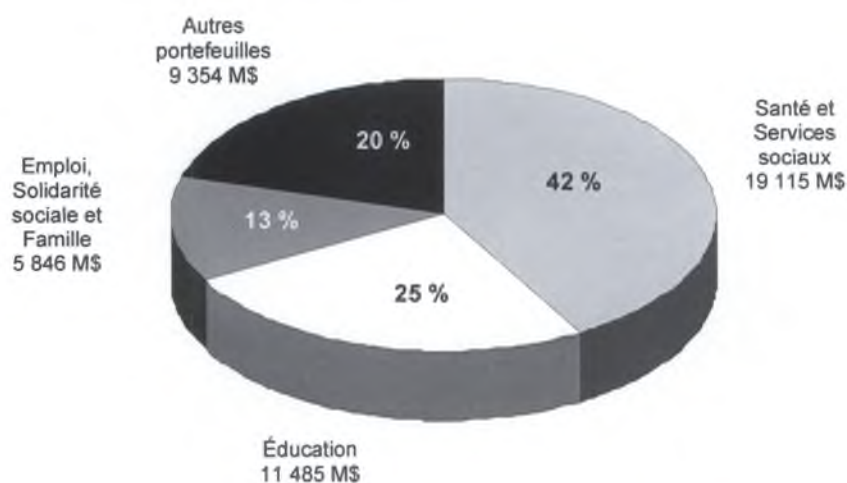


Croissance en %



- Près de 80,0 % des dépenses de programmes sont attribuées à trois portefeuilles :
 - Le portefeuille « Santé et Services sociaux » représente 42 % des dépenses de programmes, avec un budget de 19 115,1 M\$;
 - Le portefeuille « Éducation », avec un budget de 11 485,3 M\$, représente quant à lui le quart des dépenses de programmes;
 - Avec un budget de 5 845,5 M\$, le portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » bénéficie de 13 % des dépenses de programmes.
- Les autres portefeuilles comptent pour 20 % des dépenses de programmes.

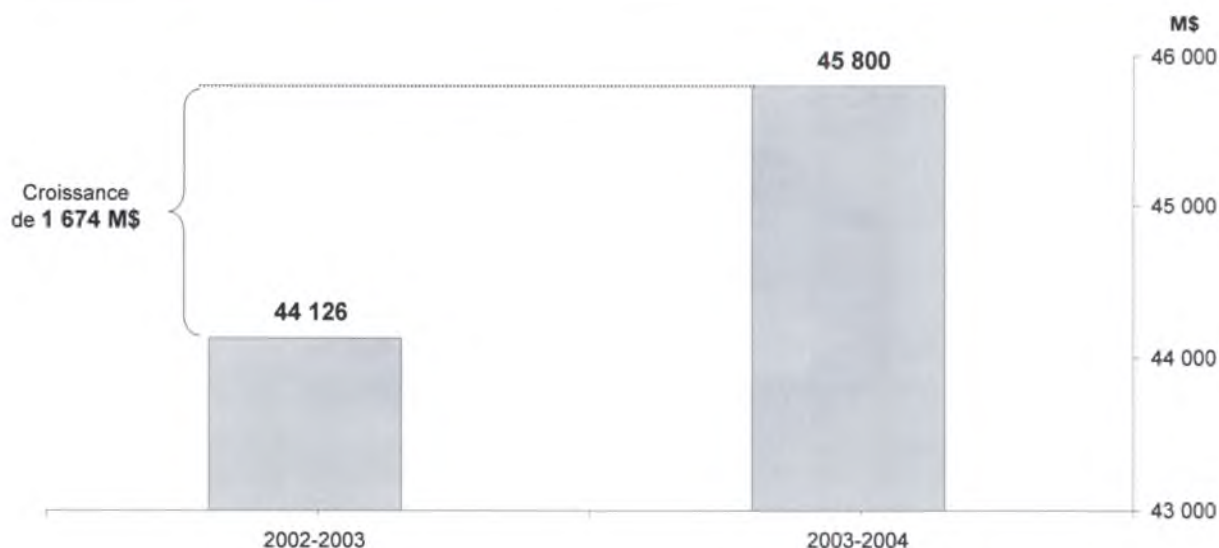
Graphique 1.2 : RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2003-2004 : 45 800 M\$



2. LA VARIATION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2003-2004

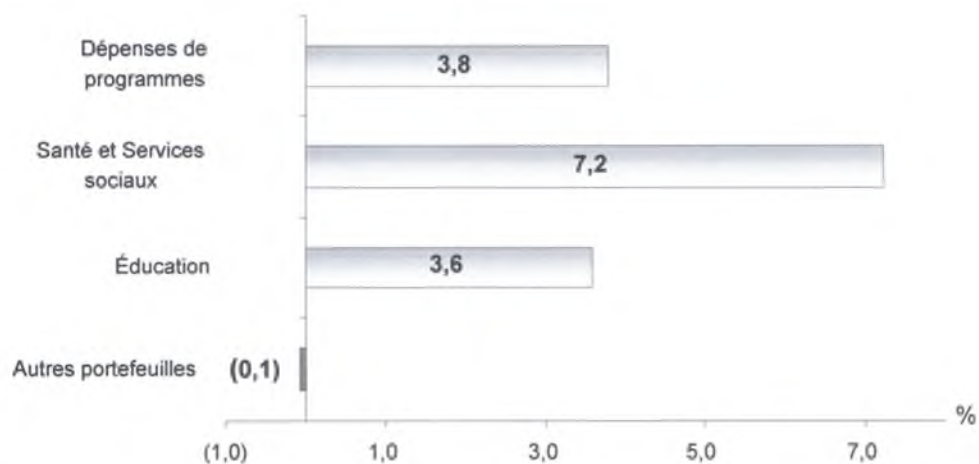
- En 2003-2004, les dépenses de programmes totalisent 45 800,0 M\$, comparativement à 44 126,0 M\$ en 2002-2003.
- Par rapport à l'exercice 2002-2003, la hausse est de 3,8 % ou 1 674,0 M\$.

Graphique 1.3 : VARIATION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2003-2004



- La croissance de 1 674,0 M\$ des dépenses de programmes en 2003-2004 se retrouve dans deux portefeuilles :
 - 1 287,4 M\$ au portefeuille « Santé et Services sociaux », soit une augmentation de 7,2 %;
 - 397,5 M\$ au portefeuille « Éducation », soit un accroissement de 3,6 %.
- Les dépenses de l'ensemble des autres portefeuilles demeurent stables par rapport à l'exercice précédent.

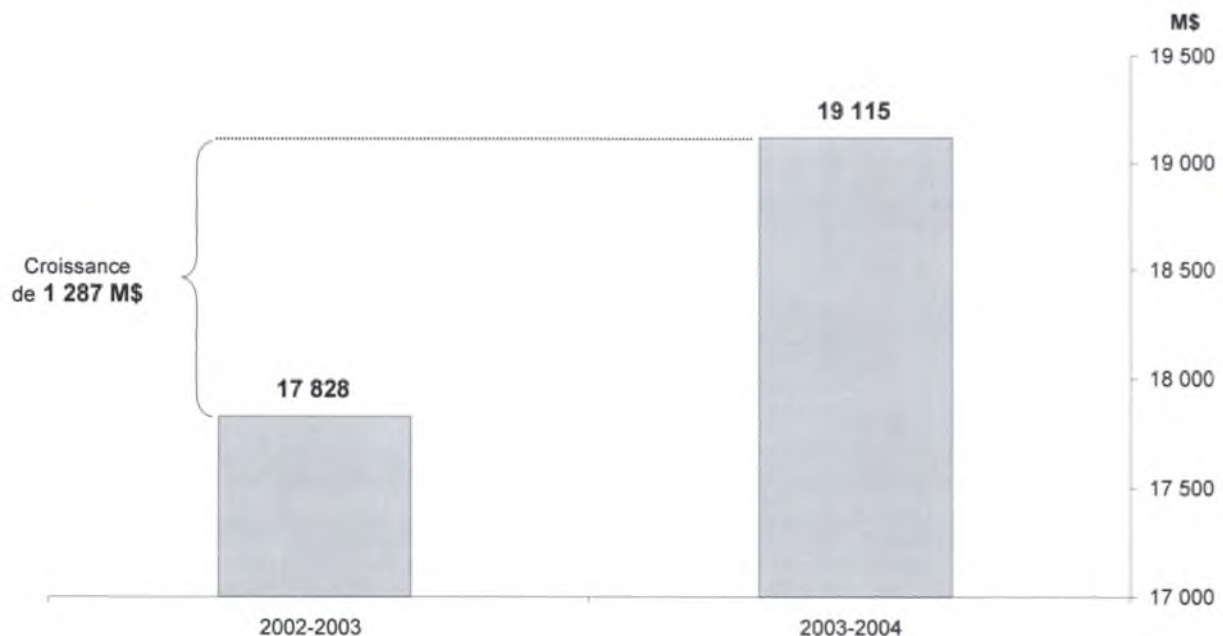
Graphique 1.4 : VARIATION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2003-2004 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

- En 2003-2004, le secteur de la santé et des services sociaux bénéficie d'une enveloppe budgétaire de 19 115,1 M\$ ou 41,7 % de l'ensemble des dépenses de programmes.
- Par rapport à la dépense probable 2002-2003, l'augmentation est de 1 287,4 M\$, soit 7,2 %.
- Par rapport à l'enveloppe de 17 456,2 M\$ prévue au début de l'année financière 2002-2003, la croissance est de 1 658,9 M\$.
- Les ressources supplémentaires octroyées en 2003-2004 permettront de financer la croissance du coût des services. Elles comprennent les fonds de 240,0 M\$ annoncés par le ministre de la Santé et des Services sociaux le 22 mai 2003 pour notamment désengorger les urgences, réduire les délais d'attente, accroître les services en première ligne ainsi que le maintien à domicile et l'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie.

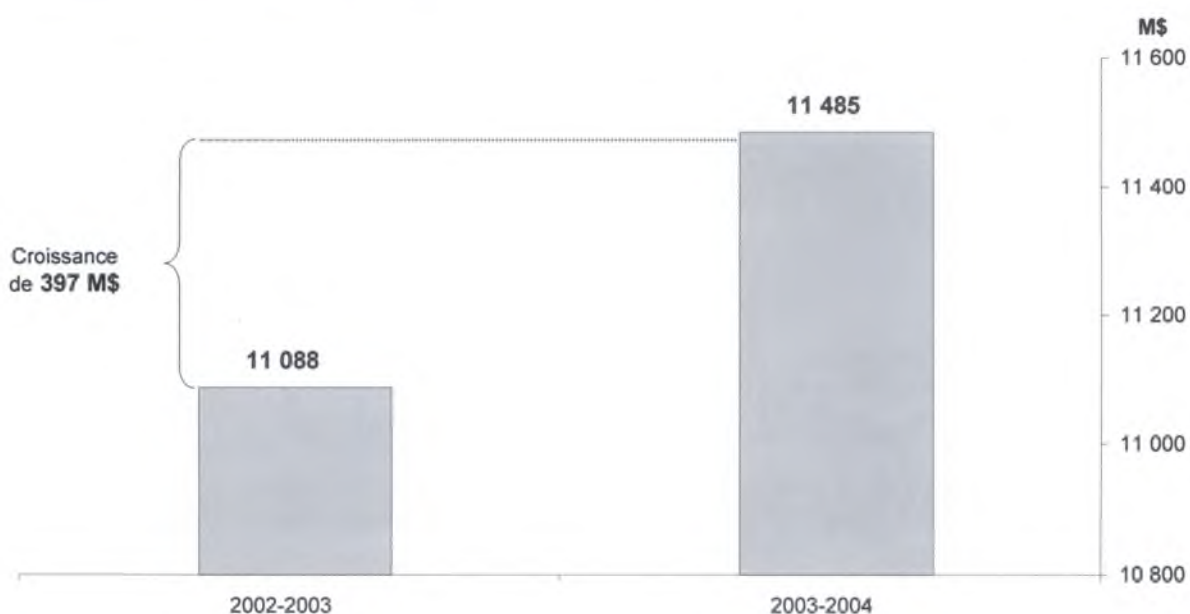
Graphique 1.5 : CROISSANCE DES DÉPENSES DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX EN 2003-2004



ÉDUCATION

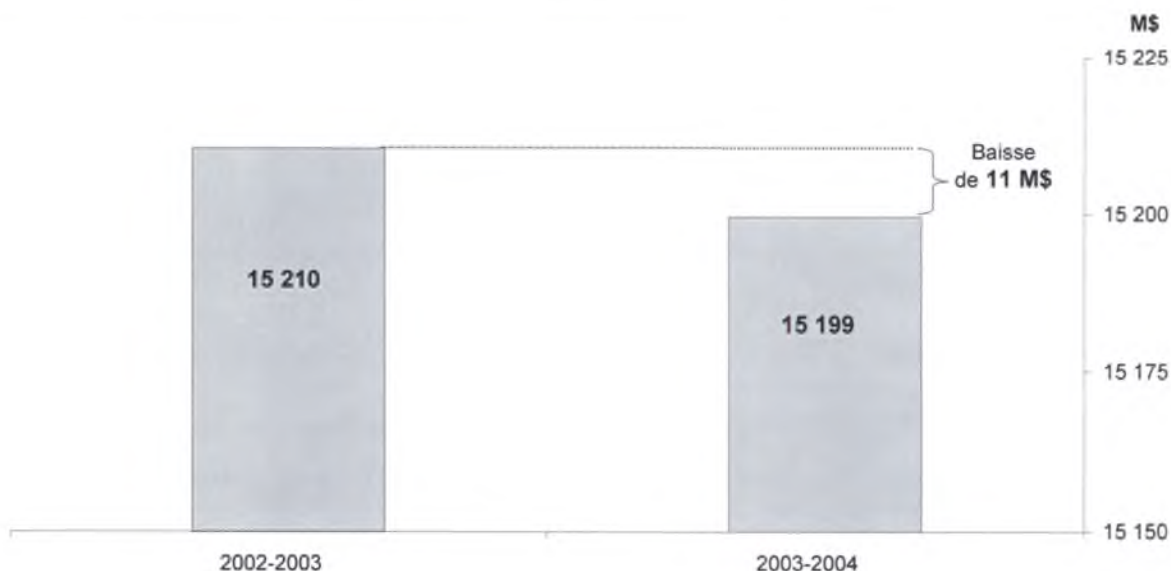
- ❑ Le budget 2003-2004 du secteur de l'éducation atteint 11 485,3 M\$, comparativement à 11 087,8 M\$ en 2002-2003.
- ❑ Le financement supplémentaire alloué à l'éducation en 2003-2004 totalise 397,5 M\$, soit une augmentation de 3,6 %.
- ❑ Ces ressources additionnelles permettront de financer la croissance du coût des services ainsi que des initiatives en cours pour améliorer la réussite scolaire.

Graphique 1.6 : CROISSANCE DES DÉPENSES DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION EN 2003-2004



AUTRES PORTEFEUILLES

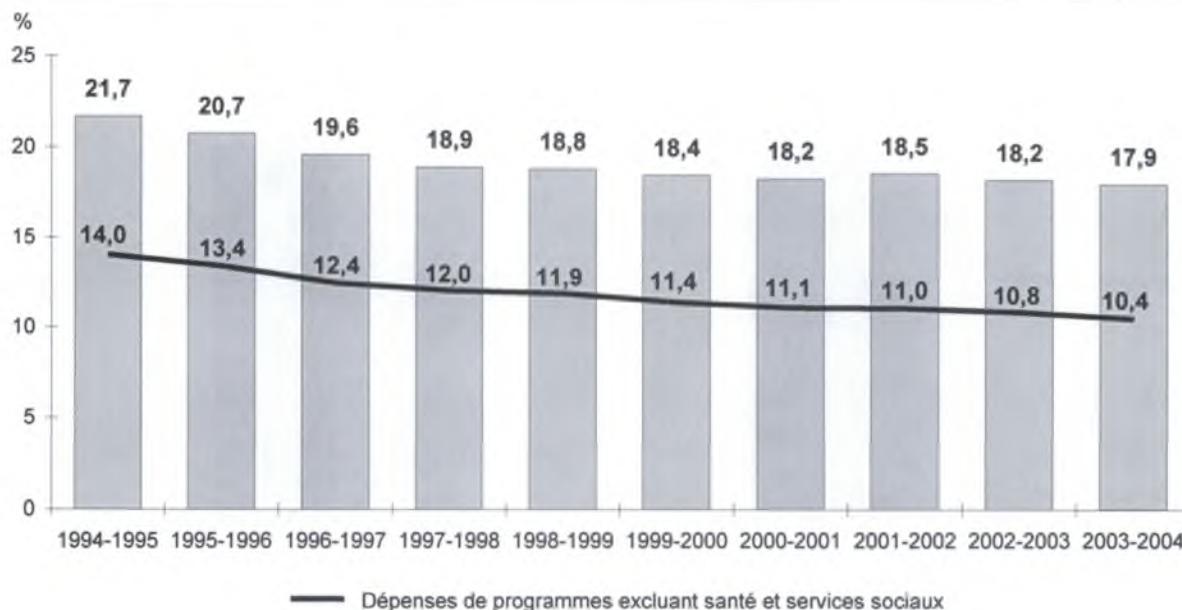
- En excluant « Santé et Services sociaux » et « Éducation », les ressources allouées aux autres portefeuilles totalisent 15 199,6 M\$ en 2003-2004.
- Globalement, les dépenses des autres portefeuilles demeurent stables, en baisse de seulement 10,9 M\$ ou 0,1 %.
- Bien que stables lorsque considérés globalement, les autres portefeuilles sont majoritairement en baisse, la plus forte diminution se retrouvant au ministère du Développement économique et régional. Néanmoins, à l'intérieur des différents portefeuilles certains programmes de dépenses font l'objet d'ajouts de crédits significatifs, dont les suivants :
 - 113,0 M\$ pour le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier au ministère des Transports;
 - 103,4 M\$ pour l'aide à la famille et à l'enfance au ministère de l'Emploi, Solidarité sociale et Famille;
 - 48,1 M\$ pour les Affaires autochtones au Conseil exécutif.

Graphique 1.7 : VARIATION DES DÉPENSES DES AUTRES PORTEFEUILLES EN 2003-2004

3. LE POIDS DES DÉPENSES DE PROGRAMMES DANS L'ÉCONOMIE

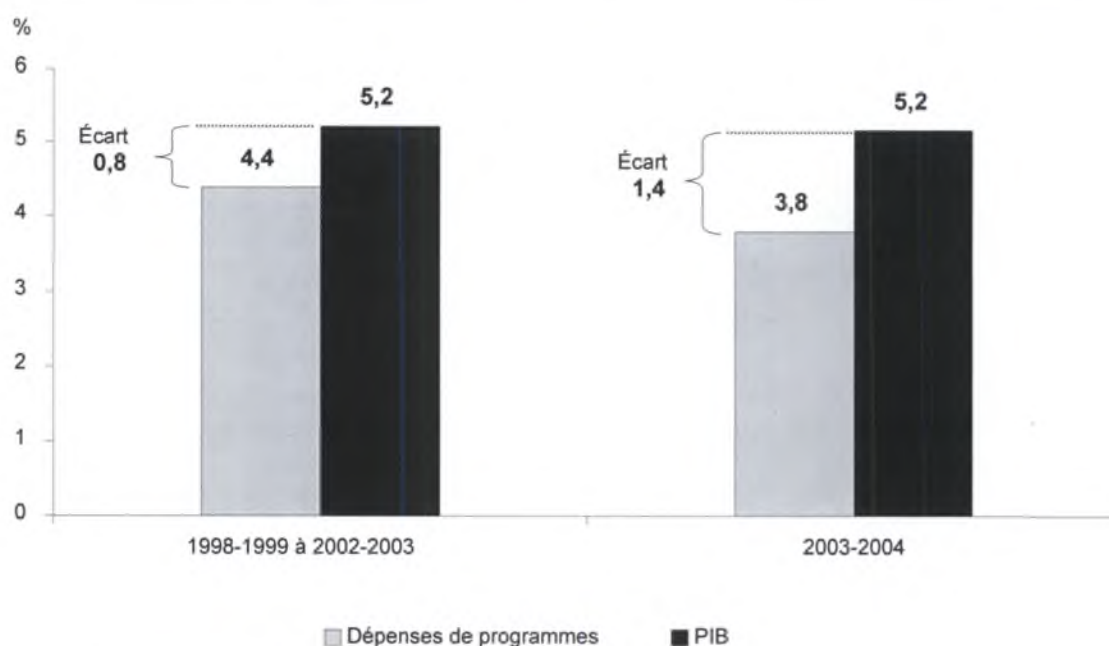
- En 2003-2004, les dépenses de programmes s'élèvent à 45 800,0 M\$, alors que le produit intérieur brut (en dollars courants) atteint 255 460,0 M\$. En conséquence, le poids des dépenses de programmes par rapport au PIB s'établit à 17,9 %.
- Depuis 1994-1995, le poids des dépenses de programmes dans l'économie est passé de 21,7 % à 17,9 %.
- En excluant les dépenses en santé et services sociaux, le poids des dépenses de programmes par rapport au PIB s'établit à 10,4 % en 2003-2004, alors qu'il était de 14,0 % en 1994-1995.

Graphique 1.8 : ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN POURCENTAGE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT



- En 2003-2004, la croissance budgétaire est inférieure de 1,4 point de pourcentage à celle de l'économie puisque les dépenses de programmes augmentent de 3,8 %, comparativement à 5,2 % en ce qui concerne le produit intérieur brut (en dollars courants).
- Par comparaison, pour la période 1998-1999 à 2002-2003, le PIB (en dollars courants) a augmenté à un taux annuel moyen de 5,2 %, alors que les dépenses de programmes augmentaient de 4,4 %, soit un écart de 0,8 point de pourcentage.

Graphique 1.9 : CROISSANCE DES DÉPENSES DE PROGRAMMES ET DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT



4. LA VARIATION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES DEPUIS LE DÉPÔT DU BUDGET DE DÉPENSES 2002-2003 EN MARS 2002

- Lors du dépôt du Budget de dépenses 2002-2003 à l'Assemblée nationale en mars 2002, les dépenses de programmes 2002-2003 s'établissaient à 43 223,0 M\$. Les dépenses additionnelles encourues en cours d'exercice se sont élevées à 903,0 M\$, ce qui a fait passer la dépense à 44 126,0 M\$.
- En ce qui concerne 2003-2004, la dépense prévue est de 45 800,0 M\$, ce qui représente une croissance de 1 674,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2002-2003.

Tableau 1.1 : VARIATION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES DEPUIS LE DÉPÔT DU BUDGET DE DÉPENSES 2002-2003

	Santé et Services sociaux M\$	Éducation M\$	Autres portefeuilles M\$	Total M\$
Budget de dépenses 2002-2003 - Mars 2002 ¹	17 456,2	11 143,8	14 623,0	43 223,0
+ Variations 2002-2003	371,5	(56,0)	587,5	903,0
Dépense probable 2002-2003	17 827,7	11 087,8	15 210,5	44 126,0
+ Croissance 2003-2004	1 287,4	397,5	(10,9)	1 674,0
Budget de dépenses 2003-2004	19 115,1	11 485,3	15 199,6	45 800,0

¹ Dépense corrigée en fonction de la nouvelle structure de portefeuilles en vigueur à compter de 2003-2004.

ANNEXE 1.1

VARIATION ENTRE LE BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 ET LA DÉPENSE PROBABLE 2002-2003¹

	Budget de dépenses 2003-2004	Dépense probable ² 2002-2003	Variation	
	M\$	M\$	M\$	%
Assemblée nationale ³	91,6	91,6	-	-
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³	102,0	63,6	38,5	60,5 ⁴
Affaires municipales, Sport et Loisir	1 580,8	1 587,6	(6,7)	(0,4)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	632,8	641,2	(8,4)	(1,3)
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	655,4	450,2	205,2	2,2 ⁵
Conseil exécutif	202,3	115,4	86,9	(8,0) ⁶
Culture et Communications	497,9	491,7	6,2	1,3
Développement économique et régional	848,1	1 064,6	(216,5)	(20,3) ⁷
Éducation	11 485,3	11 087,8	397,5	3,6
Emploi, Solidarité sociale et Famille	5 845,5	5 951,9	(106,4)	(1,8)
Environnement	179,1	177,3	1,8	1,0
Finances ⁸	215,7	146,7	69,0	0,9 ⁹
Justice	549,7	541,9	7,8	1,4
Relations avec les citoyens et Immigration	205,9	246,3	(40,4)	(16,4) ¹⁰
Relations internationales	108,5	110,5	(2,0)	(1,8)
Ressources naturelles, Faune et Parcs	462,7	506,7	(44,0)	(8,7)
Revenu	630,2	655,2	(25,0)	(3,8)
Santé et Services sociaux	19 115,1	17 827,7	1 287,4	7,2
Sécurité publique	832,2	871,4	(39,2)	(4,5)
Transports	1 495,8	1 427,0	68,8	4,8
Travail	63,3	69,8	(6,5)	(9,3)
DÉPENSES DE PROGRAMMES	45 800,0	44 126,0	1 674,0	3,8
SERVICE DE LA DETTE	6 862,0	6 536,0	326,0	5,0
DÉPENSES TOTALES	52 662,0	50 662,0	2 000,0	3,9

Note : Voir page suivante pour références

- ¹ Les données portent uniquement sur le Budget de dépenses et ne comprennent pas, par conséquent, les organismes consolidés et les fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements et avances » comprises dans le budget d'investissements apparaissant au Volume II du Budget de dépenses 2003-2004.
- ² La dépense probable 2002-2003 a été redressée afin de la présenter sur la même base que le Budget de dépenses 2003-2004.
- ³ Les informations portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent dans le Volume I.
- ⁴ Au portefeuille « Personnes désignées par l'Assemblée nationale », la croissance par rapport à la dépense probable résulte principalement du fait que le Budget de dépenses 2003-2004 du programme *Administration du système électoral* inclut une somme de 46,0 M\$ pour la tenue d'élections générales.
- ⁵ Au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du Budget de dépenses 2003-2004 le programme *Fonds de suppléance* car ce programme est constitué de crédits pouvant être affectés, en cours d'exercice financier, à d'autres portefeuilles.
- ⁶ Au portefeuille « Conseil exécutif », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du Budget de dépenses 2003-2004 la provision pour la réalisation de projets de communications gouvernementales et le programme *Affaires autochtones*. En incluant la dépense de ce programme qui est passée de 51,6 M\$ en 2002-2003 à 106,7 M\$ en 2003-2004, le taux de croissance serait de 43,3 %.
- ⁷ Au portefeuille « Développement économique et régional », le pourcentage de variation a été calculé en incluant au Budget de dépenses 2003-2004 la provision pour la réalisation de projets d'investissements dans le cadre du programme FAIRE puisque la plupart des virements se font à l'intérieur du portefeuille.
- ⁸ Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses du portefeuille « Finances ». Au Volume II du Budget de dépenses 2003-2004 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses du portefeuille « Finances » incorporent le service de la dette.
- ⁹ Au portefeuille « Finances », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du Budget de dépenses 2003-2004 la provision pour des initiatives concernant les revenus.
- ¹⁰ Au portefeuille « Relations avec les citoyens et Immigration », la baisse par rapport à la dépense probable résulte principalement de la fin du Programme national de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis. En excluant ce dernier élément, la baisse serait de 7,8 %.

CHAPITRE 2

LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2002-2003

LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2002-2003 EN BREF

- ❑ Les dépenses du gouvernement devraient s'établir à 50 662,0 M\$ pour l'année financière 2002-2003, dont 44 126,0 M\$ pour les dépenses de programmes et 6 536,0 M\$ pour le service de la dette.
- ❑ La prévision de dépenses de programmes a été relevée de 903,0 M\$ par rapport à celle apparaissant au Budget de dépenses 2002-2003. Les dépenses additionnelles encourues se retrouvent notamment dans deux portefeuilles, soit 371,5 M\$ au portefeuille « Santé et Services sociaux » et 135,0 M\$ au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille ».
- ❑ La prévision du service de la dette a été revue à la hausse de 39,0 M\$ au cours de l'année financière 2002-2003 pour s'établir à 6 536,0 M\$.

1. LA VARIATION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT EN 2002-2003

- Les dépenses totales du gouvernement devraient s'établir pour l'année financière 2002-2003 à 50 662,0 M\$ soit :
 - 44 126,0 M\$ pour les dépenses de programmes;
 - 6 536,0 M\$ pour le service de la dette.
- Les dépenses totales sont passées de 49 198,9 M\$ en 2001-2002 à 50 662,0 M\$ en 2002-2003, soit une hausse de 3,0 %.
- Les dépenses de programmes sont en hausse de 3,8 % suite à des dépenses additionnelles de 903,0 M\$ par rapport à ce qui était prévu en début d'année.
- Quant au service de la dette, il connaît une baisse de 2,3 % par rapport à l'année précédente.

Tableau 2.1 : SOMMAIRE DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES¹

	2001-2002	2002-2003	
			Variation par rapport à 2001-2002
	M\$	M\$	%
Dépenses de programmes			
— Budget de dépenses 2002-2003 (mars 2002)	42 247,5	43 223,0	2,3
— Révisions ²	264,9	903,0	-
Dépense de programmes (juin 2003)	42 512,4	44 126,0	3,8
Services de la dette			
— Budget de dépenses 2002-2003 (mars 2002)	6 732,0	6 497,0	(3,5)
— Révisions	(45,5)	39,0	-
	6 686,5	6 536,0	(2,3)
DÉPENSES TOTALES	49 198,9	50 662,0	3,0

¹ Les données de ce tableau ne comprennent pas l'effet de la consolidation des organismes et fonds spéciaux.

² Les dépenses de programmes ont été ajustées sur la base de la structure budgétaire et financière 2003-2004. Les redressements requis découlent de la mise en place de la politique familiale à l'égard des places à contribution réduite dans les services de garde qui a pour effet d'augmenter simultanément les revenus et les dépenses de 8,9 M\$.

2. L'ÉVOLUTION DE LA PRÉVISION DES DÉPENSES TOTALES EN 2002-2003

- La prévision de dépenses totales du gouvernement en 2002-2003 a été revue à la hausse depuis le dépôt du Budget de dépenses 2002-2003, passant de 49 720,0 M\$ à 50 662,0 M\$.
- Le niveau des dépenses de programmes a été relevé de 903,0 M\$ par rapport à la prévision initiale. La hausse s'explique par :
 - 371,5 M\$ au portefeuille « Santé et Services sociaux », notamment 118,0 M\$ pour l'amélioration des services et pour les coûts salariaux dans le réseau et 243,1 M\$ pour la Régie de l'assurance maladie, entre autres, pour le programme d'assurance médicaments;
 - 135,0 M\$ au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » à la suite de la baisse moins importante que prévue du nombre de ménages à l'assistance-emploi;
 - 396,5 M\$ dû à des dépenses additionnelles dans l'ensemble des autres portefeuilles dont 65,0 M\$ au portefeuille « Transports » résultant de modifications au calendrier de versement de l'aide au réseau routier local, 22,0 M\$ au portefeuille « Relations avec les citoyens et Immigration » pour le Programme de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis, 50,8 M\$ au portefeuille « Affaires municipales, Sport et Loisir » et 81,3 M\$ au portefeuille « Sécurité publique ».
- La prévision du service de la dette a été revue à la hausse de 39,0 M\$. Cette révision s'explique notamment par le fait que le dollar canadien a été plus faible que prévu en 2002-2003 par rapport à certaines devises.

Tableau 2.2 : ÉVOLUTION DE LA PRÉVISION DE DÉPENSES 2002-2003¹

	Dépenses de programmes M\$	Service de la dette M\$	Dépenses totales M\$
Budget de dépenses 2002-2003	43 223,0	6 497,0	49 720,0
PLUS : changements à la prévision			
— Santé et Services sociaux	371,5	-	371,5
— Emploi, Solidarité sociale et Famille	135,0	-	135,0
— Autres dépenses additionnelles ²	396,5	39,0	435,5
DÉPENSE PROBABLE	44 126,0	6 536,0	50 662,0

¹ Les données de ce tableau ne comprennent pas l'effet de la consolidation des organismes et fonds spéciaux.

² Les dépenses de programmes ont été ajustées sur la base de la structure budgétaire et financière 2003-2004.

3. L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS AUTORISÉS EN 2002-2003

- En début d'année financière 2002-2003, les crédits présentés à l'Assemblée nationale totalisaient 50 606,8 M\$, soit 44 109,8 M\$ pour les dépenses de programmes et 6 497,0 M\$ pour le service de la dette.
- Des crédits additionnels de 499,0 M\$ ont été alloués au cours de l'année financière 2002-2003. Ces crédits se répartissent comme suit :
 - Des crédits supplémentaires de 312,0 M\$ ont été autorisés par l'Assemblée nationale en décembre 2002, dont 204,0 M\$ pour le portefeuille « Santé et Services sociaux » et 108,0 M\$ pour le portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille ». Ces crédits supplémentaires comprennent des crédits votés de 183,0 M\$ et des crédits permanents de 129,0 M\$;
 - Un mandat spécial de 187,0 M\$ a été accordé en mars 2003. Le mandat spécial a servi à financer des dépenses encourues dans quatre portefeuilles, soit 50,0 M\$ pour le portefeuille « Santé et Services sociaux », 50,0 M\$ pour le portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille », 65,0 M\$ pour le portefeuille « Transports » et 22,0 M\$ pour le portefeuille « Relations avec les citoyens et Immigration ».
- Par ailleurs, le niveau des crédits permanents a été révisé à la hausse de 144,3 M\$. Cette variation s'explique essentiellement par des dépenses additionnelles à la Régie de l'assurance maladie et la hausse du service de la dette.
- Les crédits non dépensés en 2002-2003 s'élèvent à 102,7 M\$ et résultent principalement de coûts moindres au programme d'aide financière aux études administré par le ministère de l'Éducation.
- Les crédits 2001-2002 effectivement reportés en 2002-2003 s'établissent à 38,7 M\$, soit 9,0 M\$ de plus que le montant prévu aux crédits initiaux.

Tableau 2.3 : CONCILIATION ENTRE LES CRÉDITS ET LA DÉPENSE PROBABLE 2002-2003

	Dépenses de programmes M\$	Service de la dette M\$	Dépenses totales M\$
CRÉDITS INITIAUX	44 109,8	6 497,0	50 606,8
Crédits supplémentaires n° 1 2002-2003	312,0	-	312,0
Mandat spécial n° 1 2002-2003	187,0	-	187,0
Crédits permanents : variation	105,3	39,0	144,3
Crédits 2001-2002 reportés en 2002-2003 : variation	9,0	-	9,0
CRÉDITS TOTAUX	44 723,1	6 536,0	51 259,1
MOINS : Crédits affectés au budget d'investissement	(705,0)	-	(705,0)
MOINS : Crédits non dépensés	(102,7)	-	(102,7)
PLUS : Dépenses d'amortissement	201,7	-	201,7
PLUS : Redressement ¹	8,9	-	8,9
DÉPENSE PROBABLE	44 126,0	6 536,0	50 662,0

1 Les dépenses de programmes ont été ajustées sur la base de la structure budgétaire et financière 2003-2004.

CHAPITRE 3

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 PAR GRANDES CATÉGORIES ET PAR BÉNÉFICIAIRES

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 EN BREF

- En 2003-2004, le Budget de dépenses du gouvernement s'élève à 52 662,0 M\$, dont :
 - 45 800,0 M\$ aux dépenses de programmes, soit 87 %;
 - 6 862,0 M\$ au service de la dette, soit 13 %.

- La rémunération représente 56 % des dépenses de programmes.

- Plus de 50 % des dépenses de programmes sont versées aux établissements de santé et de services sociaux ainsi qu'aux institutions d'enseignement.

1. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉPARTITION DES DÉPENSES

RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LES SUPERCATÉGORIES

- Les dépenses du gouvernement totalisent 52 662,0 M\$ en 2003-2004.
- Ventilées par supercatégories, les dépenses se répartissent comme suit :
 - 73 % aux dépenses de « Transfert »;
 - 13 % au service de la dette;
 - 14 % aux dépenses de fonctionnement et autres catégories.

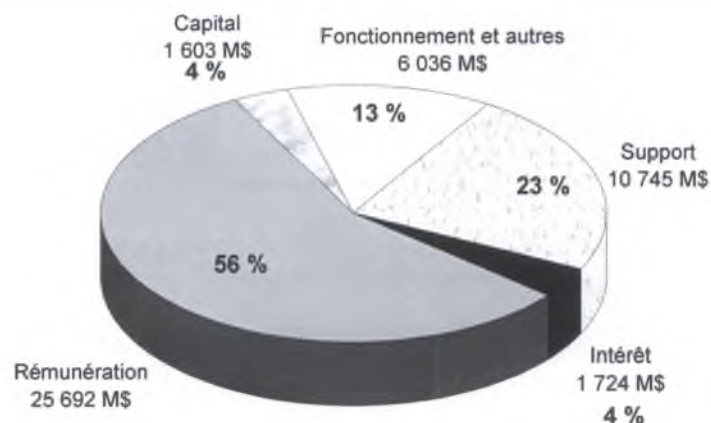
Tableau 3.1 : BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 PAR SUPERCATÉGORIES ET CATÉGORIES

SUPERCATÉGORIES	CATÉGORIES						Total
	Rémunération	Fonctionnement	Capital	Intérêt	Support	Autres	
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Rémunération	2 840,4	-	-	-	-	-	2 840,4
Fonctionnement	-	2 054,2	-	-	-	-	2 054,2
Transfert	22 378,1	3 595,5	1 305,2	1 517,0	9 841,0	-	38 636,8
Affectation à un fonds spécial	473,4	162,6	297,4	207,0	904,3	-	2 044,7
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	-	223,9	223,9
Dépenses de programmes	25 691,9	5 812,3	1 602,6	1 724,0	10 745,3	223,9	45 800,0
Service de la dette	-	-	-	6 862,0	-	-	6 862,0
TOTAL	25 691,9	5 812,3	1 602,6	8 586,0	10 745,3	223,9	52 662,0

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES SELON LES CATÉGORIES

- Les dépenses de programmes totalisent 45 800,0 M\$, soit 87 % des dépenses du gouvernement en 2003-2004.
- Ventilées par catégories, les dépenses de programmes se répartissent comme suit :
 - 56 % aux dépenses reliées à la rémunération;
 - 23 % aux dépenses concernant le support aux personnes, entreprises, organismes publics et parapublics et autres partenaires du gouvernement;
 - 13 % aux dépenses de fonctionnement et autres;
 - 4 % aux dépenses de capital;
 - 4 % aux dépenses d'intérêt sur la dette subventionnée.
- La nature des catégories de dépenses est présentée à l'annexe 3.1.

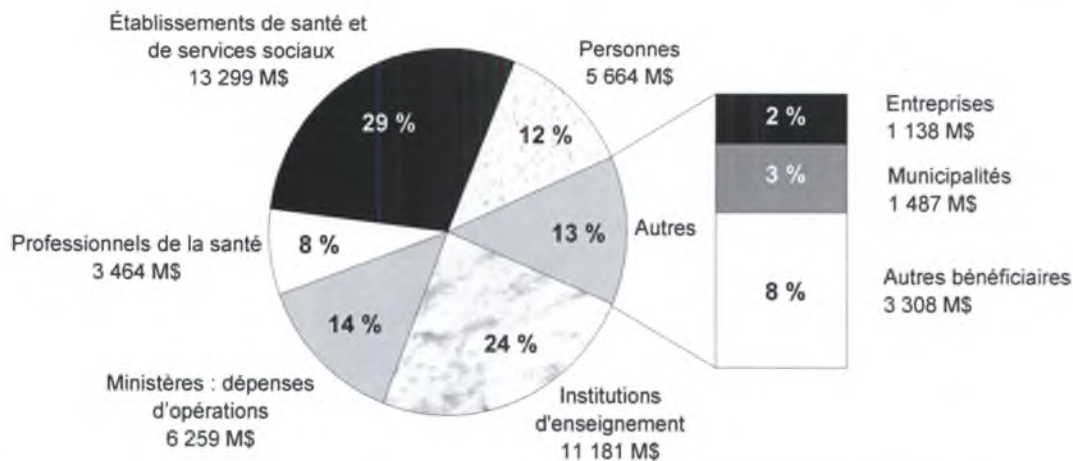
Graphique 3.1 : DÉPENSES DE PROGRAMMES 2003-2004 PAR GRANDES CATÉGORIES : 45 800 M\$



RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES SELON LES BÉNÉFICIAIRES

- ❑ Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, avec 13 298,8 M\$, ainsi que les institutions d'enseignement, avec 11 180,6 M\$, totalisent 53 % des dépenses de programmes prévues en 2003-2004.
- ❑ Les dépenses d'opérations des ministères, avec 6 258,8 M\$, représentent 14 % des dépenses de programmes.
- ❑ Une portion de 13 % des dépenses de programmes, soit 5 933,8 M\$, est affectée aux divers autres bénéficiaires, soit les entreprises, les municipalités, les organismes à but non lucratif et les entreprises et organismes d'État.
- ❑ Les dépenses destinées aux personnes comptent pour 5 664,4 M\$, soit 12 %, des dépenses de programmes.
- ❑ La rémunération des professionnels de la santé s'élève à 3 463,6 M\$ et représente 8 % des dépenses de programmes.

Graphique 3.2 : DÉPENSES DE PROGRAMMES 2003-2004 PAR BÉNÉFICIAIRES : 45 800 M\$



- La répartition des dépenses par bénéficiaires est présentée pour chaque portefeuille à l'annexe 3.3.

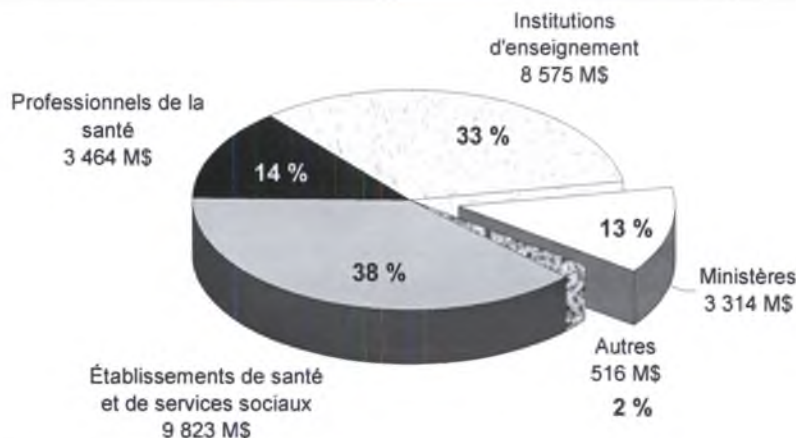
Tableau 3.2 : RÉPARTITION PAR BÉNÉFICIAIRES DES DÉPENSES DE PROGRAMMES PRÉVUES EN 2003-2004

	Santé et Services sociaux	Éducation	Emploi, Solidarité sociale et Famille	Autres ministères	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Ministères : dépenses d'opérations	133,6	176,4	591,7	5 357,1	6 258,8
Établissements de santé et de services sociaux	13 238,2	-	-	60,6	13 298,8
Professionnels de la santé	3 463,6	-	-	-	3 463,6
Institutions d'enseignement	-	10 948,3	94,5	137,8	11 180,6
Aide aux personnes	1 597,4	296,6	3 489,4	281,0	5 664,4
Aide aux entreprises	169,6	-	273,6	695,0	1 138,2
Aide aux municipalités	-	-	-	1 487,2	1 487,2
Autres bénéficiaires	512,7	64,0	1 396,3	1 335,4	3 308,4
DÉPENSES DE PROGRAMMES	19 115,1	11 485,3	5 845,5	9 354,1	45 800,0

2. LES DÉPENSES POUR LA RÉMUNÉRATION

- Les dépenses prévues pour la rémunération s'élèvent à 25 691,9 M\$ en 2003-2004, soit 56 % des dépenses de programmes.
 - Les établissements de santé et de services sociaux et les institutions des réseaux de l'éducation se partagent respectivement 38 % et 33 % du total des dépenses de rémunération;
 - Pour leur part, les professionnels de la santé reçoivent 14 % des dépenses de rémunération tandis que la part revenant au personnel des ministères se chiffre à 13 %.
- Les dépenses de rémunération augmentent de 1 029,9 M\$ en 2003-2004. Cette croissance se répartit entre les éléments suivants :
 - 440,0 M\$ dans l'ensemble des secteurs excluant les professionnels de la santé, pour l'augmentation salariale de 2 % accordée à compter du 1er avril 2003 de même que pour le montant forfaitaire de 2 % qui est versé entre le 1er avril et le 30 juin 2003;
 - 464,0 M\$ dans le secteur de la santé et des services sociaux pour la mise en place d'actions visant à améliorer les services à la population ainsi que pour la rémunération des professionnels de la santé;

Graphique 3.3 : DÉPENSES POUR LA RÉMUNÉRATION EN 2003-2004 PAR BÉNÉFICIAIRES : 25 692 M\$



- 127,0 M\$ dans les réseaux de l'éducation, notamment pour favoriser la réussite scolaire et couvrir l'entente avec les enseignants.

Tableau 3.3 : DÉPENSES PRÉVUES POUR LA RÉMUNÉRATION EN 2003-2004 ¹

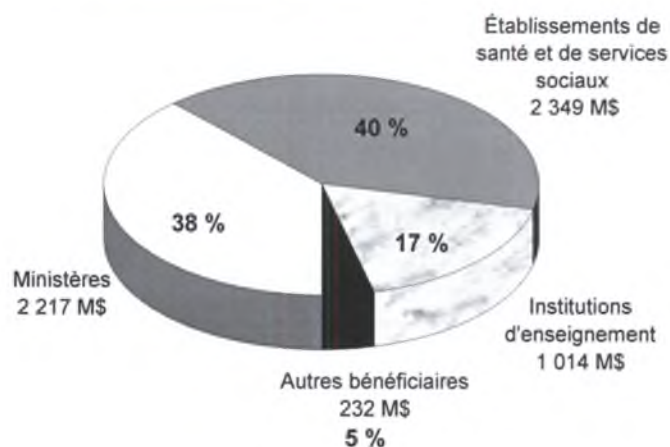
	Salaires	Contributions de l'employeur			Total
		Régimes de retraite	Autres	Sous-total	
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX					
Ministère	57,5	-	6,7	6,7	64,2
Établissements de santé et de services sociaux	8 330,2	546,2	946,6	1 492,8	9 823,0
Professionnels de la santé	3 463,6	-	-	-	3 463,6
Autres bénéficiaires	116,0	-	7,9	7,9	123,9
	11 967,3	546,2	961,2	1 507,4	13 474,7
ÉDUCATION					
Ministère	76,9	-	8,0	8,0	84,9
Institutions d'enseignement	7 187,9	647,5	739,8	1 387,3	8 575,2
Autres bénéficiaires	9,9	-	1,5	1,5	11,4
	7 274,7	647,5	749,3	1 396,8	8 671,5
EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE					
Ministère	327,2	-	39,5	39,5	366,7
Autres bénéficiaires	7,2	-	0,9	0,9	8,1
	334,4	-	40,4	40,4	374,8
AUTRES					
Ministères	2 249,9	272,4	275,7	548,1	2 798,0
Autres bénéficiaires	317,6	23,6	31,7	55,3	372,9
	2 567,5	296,0	307,4	603,4	3 170,9
TOTAL	22 143,9	1 489,7	2 058,3	3 548,0	25 691,9
COMPARATIFS 2002-2003	21 282,9	1 406,5	1 972,6	3 379,1	24 662,0

¹ Comprenant les crédits de la supercatégorie « Rémunération », de la catégorie « Rémunération » de la supercatégorie « Transfert » et de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

3. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- En 2003-2004, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5 812,3 M\$ et se répartissent ainsi :
 - 40 %, aux établissements de santé et de services sociaux;
 - 38 % des dépenses sont attribuées aux ministères;
 - 17 %, aux institutions d'enseignement;
 - 5 %, pour les autres bénéficiaires.
- Les dépenses affectées au fonctionnement sont en hausse de 533,4 M\$ par rapport à 2002-2003. Cet accroissement résulte principalement des variations suivantes :
 - Au secteur de la santé et des services sociaux, une augmentation de 167,2 M\$ résultant des ajustements budgétaires pour de nouvelles initiatives annoncées en matière de services de santé et le financement de la croissance du coût des services existants;
 - Au secteur de l'éducation, une augmentation de 98,2 M\$ prévue notamment pour financer la croissance du coût des services;

Graphique 3.4 : DÉPENSES PRÉVUES POUR LE FONCTIONNEMENT EN 2003-2004 : 5 812 M\$



- Au portefeuille « Personnes désignées par l'Assemblée nationale », une augmentation de 44,7 M\$ est essentiellement attribuable au coût de la tenue des élections générales le 14 avril 2003;
- Au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale », une augmentation de 155,2 M\$ découle notamment du *Fonds de suppléance* de 195,3 M\$.

Tableau 3.4 : DÉPENSES PRÉVUES POUR LE FONCTIONNEMENT EN 2003-2004

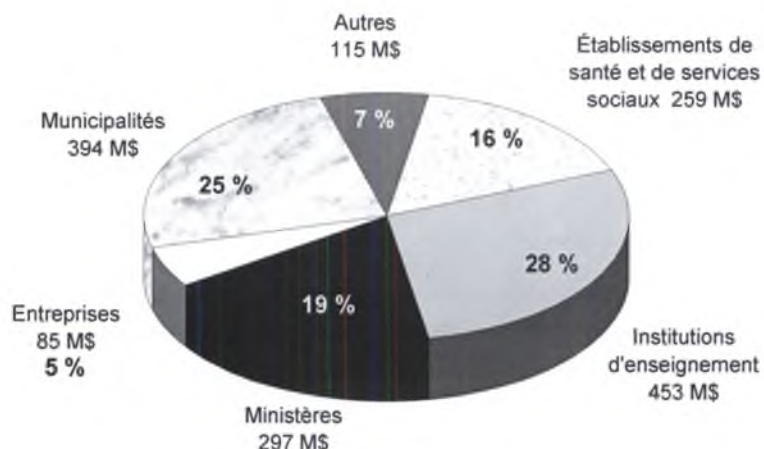
	Fonctionnement ¹	Transfert		Total
		Réseaux	Autres	
	M\$	M\$	M\$	M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX				
Ministère	69,4	-	-	69,4
Aide aux établissements de santé et de services sociaux	-	2 349,0	-	2 349,0
Autres bénéficiaires	-	-	77,7	77,7
	69,4	2 349,0	77,7	2 496,1
ÉDUCATION				
Ministère	49,7	-	-	49,7
Aide aux institutions d'enseignement	-	1 014,0	-	1 014,0
Autres bénéficiaires	-	-	3,3	3,3
	49,7	1 014,0	3,3	1 067,0
EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE				
Ministère	172,4	-	-	172,4
Autres bénéficiaires	-	-	1,9	1,9
	172,4	-	1,9	174,3
AUTRES				
Ministères	1 925,2	-	-	1 925,2
Autres bénéficiaires	-	-	149,7	149,7
	1 925,2	-	149,7	2 074,9
TOTAL	2 216,7	3 363,0	232,6	5 812,3
COMPARATIFS 2002-2003	1 963,5	3 101,9	213,5	5 278,9

¹ Incluant les dépenses de la catégorie « Fonctionnement » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

4. LES DÉPENSES DE CAPITAL

- Les dépenses prévues pour le capital totalisent 1 602,6 M\$ en 2003-2004, soit 20,2 M\$ de moins que l'exercice précédent. Elles se répartissent entre les bénéficiaires suivants :
 - 28 % pour les institutions d'enseignement;
 - 25 % pour les municipalités;
 - 19 % pour les ministères;
 - 16 % pour les dépenses des établissements de santé et de services sociaux;
 - 5 % pour les entreprises;
 - 7 % pour les autres bénéficiaires.
- Les dépenses de capital sont affectées suivant trois modes d'intervention privilégiés par le gouvernement : le remboursement du principal, les dépenses affectées en capital aux fonds spéciaux et les subventions pour des fins d'immobilisations.

Graphique 3.5 : DÉPENSES DE CAPITAL PRÉVUES EN 2003-2004 PAR BÉNÉFICIAIRES : 1 603 M\$



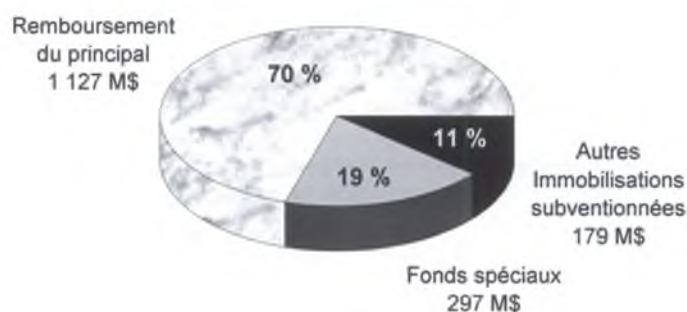
DÉPENSES AFFECTÉES EN CAPITAL AUX FONDS SPÉCIAUX

- ❑ Les dépenses affectées en capital aux fonds spéciaux représentent 19 % de l'ensemble des dépenses de capital en 2003-2004.
- ❑ Les sommes allouées pour les dépenses de capital des fonds spéciaux connaissent une augmentation de 79,9 M\$, passant de 217,5 M\$ en 2002-2003 à 297,4 M\$ en 2003-2004. Cette variation s'explique essentiellement par une augmentation de 66,5 M\$ des dépenses comptabilisées au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

LES DÉPENSES POUR LE REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL

- ❑ Les dépenses servant au remboursement du principal sur la dette subventionnée représentent 70 % de l'ensemble des dépenses de capital en 2003-2004.
- ❑ Elles passent de 1 048,9 M\$ en 2002-2003 à 1 127,1 M\$ en 2003-2004, soit une hausse de 78,2 M\$ qui s'explique principalement de la façon suivante :
 - Une hausse de 59,3 M\$, attribuable aux travaux de construction réalisés dans le cadre des plans d'investissements des établissements de santé et de services sociaux, des commissions scolaires, des cégeps et des universités;
 - Une hausse de 19,1 M\$ au portefeuille « Affaires municipales, Sport et Loisir » qui s'explique principalement par les programmes reliés aux infrastructures municipales et ceux concernant l'habitation.

Graphique 3.6 : DÉPENSES DE CAPITAL PRÉVUES EN 2003-2004, RÉPARTIES SELON LES MODES D'INTERVENTION : 1 603 M\$



LES AUTRES IMMOBILISATIONS SUBVENTIONNÉES

- Les subventions pour des fins d'immobilisations comptent pour 11 % de l'ensemble des dépenses de capital en 2003-2004.
- Elles passent de 356,4 M\$ en 2002-2003 à 178,1 M\$ en 2003-2004, en diminution de 178,3 M\$ qui s'explique principalement par la révision des programmes d'aide aux entreprises au portefeuille « Développement économique et régional ».

Tableau 3.5 : DÉPENSES DE CAPITAL PRÉVUES EN 2003-2004 PAR BÉNÉFICIAIRES

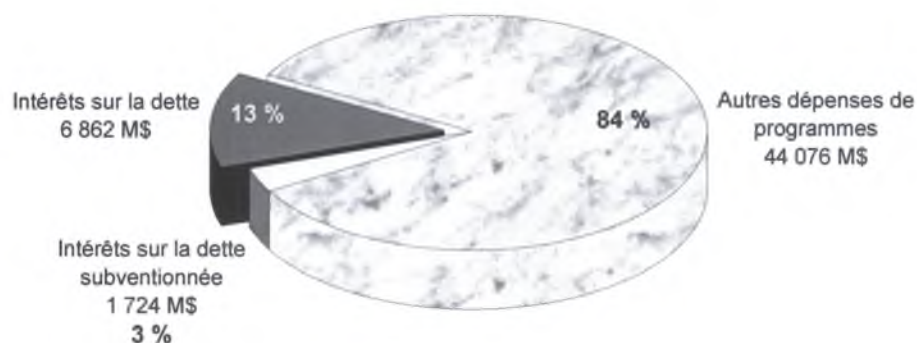
	Fonds spéciaux ¹	Immobilisations subventionnées		Total
		Remboursement du principal	Autres	
	M\$	M\$	M\$	M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX				
Établissements de santé et de services sociaux	-	240,5	18,3	258,8
Autres bénéficiaires	-	-	2,6	2,6
	-	240,5	20,9	261,4
ÉDUCATION				
Institutions d'enseignement	-	436,5	16,9	453,4
Autres bénéficiaires	-	-	2,6	2,6
	-	436,5	19,5	456,0
AUTRES				
Ministères	297,4	-	-	297,4
Aide aux entreprises	-	7,6	77,0	84,6
Aide aux municipalités	-	346,2	48,1	394,3
Autres bénéficiaires	-	96,3	12,6	108,9
	297,4	450,1	137,7	885,2
TOTAL	297,4	1 127,1	178,1	1 602,6
COMPARATIFS 2002-2003	217,5	1 048,9	356,4	1 622,8

¹ Incluant les dépenses de la catégorie « Capital » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

5. LES DÉPENSES D'INTÉRÊT

- ❑ Les dépenses d'intérêt assumées par le gouvernement s'élèvent à 8 586,0 M\$ pour l'exercice 2003-2004, comparativement à 8 243,0 M\$ pour l'exercice précédent.
- ❑ Elles représentent 16 % de l'ensemble des dépenses prévues en 2003-2004.
- ❑ Les dépenses d'intérêt assumées par le gouvernement se répartissent ainsi :
 - 13 %, soit 6 862,0 M\$, aux dépenses d'intérêt prévues sur la dette du Fonds consolidé du revenu;
 - 3 %, soit 1 724,0 M\$, aux dépenses affectées au service de la dette subventionnée.

Graphique 3.7 : PART DES DÉPENSES D'INTÉRÊT DANS LES DÉPENSES TOTALES EN 2003-2004 : 8 586 M\$



LES INTÉRÊTS SUR LA DETTE DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

- Les dépenses d'intérêt sur la dette du Fonds consolidé du revenu s'établissent à 6 862,0 M\$ en 2003-2004, comprenant les frais financiers attribuables à la dette directe qui s'élèvent à 4 177,0 M\$ et les frais financiers attribuables aux comptes des régimes de retraite qui s'établissent à 2 685,0 M\$.
- Les dépenses d'intérêt sur la dette du Fonds consolidé du revenu sont en hausse de 326,0 M\$ par rapport à l'exercice précédent :
 - Une augmentation du service de la dette directe de 289,0 M\$ s'expliquant principalement par la hausse des taux d'intérêt;
 - Une hausse des dépenses d'intérêt sur le compte des régimes de retraite de 37,0 M\$ en 2003-2004, attribuable à la hausse de l'obligation actuarielle moyenne.

LES INTÉRÊTS SUR LA DETTE SUBVENTIONNÉE

- Les intérêts sur la dette subventionnée s'élèvent à 1 724,0 M\$ pour l'exercice 2003-2004 comparativement à 1 707,0 M\$ en 2002-2003, en hausse de 17,0 M\$. Deux éléments principaux expliquent cette variation :
 - Une augmentation de 19,6 M\$ au portefeuille « Santé et Services sociaux », entre autres pour les investissements reliés à l'achat d'équipements médicaux;
 - Une augmentation de 5,9 M\$ au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille », pour couvrir les coûts d'intérêt encourus pour le développement de services de garde éducatifs et qui sont financés à même la dette subventionnée depuis 2002-2003.

- Les intérêts sur la dette subventionnée s'élèvent à 1 724,0 M\$ pour l'exercice 2003-2004. Ventilées suivant les bénéficiaires, les dépenses d'intérêt subventionnées se répartissent comme suit :
- 36 % pour les institutions d'enseignement, avec 621,7 M\$;
 - 24 % pour les municipalités, avec 411,0 M\$;
 - 19 % pour les établissements de la santé et des services sociaux, avec 325,9 M\$;
 - 12 % pour les ministères, avec 207,0 M\$;
 - Les autres bénéficiaires avec 158,4 M\$, pour 9 %.

Graphique 3.8 : DÉPENSES D'INTÉRÊT SUR LA DETTE SUBVENTIONNÉE PAR BÉNÉFICIAIRES : 1 724 M\$

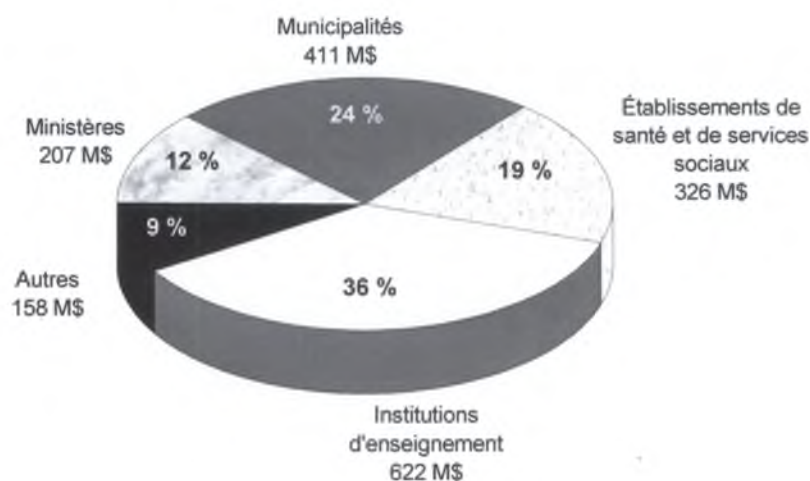


Tableau 3.6 : DÉPENSES D'INTÉRÊT PRÉVUES EN 2003-2004 PAR BÉNÉFICIAIRES

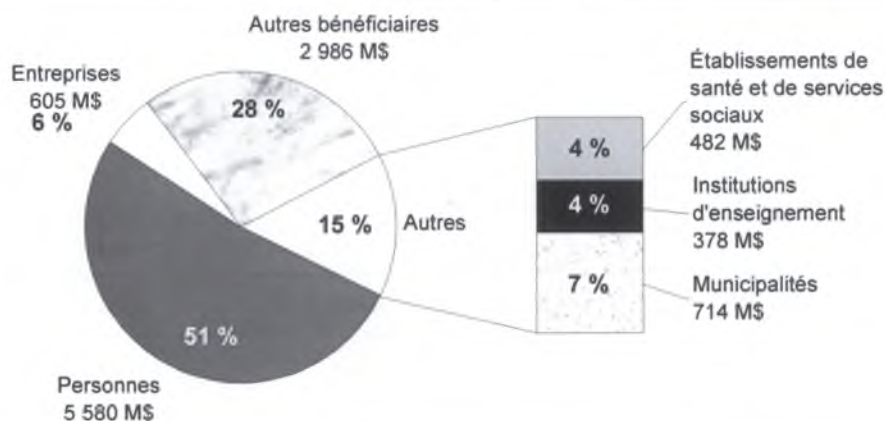
	Dette subventionnée et autres ¹	Dette gouvernementale	Total
	M\$	M\$	M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX			
Établissements de santé et de services sociaux	325,9	-	325,9
	325,9	-	325,9
ÉDUCATION			
Institutions d'enseignement	621,7	-	621,7
	621,7	-	621,7
AUTRES			
Ministères	207,0	-	207,0
Municipalités	411,0	-	411,0
Autres bénéficiaires	158,4	-	158,4
	776,4	-	776,4
DÉPENSES DE PROGRAMMES	1 724,0	-	1 724,0
SERVICE DE LA DETTE			
Dette directe	-	4 177,0	4 177,0
Compte des régimes de retraite	-	2 685,0	2 685,0
	-	6 862,0	6 862,0
TOTAL	1 724,0	6 862,0	8 586,0
COMPARATIFS 2002-2003	1 707,0	6 536,0	8 243,0

¹ Incluant les dépenses de la catégorie « intérêts » de la supercatégorie « Transfert » et de la supercatégorie « Affectation à un Fonds spécial ».

6. LES DÉPENSES DE SUPPORT

- Les dépenses de support regroupent des programmes de soutien et d'aide destinés principalement aux personnes, aux organismes à but non lucratif, aux entreprises et aux municipalités. Plus de la moitié des dépenses de support sont versées à des personnes.
- Les dépenses de support s'élèvent à 10 745,3 M\$ en 2003-2004 comparativement à 10 594,6 M\$ en 2002-2003. Les principales variations se retrouvent aux portefeuilles suivants :
 - Au portefeuille « Santé et Services sociaux », une hausse de 373,0 M\$ essentiellement reliée aux prévisions d'augmentation du coût des médicaments et aux coûts supplémentaires attribuables au système du sang;
 - Au portefeuille « Développement économique et régional », une diminution de 115,2 M\$ provenant principalement de la révision des mesures d'aide aux entreprises et de la fin du programme Branchement des familles sur internet;
 - Au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille », une diminution de 107,6 découlant notamment d'une baisse prévue du nombre de ménages à la sécurité du revenu en 2003-2004;
 - Au portefeuille « Conseil exécutif », une augmentation de 53,3 M\$ principalement attribuable aux nouvelles ententes avec la nation crie.

Graphique 3.9 : RÉPARTITION DES DÉPENSES DE SUPPORT 2003-2004 PAR BÉNÉFICIAIRES : 10 745 M\$



- Au portefeuille « Éducation », une diminution de 92,6 M\$ s'expliquant principalement par un changement aux modalités de déboursés du financement du transport scolaire;
- Au portefeuille « Affaires municipales, Sport et Loisir », une augmentation de 68,3 M\$, due principalement à l'injection des sommes prévues dans l'Entente financière et fiscale conclue avec le milieu municipal et à un redressement de l'enveloppe budgétaire accordée à la Société d'habitation du Québec.

Tableau 3.7 : DÉPENSES DE SUPPORT PRÉVUES EN 2003-2004

	Transfert M\$	Autres ¹ M\$	Total M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX			
Établissements de santé et de services sociaux	481,6	-	481,6
Aide aux personnes	1 597,4	-	1 597,4
Autres bénéficiaires	478,1	-	478,1
	2 557,1	-	2 557,1
ÉDUCATION			
Institutions d'enseignement	283,9	-	283,9
Aide aux personnes	296,6	-	296,6
Autres bénéficiaires	46,6	-	46,6
	627,1	-	627,1
EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE			
Institutions d'enseignement	-	94,5	94,5
Aide aux personnes	3 113,5	375,9	3 489,4
Autres bénéficiaires	1 323,6	321,0	1 644,6
	4 437,1	791,4	5 228,5
AUTRES			
Aide aux entreprises	557,6	47,1	604,7
Aide aux municipalités	713,4	0,6	714,0
Aide aux personnes	197,1	-	197,1
Autres bénéficiaires	751,6	65,2	816,8
	2 219,7	112,9	2 332,6
TOTAL	9 841,0	904,3	10 745,3
COMPARATIFS 2002-2003	9 700,7	893,9	10 594,6

¹ Incluant les dépenses de la catégorie « Support » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

7. LES DÉPENSES RELATIVES À LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES

- ❑ Les dépenses inhérentes à la variation de la provision pour créances douteuses ainsi qu'à la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement sont regroupées à la supercatégorie « Créances douteuses et autres ». Pour 2003-2004, elles s'élèvent à 223,9 M\$ comparativement à 354,5 M\$ pour l'exercice 2002-2003.
- ❑ En 2003-2004, les dépenses liées à la variation de la provision pour créances douteuses totalisent 175,6 M\$, en baisse de 85,8 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution résulte de la variation des provisions pour créances douteuses des ministères du Revenu et de l'Éducation.
- ❑ Les dépenses relatives à la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement sont en baisse de 44,8 M\$ et atteignent 48,3 M\$ en 2003-2004. Cette baisse se retrouve au portefeuille « Développement économique et régional ».

Tableau 3.8 : DÉPENSES RELATIVES AUX PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES EN 2003-2004

	Créances douteuses	Pertes sur interventions financières garanties	Total
	M\$	M\$	M\$
Développement économique et régional	1,4	47,3	48,7
Éducation	41,9	-	41,9
Emploi, Solidarité sociale et Famille	7,8	-	7,8
Revenu	117,2	-	117,2
Autres ministères	7,3	1,0	8,3
TOTAL	175,6	48,3	223,9
COMPARATIFS 2002-2003	261,4	93,1	354,5

ANNEXE 3.1

NATURE DES CATÉGORIES DE DÉPENSES CONSIDÉRÉES DANS CE CHAPITRE

RÉMUNÉRATION

- ❑ La rémunération englobe les salaires des professionnels de la santé et ceux des employés du réseau de la santé et des services sociaux, des réseaux de l'éducation ainsi que de la fonction publique, les contributions d'employeur au titre des régimes de retraite ainsi que celles versées aux différents régimes étatiques établis et aux régimes d'assurance collective.

FONCTIONNEMENT

- ❑ Les dépenses de fonctionnement et autres comprennent les dépenses de soutien et d'administration des ministères et organismes, incluant le Fonds de suppléance, celles du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que celles des réseaux de l'éducation. Sont incluses aussi les dépenses reliées à l'amortissement des immobilisations des ministères et organismes.

CAPITAL

- ❑ Les dépenses en capital incluent les immobilisations subventionnées et les sommes versées aux fonds spéciaux aux fins des engagements inhérents à leurs immobilisations. Le gouvernement subventionne, selon le cas, le coût des immobilisations des bénéficiaires ou le remboursement du principal inhérent aux emprunts contractés par ses partenaires.
- ❑ Les dépenses pour le remboursement du principal servent à assumer le financement de la quote-part gouvernementale sur les immobilisations subventionnées par le service de la dette. Ce mode d'intervention s'applique aux investissements réalisés par les commissions scolaires, les cégeps, les universités, les établissements de la santé et des services sociaux, par les municipalités, dans le cas du transport en commun et de l'assainissement des eaux, ainsi que par les institutions culturelles dans le cas des équipements culturels.
- ❑ Pour ces secteurs, les projets d'immobilisations achevés sont financés par emprunts à long terme. Le calendrier de remboursement peut, selon le cas, s'étendre sur une période de 25 ans. Pour assumer sa part, le gouvernement s'engage à effectuer, en tout ou en partie, le remboursement du principal.

INTÉRÊT

- ❑ Les dépenses d'intérêt comprennent les dépenses affectées au service de la dette subventionnée, prises en compte dans les dépenses de programmes, et les dépenses servant au paiement des intérêts sur la dette du gouvernement.

SUPPORT

- Les dépenses de support comprennent les diverses autres subventions destinées à fournir une aide financière sous différentes formes aux personnes, aux entreprises, aux organismes publics et parapublics et autres partenaires du gouvernement.
 - Au portefeuille « Santé et Services sociaux », les programmes d'assistance maladie et d'assurance médicaments administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec ainsi que l'aide aux ressources de type familial, l'aide aux organismes communautaires et les subventions d'appoint du réseau de la santé et des services sociaux;
 - Au portefeuille « Éducation », le programme d'aide au transport scolaire et le programme d'aide financière aux études;
 - Au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille », les mesures d'aide financière, les mesures d'aide à l'emploi, les programmes d'allocation pour enfants et le soutien aux centres de la petite enfance et autres services de garde.
- Dans les autres portefeuilles, elles comprennent des programmes tels que :
 - le programme d'aide au logement social et à l'amélioration de l'habitat géré par la Société d'habitation du Québec;
 - les programmes de compensations financières au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir;
 - les programmes de soutien financier aux agriculteurs et d'aide aux entreprises agro-alimentaires au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
 - les programmes d'aide aux municipalités pour le transport en commun au ministère des Transports;
 - le programme de soutien financier aux secteurs manufacturiers et commerciaux, le développement du commerce extérieur et le soutien financier au développement de la recherche et de l'innovation au ministère du Développement économique et régional.

ANNEXE 3.2

RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 PAR GRANDES CATÉGORIES (en millions \$)

	Rémunération	Fonctionnement	Capital	Intérêt	Support	Total
Affaires municipales, Sport et Loisir	74,2	22,6	304,6	397,7	781,7	1 580,8
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	165,1	59,3	11,6	-	396,8	632,8
Assemblée nationale	66,3	25,1	-	-	0,2	91,6
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	422,0	218,2	1,8	8,2	5,2	655,4
Conseil exécutif	33,3	55,0	2,2	2,2	109,6	202,3
Culture et Communications	150,8	81,4	46,6	48,9	170,2	497,9
Développement économique et régional	137,6	137,5	68,8	24,1	480,1	848,1
Éducation	8 671,5	1 108,9	456,1	621,7	627,1	11 485,3
Emploi, Solidarité sociale et Famille	374,8	182,1	51,2	9,0	5 228,4	5 845,5
Environnement	109,2	48,2	5,9	1,9	13,9	179,1
Finances	81,4	124,2	-	-	10,1	215,7
Justice	332,3	178,7	0,5	-	38,2	549,7
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	35,8	63,5	-	-	2,7	102,0
Relations avec les citoyens et Immigration	129,3	49,4	-	-	27,2	205,9
Relations internationales	54,2	28,7	0,9	0,4	24,3	108,5
Ressources naturelles, Faune et Parcs	196,1	157,0	4,9	11,0	93,8	462,8
Revenu	337,7	264,3	24,1	4,0	0,1	630,2
Santé et Services sociaux	13 474,7	2 496,1	261,3	325,9	2 557,1	19 115,1
Sécurité publique	513,7	264,0	4,6	0,2	49,7	832,2
Transports	291,2	449,6	357,5	268,8	128,7	1 495,8
Travail	40,7	22,4	-	-	0,2	63,3
Dépenses de programmes	25 691,9	6 036,2	1 602,6	1 724,0	10 745,3	45 800,0
Service de dette gouvernementale	-	-	-	6 862,0	-	6 862,0
Dépenses totales	25 691,9	6 036,2	1 602,6	8 586,0	10 745,3	52 662,0

ANNEXE 3.3 RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 PAR BÉNÉFICIAIRES (en millions \$)

	Ministères ¹	Établissements de santé et de services sociaux	Institutions d'enseignement	Personnes	Municipalités	Entreprises	Autres ²	Total
Affaires municipales, Sport et Loisirs	71,6	-	21,1	133,6	1 070,4	10,9	273,2	1 580,8
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	172,7	-	0,7	-	3,2	383,6	72,6	632,8
Assemblée nationale	91,4	-	-	0,1	-	-	0,1	91,6
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	624,8	1,5	23,9	-	-	3,5	1,7	655,4
Conseil exécutif	88,2	-	0,3	-	16,0	3,3	94,5	202,3
Culture et Communications	97,1	-	3,1	10,1	44,7	35,7	307,2	497,9
Développement économique et régional	192,2	59,1	86,3	25,3	4,3	199,0	281,9	848,1
Éducation	176,5	-	10 948,3	296,6	-	-	63,9	11 485,3
Emploi, Solidarité sociale et Famille	591,7	-	94,5	3 489,4	-	273,6	1 396,3	5 845,5
Environnement	157,4	-	-	-	11,0	-	10,7	179,1
Finances	189,2	-	-	-	-	-	26,5	215,7
Justice	373,1	-	-	91,3	-	-	85,3	549,7
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	99,3	-	-	-	-	-	2,7	102,0
Relations avec les citoyens et Immigration	178,7	-	-	14,2	0,3	-	12,6	205,9
Relations internationales	82,9	-	1,3	2,1	-	-	22,2	108,5
Ressources naturelles, Faune et Parcs	342,8	-	0,5	-	12,5	45,2	61,7	462,8
Revenu	630,1	-	-	-	-	-	0,1	630,2
Santé et Services sociaux	133,6	13 238,2	-	5 061,0	-	169,6	512,7	19 115,1
Sécurité publique	782,5	-	-	2,9	37,9	-	9,0	832,2
Transports	1 127,0	-	0,6	1,4	286,9	13,8	66,1	1 495,8
Travail	56,0	-	-	-	-	-	7,3	63,3
Dépenses de programmes	6 258,8	13 298,8	11 180,6	9 128,0	1 487,2	1 138,2	3 308,4	45 800,0

¹ Incluant les dépenses comptabilisées dans les fonds spéciaux.

² Incluant les organismes à but non lucratif et les entreprises et organismes d'État.

CHAPITRE 4

L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE EN BREF

- ❑ L'effectif utilisé du secteur de la fonction publique totalise 74 000 équivalents temps complet (ETC)¹ en 2002-2003, soit 17 % de l'ensemble de l'effectif des secteurs public et parapublic.
- ❑ En ce qui concerne les ministères et organismes budgétaires, l'enveloppe prévisionnelle 2003-2004 est de 851 ETC plus élevée que celle de 2002-2003.
- ❑ En ce qui concerne les entreprises du gouvernement et les autres organismes dont le personnel est assujéti à la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1), l'enveloppe d'effectif prévue en 2003-2004 est supérieure de 571 ETC à celle établie au moment du dépôt du Budget de dépenses 2002-2003.

¹ Un lexique est disponible à l'annexe 4.1

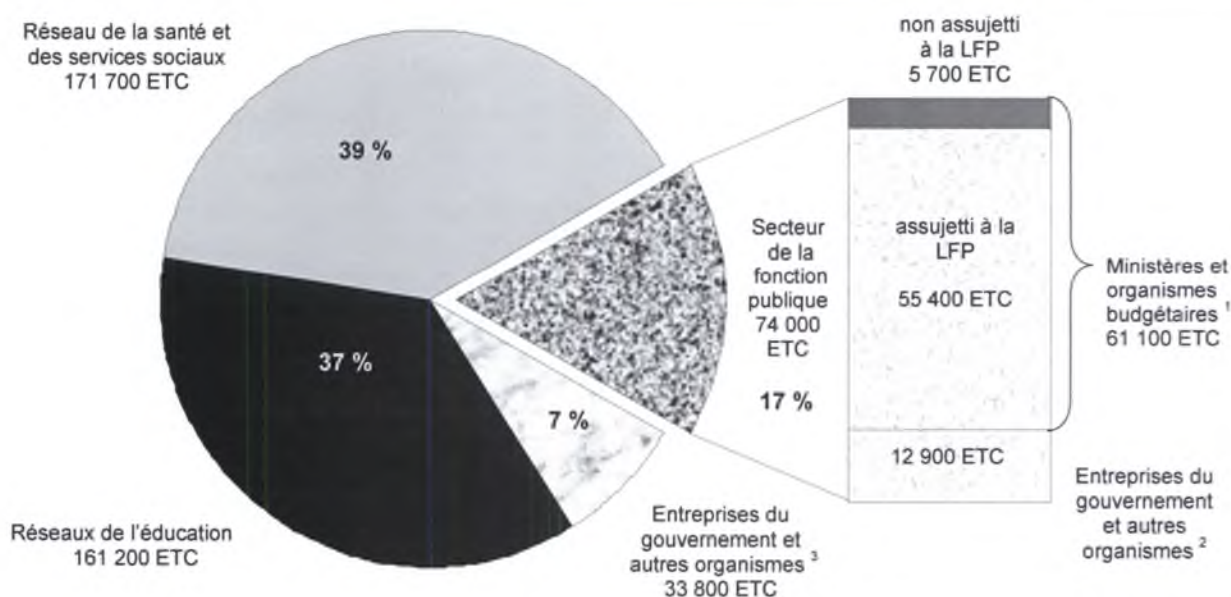
1. L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

- L'effectif du secteur de la fonction publique dont il est question dans ce chapitre comprend le personnel des ministères et organismes budgétaires ainsi que le personnel des entreprises du gouvernement et autres organismes assujetti à la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1).

Une définition de même que certaines modalités relatives à l'effectif du secteur de la fonction publique apparaissent à l'annexe 4.2.

- L'effectif du secteur de la fonction publique s'élevait à 74 000 ETC en 2002-2003, ce qui représentait 17 % de l'ensemble de l'effectif des secteurs public et parapublic.

Graphique 4.1 : RÉPARTITION DE L'EFFECTIF DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC EN 2002-2003 : 440 700 ETC



¹ L'effectif utilisé des ministères et organismes budgétaires inclut les fonds spéciaux et le Compte de gestion de la TPS.

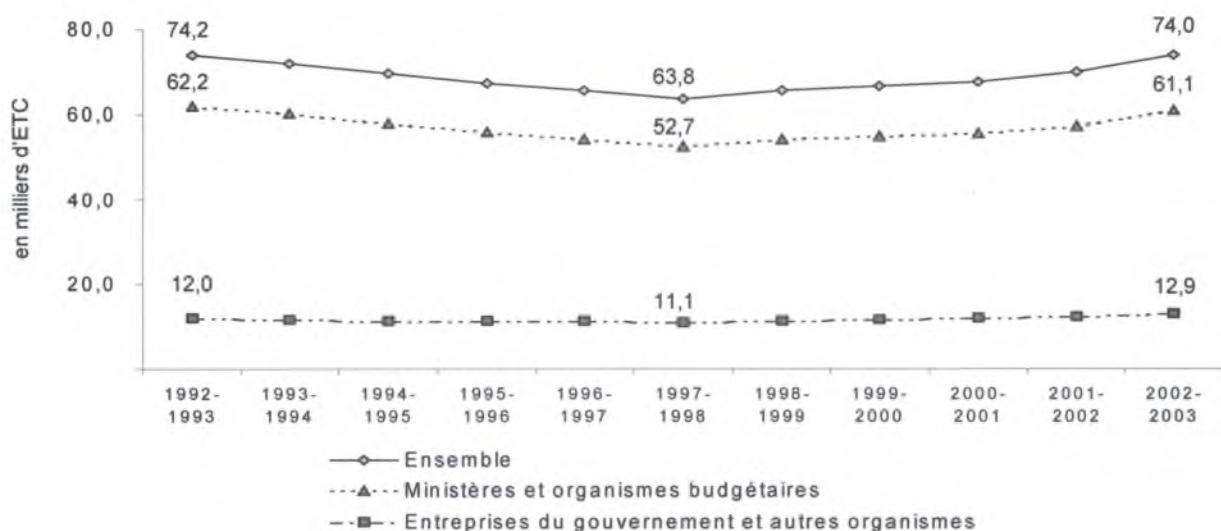
² Comprenant les entreprises du gouvernement, les organismes exerçant des activités de nature fiduciaire et les organismes consolidés dont le personnel est assujetti à la LFP.

³ Comprenant les entreprises du gouvernement, les organismes exerçant des activités de nature fiduciaire et les organismes consolidés dont le personnel n'est pas assujetti à la LFP.

2. L'ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

- L'effectif utilisé du secteur de la fonction publique est de 74 000 ETC en 2002-2003. Il est du même niveau que celui observé en 1992-1993, soit 74 200 ETC.
- Une baisse significative de l'effectif a été constatée au cours de la période comprise entre 1992-1993 et 1997-1998.
- La hausse observée à partir de 1998-1999 découle principalement de l'Entente Canada-Québec sur le développement de la main-d'œuvre, de l'intensification des activités reliées à la perception des revenus dus au gouvernement ainsi que du renforcement de la lutte contre le crime organisé et de la sécurité policière sur le réseau autoroutier.

Graphique 4.2 : ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF UTILISÉ DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE^{1,2}



¹ Ces données correspondent à l'effectif utilisé et sont présentées pour chacune des années sur la même base que celles de 2003-2004.

² Un tableau détaillé présenté à l'annexe 4.3 compare l'effectif utilisé au cours de la dernière décennie des ministères et organismes apparaissant au Budget de dépenses 2003-2004 par rapport à l'enveloppe d'effectif total prévue.

3. L'ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL DES MINISTÈRES ET ORGANISMES APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004

- L'enveloppe d'effectif total des ministères et organismes budgétaires prévue au début de l'exercice financier 2002-2003 a été relevée de 717 ETC en cours d'exercice. Les variations les plus importantes se retrouvent dans les portefeuilles suivants :
 - Au portefeuille « Sécurité publique », augmentation de 284 ETC, dont 279 ETC reliés au secteur correctionnel et à la gestion de la surveillance de l'ordonnance avec sursis;
 - Au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale », augmentation de 190 ETC, dont 128 ETC pour l'implantation du projet GIRES et 51 ETC pour le renouvellement de la fonction publique;
 - Au ministère de la Justice, augmentation de 107 ETC notamment pour la réalisation de ses opérations.
- L'enveloppe prévue pour 2003-2004 s'élève à 58 311 ETC, soit 134 ETC de plus que l'effectif comparatif 2002-2003. Cette augmentation se retrouve principalement dans les portefeuilles suivants :
 - Au portefeuille « Relations avec les citoyens et Immigration », augmentation de 108 ETC dont 62 ETC au Curateur public pour la mise en place de contrôles de gestion et 46 ETC au Fonds de l'état civil pour répondre à la demande accrue de services;
 - Au portefeuille « Revenu », augmentation de 99 ETC, dont 84 ETC au compte de gestion de la TPS à la suite d'un accroissement des activités.

Tableau 4.1 : VARIATION DE L'ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL DES MINISTÈRES ET ORGANISMES PRÉVUE AU BUDGET DE DÉPENSES ¹

	ETC
Effectif total prévu au Budget de dépenses 2002-2003	57 460
Plus : Ajustements en cours d'exercice	717
Effectif 2002-2003 apparaissant au Budget de dépenses 2003-2004	58 177 ²
Plus : Ajustements prévus pour 2003-2004	134
Effectif total prévu en 2003-2004	58 311

¹ La répartition par portefeuilles est présentée à l'annexe 4.4.

² L'écart avec l'effectif total utilisé (61 148 ETC) provient essentiellement de l'utilisation des marges de manœuvre décrites à l'annexe 4.2

4. L'ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL DES ENTREPRISES ET DES AUTRES ORGANISMES DONT LE PERSONNEL EST ASSUJETTI À LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE

- L'enveloppe d'effectif total des entreprises et des autres organismes a augmenté de 571 ETC depuis le début de l'année financière 2002-2003, passant de 12 133 ETC à 12 704 ETC.
- Cette croissance se retrouve essentiellement dans les organismes suivants :
 - À la Société d'assurance automobile du Québec, augmentation de 247 ETC pour le maintien et la préservation des services;
 - À la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, augmentation de 85 ETC pour répondre à la demande croissante de services;
 - À la Commission des relations du travail, transfert de 84 ETC en provenance du ministère du Travail et augmentation de 34 ETC, le tout dans le but de permettre la création de ce nouvel organisme;
 - À la Régie des rentes du Québec, augmentation de 32 ETC pour tenir compte de la fluctuation des services à livrer à ses clientèles et transfert de 15 ETC en provenance du portefeuille « Relations avec les citoyens et Immigration » résultant d'un transfert d'activités entre les deux organismes.

Tableau 4.2 : VARIATION DE L'ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL DES ENTREPRISES ET LES AUTRES ORGANISMES DONT LE PERSONNEL EST ASSUJETTI À LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE¹

	ETC
Effectif prévu des entreprises et organismes au moment du dépôt du Budget de dépenses 2002-2003	12 133
Plus : Ajustements	571
Enveloppe d'effectif prévu en 2003-2004 ²	12 704

¹ La répartition par organisme est illustrée à l'annexe 4.5.

² Cette donnée est une estimation.

ANNEXE 4.1

LEXIQUE

- ❑ **Effectif total utilisé** : nombre d'employés réguliers et occasionnels, exprimé en ETC, ayant réellement été rémunérés.
- ❑ **Enveloppe d'effectif régulier** : nombre maximum d'employés permanents ou temporaires pouvant avoir un lien d'emploi dans la fonction publique. Le Conseil du trésor fixe annuellement une enveloppe par ministères, par organismes et, le cas échéant, par fonds spéciaux.
- ❑ **Enveloppe d'effectif total** : nombre maximum d'employés permanents et occasionnels, exprimé en ETC, pouvant être rémunérés. Le Conseil du trésor fixe annuellement une enveloppe par ministères, par organismes et, le cas échéant, par fonds spéciaux.
- ❑ **Équivalent temps complet « ETC »** : L'ETC représente le ratio entre la prestation de travail d'un employé au cours de l'année par rapport à celle d'un employé ayant travaillé toute l'année à temps complet.

Par exemple, l'ETC d'une personne qui occupe un emploi à temps plein et qui a travaillé toute l'année équivaut à 1. Une personne qui travaille à temps partiel, à temps réduit ou une partie de l'année seulement aura un ETC variant entre 0 et 1. Finalement, une personne qui est absente en sans solde pour une année entière aura un ETC utilisé égal à zéro.

ANNEXE 4.2

DÉFINITION ET MODALITÉS TOUCHANT L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

DÉFINITION

- L'effectif du secteur de la fonction publique comprend :
 - Le personnel assujéti à la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F- 3.1.1) des ministères, des organismes et des entreprises du gouvernement;
 - Le personnel de certains organismes budgétaires non assujéti à la loi, tels que les policiers de la Sûreté du Québec, les juges, les substituts du Procureur général, le personnel de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le personnel du Conseil des services essentiels ainsi que le personnel du Protecteur du citoyen.
- Les étudiants et stagiaires sont exclus de cet effectif.

MODALITÉS

- Le Conseil du trésor approuve, en vertu de la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01), les enveloppes d'effectif pour la plupart des ministères, organismes, entreprises du gouvernement et fonds spéciaux, dont le personnel est assujéti à la *Loi sur la Fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1).
- En 2002-2003, de nouvelles modalités d'établissement du niveau d'effectif ont été adoptées par le Conseil du trésor. Ces modalités accordent des marges de manœuvre aux sous-ministres et dirigeants d'organismes :
 - L'effectif total d'un fonds spécial peut être dépassé sous réserve que la hausse d'effectif soit financée par une augmentation équivalente des revenus;
 - L'effectif total d'un ministère, d'un organisme ou d'une entreprise peut excéder d'au plus 3 % l'enveloppe d'effectif autorisée;
 - L'effectif régulier autorisé peut être excédé temporairement d'un maximum de 10 % du nombre de départs à la retraite anticipés jusqu'au 31 mars 2007.

ANNEXE 4.3

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF TOTAL DES MINISTÈRES ET ORGANISMES PRÉSENTÉS AU BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 ¹

	Effectif total prévu ²		Effectif total utilisé	
	ETC	Variation	ETC	Variation
1992-1993	65 108		62 164	
1993-1994	63 268	(1 840)	60 347	(1 817)
1994-1995	60 515	(2 753)	58 077	(2 270)
1995-1996	59 659	(856)	56 003	(2 074)
1996-1997	56 736	(2 923)	54 498	(1 505)
1997-1998	54 471	(2 265)	52 678	(1 820)
1998-1999	55 226	755	54 453	1 775
1999-2000	55 329	103	54 991	538
2000-2001	56 250	921	55 655	664
2001-2002 ⁴	57 233	983	57 465	1 810
2002-2003 ^{3, 4}	58 177	944	61 148	3 683

¹ Les données sont présentées sur la même base que celles de l'exercice financier 2003-2004.

² L'effectif total ne tient pas compte des ajouts d'effectif non récurrents accordés en cours d'exercice.

³ L'effectif total prévu correspond à l'effectif comparatif 2002-2003 apparaissant aux volumes I et II du Budget de dépenses 2003-2004.

⁴ L'écart entre l'effectif total utilisé et l'effectif total prévu provient essentiellement de l'utilisation des marges de manœuvre décrites à l'annexe 4.2 concernant les modalités d'établissement du niveau de l'effectif de la fonction publique.

ANNEXE 4.4

ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL EN 2002-2003 ET 2003-2004 POUR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 ¹

	Budget de dépenses 2002-2003 ²	Variations	Effectif comparatif 2002-2003 ²	Variations	Budget de dépenses 2003-2004
	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC
Assemblée nationale ³	592	(6)	586	-	586
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³	489	55	544	18	562
Affaires municipales, Sport et Loisir	835	17	852	-	852
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2 168	15	2 183	-	2 183
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 730	190	1 920	(47)	1 873
Conseil exécutif	435	(11)	424	-	424
Culture et Communications	1 033	-	1 033	-	1 033
Développement économique et régional	1 578	27	1 605	(15)	1 590
Éducation	1 395	50	1 445	-	1 445
Emploi, Solidarité sociale et Famille	6 948	-	6 948	-	6 948
Environnement	1 815	43	1 858	55	1 913
Finances	1 116	1	1 117	-	1 117
Justice	3 502	107	3 609	(5)	3 604
Relations avec les citoyens et Immigration	2 519	(15)	2 504	108	2 612
Relations internationales	587	1	588	-	588
Ressources naturelles, Faune et Parcs	4 595	13	4 608	(1)	4 607
Revenu	8 374	15	8 389	99	8 488
Santé et Services sociaux	991	15	1 006	10	1 016
Sécurité publique	9 513	284	9 797	(88)	9 709
Transports	6 391	-	6 391	-	6 391
Travail	854	(84)	770	-	770
TOTAL	57 460	717	58 177	134	58 311

¹ L'effectif comprend les fonds spéciaux et le Compte de gestion de la TPS du ministère du Revenu.

² Les données sont présentées sur la même base que celles de l'exercice financier 2003-2004.

³ L'information sur le budget de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière apparaît dans le volume I du Budget de dépenses 2003-2004.

ANNEXE 4.5

ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL EN 2002-2003 ET 2003-2004 POUR LES ENTREPRISES ET LES AUTRES ORGANISMES DONT LE PERSONNEL EST ASSUJETTI À LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE

	Au dépôt du Budget de dépenses 2002-2003 ²	Variations	Au dépôt du Budget de dépenses 2003-2004
	ETC	ETC	ETC
Affaires municipales, Sport et Loisir			
— Société d'habitation du Québec	372	-	372
Agriculture, Pêcheries et Alimentation			
— Financière agricole du Québec	630	10	640
Conseil du trésor et Administration gouvernementale			
— Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	400	85	485
Culture et Communications			
— Régie du cinéma	51	-	51
Éducation			
— Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	244	-	244
Emploi, Solidarité sociale et Famille			
— Régie des rentes du Québec	1 060	47	1 107
Finances			
— Institut de la statistique du Québec	234	3	237
Justice			
— Office des professions du Québec	41	-	41
— Tribunal administratif du Québec	275	-	275
Ressources naturelles, Faune et Parcs			
— Agence de l'efficacité énergétique	27	8	35
Santé et Services sociaux			
— Régie de l'assurance maladie du Québec	1 286	(5)	1 281
Transports			
— Société de l'assurance automobile du Québec	2 759	247	3 006
Travail			
— Commissaire de l'industrie de la construction	11	-	11
— Commission des lésions professionnelles	442	-	442
— Commission des normes du travail	482	58	540
— Commission des relations du travail	-	118	118
— Commission de la santé et de la sécurité du travail ¹	3 819	-	3 819
TOTAL	12 133	571	12 704

¹ L'enveloppe d'effectif prévue pour la CSST en 2003-2004 correspond à l'effectif utilisé en 2002-2003.

² Les données sont présentées sur la même base que celles de l'exercice financier 2003-2004.

CHAPITRE 5

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT ET LES RÉSULTATS DES ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES EN BREF

- Les dépenses du gouvernement pour l'année financière 2003-2004 s'établissent à 52 662,0 M\$, soit 45 800,0 M\$ pour les dépenses de programmes et 6 862,0 M\$ pour le service de la dette.
- La consolidation des organismes et des fonds spéciaux ajoute 2 287,0 M\$ à ces dépenses de sorte que les dépenses consolidées du gouvernement en 2003-2004 s'établissent à 54 949,0 M\$.
- Les résultats des organismes gouvernementaux et des fonds spéciaux ont, une fois considérés les ajustements de consolidation, une incidence de 144,0 M\$ sur les résultats financiers du gouvernement pour l'année financière 2003-2004.

1. LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT

- Les dépenses consolidées du gouvernement s'établissent à 54 949,0 M\$ pour l'année financière 2003-2004, comparativement à 52 706,0 M\$ en 2002-2003.
- Les dépenses consolidées du gouvernement comprennent, en plus des dépenses de programmes et du service de la dette, les dépenses encourues par les organismes gouvernementaux et les fonds spéciaux.
- La consolidation des organismes et des fonds spéciaux a ainsi pour effet d'ajouter 2 287,0 M\$ aux dépenses du gouvernement prévues en 2003-2004.
- Les dépenses des organismes et des fonds spéciaux sont ajoutées à celles du gouvernement, après élimination des opérations inter-entités et après harmonisation des conventions comptables lorsqu'il y a lieu.
- Les dépenses des organismes et fonds spéciaux représentent 4 % des dépenses consolidées du gouvernement.

Tableau 5.1 : DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT

	2003-2004 M\$	2002-2003 M\$
Dépenses de programmes	45 800,0	44 126,0
Service de la dette	6 862,0	6 586,0
Dépenses totales	52 662,0	50 662,0
Consolidation des organismes et fonds spéciaux	2 287,0	2 044,0
DÉPENSES CONSOLIDÉES	54 949,0	52 706,0

2. LES RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX EN 2003-2004

- ❑ Les revenus et dépenses des organismes et des fonds spéciaux sont respectivement prévus à 15 676,4 M\$ et 15 669,2 M\$ en 2003-2004, pour un résultat net de 7,2 M\$. Le surplus était de 129,0 M\$ en 2002-2003.
- ❑ Après consolidation, l'impact des résultats des organismes et des fonds spéciaux sur les résultats du gouvernement s'établit globalement à 144,0 M\$ en 2003-2004, comparativement à 270,0 M\$ pour 2002-2003.
- ❑ En ce qui concerne les fonds spéciaux, un résultat net de 22,7 M\$ est prévu pour 2003-2004, comparativement à 51,2 M\$ en 2002-2003. L'écart est en grande partie attribuable au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome qui passe d'un surplus de 20,4 M\$ à un déficit de 12,6 M\$. Le déficit est par ailleurs financé par l'utilisation des surplus accumulés du fonds.
- ❑ En ce qui concerne l'ensemble des organismes gouvernementaux, un déficit de 15,5 M\$ est prévu pour 2003-2004 comparativement à un surplus de 77,8 M\$ en 2002-2003. Ceci s'explique principalement par des résultats moindres en 2003-2004 prévus à la Commission des normes du travail, la Financière agricole du Québec et la Société immobilière du Québec.
- ❑ L'annexe 5.2 présente les changements survenus dans les organismes et fonds spéciaux et l'annexe 5.3 présente les résultats des organismes et des fonds spéciaux au brut.

Tableau 5.2 : IMPACT DE LA CONSOLIDATION DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES SUR LES RÉSULTATS DU GOUVERNEMENT

	2003-2004		2002-2003	
	Revenus M\$	Dépenses M\$	Résultat M\$	Résultat M\$
Fonds spéciaux	5 894,1	5 871,4	22,7	51,2
Organismes	9 782,3	9 797,8	(15,5)	77,8
Total avant consolidation	15 676,4	15 669,2	7,2	129,0
Ajustements de la consolidation ¹	(13 245,4)	(13 382,2)	136,8	141,0
IMPACT DE LA CONSOLIDATION	2 431,0	2 287,0	144,0	270,0

¹ Ces ajustements sont de deux ordres. Le premier consiste à éliminer les opérations conclues par ces entités entre elles ou avec les ministères ou organismes budgétaires. Ces éliminations sont nécessaires pour ne pas comptabiliser la même dépense en double. Le deuxième type d'ajustement résulte de l'harmonisation des conventions comptables des organismes et fonds spéciaux à celles du gouvernement.

ANNEXE 5.1

LE PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT

- La consolidation vise à regrouper toutes les opérations et les ressources financières dont le gouvernement est responsable. Ce regroupement permet de fournir un portrait financier global du gouvernement.
- Depuis la réforme comptable, le périmètre comptable du gouvernement englobe non seulement les ministères et les organismes dirigés par un ministre et dont le budget est financé par des crédits votés par l'Assemblée nationale, mais aussi l'ensemble des organismes, fonds spéciaux et entreprises qui appartiennent au gouvernement ou qui sont sous son contrôle.
- Deux méthodes de consolidation sont utilisées selon la nature des entités visées :
 - Une première méthode, la consolidation intégrale, consiste à additionner ligne à ligne les comptes des ministères, des organismes et des fonds spéciaux. Elle intègre donc aux états financiers du gouvernement leurs opérations financières telles les dépenses et la dette des organismes. Cette méthode s'applique aux entités apparaissant à l'annexe 5.3;
 - Une deuxième, la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, s'applique aux entreprises du gouvernement. Elle consiste à ajouter aux revenus du gouvernement les résultats nets de ces entreprises, c'est-à-dire leur surplus ou déficit. Cette méthode s'applique aux entités apparaissant à l'annexe 5.4.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION INTÉGRALE

- Parmi les entités consolidées ligne à ligne, il faut distinguer deux groupes : les organismes gouvernementaux et les fonds spéciaux.
 - Le gouvernement a créé différents types d'organismes pour la mise en œuvre de ses politiques et pour fournir certains services à la population. Bien qu'ils soient variés par leur taille ou leur statut, ces organismes, comme les régies, les commissions et les sociétés, ont pour trait commun une plus grande autonomie par rapport aux ministères. Les pouvoirs délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus en matière de finances et de fonctionnement. Ces organismes disposent de plus de latitude pour établir leurs systèmes et pratiques. Ils peuvent aussi recourir à des sources de financement extérieures au gouvernement.

Cependant, ils relèvent de l'autorité d'un ministre à qui ils doivent rendre compte de l'ensemble de leur gestion financière.

- Les fonds spéciaux, pour leur part, constituent des outils de gestion financière permettant, dans certaines situations, d'administrer les ressources allouées selon un mode de gestion différent de celui des ministères. Certains fonds produisent et fournissent des biens ou des services et tirent en tout ou en partie leur financement de la vente de ces biens et services.
- Les organismes et les fonds spéciaux dépendent des ministères pour leur financement. C'est pourquoi la budgétisation et la gestion des enveloppes ministérielles tiennent compte à la fois des organismes, des fonds spéciaux et du ministère d'un même portefeuille. Plus précisément, les enveloppes ministérielles se composent :
 - D'une part, de l'enveloppe de dépenses prévue au Volume II du Budget de dépenses portant sur les crédits des ministères et organismes;
 - D'autre part, du résultat net des organismes et des fonds spéciaux, c'est-à-dire l'écart entre leurs revenus et leurs dépenses.
- Il revient à chaque ministre de veiller à ce que les organismes consolidés sous sa responsabilité n'aient pas d'impact négatif sur les résultats financiers du gouvernement.

MÉTHODE DE COMPTABILISATION À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

- La consolidation des résultats des entreprises du gouvernement est considérée seulement dans les documents accompagnant le Discours sur le budget puisque les résultats des entreprises du gouvernement sont pris en compte dans l'équilibre budgétaire du gouvernement.
- Il importe de noter que les établissements de santé et de services sociaux, les institutions d'enseignement ainsi que les biens détenus par les organismes exerçant des activités de nature fiduciaire (annexe 5.5) ne sont pas inclus au périmètre comptable du gouvernement.

ANNEXE 5.2

CHANGEMENTS DANS LES ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX

- Cette section décrit les principaux changements survenus dans les organismes et les fonds spéciaux par rapport à l'exercice financier 2002-2003. Un signe (+) indique l'ajout d'un organisme ou d'un fonds spécial alors qu'un signe (-) signifie le retrait d'un organisme ou d'un fonds spécial.

AFFAIRES MUNICIPALES, SPORT ET LOISIR

- (+) La Société québécoise d'assainissement des eaux est ajoutée en provenance de l'ancien portefeuille « Industrie et Commerce ».
- (-) La Régie des installations olympiques et la Société du Palais des congrès de Montréal apparaissent maintenant au portefeuille « Développement économique et régional ».

CONSEIL EXÉCUTIF

- (-) La Commission de la capitale nationale du Québec apparaît dorénavant au portefeuille « Ressources naturelles, Faune et Parcs ».

CULTURE ET COMMUNICATIONS

Le Musée du Québec se nomme dorénavant le Musée national des beaux-arts du Québec.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

- (+) Les organismes et les fonds spéciaux apparaissant auparavant aux portefeuilles « Tourisme, Loisir et Sport », « Régions », « Recherche, Science et Technologie » et « Industrie et Commerce », à l'exception de la Société québécoise d'assainissement des eaux, ont été ajoutés au nouveau portefeuille « Développement économique et régional ».
- (+) La Régie des installations olympiques et la Société du Palais des congrès de Montréal auparavant au portefeuille « Affaires municipales et Métropole » ont été ajoutées au portefeuille « Développement économique et régional ».
- (+) La Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel et Investissement Québec auparavant au portefeuille « Finances » ont été transférés au portefeuille « Développement économique et régional ».

EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE

Le Fonds québécois d'initiatives sociales succède au Fonds de lutte à la pauvreté par la réinsertion au travail dont les opérations ont cessé le 31 mars 2003.

FAUNE ET PARCS

À compter de 2003-2004, ce portefeuille n'apparaît plus au Budget de dépenses.

- (-) La Fondation de la faune du Québec apparaît dorénavant au portefeuille « Ressources naturelles, Faune et Parcs ».

FINANCES

- (-) La Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel et Investissement Québec se retrouvent maintenant au portefeuille « Développement économique et régional ».

INDUSTRIE ET COMMERCE

À compter de 2003-2004, ce portefeuille n'apparaît plus au Budget de dépenses.

- (-) Les organismes qui apparaissaient au portefeuille « Industrie et Commerce » à l'exception de la Société québécoise d'assainissement des eaux font maintenant partie du portefeuille « Développement économique et régional ».
- (-) La Société québécoise d'assainissement des eaux est ajoutée au portefeuille « Affaires municipales, Sport et Loisir ».

RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

À compter de 2003-2004, ce portefeuille n'apparaît plus au Budget de dépenses.

- (-) Les organismes et les fonds spéciaux qui se trouvaient auparavant au portefeuille « Recherche, Science et Technologie » sont intégrés au portefeuille « Développement économique et régional ».

RÉGIONS

À compter de 2003-2004, ce portefeuille n'apparaît plus au Budget de dépenses.

- (-) Le Fonds de développement régional qui se trouvait auparavant au portefeuille « Régions » est maintenant au portefeuille « Développement économique et régional ».

RESSOURCES NATURELLES, FAUNE ET PARCS

- (+) La Commission de la capitale nationale du Québec auparavant rattachée au portefeuille « Conseil exécutif » est ajoutée au portefeuille « Ressources naturelles, Faune et Parcs ».
- (+) La Fondation de la faune du Québec auparavant au portefeuille « Faune et Parcs », se retrouve maintenant au portefeuille « Ressources naturelles, Faune et Parcs ».

TOURISME, LOISIR ET SPORT

À compter de 2003-2004, ce portefeuille n'apparaît plus au Budget de dépenses.

- (-) Le Fonds de partenariat touristique et la Société du Centre des congrès de Québec se retrouvent maintenant au nouveau portefeuille « Développement économique et régional ».

TRAVAIL

- (+) La Commission des relations du travail s'est ajoutée au portefeuille « Travail ».

ANNEXE 5.3

RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

	2003-2004			2002-2003
	Revenus M\$	Dépenses M\$	Résultat M\$	Résultat M\$
Affaires municipales, Sport et Loisir				
Société d'habitation du Québec	618,3	618,3	-	-
Société québécoise d'assainissement des eaux	203,5	203,5	-	(1,0)
	821,8	821,8	-	(1,0)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation				
Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec	0,2	0,2	-	0,1
Financière agricole du Québec	410,9	412,8	(1,9)	24,2
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers*	19,9	12,1	7,8	8,9
	431,1	425,1	6,0	33,1
Conseil du trésor et Administration gouvernementale				
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées	8,0	8,0	-	-
Fonds des services gouvernementaux	280,6	269,3	11,3	10,3
Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor	2,5	2,5	-	-
Fonds relatif à la tempête de verglas	25,8	25,8	-	-
Société immobilière du Québec	575,7	575,7	-	16,3
	892,5	881,2	11,3	26,6
Conseil exécutif				
Fonds Jeunesse Québec	14,9	14,9	-	13,9
	14,9	14,9	-	13,9
Culture et Communications				
Bibliothèque nationale du Québec	21,7	22,6	(0,9)	(0,4)
Commission de la reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	0,5	0,5	-	-
Conseil des arts et des lettres du Québec	70,5	70,5	-	(0,7)
Musée d'art contemporain de Montréal	9,4	9,4	-	-
Musée de la civilisation	26,4	26,8	(0,4)	(1,9)
Musée national des beaux-arts du Québec	15,6	16,4	(0,8)	0,3
Régie du cinéma	9,2	5,2	4,0	8,7
Société de développement des entreprises culturelles	47,2	47,2	-	(0,2)
Société de la Place des Arts de Montréal	28,4	28,7	(0,3)	0,3
Société de télédiffusion du Québec	80,7	80,7	-	(2,9)
Société du Grand Théâtre de Québec	7,2	7,2	-	0,6
	317,0	315,3	1,7	3,8

ANNEXE 5.3

RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

	2003-2004			2002-2003
	Revenus M\$	Dépenses M\$	Résultat M\$	Résultat M\$
Développement économique et régional				
Centre de recherche industrielle du Québec	36,0	36,0	-	(1,1)
Fonds de développement régional	44,4	44,4	-	-
Fonds de la recherche en santé du Québec*	87,8	87,8	-	-
Fonds de partenariat touristique	110,3	115,3	(5,0)	5,1
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies*	44,4	44,8	(0,4)	(0,9)
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture*	49,6	49,6	-	(0,4)
Investissement Québec	419,9	409,4	10,5	21,3
Régie des installations olympiques**	36,6	42,5	(5,9)	0,6
Sidbec	0,3	0,3	-	-
Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel	4,5	4,9	(0,5)	(1,3)
Société du Centre des congrès de Québec	19,3	19,1	0,3	0,4
Société du Palais des congrès de Montréal	53,2	61,5	(8,3)	0,1
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	5,0	5,7	(0,7)	(0,8)
	911,4	921,5	(10,0)	23,0
Éducation				
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	22,3	22,3	-	0,2
	22,3	22,3	-	0,2
Emploi, Solidarité sociale et Famille				
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	36,0	48,6	(12,6)	20,4
Fonds de développement du marché du travail	979,1	970,7	8,4	15,3
Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	-	-	-	(66,7)
Fonds des technologies de l'information du ministère de la Solidarité sociale	45,2	45,2	-	-
Fonds québécois d'initiatives sociales	47,8	47,8	-	-
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	20,3	20,3	-	0,3
	1 128,3	1 132,5	(4,2)	(30,7)
Environnement				
Société québécoise de récupération et de recyclage	30,4	27,1	3,3	3,0
	30,4	27,1	3,3	3,0
Finances				
Bureau des services financiers	10,5	10,6	(0,1)	0,2
Commission des valeurs mobilières du Québec	29,0	38,1	(9,1)	5,5
Fonds de financement	351,3	335,3	16,0	26,8
Fonds de l'industrie des courses de chevaux	14,9	14,9	-	-
Fonds du Centre financier de Montréal	1,9	2,0	(0,1)	0,4
Fonds spécial olympique	86,5	86,5	-	(14,9)
Institut de la statistique du Québec	23,1	22,9	0,2	0,9
	517,2	510,3	7,0	18,8

ANNEXE 5.3

RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

	2003-2004			2002-2003
	Revenus M\$	Dépenses M\$	Résultat M\$	Résultat M\$
Justice				
Commission des services juridiques	116,1	116,1	-	(9,5)
Fonds d'aide aux recours collectifs*	1,2	1,5	(0,2)	(0,1)
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	4,8	5,9	(1,1)	1,0
Fonds des registres	29,2	27,5	1,7	4,6
Office des professions du Québec	6,5	6,0	0,5	(0,4)
Société québécoise d'information juridique	11,5	10,9	0,6	0,8
Tribunal administratif du Québec	28,0	28,0	-	(0,2)
	197,4	195,9	1,5	(3,8)
Relations avec les citoyens et Immigration				
Fonds de l'état civil	16,5	16,5	-	2,7
Fonds de l'information gouvernementale	45,1	45,1	-	-
	61,6	61,6	-	2,7
Relations Internationales				
Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger	10,2	10,2	-	-
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	2,4	2,4	-	(0,1)
	12,6	12,6	-	(0,1)
Ressources naturelles, Faune et Parcs				
Agence de l'efficacité énergétique	7,2	7,8	(0,7)	-
Commission de la capitale nationale du Québec	19,8	19,8	-	(1,1)
Fondation de la faune du Québec	4,0	4,1	(0,1)	-
Fonds d'information foncière	89,7	81,5	8,2	33,1
Fonds d'information géographique	2,5	2,7	(0,1)	0,2
Fonds forestier	251,6	253,4	(1,9)	(4,3)
Régie de l'énergie	8,6	9,0	(0,4)	0,9
Société nationale de l'amiante	0,2	0,5	(0,3)	-
	383,5	378,8	4,7	28,8
Revenu				
Fonds de perception	75,5	77,8	(2,2)	3,8
Fonds des pensions alimentaires***	45,1	45,1	-	-
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu	36,2	36,2	-	-
	156,8	159,1	(2,2)	3,8
Santé et Services sociaux				
Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal métropolitain	80,1	80,1	-	(0,7)
Fonds de l'assurance médicaments	2 204,4	2 204,4	-	-
Héma-Québec	288,4	288,4	-	7,1
Institut national de santé publique du Québec	24,1	24,1	-	-
Régie de l'assurance maladie du Québec	5 732,9	5 732,9	-	-
	8 329,9	8 329,9	-	6,4

ANNEXE 5.3

RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

	2003-2004			2002-2003
	Revenus M\$	Dépenses M\$	Résultat M\$	Résultat M\$
Sécurité publique				
École nationale de police du Québec	17,3	17,4	(0,2)	-
École nationale des pompiers du Québec	1,2	1,2	-	0,2
Fonds des services de police	373,1	373,1	-	-
	391,5	391,7	(0,2)	0,2
Transports				
Agence métropolitaine de transport**	214,1	214,1	-	(1,7)
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	525,5	525,5	-	-
Fonds de gestion de l'équipement roulant	67,3	67,3	-	(0,3)
Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun	63,8	63,8	-	-
Fonds pour la vente de biens et services du MTQ	4,6	4,6	-	-
Société des traversiers du Québec	62,7	63,3	(0,6)	(0,8)
	938,0	938,6	(0,6)	(2,8)
Travail				
Commissaire de l'industrie de la construction	1,2	1,3	-	(0,1)
Commission des lésions professionnelles	51,6	52,0	(0,4)	(3,9)
Commission des normes du travail	51,5	62,1	(10,6)	7,0
Commission des relations du travail	13,8	13,8	-	(0,1)
	118,1	129,1	(11,0)	2,9
Total	15 676,4	15 669,2	7,2	129,0
Ajustement de consolidation	(13 245,4)	(13 382,2)	136,8	141,0
Impact de la consolidation	2 431,0	2 287,0	144,0	270,0

* Ce fonds doit être considéré comme un organisme et non un fonds spécial.

** Les données prévisionnelles correspondent au fonds d'exploitation de l'organisme.

*** Cet organisme effectue aussi des activités de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Note 1 : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque organisme et fonds spécial peut ne pas correspondre au total.

Note 2 : Les résultats des organismes gouvernementaux et des fonds spéciaux sont présentés au brut, c'est-à-dire avant d'avoir effectué les ajustements de consolidation.

ANNEXE 5.4

ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT

Corporation d'hébergement du Québec

Financement - Québec

Fonds d'indemnisation du courtage immobilier

Hydro-Québec ¹

Immobilière SHQ

Loto-Québec

Régie de l'assurance-dépôt du Québec

Société de développement de la Baie James (SDBJ)

Société de l'assurance automobile du Québec

Société des alcools du Québec

Société des établissements de plein air du Québec

Société générale de financement du Québec

Société Innovatech du Grand Montréal

Société Innovatech du sud du Québec

Société Innovatech Québec et Chaudière – Appalaches

Société Innovatech Régions ressources

¹ Cet organisme effectue aussi des activités de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du gouvernement

ANNEXE 5.5

ORGANISMES ET FONDS EXERÇANT DES ACTIVITÉS DE NATURE FIDUCIAIRE

Caisse de dépôt et placement du Québec

Comité Centraide - secteur public

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

Commission de la construction du Québec

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Curateur public (organisme budgétaire exerçant des activités de nature fiduciaire)

Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées

Fonds d'assurance récolte

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds de contrat à terme

Fonds des cautionnements des agents de voyages

Fonds des pensions alimentaires (partie fiduciaire)

Fonds d'indemnisation des services financiers

Fonds du régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes

Fonds en fidéicomis

Fonds national de la formation de la main-d'oeuvre

Hydro-Québec - Caisse de retraite

Régie des rentes du Québec

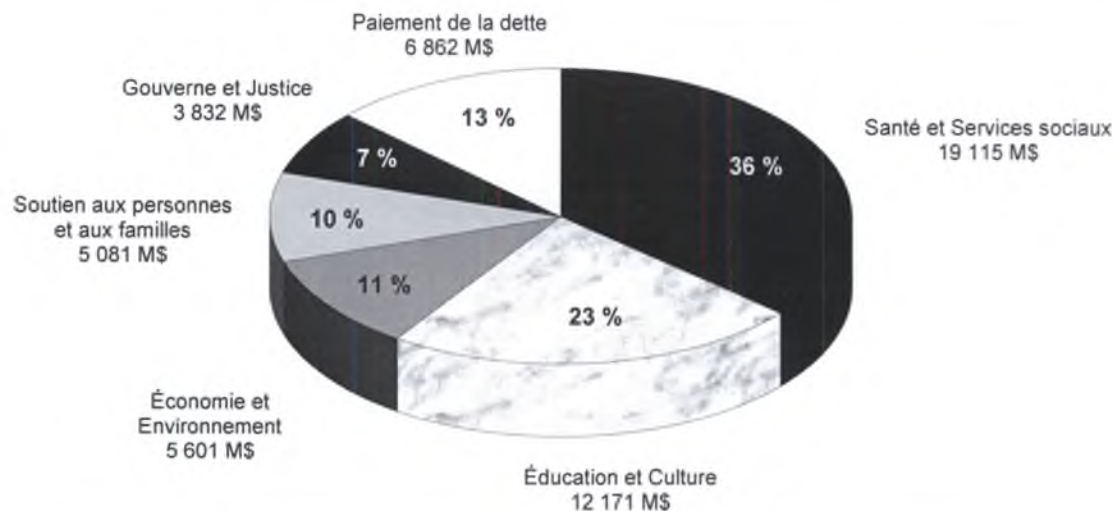
APPENDICE A

LE BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 PAR MISSIONS

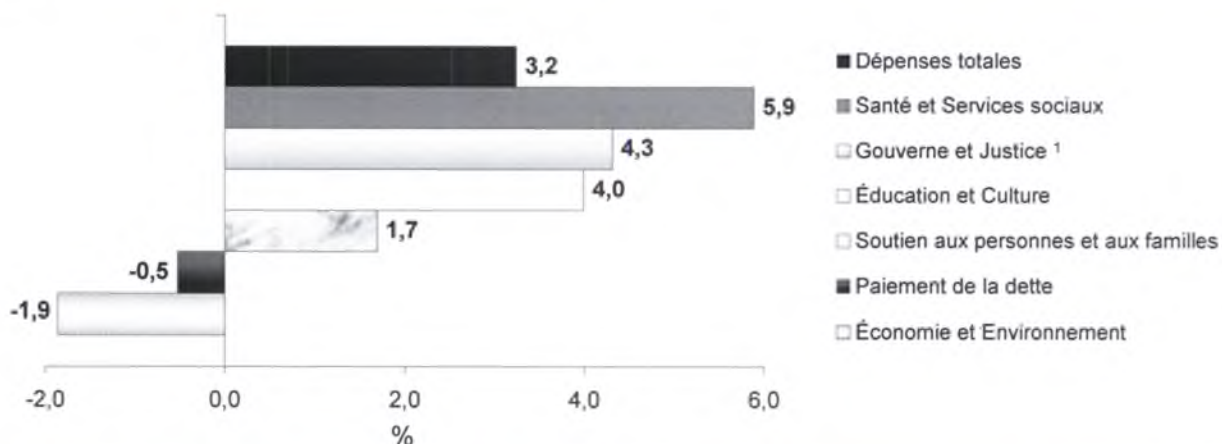
LE BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 PAR MISSIONS

- ❑ Les programmes apparaissant au Budget de dépenses 2003-2004 sont regroupés selon six missions correspondant aux grandes fonctions de l'État. Les missions sont composées de 21 portefeuilles et 77 programmes.
- ❑ Bien que la structure de certains portefeuilles et certains programmes ait changé en 2003-2004, la structure des missions demeure la même que celle de 2002-2003.
- ❑ Les données sur les missions n'incluent pas les dépenses des fonds spéciaux ni celles des organismes du gouvernement dont le budget n'est pas voté par l'Assemblée nationale.

RÉPARTITION PAR MISSIONS DU BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004



CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE PAR MISSIONS DU BUDGET DE DÉPENSES, 2000-2001 À 2003-2004



¹ Le fonds de suppléance a été retiré de la mission "Gouverne et Justice" afin de tenir compte du fait qu'il sera réparti vers d'autres missions en cours d'année.

DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET MISSIONS 2003-2004

Portefeuilles	Missions						Total
	Santé et Services sociaux	Éducation et Culture	Économie et Environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et Justice	Paie ment de la dette	
(000 000 \$)							
Affaires municipales, Sport et Loisir	-	74,6	938,8	-	567,4	-	1 580,8
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	-	-	632,8	-	-	-	632,8
Assemblée nationale	-	-	-	-	91,6	-	91,6
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	-	-	-	-	655,4	-	655,4
Conseil exécutif	-	-	-	-	202,3	-	202,3
Culture et Communications	-	497,9	-	-	-	-	497,9
Développement économique et régional	-	-	848,1	-	-	-	848,1
Éducation	-	11 485,3	-	-	-	-	11 485,3
Emploi, Solidarité sociale et Famille	-	-	935,3	4 910,2	-	-	5 845,5
Environnement	-	-	179,1	-	-	-	179,1
Finances	-	-	-	-	215,7	6 862,0	7 077,7
Justice	-	-	-	170,3	379,3	-	549,7
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	-	-	-	-	102,0	-	102,0
Relations avec les citoyens et Immigration	-	113,6	-	-	92,3	-	205,9
Relations internationales	-	-	108,5	-	-	-	108,5
Ressources naturelles, Faune et Parcs	-	-	462,7	-	-	-	462,7
Revenu	-	-	-	-	630,2	-	630,2
Santé et Services sociaux	19 115,1	-	-	-	-	-	19 115,1
Sécurité publique	-	-	-	-	832,2	-	832,2
Transports	-	-	1 495,8	-	-	-	1 495,8
Travail	-	-	-	-	63,3	-	63,3
Total des missions	19 115,1	12 171,4	5 601,2	5 080,6	3 831,8	6 862,0	52 662,0

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque portefeuille peut ne pas correspondre au total.

MISSION : SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2003-2004	Budget de dépenses 2002-2003	Dépense probable 2002-2003	Dépenses 2001-2002	Dépenses 2000-2001
(000 000 \$)					
Santé et Services sociaux					
Fonctions nationales	251,6	227,1	228,3	213,1	215,1
Fonctions régionales	13 921,6	13 021,6	13 032,3	12 636,1	11 895,8
Office des personnes handicapées du Québec	47,0	46,0	55,8	51,6	50,9
Régie de l'assurance maladie du Québec	4 894,9	4 511,3	4 511,3	4 295,0	3 938,9
Total de la mission	19 115,1	17 806,0	17 827,7	17 195,8	16 100,7

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2002-2003 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le budget 2003-2004.

MISSION : ÉDUCATION ET CULTURE

DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2003-2004	Budget de dépenses 2002-2003	Dépense probable 2002-2003	Dépenses 2001-2002	Dépenses 2000-2001
(000 000 \$)					
Affaires municipales, Sport et Loisir					
Développement du sport et du loisir	74,6	67,5	67,7	73,1	63,1
Culture et Communications					
Charte de la langue française	22,8	23,9	24,4	22,9	23,2
Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	74,4	74,7	74,2	75,0	68,5
Régie du cinéma	-	-	-	-	2,5
Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	400,8	395,3	393,1	385,9	436,2
Éducation					
Administration et consultation	121,7	118,6	116,0	117,1	111,9
Aide financière aux études	354,4	355,4	279,6	292,3	300,5
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	6 866,6	6 720,0	6 743,7	6 478,8	6 131,3
Enseignement supérieur	3 478,1	3 371,8	3 321,2	3 078,1	3 049,2
Formation en tourisme et hôtellerie	17,1	17,4	15,4	15,9	17,4
Régimes de retraite	647,5	611,8	611,8	566,5	519,8
Relations avec les citoyens et Immigration					
Immigration, intégration et régionalisation	113,6	119,5	125,7	124,9	98,5
Total de la mission	12 171,4	11 875,9	11 772,9	11 230,5	10 822,1

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2002-2003 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le budget 2003-2004.

MISSION : ÉCONOMIE ET ENVIRONNEMENT

DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2003-2004	Budget de dépenses 2002-2003	Dépense probable 2002-2003	Dépenses 2001-2002	Dépenses 2000-2001
(000 000 \$)					
Affaires municipales, Sport et Loisir					
Habitation	298,7	254,5	254,5	249,2	319,0
Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	578,0	608,3	573,0	595,5	395,9
Promotion et développement de la Métropole	62,2	66,4	73,5	83,2	97,5
Agriculture, Pêcheries et Alimentation					
Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	315,8	326,7	323,9	334,6	340,6
Organismes d'État	317,0	317,3	317,3	316,7	373,3
Développement économique et régional					
Développement économique et régional	441,6	726,6	637,0	640,4	675,7
Direction du Ministère	41,7	44,8	43,5	42,7	39,1
Promotion et développement du tourisme	126,6	111,2	143,9	109,2	147,6
Recherche, Science et Technologie	238,3	239,0	240,2	211,7	230,2
Emploi, Solidarité sociale et Famille					
Mesures d'aide à l'emploi	935,3	962,3	970,6	964,0	976,8
Environnement					
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5,6	4,5	6,4	4,8	4,9
Protection de l'environnement	173,5	172,9	170,9	175,0	153,7
Relations internationales					
Affaires internationales	108,5	109,0	110,5	111,0	103,9
Ressources naturelles, Faune et Parcs					
Connaissance et gestion du territoire	25,2	25,9	25,6	28,3	29,2
Développement énergétique	37,8	45,3	46,5	45,2	51,8
Direction du Ministère et développement de la Capitale-Nationale	81,3	82,0	78,8	76,7	91,0
Gestion et développement de la ressource minérale	34,6	35,3	41,6	48,8	47,5
Parcs, Patrimoines faunique et forestier	283,8	289,5	314,2	301,8	341,3
Transports					
Administration et services corporatifs	91,9	95,1	93,7	85,8	79,8
Infrastructures de transport	1 064,1	1 035,4	1 048,5	971,0	1 106,4
Systèmes de transport	339,8	298,6	284,7	355,4	320,5
Total de la mission	5 601,2	5 850,8	5 798,9	5 751,0	5 925,6

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2002-2003 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le budget 2003-2004.

MISSION : SOUTIEN AUX PERSONNES ET AUX FAMILLES

DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2003-2004	Budget de dépenses 2002-2003	Dépense probable 2002-2003	Dépenses 2001-2002	Dépenses 2000-2001
(000 000 \$)					
Emploi, Solidarité sociale et Famille*					
Mesures d'aide à la famille et à l'enfance	1 939,7	1 836,3	1 801,4	1 699,8	1 571,3
Mesures d'aide financière	2 738,5	2 947,5	2 980,0	2 878,2	2 903,1
Soutien à la gestion	232,1	232,3	199,8	224,0	207,8
Justice					
Aide aux justiciables	170,3	155,6	177,9	168,2	149,0
Total de la mission	5 080,6	5 171,7	5 159,1	4 970,2	4 831,2

* Un redressement a été effectué afin de présenter la dépense probable 2002-2003 et les dépenses des années antérieures sur la même base qu'en 2003-2004. Ce redressement entraîne, pour 2002-2003, une hausse de 8,9 M\$ au portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine » vu que la politique familiale a pour effet de remplacer graduellement certaines mesures auparavant comptabilisées en déduction des revenus.

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2002-2003 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le budget 2003-2004.

MISSION : GOUVERNE ET JUSTICE

DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2003-2004	Budget de dépenses 2002-2003	Dépense probable 2002-2003	Dépenses 2001-2002	Dépenses 2000-2001
(000 000 \$)					
Assemblée nationale					
Secrétariat général adjoint aux affaires administratives	33,6	32,7	32,7	30,7	26,6
Secrétariat général et Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et institutionnelles	16,6	15,8	15,8	14,6	12,5
Services statutaires de soutien aux parlementaires	41,4	43,2	43,2	42,8	40,9
Personnes désignées par l'Assemblée nationale					
Administration du système électoral	72,3	37,9	37,9	27,2	19,7
Le Commissaire au lobbying	2,5	1,4	0,9	-	-
Le Protecteur du citoyen	8,0	7,9	7,6	7,1	7,2
Le Vérificateur général	19,3	18,5	17,2	15,6	14,9
Affaires municipales, Sport et Loisir					
Administration générale	46,3	46,7	45,2	43,7	41,0
Commission municipale du Québec	3,4	3,1	3,3	3,1	2,4
Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	503,1	478,2	555,5	568,0	458,6
Régie du logement	14,6	13,9	14,9	13,7	13,7
Conseil du trésor et Administration gouvernementale					
Commission de la fonction publique	2,8	2,8	2,6	2,3	2,1
Fonctions gouvernementales	95,6	112,5	96,8	101,5	113,5
Fonds de suppléance	195,3	0,1	-	-	-
Régimes de retraite et d'assurances	294,8	291,1	289,7	311,9	269,9
Secrétariat du Conseil du trésor	67,0	71,1	61,1	55,7	60,1
Conseil exécutif					
Affaires autochtones	106,7	58,5	51,6	18,9	16,0
Affaires intergouvernementales canadiennes	10,5	11,3	11,7	10,5	9,0
Cabinet du lieutenant-gouverneur	0,9	1,2	1,1	1,1	0,9
Jeunesse	12,5	8,9	9,4	8,8	7,4
Réforme des institutions démocratiques	1,7	1,6	3,6	-	-
Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	70,0	72,7	37,8	33,4	27,6
Finances					
Direction du ministère	70,4	67,7	63,3	59,6	56,8
Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	145,3	143,7	83,3	58,6	58,2
Justice					
Activité judiciaire	69,3	67,6	68,5	65,3	61,8
Administration de la justice	299,6	283,8	286,0	265,8	247,5
Justice administrative	10,5	9,6	9,5	9,7	9,8

MISSION : GOUVERNE ET JUSTICE (SUITE)

DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2003-2004	Budget de dépenses 2002-2003	Dépense probable 2002-2003	Dépenses 2001-2002	Dépenses 2000-2001
(000 000 \$)					
Relations avec les citoyens et Immigration					
Condition féminine	7,1	7,3	7,3	7,0	7,0
Conseil et organismes de protection relevant du ministre	25,8	26,3	27,1	25,7	24,0
Curateur public	36,8	36,7	39,9	36,9	34,6
Relations avec les citoyens et gestion de l'identité	22,6	25,0	46,3	25,2	21,5
Revenu					
Administration fiscale	630,2	658,9	655,2	612,9	715,5
Sécurité publique					
Organismes relevant du ministre	25,2	25,0	28,3	27,2	26,5
Sécurité, prévention et gestion interne	412,5	376,0	408,3	384,5	362,0
Sûreté du Québec	394,5	393,9	434,9	388,3	355,8
Travail					
Travail	63,3	62,6	69,8	87,7	78,7
Total de la mission	3 831,8	3 515,4	3 567,4	3 364,9	3 203,7

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2002-2003 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le budget 2003-2004.

MISSION : PAIEMENT DE LA DETTE

DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2003-2004	Budget de dépenses 2002-2003	Dépense probable 2002-2003	Dépenses 2001-2002	Dépenses 2000-2001
(000 000 \$)					
Finances					
Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	6 862,0	6 536,0	6 536,0	6 686,5	6 971,6
Total de la mission	6 862,0	6 536,0	6 536,0	6 686,5	6 971,6
Total des missions	52 662,0	50 662,0	50 662,0	49 198,9	47 854,9

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2002-2003 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le budget 2003-2004.

APPENDICE B
INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES

B.1

ÉVOLUTION SUR 15 ANS DE CERTAINS INDICATEURS PROPRES AU QUÉBEC

	Population ¹	Taux de croissance du PIB ²	Taux d'inflation au Canada ³	Dépenses de programmes en % du PIB	Dépenses de programmes par habitant	
	en milliers	%	%	%	\$	variation en %
1989-1990	6 930	5,4	5,0	19,7	4 223	3,0
1990-1991	7 004	3,3	4,8	21,0	4 589	8,7
1991-1992	7 065	1,2	5,6	22,4	4 913	7,1
1992-1993	7 113	2,1	1,5	22,9	5 100	3,8
1993-1994	7 165	2,4	1,9	22,4	5 062	(0,7)
1994-1995	7 207	5,1	0,2	21,7	5 131	1,4
1995-1996	7 241	4,0	2,2	20,7	5 079	(1,0)
1996-1997	7 274	1,8	1,6	19,6	4 857	(4,4)
1997-1998	7 303	4,4	1,6	18,9	4 872	0,3
1998-1999	7 324	4,2	0,9	18,8 ⁴	5 194	6,6
1999-2000	7 351	7,1	1,7	18,4	5 269	1,4
2000-2001	7 382	6,7	2,7	18,2	5 538	5,1
2001-2002	7 418	2,4	2,6	18,5	5 731	3,5
2002-2003 ^P	7 455	5,8	2,2	18,2	5 919	3,3
2003-2004 ^P	7 485	5,2	3,0	17,9	6 119	3,4

Source : Secrétariat du Conseil du trésor pour les données sur les dépenses de programmes, Statistique Canada et ministère des Finances pour les données économiques.

¹ Population au 1^{er} juillet de l'année financière considérée.

² Le PIB est calculé sur une base nominale en prenant la moyenne annuelle pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

³ Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

⁴ Taux corrigé pour exclure l'impact des dépenses extraordinaires effectuées en 1998-1999 afin de mettre en œuvre le plan de restructuration financière et de consolidation des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, pour un montant de 1 007,0 M\$, et pour améliorer la situation financière des universités, pour un montant de 170,0 M\$. Ces montants inclus, le taux aurait été de 19,4 %.

^P Prévisions

B.2

ÉVOLUTION DES DÉPENSES SUR 15 ANS

	Dépenses de programmes ¹		Service de la dette		Dépenses totales ²	
	M\$	variation en %	M\$	variation en %	M\$	variation en %
1989-1990	29 268	4,3	4 015	5,6	33 283	4,5
1990-1991	32 142	9,8	4 437	10,5	36 579	9,9
1991-1992	34 711	8,0	4 666	5,2	39 377	7,6
1992-1993	36 275	4,5	4 756	1,9	41 031	4,2
1993-1994	36 268	0,0	5 316	11,8	41 584	1,3
1994-1995	36 976	2,0	5 882	10,6	42 858	3,1
1995-1996	36 775	(0,5)	6 034	2,6	42 809	(0,1)
1996-1997	35 327	(3,9)	5 855	(3,0)	41 182	(3,8)
1997-1998	35 581	0,7	6 765	15,5	42 346	2,8
1998-1999	38 039	1,9 ³	6 573	(2,8)	44 612	5,4
1999-2000	38 731	1,8	6 752	2,7	45 483	2,0
2000-2001	40 883	5,6	6 972	3,3	47 855	5,2
2001-2002	42 512	4,0	6 687	(4,1)	49 199	2,8
2002-2003 ⁴	44 126	3,8	6 536	(2,3)	50 662	3,0
2003-2004 ^P	45 800	3,8	6 862	5,0	52 662	3,9

¹ Les données relatives aux dépenses de programmes sont présentées selon la structure 2003-2004 et incluent par conséquent un redressement dans les années antérieures des dépenses relatives à la politique familiale vu que cette dernière a pour effet de remplacer graduellement certaines mesures auparavant comptabilisées en déduction des revenus.

² Les dépenses totales excluent les organismes consolidés.

³ Taux corrigé pour exclure, d'une part, l'impact de l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail entrée en vigueur en 1998-1999, soit un montant de 595,6 M\$ et, d'autre part, l'impact des dépenses extraordinaires effectuées en 1998-1999 afin de mettre en œuvre le plan de restructuration financière et de consolidation des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, pour un montant de 1 007,0 M\$, et pour améliorer la situation financière des universités, pour un montant de 170,0 M\$. Le taux de croissance tenant compte de ces dépenses aurait été de 6,9%.

⁴ Dépense probable

^P Prévisions

B.3

DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES DE 1989-1990 À 2003-2004 (M\$)

	Budget de dépenses 2003-2004	Dépense probable 2002-2003	Dépenses réelles		
			2001-2002	2000-2001	1999-2000
Affaires municipales, Sport et Loisir	1 581	1 588	1 629	1 391	1 140
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	633	641	651	714	513
Assemblée nationale	92	92	88	80	74
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	655	450	471	446	384
Conseil exécutif	202	115	72	61	179
Culture et Communications	498	492	484	530	484
Développement économique et régional	848	1 065	1 004	1 093	961
Éducation	11 485	11 088	10 549	10 130	9 825
Emploi, Solidarité sociale et Famille*	5 846	5 952	5 766	5 659	5 598
Environnement	179	177	180	158	223
Finances	216	147	118	115	90
Justice	550	542	509	468	459
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	102	63	50	42	41
Relations avec les citoyens et Immigration	206	246	220	185	149
Relations internationales	109	110	111	104	98
Ressources naturelles, Faune et Parcs	463	507	501	561	601
Revenu	630	655	613	715	721
Santé et Services sociaux	19 115	17 828	17 196	16 101	14 831
Sécurité publique	832	871	800	744	701
Transports	1 496	1 427	1 412	1 507	1 578
Travail	63	70	88	79	81
Variation à la provision pour pertes sur placements en actions	-	-	-	-	-
Dépenses de programmes	45 800	44 126	42 512	40 883	38 731
Service de la dette	6 862	6 536	6 687	6 972	6 752
Dépenses totales	52 662	50 662	49 199	47 855	45 483

* Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2003-2004 et incluent les changements intervenus dans la présentation des portefeuilles ainsi que le redressement relatif à la politique familiale vu que cette dernière a pour effet de remplacer graduellement certaines mesures auparavant comptabilisées en déduction des revenus.

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque portefeuille peut ne pas correspondre au total.

Dépenses réelles

1998-1999	1997-1998	1996-1997	1995-1996	1994-1995	1993-1994	1992-1993	1991-1992	1990-1991	1989-1990
1 023	1 216	1 278	1 455	1 447	1 332	1 310	1 216	1 111	1 030
531	499	585	643	641	657	660	685	693	635
74	67	80	86	86	81	83	83	81	71
422	587	586	506	532	516	578	537	529	370
44	41	45	61	61	49	47	45	39	37
513	430	433	425	430	443	448	402	375	345
891	661	610	724	782	632	767	646	630	581
9 580	9 449	10 040	10 453	10 446	10 154	10 361	9 970	9 430	8 468
5 665	5 096	5 061	5 124	5 077	4 925	4 587	4 099	3 440	3 282
162	137	164	179	184	190	199	185	189	168
82	146	81	84	90	95	99	100	108	113
486	454	460	454	489	495	495	465	431	388
94	36	42	99	86	38	84	35	34	77
153	142	149	149	152	160	164	160	117	100
88	77	83	100	95	100	104	98	90	74
504	437	451	472	506	544	577	582	581	550
845	1 085	631	511	490	557	559	526	478	420
14 600	12 926	12 865	13 040	13 072	12 945	12 699	12 344	11 314	10 301
703	664	696	719	719	713	743	779	835	651
1 507	1 363	930	1 460	1 551	1 533	1 614	1 663	1 588	1 624
72	68	68	70	74	69	79	76	73	80
-	-	(11)	(39)	(34)	40	18	15	(24)	(97)
38 039	35 581	35 327	36 775	36 976	36 268	36 275	34 711	32 142	29 268
6 573	6 765	5 855	6 034	5 882	5 316	4 756	4 666	4 437	4 015
44 612	42 346	41 182	42 809	42 858	41 584	41 031	39 377	36 579	33 283

